

LES SINGES.

SIMIAE.

PAR

H. SCHLEGEL.

Mars 1876.

L'origine de l'aperçu monographique des Singes que je présente aujourd'hui au public date de plus de cinquante ans, c'est-à-dire de l'époque où je fus attaché au Musée des Pays-Bas. J'avais même commencé d'élaborer, avec feu I. B. Fischer, l'auteur du *Synopsis Mammalium*, une histoire détaillée des Mammifères; mais ce travail fut suspendu, presque dès le commencement, par la mort prématurée de ce savant bibliographe. Je vis dès lors plus clairement que jamais, qu'une entreprise pareille ne saurait être terminée avec succès qu'à l'aide de collections bien plus amples que celles dont on pouvait disposer à cette époque. Il s'agissait, en conséquence, de rassembler des matériaux nouveaux et de former, autant que possible, des séries d'individus tués dans des localités bien déterminées. Ce sont plus particulièrement nos voyageurs et nos correspondants dans plusieurs parties du monde qui ont fourni les moyens de s'avancer vers ce but. Quoiqu'il soit dans la

nature des choses que ce but n'ait pu être atteint d'une manière satisfaisante, je n'ai plus hésité de faire connaître les résultats qu'offrent l'examen des matériaux réunis avec tant de soins et de sacrifices.

La connaissance exacte des êtres réside, en effet, dans celle des individus tués dans différentes localités, puis réunis dans un établissement quelconque en assez grand nombre et par séries, afin de démontrer leur organisation, les conditions de leur existence, les différences d'âge et de sexe, ainsi que celles dues aux variations individuelles; car c'est par ce seul moyen, que l'on peut en déduire le terme souvent conventionnel de ce que l'on veut appeler espèce: ces thèses-là comprennent tout, c'est là toute la science. Ayant choisi ce système dans tous mes travaux, on verra par l'énumération des individus de notre collection, combien de lacunes il reste à remplir avant de pouvoir fixer d'une manière tranchante les traits distinctifs de chacune des espèces observées jusqu'à ce jour. Pour prouver la justesse de cette assertion, il suffira de conduire le naturaliste le plus versé dans cette branche d'études, dans le premier Musée venu, dans une ménagerie, même à une foire où il y a des singes vivants, afin de s'apercevoir combien de fois il se trouve dans l'incertitude ou au défaut, et cela même à l'égard de certaines espèces les plus communes.

Ayant indiqué la route à suivre pour arriver à une connaissance exacte de chaque espèce des êtres créés, il en résulte que le progrès de la science dépendra, à l'avenir, uniquement de l'application juste des moyens que l'on mettra à la disposition des grands établissements destinés à donner un aperçu des productions de la terre.

Je ne m'appesantirai pas sur les caractères des Singes en général, cette matière ayant été traitée maintes fois par les auteurs. Je ferai seulement observer que j'ai rattaché le Galéopithèque aux Prosimiae, et que j'ai conservé l'application du terme de main dans le sens étendu de la partie terminale des quatre extrémités, vu que l'on a l'habitude d'emprunter le

caractère de ce que l'on appelle une main, à la présence d'un pouce opposé aux autres doigts, nonobstant l'organisation très différente des membres antérieurs et postérieurs.

L'ordre des Singes se divise naturellement en trois sous-ordres, assez différents les uns des autres.

Ce sont d'abord les Singes de l'Ancien Monde; reconnaissables, à l'exception des Orangs; à l'os de leur bassin saillant par derrière et revêtu de deux callosités; puis par leurs dents, rappelant celles de l'homme, tant par leur nombre qui est de trente-deux, que par la présence de deux molaires de change.

Les Singes du Nouveau Monde sont distincts par le pouce de leurs mains antérieures peu ou nullement opposé aux autres doigts, par la cloison de leurs narines très épaisse, par la présence de trois molaires de change, par une molaire de plus à chaque branche des deux mâchoires (à l'exception du genre *Hapale*); enfin par le manque de callosités aux fesses.

Les Faux-Singes, *Prosimiae*, ont, à l'exception du *Galéopithèque*; aux quatre membres, des pouces opposés aux autres doigts, ainsi que cela a lieu dans les Singes de l'Ancien Monde; à l'instar de ceux du Nouveau Monde, ils n'ont jamais des callosités aux fesses; mais leur système dentaire présente des modifications sensibles dont la plus frappante est présentée par les canines inférieures qui, à l'exception de celles du *Tarsier*, prennent la forme et la direction des incisives qu'elles accompagnent de chaque côté. Le sous-ordre des Faux-Singes est terminé par les espèces plus ou moins anormales du *Tarsier*, de la *Daubentonia* et du *Galéopithèque*.

Le squelette des Singes présente souvent, et même chez des espèces très voisines les unes des autres, des différences marquées dans le nombre des côtes et des vertèbres lombaires. Plusieurs espèces de *Cebus* offrent des faits frappants de cette sorte. On remarque, en outre, des différences semblables entre des espèces très voisines l'une de l'autre: par ex. entre les *Semnopithecus melalophus* et *ferrugineus*, entre les *Semnop. mitratus* et *albocinereus*, entre les *Nycticebus tardigradus* et *javanicus*.

Quant à l'étude comparative de la forme du crâne, elle est hérissée d'écueils et de difficultés, par suite de la variabilité que présente cet organe, soit suivant l'âge ou le sexe, soit suivant les individus mêmes. C'est un terrain glissant, à moins que l'on ne puisse y obtenir des faits palpables.

Il convient encore d'être sur ses gardes en face de certains traits fort saillants, quoique parfaitement individuels. Tels sont, entre autres, la disposition inverse des poils du front dans certains individus des *Mycetes seniculus* et *villosus*; puis la présence accidentelle de membranes interdigitales, observées dans quelques individus des *Hylobates lar* et *leuciscus*, du *Cercocebus cynamolgos* et du *Macacus nemestrinus*.

Un des éléments les plus nécessaires à l'établissement des espèces repose sur la connaissance exacte de la localité spéciale où chaque individu a été recueilli. Il existe, sous ce rapport, dans les écrits, des lacunes considérables, souvent même des fausses données qui embrouillent au plus haut degré la science. Il arrive souvent que l'on transporte des individus vivants d'un port à l'autre et qu'arrivant sur le lieu de leur destination définitive on leur indique pour patrie le dernier port de leur embarcation. Ceci doit s'appliquer, entre autres, à l'île de Fernando-Po, que l'on a peuplée d'un nombre d'espèces tout-à-fait incroyable. Quelque fois, on rend encore la liberté à des singes apportés en captivité, même dans le but de les introduire dans d'autres contrées. On doit à ces sortes de procédés l'introduction du *Cercopithecus callithrichus* dans l'île de St. Kitts ou St. Christophe, une des petites Antilles, celle du *Cercocebus sinicus* dans l'île de la Réunion, celle de la même espèce et du *Cercocebus cynamolgos* dans l'île de Mauritius, celle du *Macacus niger* dans l'île de Batjan.

Les Singes en général sont répandus : dans l'Afrique y compris le rocher de Gibraltar et l'Arabie méridionale, Madagascar et les îles Comores; puis dans l'Asie chaude au delà du Sind, jusqu'au Japon, aux Philippines, à Célèbes et Timor;

enfin, dans le Nouveau Monde depuis Orizaba au Mejico jusque dans la province de Corrientes au Paraguay.

Il est encore bon de faire observer, qu'un bon nombre d'espèces offre un cercle de répartition plus ou moins restreint, et que quelques espèces Américaines habitent, à la fois, des pays très distants l'un de l'autre, sans se trouver dans les localités intermédiaires.

LES SINGES DE L'ANCIEN MONDE.

SIMIAE ANTIQUI ORBIS.

Les Singes de l'Ancien Monde offrent, à l'exception des Orangs, le caractère tranchant que l'os ischion de leur bassin est, à sa partie terminale, de chaque côté plus ou moins élargi en une protubérance disciforme couverte d'une callosité nue. Le pouce des quatre mains est constamment opposé aux autres doigts, mais celui de la main antérieure se trouve réduit à l'état rudimentaire ou nul dans les Colobes. La cloison des narines est étroite. Le système dentaire rappelle celui de l'homme, non seulement par le nombre des dents en général, mais aussi par l'existence de deux molaires de change et non pas de trois, comme cela a lieu dans les Singes Américains. Il existe, cependant, dans plusieurs genres, à la dernière molaire de la mâchoire inférieure, un cinquième tubercule terminal, qui manque aux autres genres ainsi qu'à l'homme. Plusieurs genres sont pourvus d'abajoues. Leur queue n'est jamais prenante. Un bon nombre d'espèces atteint une taille beaucoup plus forte que celle des plus grands Singes Américains.

Les Singes de l'Ancien Monde habitent l'Afrique, y compris le rocher de Gibraltar et la partie méridionale de l'Arabie, toujours à l'exception des grands déserts sablonneux, puis l'Asie, où ils reparaissent à l'Ouest dans le Decan et à Ceylan,

au Bengale et au Nipal, et ils sont répandus à l'Est de ces contrées dans toute l'Asie orientale jusqu'au Japon méridional, à l'île de Formosa, aux îles de la Sonde, à Célèbes et dans l'île de Timor.

Leurs habitudes sont ordinairement assez différentes suivant les genres ou même suivant les espèces.

Je n'ai cru devoir adopter dans ce grand sous-ordre que les genres suivants.

LES ORANGS.

SIMIA.

On peut comprendre sous ce nom les Singes de très grande taille et aux formes plus robustes que tous les autres Singes, originaires de la partie occidentale de l'Afrique chaude, ainsi que des îles de Sumatra et de Bornéo, et qui offrent, parmi les Singes de l'Ancien Monde, le trait tranchant du manque absolu de callosités aux fesses, auquel trait on peut ajouter que leurs mains postérieures sont sensiblement tournées vers le dedans, et que les poils du bras sont, comme dans l'homme et le *Hylobates syndactylus*, dirigés vers le haut, c'est-à-dire en sens inverse de ceux des autres parties des membres. Ils n'ont point d'abajoues.

Ces Singes que l'on se plaît à rapprocher de l'homme, ayant été le sujet d'un grand nombre de travaux connus de tous les naturalistes, nous nous bornerons, dans le présent ouvrage, à quelques observations générales et à l'énumération des individus de notre collection. Ceux du Gorilla et du Chimpanzé, y sont, en effet, peu nombreux, attendu que je me suis abstenu d'acquérir des échantillons mal préparés ou non pas accompagnés du squelette de chacun d'entre-eux. Il me semblait préférable d'envoyer des voyageurs dans les lieux qu'habitent ces êtres; mais ces tentatives ont malheureusement échoué jusqu'aujourd'hui: un de ces naturalistes étant venu à mourir avant son départ; l'autre, ne se trouvant pas à la hauteur de sa

mission, ayant dû être rappelé. Nous possédions encore dans notre famille, bon nombre de crânes, et des espèces Africaines, et de l'Orang-outan; ces échantillons, cependant, n'étant pas pourvus d'indications relatives à leur origine et à leur sexe, je n'ai pas jugé convenable de les incorporer dans notre collection nationale: ils font actuellement partie du Musée de Munich, et on en voit les figures dans l'ouvrage que le professeur Bischoff a publié à ce sujet.

Ces singes se tiennent dans les forêts sur les arbres de haute futaie, où ils se construisent, pour y reposer, une espèce de couche très simple, se couvrant en outre de grandes feuilles. Ils grimpent avec facilité et ne viennent à terre que lorsqu'il n'y a pas moyen de s'élaner d'un arbre à l'autre. En marchant sur le sol, ils s'y appuyent avec leurs mains antérieures et avec la marge externe de la plante de leurs pieds; les genoux étant alors tournés vers le dehors. Ils aiment à manger des fruits. Au jeune âge, doux et dociles, ils deviennent, par contre; très méchants dans la vieillesse. Du reste, enlevés de cet air à la fois tiède et humide où ils sont destinés à vivre, ce n'est qu'avec les soins les plus assidus que l'on parvient à les garder, pendant un ou deux ans, vivants dans nos jardins zoologiques.

On ne connaît, à proprement parler, que les trois espèces suivantes de ce genre, savoir le Chimpanzé (*Simia troglodytes*), le Gorilla (*Simia gorilla*) et l'Orang-outan (*Simia satyrus*). Quant aux deux premières, il paraît que leurs caractères distinctifs ne sont pas encore fixés de la sorte que l'on puisse les distinguer dans tous les âges.

L'histoire de ces singes ayant été traitée dans des écrits nombreux, je me suis abstenu de la répéter et d'affubler les pages que je leur destine, de l'exposition d'une synonymie qui ne laisse pas de toucher au grotesque. D'ailleurs, il est assez facile de rapporter chacun de ces synonymes à l'une des trois espèces que j'ai consignées dans ce travail.

SIMIA TROGLODYTES, Gmelin, vulgairement appelé Chimpansé.

Oreilles grandes et couleur de chair terne, teinte qui occupe également une partie de la face, ainsi que les paumes et plantes ou même les doigts des quatre membres. Pelage d'un noir uniforme souvent remplacé, sur les fesses et le menton, par du blanc. Proportions des membres comme dans le Gorilla, c'est-à-dire aux membres antérieurs ne dépassant pas les genoux, les membres postérieurs étant étendus en ligne droite.

Le squelette du jeune individu de notre collection offre 13 paires de côtes, 4 vertèbres lombaires, 3 sacrals et 5 caudales.

Ce singe, dont on ne connaît que des individus jeunes et à l'âge moyen, a été observé à Sierra Leone, à la Côte d'or et au Gabon. Il a été à-peu-près détruit à la Côte d'or (Pel). Il se trouve aussi au Sud jusqu'au Congo que, toutefois, à l'instar du perroquet gris et d'autres animaux, il ne franchit nullement (Monteiro dans Proc. Z. S. L., 1871, p. 544, N^o 10).

Individus montés. — 1. Jeune femelle, Côte d'or, présentée par l'ancien gouverneur de cette côte, M. van der Eb. — 2. Jeune mâle, Côte d'or, voyage de Pel.

4. Peau d'un individu passablement jeune avec son crâne, conservée dans la liqueur forte, Sierra Leone.

3. Squelette d'un jeune mâle, Côte d'or, Pel.

M. Nagtglas, ancien gouverneur de la Côte d'or, nous a fait parvenir, en outre, la main droite desséchée d'un grand singe, qui paraît également appartenir au Chimpansé.

SIMIA GORILLA. — Voir plus particulièrement les mémoires publiés par Owen et Bischoff sur ce singe et les orangs en général; quant aux squelettes: Owen, Trans. Z. S. L., t. 5, p. 1, pl. 1 à 13; quant aux formes extérieures: Owen, ibid., p. 243 et suiv., pl. 43 à 47; quant au crânes du Gorilla, du Chimpansé et de l'Orang-outan: Bischoff, die Verschiedenheit etc., München, 1867.

Semblable au Chimpansé par rapport aux proportions de ses membres ; mais plus robuste, à taille plus forte et plus particulièrement distinct par ses oreilles beaucoup plus petites et d'un gris de plomb, teinte qui occupe également le visage et la partie nue des quatre mains. Teinte du pelage d'un noir tirant au brunâtre ou même au grisâtre et lavé souvent de roux sur le dessus de la tête, ou même jusqu'à l'entre-deux des épaules. Pelage très fourni.

Le squelette présente, comme celui du Chimpansé, 13 paires de côtes, 4 vertèbres lombaires, 3 sacrales et 5 caudales. Notez, toutefois, que le squelette de notre femelle adulte offre une anomalie frappante, en ce que la treizième paire de côtes est très courte et parfaitement soudée à sa vertèbre, de la sorte qu'elle se produit en guise d'apophyse latérale longue, du côté droit d'environ 2 pouces, du côté gauche d'un pouce. — Notez encore que la couronne des trois dernières molaires des deux mâchoires est ordinairement divisée en cinq tubercules au lieu de quatre, mais que cette division est plus ou moins irrégulière et que le cinquième tubercule de la mâchoire inférieure n'est pas régulièrement terminal, comme cela a lieu dans les Papions, Cercocèbes, Macaques, Semnopithèques et Colobes.

Les dépouilles du Gorilla ont été rapportées du Gabon et du Congo.

1. Squelette d'une très vieille femelle, Congo, présenté en 1871 par la Société de commerce de l'Afrique occidentale, établie à Rotterdam.

2. Crâne d'un vieux mâle, Congo, présenté en 1871 par la susdite compagnie. — 3. Crâne d'un individu à-peu-près adulte, Gabon, 1866. — 4. Crâne d'un individu à l'âge moyen, Gabon, 1866.

SIMIA SATYRUS, Linné.

Nous renvoyons, quant à la connaissance spéciale de l'Orang-outan de Bornéo, aux mémoires suivants : Schlegel et S. Müller, dans Verhand. Nat. Gesch. Nederl. Overzee. Bezitt., Zoologie,

1839—1844, p. 1, suiv., et Temminck, Monogr. de Mammal., tome 2, p. 119, pl. 41 à 46. Notez que la synonymie dans ce dernier travail est entièrement de la main de feu Fischer et que les autres parties sont presque en total l'extrait d'un grand ouvrage sur les Mammifères commencé par moi et Fischer, mais suspendu par la mort de ce savant, qui s'était chargé de la partie synonymique.

On sait que l'Orang-outan est très distinct du Chimpanzé et du Gorilla, notamment par les traits suivants. La teinte de son pelage est d'un rouge-brun, tantôt passablement clair, tantôt foncé et tirant même au noirâtre. Ses bras atteignent la plante des pieds. Le mâle adulte a les tempes pourvues, de chaque côté, d'une large protubérance longitudinale et en croissant. Son squelette présente, comme ceux du Chimpanzé et du Gorilla, 4 vertèbres lombaires, 5 sacrales et 5 caudales, mais on ne lui voit que 12 vertèbres dorsales et, par conséquent, autant de paires de côtes.

L'Orang-outan a été observé dans les parties méridionales et occidentales de l'île de Bornéo, et il vit également dans la partie orientale de Sumatra. Quant aux individus de cette dernière île, plusieurs écrivains les regardent comme différant par l'espèce de celui de Bornéo: ils ont été introduits sous le nom de *Simia Abelii* (individus aux teintes foncées comme dans l'Orang-outan de Bornéo), et par Is. Geoffroy, sous celui de *Simia bicolor*, fondé sur un individu à teinte assez claire du Musée de Paris.

Individus montés. — 1. Très vieux mâle, Bornéo méridional, voyage de S. Müller: individu figuré dans Temminck, l. c. pl. 41. — 2. Femelle adulte, Pontianak, Côte Ouest de Bornéo, voyage de Diard. — 3. Mâle à-peu-près adulte, Pontianak, Diard. — 4. Mâle à-peu-près adulte, Bornéo méridional, S. Müller. — 5. Femelle à l'âge moyen, Bornéo. — 6. Femelle à l'âge moyen, Bornéo méridional, S. Müller. — 7. Jeune mâle, Born. mérid., S. Müller.

8. Individu à l'âge moyen, conservé dans la liqueur forte, Pontianak, Diard.

9. Squelette d'un vieux mâle, Kotingan, Bornéo mér., S. Müller. — 10. Squelette d'une femelle adulte, Kotingan, Born. mér., S. Müller. — 11. Squelette d'un individu à l'âge moyen, censé d'être âgé de cinq ans, Born. mér., Reinwardt. — 12. Squelette d'une femelle à l'âge moyen, Born. mér., voyage de Reinwardt. — 13. Squelette d'un jeune individu, Bornéo. — 14. Squelette d'un jeune mâle, Bornéo: aux os nasaux excessivement courts. — 15. Squelette d'un jeune individu, Bornéo. — 16. Crâne d'un mâle adulte, Born. mér., S. Müller. — 17. Crâne d'une femelle adulte, Born. mér., S. Müller. — 18. Crâne d'une femelle adulte, Born. mér., S. Müller. — 19. Crâne d'une femelle à-peu-près adulte, Born. mér., S. Müller. — 20. Crâne d'un jeune mâle, Born. mér., S. Müller. — 21. Crâne d'un jeune individu, Born. mér., voyage de Schwaner. — 22. Crâne d'un jeune individu, Bornéo, obtenu en 1861. — 23. Crâne d'un vieux mâle, Sumatra, S. Müller. — 24. Crâne d'un mâle adulte, Sumatra, S. Müller: remarquable par la variété individuelle de ses os nasaux, linéaires dans toute leur étendue, tandis que dans le N^o 23, ils sont élargis par devant, comme cela a presque constamment lieu dans l'espèce.

LES GIBBONS.

HYLOBATES.

Ce genre, parfaitement isolé parmi tous les singes, présente, par conséquent, un ensemble de caractères tout-à-fait particulier. Ce sont, en premier lieu, les extrémités antérieures tellement alongées qu'elles touchent à terre, l'animal étant debout. A l'aide de ces extrémités, ces Singes savent s'élaner dans les forêts qui sont leur domaine, avec une agilité surprenante, d'une branche à l'autre. Ils descendent cependant également à terre, où ils marchent, debout, les bras leur servant de balanciers. Quoique leur marche ne soit pas précisément lente, ils ne savent pas courir avec une vitesse égale à celle de l'homme. Cette habitude de marcher debout sur le sol, leurs longs bras, leur

museau très peu proéminent et leurs formes agréables et nullement lourdes: tout cela leur donne quelque chose de plus humain que les Orangs.

Leurs formes sont, en général, passablement grêles. La dernière molaire de la mâchoire inférieure n'offre, comme dans les Orangs et les Cercopithèques, que quatre tubercules; ils sont dépourvus de queue et d'abajoues, les callosités des fesses sont petites et leur pelage est bien fourni et plus ou moins laineux.

Ce sont des animaux d'un caractère doux, mais qui ne supportent que difficilement, en captivité, les rigueurs de nos climats. Ils s'habituent facilement à la société de l'homme, témoin, entre autres, un individu qui vint s'établir, il y a six ans, sur un des arbres d'une des rues les plus fréquentées de Batavia, descendant à son gré pour aller chercher de la nourriture ou pour exercer toute sorte de ravages, entrant même dans les maisons, renversant et brisant les meubles, et se prenant surtout aux miroirs, ne sachant deviner que ce ne fut que sa propre image qu'il y vit.

Les squelettes que le Musée possède de ces singes offrent 13 paires de côtes, 5 vertèbres lombaires, 3 sacrales et 3 à 4 caudales; le seul *Hylob. Mülleri*, paraît faire exception à cette règle générale, puisque le squelette que nous en possédons, quoique également pourvu de 5 vertèbres lombaires, ne présente que 12 vertèbres dorsales et autant de paires de côtes. Quant au trait emprunté par Dahlbom, p. 72 et suiv., à la présence ou l'absence de tubercules aux clavicules, il est purement accidentel.

Les Gibbons habitent les Indes orientales; leur distribution y est, cependant, circonscrite d'une manière particulière. Vers l'Ouest, ils ne s'avancent pas de ce côté du Brahmapoutre, tandis qu'ils sont répandus, vers le Sud et l'Est, depuis l'Assam dans toute la presqu'île de Malacca, au Siam et dans la Cochinchine jusque dans l'île de Haïnan, puis dans les îles de Sumatra, de Java et de Bornéo.

La distribution géographique des espèces n'est pas moins curieuse que celle du genre. Ces espèces sont modelées sur deux types, plutôt différents l'un de l'autre par certains caractères que par l'ensemble des formes. L'un de ces types est représenté par le seul *HYLOB. SYNDACTYLUS*, remarquable, par sa grande taille, par ses formes robustes, par la présence d'une poche aérienne au larynx, par l'index et le doigt du milieu des pieds postérieurs, en grande partie, mais constamment, réunis au moyen d'un repli épais de la peau, par les poils des bras dirigés, comme dans les Orangs et l'homme, vers le haut, enfin par le noir foncé et uniforme du pelage; cette espèce paraît être propre à l'île de Sumatra. — Toutes les autres espèces se ressemblent de telle manière, par rapport à leur taille et leurs formes, qu'elles ne paraissent différer entre elles que par leurs teintes. Elles sont distribuées de la manière suivante. L'Assam et l'Arracan, constituant la limite septentrionale de leur répartition géographique, nourrissent le *HYLOBATES HOOLOCK* à teinte d'un noir uniforme, interrompu seulement par un bandeau frontal blanc. Dans l'Arracan et de là jusqu'à la partie méridionale de la presqu'île Malayenne, cette espèce est remplacée par le *HYLOB. LAR*, différant par sa teinte d'un brun foncé ou d'un jaune blanchâtre, mais aux quatre mains et au tour frontal blancs dans les deux sexes. Cette espèce habite, en outre, les affluents du fleuve Palembang dans la partie Sud-Est de la grande île de Sumatra. De l'autre côté de la chaîne de montagnes de cette île, savoir à la côte Sud-Ouest, se trouve le *HYLOB. AGILIS*, dont la teinte varie du brun-noir jusqu'au brun blanchâtre, dont les quatre mains sont teintes comme le reste du corps, tandis qu'il existe constamment un bandeau frontal, et ordinairement encore des favoris clairs. Retournant au continent de l'Inde, on rencontre, à Siam (Musée de Paris), le *HYLOB. LEUCOGENYS*, Ogilby, Proc. Z. S. L., 1840, p. 20, la seule espèce sans bandeau frontal blanc, mais, par contre, ornée de grands favoris dont le blanc parfait ressort d'autant plus que toutes les autres parties du pelage sont

teintes d'un noir assez profond. L'espèce observée à Cambodja, **HYLOB. PILEATUS**, est reconnaissable à sa calotte centrale et noire: elle a, comme le *Hylob. lar*, les quatre mains constamment blanches, le tour de la face est également blanc et le reste du pelage est d'un brun foncé dans le mâle, blanchâtre dans la femelle, à l'exception d'une très grande tache noire sur le dessous. L'île de Java ne nourrit que le **HYLOB. LEUCISCUS** à teinte dominante grisé, et à calotte noire. Une espèce très semblable, **HYLOBATES CONCOLOR**, mais au pelage tirant au brunâtre vient des environs de Pontianak, à la côte occidentale de Bornéo; mais au Sud-Est de cette île habite une autre espèce, aux teintes du dessous et aux quatre mains très foncées; c'est le **HYLOB. MÜLLERI**.

Nous n'avons pas fait mention dans cette revue de plusieurs *Hylobates*, décrits ou indiqués par les auteurs, mais d'une manière trop insuffisante, pour les admettre parmi les espèces bien établies. Ce sont les suivantes:

Hylobates choromandus, Ogilby, *Menageries*, London, 1838, p. 190, N^o 4, d'origine incertaine, mais probablement établi sur une des variétés du *Hylob. agilis* de Sumatra. Notez que Reichenbach, pl. 52, fig. 441 à 443, figure sous ce nom le *Hylob. leuciscus* de Java.

Hylobates funereus, Is. Geoffr., *Compt. rendus*, t. 31, 1850, p. 874; *Cat.*, p. 7, note 1; *Archiv. d. Mus.*, t. 5, p. 532, que l'on dit originaire de l'île de Solo, paraît se rapprocher du *Hylob. Mülleri*.

Vient enfin le *Hylobate* de la Chine à l'Ouest de Canton, et celui de l'île de Haïnan que M. Swinhoe a tenté d'identifier avec le *Hyl. pileatus* de Cambodja.

I. *Hylobates* à doigts libres, c'est-à-dire non pas réunis par une prolongation de la peau même. Longueur du bout du museau jusqu'à l'anus, le fil passant sur le dos, environ, de 23 pouces. Teinte variable suivant les espèces et quelquefois aussi suivant les individus. Favoris ordinairement plus clairs que

le reste du pelage, ou même d'un blanc pur. Devant du front orné, à l'exception du *Hylob. leucogenys*, d'un bandeau clair.

Les espèces de cette division ne paraissent se distinguer entre elles que par un système plus ou moins différent de coloration.

HYLOBATES LAR, Illiger, Prodr., p. 67. — Le grand et le petit Gibbon, Buffon, t. 14, p. 92, pl. 2 et 3. — *Homo lar*, Linné, Mantissa plantarum, pars alt., Holmiae, 1771 p. 521. — *Simia longimana*, Schreber, p. 66, pl. 2, fig. 1 et 2 (ex Buffon). Le Gibbon, *Simia lar* (Gmel.) Audebert, F. 1, S. 2, pl. 1. — *Pithecus lar et variegatus*, E. Geoffr., Ann. Mus., t. 19, p. 88, N^o 2 et 3. — *Hylobates albimanus*, Vigors, Zool. Journ., t. 4, p. 107. — *Hylob. entelloides*, Is. Geoffr., Arch. du Muséum, t. 2, 1842, p. 532, pl. 29: individus à teinte claire et offrant le caractère individuel d'avoir les second et troisième doigts postérieurs en grande partie réunis par une membrane. — *Hylob. lar*, Sclater, Pr. Z. S. L., 1870, p. 86, pl. 5, fig. 1.

Teinte dominante du pelage, soit d'un brun tirant plus ou moins au noir, soit d'un jaune blanchâtre, ce dernier trait étant plus particulièrement propre aux femelles. Les quatre mains constamment blanches, ce qui est encore le cas du contour de la face, y compris le bandeau frontal.

Cette espèce a été observée dans l'Arracan et de là jusqu'à la partie méridionale de la presqu'île Malayenne, et elle se trouve encore sur les bords des affluents du fleuve Palembang dans la partie Sud-Est de Sumatra.

Individus à teinte foncée. — 1. Mâle adulte, Malacca, voyage de Diard. — 2. Mâle adulte, Arracan, 1863. — 3, 4. Femelles adultes, Malacca, Diard. — 5. Mâle à-peu-près adulte, Malacca, Diard. — 6. Individu à l'âge moyen, Lahat, Sud-Est de Sumatra, acquis en 1875. — 7. Femelle passablement jeune, lavée de gris sur le dessous, Arracan, acquise en 1875. — 8. Femelle passablement jeune, Tenasserim, acquise en 1874. — 9. Jeune femelle, Arracan, obtenue en 1874.

Individus à la teinte dominante d'un jaune blanchâtre. — 10. Femelle adulte, Malacca, acquise en 1863. — 11. Femelle adulte, Malacca. — 12. Femelle adulte, Malacca, Diard. — 13. Femelle adulte, au dessus de la tête et à la face externe des membres lavés de noirâtre, Malacca, Diard. — 14. Jeune femelle à calotte brune, acquise en 1867. — 15. Très jeune femelle, Malacca, Diard.

16. Squelette du N^o 6.

17. Crâne du N^o 7. — 18. Crâne du N^o 8. — 19. Crâne du N^o 9. — 20. Crâne du N^o 13.

HYLOBATES PILEATUS, Gray, Proc. Zool. Soc. London, 1861, p. 136, pl. 21.

Cette espèce aux quatre mains blanches comme dans le *Hylobar*, est reconnaissable à sa calotte noire, rarement d'un noir brunâtre, et isolée sur le milieu du sommet de la tête. Le front est constamment orné d'un bandeau blanc, mais le reste du tour de la face est tantôt blanc, tantôt noir. Les autres parties du pelage sont noires dans le mâle, blanchâtres dans les femelles, à l'exception d'une large tache noire, occupant la plus grande partie du ventre et s'étendant quelquefois même jusque sur la poitrine.

Cette espèce a été découverte à Cambodja par le capitaine Mouhot.

Individus montés. — 1. Mâle adulte, au tour de la face blanc, Cambodja, voyage du capitaine Mouhot, acquis en 1861. — 2. Mâle adulte, au blanc de la tête borné au menton et au bandeau frontal, qui s'étend, toutefois, le long du dessus des joues, Cambodja, Mouhot, 1861. — 3. Femelle adulte, semblable à l'individu femelle figuré par Gray, mais à tache noire du dessous plus grande, Cambodja, Mouhot, 1861.

4. Crâne du N^o 1. — 5. Crâne du N^o 2. — 6. Crâne du N^o 3.

HYLOBATES HOOLOCK, Harlan, Trans. Am. Phil. Soc., t. 4,

p. 52, pl. 2, Sclater, Pr. Z. S. Lond., 1870, p. 86, pl. 5, fig. 2.

Pelage d'un noir uniforme, à l'exception d'un bandeau frontal blanc.

Cette espèce habite l'Assam; elle est remplacée au Sud de ce pays par le *Hylob. lar*, dont elle diffère, suivant une communication de M. Anderson, par sa voix.

1. Individu monté à-peu-près adulte, Assam, obtenu en 1875.

HYLOBATES AGILIS, Fr. Cuvier, Mammifères, p. 20, pl. 3 et 4: variété aux teintes claires. — *Hylob. Rafflesii*, *ibid.*, p. 24, pl. 5 et 6: variété aux teintes foncées. — *Pithecus agilis*, Desmar., Mammif., Suppl., 1822, p. 552. — *Hylob. variegatus*, S. Müller, nec Geoffroy. — *Hylobates unko*, Lesson, Species de Mammif., p. 53, N° 5.

Cette espèce, observée dans la partie Sud-Ouest de Sumatra, se présente sous deux systèmes de coloration, phénomène également propre au *Hylob. lar*, quoique sous des conditions modifiées. Le fait est que la teinte dominante du *Hylobates agilis* est, tantôt d'un noir tirant plus ou moins au brunâtre, tantôt d'un brun jaunâtre très clair, ce qui a donné lieu à l'établissement des deux espèces nominales, mentionnées plus haut dans notre aperçu synonymique. Feu S. Müller, voyageur-zoologiste très expérimenté et des plus circonspects, qui a fait un séjour de plusieurs années à Sumatra, qui a mainte fois rencontré, dans les forêts, des troupes nombreuses de ces animaux, et qui a fait parvenir à notre Musée des séries de leurs dépouilles, est d'un avis contraire. Il mande (*Verhandelingen over de Nat. Gesch., Zoölogie*, p. 47) que les troupes de ces singes sont composées d'individus des deux teintes principales, quoiqu'il ajoute que les femelles aux teintes claires produisent à l'ordinaire, sinon constamment, des petits de cette même teinte, tandis que les femelles noires mettent bas, ordinairement, des petits également foncés. On voit par ce que nous venons de dire, qu'il nous faut des observations bien

autrement détaillées, avant de décider la question délicate de l'établissement de ce que l'on convient d'appeler espèce.

Ajoutons que les individus de chacune de ces deux variétés offrent entre eux de nombreuses variations. Dans ceux de la variété foncée, le blanc de la tête est tantôt borné à un bandeau frontal, tandis que dans d'autres toute la face est entourée de blanc et que cette teinte claire se répand, dans d'autres encore, sur toutes les parties latérales de la tête. La teinte dominante est, dans cette variété, tantôt d'un noir uniforme tirant fort peu au brun, tantôt tirant fortement au brun ou passant même au brun clair sur les lombes. Parmi les individus de la variété aux teintes claires, on en observe, où cette teinte passe au brun foncé, soit généralement, soit sur les seules parties inférieures.

D'ailleurs, il est très difficile d'assigner à cette espèce des traits tranchants. On peut tout-au-plus constater qu'elle se distingue des *Hylob. lar* et *pileatus* par ses quatre mains offrant la teinte dominante de l'animal et, par conséquent, non pas une teinte blanche; que les individus foncés sont distincts du *Hyl. hoolock* par leur pelage non pas d'un noir uniforme et foncé, mais tirant toujours plus ou moins au brunâtre, notamment sur la région des lombes, et que les autres espèces du genre offrent un système de coloration qui ne permet pas de les confondre avec l'espèce du présent article.

Individus montés de la variété foncée. — 1. Très vieille femelle, forêts de l'intérieur à l'Est de Padang à Sumatra, voyage de S. Müller: pelage d'un noir tirant faiblement au brun pourpré mais passant, sur les lombes et les joues, au brun pourpré roussâtre; le blanc réduit au bandeau frontal. — 2. Mâle adulte, Padang, S. Müller: semblable au N^o 1; mais aux joues tirant plus fortement au brun pourpré roussâtre. — 3. Femelle adulte, Padang, S. Müller: semblable aux N^{os} 1 et 2, mais aux favoris nullement lavés de brun roussâtre. — 4. Femelle adulte, Padang, S. Müller: semblable aux N^{os} 1 à 3;

mais aux joues tirant un peu au grisâtre. — 5. Femelle adulte, Padang, voyage du major Henrici: semblable au N^o 1; mais aux lombes plus claires que dans les N^{os} 1 à 4. — 6. Jeune mâle, Padang, S. Müller, au tour de toute la face d'un blanc presque pur. — 7. Mâle, Padang, S. Müller: tout le tour de la face et favoris blancs. — 8. Mâle adulte, Padang, S. Müller: semblable au N^o 7; mais à la teinte claire de la tête tirant au roussâtre.

Individus montés de la variété claire. — 9. Femelle à l'âge moyen, Padang, S. Müller: pelage d'un blanc jaunâtre uniforme. — 10. Jeune femelle, Padang, S. Müller: semblable au N^o 9; mais au blanc tirant légèrement sur le roussâtre. — 11. Mâle adulte, Padang, S. Müller: pelage d'un jaune roussâtre pâle, mais sur le dessous beaucoup plus foncé et tirant au brun. — 12. Femelle adulte, Padang, voyage de Reinwardt, semblable au N^o 11, mais au tour de la face et aux favoris blancs. — 13. Mâle adulte, Padang, S. Müller: à-peu-près semblable au N^o 12. — 14. Mâle adulte, Padang, S. Müller: teintes à-peu-près semblables au N^o 13. — 15. Femelle adulte, Padang, S. Müller: aux teintes plus foncées, notamment sur le dessous. — 16. Mâle adulte, Padang, S. Müller: teintes tirant fortement au brun un peu pourpré. — 17. Mâle adulte, Padang, S. Müller: au pelage d'un brun pourpré tirant au roussâtre, mais au tour de la face et aux favoris blancs.

18. Squelette d'un mâle adulte, Batang-Singalang, S. Müller.

19, 20, 21. Crânes d'adultes, Padang, voyage de Reinwardt.

HYLOBATES LEUCISCUS, Kuhl, Beitr., p. 6; Schlegel, Hand-leiding, Breda, 1857, pl. 1, fig. 2 (faite sur le vivant). — *Simia leucisca*, Schreber, pl. 5 B. — Moloch, Audebert, Fam. 1, Sect. 3, pl. 2. — *Pithecus leuciscus*, E. Geoffroy. Waou-waou des Javanais.

Cette espèce, bornée à l'île de Java, est distincte des autres par son pelage d'un gris tirant quelquefois, plus ou moins au

brunâtre, et par une grande calotte d'un noir plus ou moins prononcé.

Individus montés. — 1. Mâle adulte, Java occidental, voyage de Kuhl et van Hasselt: poils gris, mais à pointes noires, tour de la face, y compris les favoris, d'un blanc sale, poitrine d'un blanc grisâtre, calotte d'un noir grisâtre. — 2. Femelle adulte, Java occidental, Kuhl et van Hasselt: teinte dominante comme dans le N^o 1; mais à calotte et poitrine noires et au tour de la face tirant fortement au gris. — 3. Femelle adulte, Java occidental, voyage de Reinwardt: semblable au N^o 2. — 4. Mâle adulte, Java occidental, Reinwardt: semblable au N^o 5, mais à poitrine d'un brun foncé. — 5. Mâle adulte, Java occidental, voyage de Boié: teintes tirant au brun et plus foncées que dans les Nos 1 à 4, tour de la face blanc. — 6. Femelle à l'âge moyen, Java occidental, S. Müller: pelage d'un gris-brun uniforme, à l'exception de la calotte plus foncée et du tour de la face d'un brun blanchâtre. — 7. Femelle à l'âge moyen, Java occidental, 1874: teintes du N^o 1. — 8. Mâle passablement jeune, Java, prés. en 1872 par Jonkh. H. Gevers: teintes semblables à celles du N^o 1. — 9. Jeune femelle, Java occidental, Kuhl et van Hasselt: aux teintes semblables à celles du N^o 6. — 10. Très jeune individu, Java occidental, Kuhl et van Hasselt: teintes semblables à celles du N^o 6.

11. Squelette d'un mâle adulte, Java, S. Müller. — 12. Squelette d'un individu à-peu-près adulte, Java, S. Müller. — 13. Squelette d'un jeune individu, obtenu en 1862.

14. Crâne d'un individu adulte, Java, Reinwardt. — 15. Crâne d'un individu à-peu-près adulte, Java, Diard. — 16. Crâne d'un individu à-peu-près adulte, Java. — 17. Crâne d'un individu à-peu-près adulte, Java, Reinwardt. — 18. Crâne d'un jeune individu, Java.

HYLOBATES CONCOLOR, S. Müller, ex parte, nec Harlan.

Feu Diard a fait parvenir, dans le temps, au Musée des Pays-Bas, quatre individus d'un Hylobate, tués dans les environs

de Pontianak à la Côte occidentale de Bornéo. Ces individus ont été regardés par feu S. Müller comme identiques avec le *Hylob.* du Sud-Est de Bornéo, et il a réuni ces singes sous le nom de *Hylob. concolor*, choisi par Harlan pour désigner un singe qui appartient au *Hylob. syndactylus*.

Le *Hylobates concolor* du Bornéo occidental offre les plus grands rapports avec le *Hylob. leuciscus* de Java; mais son pelage tire fortement au brun jaunâtre, le tour de la face n'est guère plus clair que la teinte dominante, et la calotte foncée est souvent peu prononcée.

Individus montés, tous tués dans les environs de Pontianak à la Côte Ouest de Bornéo. — 1. Mâle adulte: pelage d'un brun grisâtre, tirant au jaunâtre sur les lombes et notamment sur le ventre; haut de la poitrine noirâtre, calotte peu prononcée. — 2. Femelle adulte: en général semblable au N^o 1, mais à teinte dominante plus foncée. — 3, 4. Femelles adultes: teinte du pelage généralement beaucoup plus claire que dans les N^o 1 et 2.

5, 6. Crânes d'individus adultes, Pontianak, Diard.

HYLOBATES MÜLLERI, Martin, *Monkeys*, p. 144. — *Hylob. concolor*, S. Müller ex parte: individus du Sud-Est de Bornéo.

Reconnaissable au brun-noir de ses parties inférieures et du dedans des cuisses, et à ses quatre mains noires. Teinte dominante du pelage d'un brun grisâtre, très clair dans les jeunes individus. Une calotte noirâtre. Bandeau frontal blanchâtre. Favoris brunâtres ou blanchâtres.

Cette espèce a été observée dans la partie Sud-Est de Bornéo.

Individus montés. — 1. Mâle adulte, Sakoumbang, partie S. E. de Bornéo, voyage de S. Müller. — 2. Mâle adulte, tué en Oct. 1856, Pamattan dans la partie Sud-Est de Bornéo, S. Müller. — 3. Adulte, partie S. E. de Bornéo, voyage de Schwaner. — 4. Mâle adulte, partie S. E. de Bornéo, voyage de Crocquewit. — 5. Femelle adulte, morte en captivité le 5 Sept. 1865, S. E. de Bornéo. — 6. Jeune femelle, S. E. de

Bornéo, S. Müller. — 7. Jeune individu, S. E. de Bornéo, voyage de Crocquewit.

8. Squelette du N^o 5.

9. Crâne du N^o 6. — 10. Crâne d'un individu adulte, rivière Hapajos, S. E. de Bornéo.

II. Espèce de forte taille, aux formes robustes, au second et troisième doigts postérieurs en grande partie réunis par une prolongation de la peau, au pelage d'un noir uniforme, au larynx muni par devant d'une large poche aérienne, ¹⁾ dont la présence est décélée en dehors par la peau nue de la gorge, plus sensible dans les adultes des deux sexes que dans les jeunes, et aux poils des bras dirigés vers le haut, comme dans les Orangs. Le museau ou même la face garnis de poils ras blanchâtres. Pelage plus touffu et plus raide au toucher que dans les autres Hylobates.

Cette espèce n'a été observée que dans l'île de Sumatra.

HYLOBATES SYNDACTYLUS, Fr. Cuv., Mammif., p. 16, pl. 2. — *Simia syndactyla*, Raffles, Linn. Trans., t. 15, p. 241; Horsfield, Zool. Res., avec figure. — *Pithecus syndactylus*, Desmarest, p. 551. — *Simia concolor*, Harlan, Journ. Ac. sc. Philad., t. 5, 1825, p. 229, pl. 9: très jeune individu hybride (*Hyl. concolor* auct., sed non S. Müller). — *Siamanga syndactyla*, J. E. Gray, List, p. 2; Catal., p. 9.

Voir ci-dessus les traits distinctifs de l'espèce.

Individus montés. — 1. Mâle adulte, Padang, Sumatra, voyage de S. Müller. — 2. Femelle adulte, Padang, S. Müller. — 3. Mâle adulte, Padang, S. Müller. — 4. Femelle adulte, Padang, S. Müller. — 5. Jeune femelle, Padang, voyage de Reinwardt. — 6. Jeune mâle, Padang, S. Müller. — 7. Jeune femelle, Padang, S. Müller. — 8. Très jeune femelle, Padang, S. Müller.

1) Voir la figure de cette poche donnée par Sandifort dans "Verhand. Nat. Geschied. der Nederl. Overzee. Bezittingen, Zoölogie, pl. 7, fig. 1, 2, 3."

9. Squelette d'un mâle adulte, Batang-Singalang; S. Müller.
 10, 11. Crânes d'adultes, Sumatra, Reinwardt. — 12, 13.
 Crânes de jeunes individus, Sumatra, Reinwardt.

LES COLOBES.

COLOBUS.

Les Colobes, dépourvus d'abajoues et offrant un estomac multiloculaire, caractères également propres aux Semnopithèques, représentent ces derniers dans les forêts de l'Afrique chaude. Ils ont encore, comme ceux-ci, la dernière molaire de la mâchoire inférieure pourvue de cinq tubercules; mais ils s'éloignent des Semnopithèques, ainsi que de tous les autres singes de l'Ancien Monde, par le pouce incomplet de leur main antérieure, c'est-à-dire en forme de tronçon, ou manquant même totalement dans une espèce (le Col. verus). Ils acquièrent une assez forte taille; leurs formes, en général semblables à celles des Semnopithèques, sont, quelquefois, assez robustes, et ils ont la tête plus large et le museau un peu plus prolongé que ces derniers. Les poils du dessus de la tête sont dirigés vers le derrière.

En fait de squelettes, nous n'en possédons que celui du Colob. vellerosus. Il offre 12 paires de côtes, 7 vertèbres lombaires, 3 sacrales et 28 caudales.

Les Colobes n'ont été observés que dans l'Afrique depuis Sierra-Leone et l'Abyssinie jusqu'à Angola et Zanzibar.

Le nombre des espèces de Colobes est beaucoup plus restreint que celui des Semnopithèques; et il paraît que chacune d'entre elles est bornée à une localité particulière, toutefois à l'exception de quelques espèces plus ou moins anomales, (Colob. ferrugineus et verus), qui se trouvent, à côté d'autres espèces, pour ainsi dire plus typiques.

A part des espèces dont le Musée des Pays-Bas possède des échantillons, les auteurs en ont décrit les suivantes:

COLOBUS POLYCOMUS, Illiger, Prodr., p. 69; E. Geoffroy, Ann. Mus., t. 19, p. 92, N^o 1. — Full-bottom Monkey, Pennant, Quadr., t. 1, p. 197, pl. 24, copié dans Buffon, Suppl., t. 7, p. 65, pl. 17; Simia polycomos, Schreber, pl. 10 D. Semnop. (Colobus) polycomos, Wagner, (Schreber), t. 1, p. 108 et 307. — On ne connaît qu'un seul individu de ce singe. Il fait actuellement partie du Musée de Vienne, ayant été autrefois acquis à Londres, et étant probablement l'individu qui a servi de type à Pennant. Il est distinct de toutes les autres espèces par les longs poils d'un jaune grisâtre pâle, couvrant la tête, les côtés et le dessus du cou, les épaules et les bras. Les poils noirs des flancs sont également assez allongés. La queue, terminée en pinceau, est d'un jaune blanchâtre uniforme. Les autres parties du pelage sont d'un noir foncé. L'espèce vit, au rapport de Pennant, dans les forêts de Sierra Leone et de Guinée. Cette dernière indication est toutefois prise dans un sens trop général, attendu qu'elle n'a jamais été rencontrée à la Côte d'Or.

COLOBUS URSINUS, Ogilby, Menag., p. 284, N^o 8; Fraser, Zool. typ., pl. 1. — Cette espèce, originaire de Sierra Leone, offre la plus grande affinité avec le Colob. vellerosus, et ne paraît s'en distinguer que par le manque de poils blancs aux cuisses et par sa queue blanche dès son origine.

COLOBUS ANGOLENSIS, Sclater, Proc. Z. S. L., 1860, p. 245; Gray, Cat., p. 18, N^o 3: établi sur une peau incomplète apportée de l'intérieur à la côte d'Angola. — Il paraît se rattacher au Col. ursinus; mais il n'offre du blanc qu'aux épaules et à l'extrémité de la queue, toutes les autres parties étant noires.

COLOBUS PALLIATUS, Peters, Monatsbericht, Acad. Berlin, Déc. 1868, p. 637, N^o 1: établi d'après deux jeunes individus apportés vivants de la côté d'Afrique près de Zanzibar et morts

en captivité. Voici ce que M. Peters en dit. »Ater, fascia frontali, temporibus, malis, gula, juba humerali caudaeque apice albis; regione genitali flavida. Poils de la tête dirigés vers le derrière, plus courts que ceux du dos. Poils des tempes, des joues et de l'épaule très allongés. L'espèce porte, évidemment, plus d'affinité au *Colob. angolensis* de Sclater qu'aux autres Colobes; mais ce dernier s'en distingue par la teinte noire de tout son pelage, à l'exception du blanc de la crinière, des épaules et de l'extrémité de la queue."

COLOBUS KIRKII, J. E. Gray, Proc. Z. S. Lond., 1868, p. 180, pl. 15, mais seulement la figure antérieure, la figure postérieure représentant évidemment le *Colob. verus*. — Belle espèce, dont les dépouilles ont été envoyées de Zanzibar au Musée Britannique. Voici la description qu'en a donné feu Gray. »Head with long divergent hairs, forming a kind of cap, bent back over the forehead. The crown of the head, back and tail red brown, end of tail rather paler; the nape, upper surface of hands and feet and outside of the upper and forearm and of the thighs blackish; the forehead, cheeks, throat, side of the neck, chest, underside of the body, inner side of the limbs and the hind legs, and the hinder edge of the arms and thighs greyish white; a few bristly hairs on the eyebrows black. — Hab. Zanzibar."

Suit l'énumération des espèces faisant partie du Musée des Pays-Bas.

COLOBUS GUEREZA, Rüppell, Abyss. Wirbelthiere, p. 1, pl. 1. — *Guereza Rüppellii*; Gray, Catal., p. 19.

Très caractérisé par les poils fort allongés et blancs des flancs. Cette teinte occupe, en outre, les lombes, la moitié postérieure de la queue, les côtés et le dessous de la tête et du cou, et elle forme encore un bandeau frontal. Tout le reste du pelage est d'un noir profond. La touffe caudale est, notamment dans le mâle adulte, excessivement développée. Le petit a tous les

poils d'égale longueur, un peu ondulés et partout d'un blanc uniforme.

Longueur totale du mâle adulte de 58 pouces, dont la queue avec son flocon occupe 52 pouces.

Cette espèce habite l'Abyssinie.

Individus montés. 1. Mâle adulte, Shoa (Abyssinie). — 2. Femelle adulte, Kulla (Abyssinie), voyage de Rüppell. — 3. Petit, Abyssinie, voyage du Prince Paul de Wurtemberg: pelage ondulé, partout d'égale longueur et blanchâtre.

4. Crâne du N^o 1. — 5. Crâne du N^o 2.

COLOBUS VELLEROSUS, Isid. Geoffr., Catal., p. 17, N^o 1. — *Semnopithecus vellerosus*, Is. Geoffr., voyage de Belanger, 1850. — *Semnop. bicolor*, Wesmael, Bull. Acad. Brux., 1855. — *Colob. leucomeros*, Ogilby, Menag., 1858, p. 288, N^o 9, avec figure.

Pelage d'un noir profond, à l'exception d'un bandeau frontal, des côtés de la tête, du dessous du cou, de la queue jusqu'à quelques pouces de distance de son origine, enfin de la face externe des cuisses; toutes ces parties offrant un blanc plus ou moins pur. Les poils blancs des cuisses présentent des pointes noires. Les poils des flancs sont très allongés. La queue est terminée par un flocon assez développé.

Le petit est couvert de poils nullement allongés et, sur toutes les parties, d'un blanc uniforme.

Longueur totale de l'adulte de 57 pouces, dont la queue avec son flocon occupe 32 pouces.

L'espèce habite la Côte d'Or.

Individus montés. — 1, 2. Mâle et femelle adultes, Côte d'Or, voyage de Pel. — 3. Jeune mâle, tué dans l'été de 1861, Côte d'Or, présenté par M. le Gouverneur Nagtglas. — 4. Jeune mâle, Côte d'Or, Pel.

5. Petit, conservé dans l'esprit de vin: aux poils nullement allongés, et d'un blanc uniforme.

6. Squelette d'un mâle adulte; Côte d'Or, Pel.

7. Crâne du N^o 3.

COLOBUS SATANAS, Waterhouse, Proc. Z. S. L., 1838, p. 58.

Distingué, parmi toutes les autres espèces, par son pelage d'un noir profond et uniforme. Poils des flancs allongés; ceux du devant du front également allongés et dressés vers le haut. Queue sans flocon.

Longueur totale des adultes de 59 pouces dont la queue occupe 35 pouces.

Observé au Gabon et au Congo.

Individus montés. — 1. Mâle adulte, Gabon, voyage de Duchailu, acquis en 1865. — 2. Femelle adulte, tuée en 1874 sur les bords de l'Ogoway au Congo.

3. Crâne du N° 2.

COLOBUS FERRUGINEUS, Illiger, Prodr., p. 69. — *Col. ferruginosus*, E. Geoffr., Ann. d. Mus., t. 19, p. 92, N° 2. — *Simia ferruginea*, Shaw, Zool., t. 1, p. 59. — *Colob. Temminckii*, Kuhl, p. 7. — *Col. Pennantii*, Waterhouse, Pr. Z. S., 1838, p. 501. — *Colob. fuliginosus*, Ogilby, ibid., 1855, p. 97. — *Col. rufosuliginosus* et *rufoniger*, Ogilby, Menag., p. 270, c. fig., et 273.

Dessus d'un noir peu foncé tirant plus ou moins au brun grisâtre. Joues, parties inférieures jusque sur les flancs, devant des bras et des cuisses, avant-bras, jambes et les quatre mains d'un roux-rouge. Queue assez longue, de cette même teinte, mais tirant quelquefois au noirâtre. On voit de même, quelquefois, du roux-rouge sur l'occiput. Poils des flancs nullement allongés. Queue sans flocon.

Longueur totale de l'adulte de 59 pouces, dont la queue occupe 36 pouces.

L'espèce a été observée à Sierra Leone (Pennant), dans la Gambie (Rendall) et à la Côte d'Or.

Individus montés. — 1. Mâle adulte, type du *Col. Temminckii* de Kuhl. — 2. Femelle adulte. — 3. Jeune femelle, Côte d'Or, voyage de Pel: aux teintes absolument semblables à

celles des adultes. — 4. Très jeune individu, aux teintes très pâles, acquis en 1875.

5. Crâne du N^o 2. — 6. Crâne, Côte d'Or. — 7. Crâne, Sierra Leone. — 8. Crâne, Côte d'Or.

COLOBUS VERUS, van Beneden, Bull. Acad. Bruxelles, 1838, t. 5, p. 547, avec une figure coloriée. *Colobus Kirkii*, Gray, Proc. Z. S. L., 1868, p. 182, pl. 15, figure postérieure. — *Semnop. (Colobus) olivaceus*, Wagner, dans Schreber, t. 1. p. 309. — *Col. cristatus*, Gray, Catal., p. 19, N^o 6 et p. 128. — *Colobus verus*, Pel, dans Bijdragen tot de Dierkunde, 4^o, 1851, p. 7, avec une planche représentant l'animal réduit à deux tiers de la grandeur naturelle.

Distinct de toutes les autres espèces par le manque total du pouce des mains antérieures. Poils nullement allongés; mais ceux de la ligne médiane du front érigés en crête longitudinale. Point de flocon à la queue. Dessus d'un roux-brun terne; dessous, joues et dedans des extrémités d'un blanc grisâtre.

Habite la Côte d'Or.

Individu monté. — 1. Femelle à-peu-près adulte, tuée à la Côte d'or, voyage de Pel: longueur totale de 35 pouces, dont la queue presque complète, occupe 17 pouces: type du mémoire de feu Pel.

2. Crâne du N^o 1.

LES SEMNOPITHÈQUES.

SEMNOPITHECUS.

Les Semnopithèques forment un genre très naturel. Ils habitent l'Asie chaude au delà du fleuve Sind, au Nord jusque dans les hautes montagnes du Tibet oriental, à l'Est et au Sud jusque dans la Cochinchine, les trois grandes îles de la Sonde avec Bangka, et l'île de Solo. Ils rappellent au premier coup d'oeil les Cercopithèques, ayant la queue longue; mais ils ont, quoiqu'ils soient plus ventrus, des formes en général

plus élancées, les extrémités postérieures et les doigts, à l'exception du pouce, sont plus allongés, leur museau est ordinairement moins prolongé; enfin, la brièveté du pouce de leurs mains proprement dites présente-t-il un des caractères extérieurs des plus faciles à saisir. Quant aux traits empruntés aux parties internes, les Semnopithèques que l'on a pu examiner sous ce rapport, se distinguent de tous les autres singes de l'Ancien Monde, à l'exception des Colobes, par leur estomac grand et multiloculaire, ainsi que par le manque d'abajoues. Leur système dentaire s'accorde encore avec celui des Colobes, en ce que, semblable à ce que l'on observe dans les Cercocèbes, les Macaques et les Cynocéphales, ils ont la dernière molaire de la mâchoire inférieure pourvue de cinq, au lieu de quatre tubercules. Les poils de l'occiput sont souvent allongés et forment une espèce de huppe, ordinairement comprimée en guise de crête. Il arrive encore souvent que les poils des joues sont plus ou moins allongés. Ceux du front partent, soit de l'entredeux de la crête surciliaire, soit d'un centre de divergence plus ou moins refoulé sur le front. Leur museau est souvent peu saillant, mais plus ou moins élevé, ce qui produit dans quelques espèces une physionomie très différente, comme on peut le voir par les figures de la tête faites sur le vivant de quelques espèces, et publiées dans le travail que j'ai fait conjointement avec feu S. Müller, sur le genre Semnopithèque.

Le squelette des Semnopithèques présente, dans la plupart des espèces, 12 paires de côtes et 7 vertèbres lombaires; mais dans le *S. ferrugineus*, il existe 13 paires de côtes et 6 vertèbres lombaires; dans l'*albicinereus* et probablement aussi dans le *Dussumieri*, il y a également 15 paires de côtes, mais 7 vertèbres lombaires. Ces différences sont plus particulièrement curieuses, parce que ces trois espèces se distinguent, sous ce rapport, d'autres espèces extrêmement voisines à chacune d'entre celles-là: ce sont les *Semn. melalophus*, *mitratus* et *entellus*.

Les Semnopithèques se nourrissent de feuilles et de fruits. Ils vivent dans les forêts, les uns dans les plaines, d'autres

dans des régions plus ou moins élevées, et deux des espèces, savoir les *Semn. schistaceus* et *Roxellanae* présentent, parmi les singes, le phénomène tout-à-fait exceptionnel qu'elles se tiennent dans les forêts des hautes montagnes jusqu'à une élévation de 12000 à 13000 pieds au dessus du niveau de la mer, se plaisant à sauter et à jouer parmi les branches des sapins couvertes de neige. En mouvement, les *Semnopithèques* portent leur queue, qui leur sert de balancier, dans une direction horizontale. Ils ne supportent la captivité qu'assez difficilement.

Il paraît que la plupart des espèces de *Semnopithèques* est bornée à des localités d'une étendue relativement plus ou moins restreinte. Le Bengale en deça du Gange ne paraît nourrir que le *Semn. entellus*, remplacé dans les hautes montagnes du Nipaul par le *Semn. schistaceus*. On ne connaît que deux espèces bien déterminées habitant le Decan, savoir les *Semn. Johnii* et *Dussumieri*. Les espèces bien connues de Ceylan sont: le *Semn. cephalopterus*, observé dans les provinces méridionales et occidentales de l'île; le *Semnop. Kelaartii*, remplaçant le *Semn. cephalopterus* dans les districts montagneux, et le *Semn. senex* vivant dans cette même localité. L'Inde au delà du Gange produit un certain nombre d'espèces dont la plupart, cependant, a grandement besoin d'être étudiée de rechef. On a observé, dans les environs de Malacca, les *Semn. obscurus* et *albocinereus*, et ces deux espèces se trouvent encore dans le Sud-Est de l'île de Sumatra. Le *Semn. neglectus* habite Singapore à l'extrémité de la presqu'île de Malacca. Les *Semn. nigripes*, *nemaeus* et *Germani* viennent de la Cochinchine. L'espèce la plus septentrionale du continent de l'Asie, *Semn. Roxellanae*, se trouve dans les hautes montagnes du Tübet oriental. La grande île de Sumatra, à laquelle j'ai reconnue trois faunes, diverses les unes des autres par leurs principaux représentants, nous a fourni, à elle seule, six espèces de *Semnopithèques*, dont trois, savoir les *Semn. ferrugineus*, *melalophus* et *femoraliis*, sont propres à cette île, tandis que des trois autres, il y en a une (*Semnop. albocinereus*) qui se trouve, en outre, à Malacca,

une autre (Semn. obscurus) qui vit aussi à Bangka et à Malacca, et une troisième (Semn. pruinosus) qui vient également de Bangka et de Bornéo. Cependant, il s'en faut bien que tous ces singes de Sumatra soient généralement distribués, dans toutes les parties de cette île. La région de la faune, laquelle s'étend en bande plus ou moins étroite le long de la Côte Sud-Ouest de l'île, nourrit, en s'avancant du soi-disant mont Ophir dans la direction de Java, dans un ordre presque successif, quatre espèces, savoir le Semn. femoralis sur l'Ophir, le Semn. ferrugineus à Padang, le Semn. melalophus à Indrapore et Bencoulen, tandis que le Semn. pruinosus se trouve non seulement à Padang, Indrapore et Bencoulen, mais encore de l'autre côté des montagnes, à la baie des Lampongs. On ignore, si la faune de la partie mitoyenne de l'île, présentant des plateaux où se fait sentir, pendant la nuit, un froid assez piquant, produit des singes; cette faune paraît, du reste, se rattacher à celle du Himalajah, puisque nous avons reçu de cette région, et le Felis moormensis et l'Arctonyx collaris. La faune de la partie orientale de Sumatra ne nous est connue que par quelques récoltes, faites dans les environs de Ladak sur un des grands affluents de la rivière de Palembang. C'est dans cette large bande de terres que vivent les Semn. albocinereus et obscurus, tous les deux observés à Malacca et le dernier en outre dans l'île de Bangka, et c'est encore dans cette région de Sumatra que l'on rencontre le Hylobates lar, répandu dans la presque île de Malacca jusque vers l'Arracan, et très différent du Hyl. agilis de la région Sud-Ouest de Sumatra. L'île de Java produit des espèces à elle propres: ce sont les Semnop. mitratus et maurus, puis le Semn. pyrhus, si semblable, à l'exception de sa teinte, à cette dernière espèce et seulement observé dans une localité particulière dans l'Est de l'île. Bornéo, dont on n'a exploré, à proprement parler, que les environs de Pontianak à la Côte occidentale et la partie orientale du Sud de l'île, nous a offert cinq espèces de Semnopithèques. Deux d'entre elles, les Semnop. pruinosus et nasica, se trouvent dans

les deux localités dont nous venons de parler ; deux autres, les *Semn. frontatus* et *rubicundus*, n'ont été observées que dans la partie orientale du Sud de l'île, et le *Semn. chrysomelas* ne nous est venu que de Pontianak. Quant aux Philippines, M. Semper me mande qu'il n'y existe pas des *Semnopithèques*, mais qu'une espèce est répandue dans l'île de Solo, située au Nord de Bornéo : c'est probablement le *Semn. albimanus* d'Isid. Geoffroy.

A part des espèces dont nous possédons des échantillons dans notre collection nationale, il en existe d'autres qui sont parfaitement établies. Je compte dans ce nombre les suivantes.

SEMNOPIITHECUS GERMANI, A. Milne Edwards, Musée de Paris : originaire de la Cochinchine, semblable au *Semn. pruinatus* ; mais aux poils plus longs et d'un gris blanchâtre. Le jeune offre une teinte rousse, comme les jeunes des *Semn. maurus* et *cristatus*, mais il a la tête et les mains noires.

SEMNOPIITHECUS NIGRIPES, A. M. Edwards, Mus. de Paris, du Saïgon. Cette belle espèce rappelle, par ses teintes, le *Semn. nemaus* ; mais elle a la queue beaucoup plus longue et les formes plus grêles, les teintes enfin sont distribuées différemment, savoir : les membres antérieurs sont beaucoup plus foncés, les membres postérieurs teints de noir au lieu de rouge-brun ; le rouge-brun qui orne la poitrine et la région des oreilles est moins prononcé et beaucoup plus clair. Comme dans le *Semn. nemaus*, les poils de la tête ne forment pas de crête.

SEMNOPIITHECUS PILEATUS, Blyth, Proc. As. S. Beng, t. 12, 1843, p. 174 et t. 16, p. 755. — *Semn. chryso-gaster*, Lichtenstein, Mus. Berol. — *Semn. Potentiani*, Bonaparte, C. R. de l'Acad. d. sc. de Paris, t. 43, 2 Août 1856, p. 3 (Note). Belle espèce très distincte par la teinte d'un roux foncé occupant le dessous de l'animal, les joues et en partie aussi la face externe des membres postérieurs. Les individus de Blyth

viennent de Chittagong et de Tipperah; celui du Musée de Berlin a été envoyé de Tenasserim par le Dr. Helfer.

Je n'ai pu me faire une idée précise des *Semn. Phayrei* et *Barbei*, Blyth, Pr. As. S. B., t. 16, p. 753, ni du *Semn. priamus* d'Elliot, ib., t. 13, p. 470. Il serait à désirer que ces singes asiatiques fussent étudiés derechef par un naturaliste expérimenté dans cette partie de la science, et que l'on voulût en faire parvenir les dépouilles aux principaux Musées Européens.

Il reste à faire mention du **SEMNOP. ALBIPES** d'I. Geoffroy, Cat. p. 14: »espèce voisine des *Semnop. entellus* et *Dussumieri*, mais distincte de tous les deux, dès le premier aspect, par la coloration de ses mains, qui, au lieu d'être noires, sont d'une couleur très-claire, savoir: les antérieures d'un gris-fauve sale avec les doigts en partie blancs; les postérieures d'un blanc sale un peu lavé de jaune." Ajoutez que ce singe indiqué, par erreur, à la page 32 de notre ouvrage, sous l'épithète d'»*albinanus*,» a l'occiput pourvu d'une huppe, et qu'il rappelle, par son système de coloration, le *Semnop. obscurus*, quoique ses teintes soient beaucoup plus claires (individus types du Musée de Paris). Geoffroy fait venir cette espèce de Manille. Le professeur Semper, qui a fait un long séjour dans les Philippines, me fait cependant part qu'il n'existe dans cet Archipel, à moins que ce ne soit dans l'île de Palawan, tout-à-fait inconnue sous le rapport de l'histoire naturelle, que le *Cercocèbe* commun (*Cercoc. cynamolgos philippensis*), et que l'île la plus septentrionale où se trouvent des *Semnopithèques*, est celle de Solo.

SEMNOPITHECI VERI?

On peut comprendre sous ce nom toutes les espèces aux formes plus ou moins grêles et dont la queue occupe plus de la moitié de la longueur totale de l'animal. Le plus grand nombre d'entre-elles a les poils de l'occiput et de la nuque alongés de manière à former une huppe comprimée qui se prolonge quelquefois

sur le vertex. Le nombre de leurs vertèbres caudales varie depuis 27 jusqu'à trente-trois.

I. Espèces pourvues d'une huppe comprimée.

A. Le devant du front présentant un champ triangulaire, nu et couleur de lait. Huppe en crête haute, très comprimée et prolongée, par devant, jusque sur le derrière du front.

On ne connaît qu'une seule espèce de cette subdivision. C'est :

SEMNOPIITHECUS FRONTATUS, S. Müller, dans J. v. d. Hoeven, Tijdschrift, vol. v, 1858, p. 156; S. Müller et H. Schlegel, Verhandelingen over de Natuurl. geschiedenis der Nederlandsche overzeesche bezittingen, fol., Zoölogie, Zoogdieren, 1859, pp. 62 et 78, pl. 8, fig. 1, tête fig. 2, crâne fig. 3 et 4.

Le caractère le plus saillant de ce singe et dont on ne trouve d'exemple dans nulle autre espèce du genre, réside dans le champ frontal nu, dont nous avons fait mention ci-dessus. Elle est, en outre, distincte de toutes les autres par sa huppe en crête comprimée et haute dès le commencement, ainsi que par les poils des côtés du front et des joues, lesquels sont alongés, mais de la sorte qu'ils forment, de chaque côté, deux paquets qui s'étendent latéralement et un peu vers le bas, en guise de deux ailes. La couleur de lait qui occupe le champ du front s'étend encore en angle aigu sur la partie basale du nez. La lèvre inférieure et une ligne étroite bordant la supérieure sont couleur de chair, et les lèvres en général se trouvent garnies de poils fauves. Le reste de la face est noirâtre. Le centre de divergence des poils se trouve à peu de distance derrière le champ nu du front, et c'est de là que la huppe commence à se dresser. Le brun-gris jaunâtre du pelage passe au brun plus foncé sur la huppe, au brun-noir sur l'avant-bras, les extrémités postérieures et le premier quart de la queue, et au noir sur les quatre mains et les poils en aile des joues et des côtés du front. Le dessous du cou et du tronc est de ce

même brun-gris jaunâtre que le dessus, mais beaucoup plus clair; cette teinte occupe également le dedans des cuisses et des bras, et se prolonge même sur la première moitié du dedans de l'avant-bras et de la jambe. Les trois derniers quarts de la queue tirent fortement sur le gris sale. Les teintes des jeunes individus sont en général un peu plus claires que celles des adultes.

Le squelette offre le nombre usuel de vertèbres chez la plupart des Semnopithèques, c'est-à-dire douze vertèbres dorsales et autant de paires de côtes; puis sept vertèbres lombaires. On compte trois vertèbres sacrales et vingt-six caudales. Le crâne est moins haut que dans les autres espèces, à front déprimé et aux orbites plus larges que hautes.

Feu Müller a découvert ce singe à l'Est du fleuve Banjer, dans les forêts en montagne de la partie Sud-Est de Bornéo, nommée les pays-Lawout. Il paraît appartenir aux espèces rares, notre voyageur n'en ayant pu se procurer que quatre individus. J'ignore si l'espèce a été observée dans d'autres parties de cette grande île.

Individus montés. — 1. Femelle adulte, tuée en Oct. 1836, près de Pamattan, voyage de S. Müller: individu figuré l. c., pl. 8, fig. 1 et 2. — 2. Mâle adulte, tué près de Poulo-Lampy, S. Müller. — 3, 4. Jeunes mâles, Pamattan, S. Müller.
5. Squelette du N^o 2.

6. Crâne du N^o 1, figuré, l. c., pl. 8, fig. 3 et 4. — 7. Crâne du N^o 4.

B. Poils du front rayonnant d'un centre commun situé à la base de la huppe, alongés et ombrageant les sourcils et les côtés du front. Teinte des adultes d'un rouge-brun uniforme, beaucoup plus pâle chez les jeunes, notamment sur le dessous; teinte du très jeune blanchâtre sur la tête et le dessous. Une grande huppe un peu comprimée.

Cette subdivision ne comprend que la seule espèce suivante,

SEMNOPIITHECUS RUBICUNDUS, S. Müller et Schlegel, Verhand., l. c., pp. 61 et 69, pl. 9, fig. 1: adulte; fig. 2: tête de grandeur naturelle; fig. 3 et 4: crâne; pl. 11, fig. 1: jeune individu.

Voir ci-dessus les traits distinctifs de l'espèce. Squelette offrant douze paires de côtes, sept vertèbres lombaires, trois sacrales et vingt-cinq caudales.

Feu S. Müller a découvert cette espèce dans les mêmes localités qu'habite le *Semn. frontatus*. Plus tard, le voyageur Schwaner nous en a fait parvenir un très jeune individu, tué dans les environs du fleuve Kapouas.

Individus montés. — 1. Femelle adulte, Tanah-Lawout, S. Müller: individu figuré l. c., pl. 9, fig. 1; et pl. 9 fig. 2: tête de grandeur naturelle. — 2. Femelle adulte, monts Sakoumbang, S. Müller. — 3. Mâle adulte, tué en Nov. 1856, Keritingan, S. Müller. — 4. Mâle à l'âge moyen, Sakoumbang, S. Müller. — 5. Individu passablement jeune, S. Müller: longueur de vingt-neuf pouces et demi, dont la queue en occupe seize et demi. — 6. Jeune femelle du N^o 1, figurée l. c., pl. 11, fig. 1. — 7. Très jeune individu, Kapouas, Schwaner.

8. Squelette d'une femelle adulte, dont le crâne est figuré l. c., pl. 9, fig. 3 et 4.

9. Crâne du N^o 3. — 10. Crâne du N^o 5. — 11. Crâne du N^o 6. — 12, 13, 14. Crânes, voyage de S. Müller.

C. Centre de divergence des poils placé à une distance d'environ quatre lignes du commencement du front. Dessus d'un gris, soit simplement mêlé de noirâtre, soit lavé de brun-clair. Huppe, soit noire, soit fauve. Dessous d'un blanchâtre s'étendant, dans l'une des espèces, sur le dessous de la queue, sur le dedans des quatre extrémités et se montrant même sur les quatre mains; tandis que cette teinte est bornée, dans l'autre espèce, à la partie inférieure du cou et du tronc, et sur une partie du dedans des quatre extrémités.

SEMNOPIHECUS MITRATUS, Müller et Schlegel, l. c., pp. 60 et 65, pl. 12, fig. 2 (très jeune individu), et pl. 12 bis, fig. 1 (tête en profil de l'adulte, faite sur le vivant). — Presbytes mitrata, Eschscholtz, dans Kotzebue, prem. voyage, t. 3, p. 196 (1821). — Semnopithecus comatus, Desmarest, Suppl., p. 553, avec l'indication erronée de patrie de Sumatra; Fr. Cuv., Mammif., p. 37, pl. 11.

Dessus d'un gris mêlé de noirâtre et passant au noir sur la huppe et le dessus de la tête. Dessous du corps, du tronc et de la queue, ainsi que le dedans des quatre membres blanchâtres; cette teinte se répand aussi sur les quatre mains, en y étant cependant mêlée de noir.

Le très jeune est d'un blanc argenté sale remplacé par du gris noirâtre sur la huppe, la nuque, le dos et le dessus de la queue.

Un de nos jeunes individus présente une variété, en ce qu'il a les flancs et les quatre membres fortement mêlés de blanc et que les quatre mains sont d'un blanc uniforme.

Cette espèce n'a été observée que dans l'île de Java, où elle porte chez les Soundanais le nom de Sourili. Elle est abondante dans la partie occidentale de l'île, mais on ignore si elle en habite également la partie orientale.

Individus montés. — 1. Femelle adulte, Java occidental, voyage de Reinwardt. — 2. Adulte, Java occidental, voyage de Blume. — 3. Mâle adulte, tué en Août 1827, près de Tapos, Java occidental, voyage de Macklot. — 4. Adulte, Java occidental, voyage de S. Müller. — 5. Mâle, Java occidental, voyage de Diard, 1863. — 6. Femelle passablement jeune, aux mains blanches et aux flancs variés de blanc; longueur totale de 52 pouces dont la queue en occupe 18 et demi, Java occidental, Diard, 1863. — 7. Jeune aux teintes ordinaires, un peu plus petit que le N° 6, Java occidental, voyage de Boié. — 8. Petit, figuré dans S. Müller et Schlegel, pl. 12, fig. 2, Java occidental, S. Müller.

15. Foetus, Java, conservé dans la liqueur forte.

9. Squelette d'adulte, Java occidental, voyage de Reinwardt. —

10. Squelette, Java occidental, S. Müller. — 11. Squelette, voyage de Diard, Java, 1865.

12. Crâne du N^o 5. — 13. Crâne du N^o 6. — 14. Crâne, Java occidental, voyage de Reinwardt.

SEMNOPITHECUS ALBOCINEREUS, Schinz, t. 1, p. 12, N^o 16; Cantor, p. 174. — *Cercopithecus albocinereus*, Desmarest, Suppl., p. 534 (nec Eydoux et Souleyet). — *Semnop. siamensis*, Müll. et Schlegel, l. c., p. 60. — *Semnop. nigrimanus*, Is. Geoffr., Arch. du Muséum, t. 2, p. 546.

Is. Geoffroy a élevé des doutes sur le *Cercop. albocinereus* de Desmarest; mais comme ce dernier auteur dit avoir emprunté sa description à un individu provenant du voyage de Diard et Duvaucel à Sumatra et que l'on ne connaît pas d'autre espèce de cette île, teinte en dessus de gris, en dessous de blanchâtre, à la queue brune et aux quatre mains noires, il est évident qu'il a eu sous la main celle du présent article.

Nos individus ont été tués, en partie dans les environs de Malacca, en partie dans le Sud-Est de l'île de Sumatra, dans la même localité où vit le *Semn. obscurus*. Notez que ceux décrits autrefois par S. Müller et moi, sous l'épithète de »siamensis,» ont encore été recueillis, par feu Diard, à Malacca et non pas à Siam.

Cette espèce, tout en se rattachant au *Semn. mitratus*, n'en est pas moins distincte sous des rapports très essentiels, dont voici l'exposition. La teinte d'un gris mêlé de noirâtre des parties supérieures est plus ou moins fortement lavée de brun clair, et tire au blanchâtre à la face externe des cuisses; elle passe insensiblement au noirâtre vers le bas des extrémités et au noir parfait sur les quatre mains: les poils du front sont d'un noirâtre mêlé de brun; la huppe est teinte de fauve, au lieu de noir; la queue offre une teinte uniforme d'un brun noirâtre mêlé de brun clair à sa partie basale. Le blanc des parties inférieures est beaucoup moins répandu: il n'occupe que le dessous du corps depuis le menton jusqu'à l'anus, s'étend

sur le dedans des cuisses et des bras, pour diminuer ensuite peu-à-peu en largeur sur le dedans des jambes et de l'avant-bras, où cette teinte finit par se rétrécir en une raie étroite qui se perd sur le talon et le derrière de la base des mains antérieures. Le squelette diffère de celui du *Semnop. mitratus* en ce qu'il offre une paire de côtes de plus, savoir treize paires, et qu'on ne lui compte que deux vertèbres sacrales, tandis que le nombre des vertèbres lombaires est le même dans les deux espèces, savoir de sept.

Le Musée de Liège possède le mâle adulte d'un singe provenant du voyage de M. Castelnau et indiqué comme ayant été tué dans l'île de Sumatra. Cet individu rappelle le *Semn. albocinereus* sous tous les rapports, à cette exception près qu'il a la partie postérieure du front, les cuisses, les jambes, ainsi que la partie terminale de la queue, teintes de blanc. Nous le regarderons provisoirement comme variété accidentelle du *Semn. albocinereus*.

Individus montés. — 1. Femelle adulte, tuée près de Lahat, situé sur un des affluents du fleuve de Palembang, sous la même latitude que Bencoulen, mais de l'autre côté de la chaîne de montagnes; obtenue en 1875. — 2. Mâle semi-adulte, Lahat, 1875. — 3. Femelle adulte, tuée près de Malacca, 1875. — 4. Individu semi-adulte, Malacca, 1875. — 5. Femelle, Malacca, 1839. — 6, 7, 8. Mâle et deux femelles adultes, aux teintes un peu jaunies par l'action de l'esprit de vin, Malacca, voyage de Diard: types du *Semnop. siamensis* de S. Müller et H. Schlegel.

9. Squelette du N° 1. — 10. Squelette du N° 2.

11. Crâne du N° 3. — 12. Crâne du N° 4.

D. Front encadré de noir, teinte qui se prolonge également sur la partie antérieure de la huppe. Teinte dominante du pelage, soit d'un roux-rouge plus ou moins vif, soit d'un roux pâle lavé de noirâtre sur le dos, le dessus de la queue et la face externe du bras et même de l'avant-bras. Poils du front

rayonnant, vers les côtés et le derrière, d'un point central occupant l'entre-deux des sourcils. Point de différence dans les teintes suivant l'âge et le sexe.

Patrie: la Côte Sud-Ouest de Sumatra.

On ne connaît que deux espèces de cette subdivision, portant, l'une et l'autre, chez les indigènes, le nom de Simpaï. Elles ne paraissent se distinguer, à l'extérieur, que par certaines modifications dans les teintes, tandis que le nombre de leurs côtes est différent. Elles habitent, toutes les deux, certaines contrées de la Côte Sud-Ouest de Sumatra, quoique séparées l'une de l'autre.

Ces deux espèces ayant donné lieu à des confusions inextricables jusqu'à ce jour, il importe d'en faire l'exposé raisonné.

L'une d'entre elles a été indiquée par Raffles, Trans. Linn. Soc., t. 15, 1822, p. 243, sous le nom de *Simia melalopha*. Raffles rapporte que ce singe se trouve en abondance dans le voisinage de Bencoulen à la Côte Sud-Ouest de Sumatra (à une distance de 85 heures de marche du Cap Sud-Est de cette île). Un de nos correspondents, le docteur Wienecke, ayant observé, en 1865, cette espèce à Bencoulen et nous en ayant fait parvenir un individu, nous avons pu constater que ce *S. melalopha* de Raffles est identique avec le singe décrit et figuré par Is. Geoffr., sous le nom de *S. flavimanus*, dans la Centurie zool. de Lesson, 1830, p. 109, pl. 11, d'après un individu rapporté par Belanger avec l'indication erronée de provenance de l'île de Java, et que c'est encore le même singe dont feu S. Müller nous en a fait parvenir une belle série d'individus recueillis par lui dans les environs d'Indrapore, situé sur cette même côte à une distance de 45 heures de marche au Nord-Ouest de Bencoulen. L'épithète de *melalophus*, cependant, avait été appliquée, en 1823, par Fr. Cuvier, *Mammifères*, pl. 7, à un singe provenant du voyage fait à Sumatra par Diard et Duvaucel, singe assez différent du *S. melalopha* de Raffles, et dont feu S. Müller nous a également fait parvenir une belle série d'individus, mais tous recueillis dans une

localité différente, c'est-à-dire dans les environs de Padang, situé à une distance de 24 heures de marche au Nord-Ouest d'Indrapore. — Martin, *Quadrumana*, p. 472, avait déjà émis l'opinion que le *S. melalopha* de Raffles devrait appartenir au *S. flavimanus* d'Is. Geoffroy et non pas au *S. melalophus* de Fr. Cuvier, toutefois en regardant ces singes plutôt comme des variétés dues à une coloration différente que comme des espèces différentes. L'opinion ayant prévalu de désigner l'espèce de Padang sous l'épithète de *melalophus*, et celle de Raffles observée à Bencoulen et Indrapore sous celle de *flavimanus*, il fut dès lors impossible d'éclaircir cette question de synonymie sans avoir examiné des individus du *Semnopithecus melalophus* de Raffles tués à Bencoulen. Ayant réussi à nous en procurer, il ne reste plus de doute que ce *S. melalopha* de Raffles est le même que le *S. flavimanus* de Geoffroy, et que le *Semn. melalophus* de Fr. Cuvier, provenant de Padang et appartenant à une espèce différente, doit porter une épithète nouvelle. Il est à regretter que feu J. E. Gray qui eut pu contribuer à jeter de la lumière sur cette question, y ait plutôt porté la confusion. Dans son opuscule, intitulé *List of Mammalia*, 1843, pp. 2 et 3, on lit d'abord sous le titre de *Presbytes melalophos*, que l'un des deux individus du Musée Britannique a été présenté par Lady Raffles¹⁾; puis, il énumère séparément le *Presbytes flavimana*, y rapportant un individu que nous avons cédé, dans le temps, au Musée Britannique et lequel est un de ceux recueillis par S. Müller près d'Indrapore. On voit, par contre, dans le Catalogue de Gray, publié en 1870, que ce savant cite le *Semn. flavimanus* d'Is. Geoffroy comme synonyme du *Semn. melalophus* de Raffles et de Fr. Cuvier, mais qu'il divise son *S. melalophus* en deux variétés, dont la première paraît répondre à l'espèce de Raffles, la deuxième à celle de Fr. Cuvier. Du reste, pas un mot sur l'origine des individus

1) Notez que Horsfield, *Catal.*, 1851, p. 12, No A, fait encore mention, mais sous le nom de *S. flavimanus*, d'un individu présenté par Sir St. Raffles à la Soc. Zool. de Londres.

qui lui ont servi de base à ce travail et qui doivent être les mêmes dont il a fait mention en 1843. Il énumère encore, sous le N^o 14, p. 17, une nouvelle espèce qu'il appelle *S. nobilis*, et qu'il avait déjà décrite antérieurement (*Presbytes nobilis*, *Ann. et Magaz.*, t. 10, 1842, p. 256, et *List*, 1843, p. 3). Pour porter la confusion à son comble, ces descriptions données à des époques différentes ne s'accordent pas entre elles dans les principaux détails, et il assigne pour patrie à ce singe, d'abord le Himalaya avec un signe de doute, puis Sumatra sans ce signe. Ces sortes de travaux ne servant qu'à semer de la confusion et porter le naturaliste au désespoir, tout en lui faisant perdre un tems précieux, il ne reste que de les passer sous silence, et de reconstruire l'édifice de la science sur des données certaines, et en adoptant constamment pour base la répartition géographique des êtres. On avouera, du moins, que dans le cas présent, la connaissance précise de la provenance des deux espèces en question est d'une importance infiniment plus grande pour la science que ces recherches stériles sur leur nomenclature. Nous finirons par dire que c'est à regret que nous nous sommes vus, en face de tant d'incertitudes, dans la nécessité de désigner l'espèce de Padang sous une nouvelle épithète, savoir sous celle de »*ferrugineus*."

SEMNOPIITHECUS FERRUGINEUS. — *Semn. melalophus*, Fr. *Cuv. Mammif.*, pl. 7 (sed non Raffles); *Schleg. et Müller, Verhand.*, l. c., pp. 60 et 66, pl. 12 bis; fig. 2: figure de la tête de l'adulte, vue en face et faite sur le vivant. Voir, du reste, plus haut notre exposition de la synonymie de cette espèce et de la suivante.

Ce singe est facile à reconnaître à sa teinte d'un roux de rouille de fer tirant fortement sur le rouge, mais passant, sur le dessous du tronc et du cou, ainsi que sur le dedans des quatre extrémités, au roux jaunâtre pâle. On voit, dans les adultes, sur les épaules et le dos, un nombre restreint de poils noirs entremêlés aux poils roux. L'espèce a cela en commun avec

le *S. melalophus* que la partie antérieure de la huppe est noire et que le front est encadré de cette même teinte. Elle s'en éloigne, par contre, par la présence d'une treizième paire de côtes, laquelle, quoique assez courte, n'en est pas moins parfaitement développée. On compte au squelette 13 paires de côtes, 6 vertèbres lombaires et 3 sacrées. Le nombre des vertèbres caudales varie depuis 28 à 53.

Feu S. Müller, qui a observé ce singe dans le district de Padang, rapporte qu'il s'y trouve, non seulement dans les plaines s'étendant le long de la côte, mais encore dans les forêts en montagne jusqu'à une élévation de 3000 pieds au dessus du niveau de la mer. Nous avons déjà constaté qu'il est remplacé vers le Sud-Est, c'est-à-dire, depuis Indrapore, par le *Semn. melalophus*.

Individus montés. — 1, 2, 3. Femelles adultes, tuées dans le district de Padang, 1835, voyage de S. Müller. — 4, 5. Mâles adultes, tués dans le district de Padang, 1835, S. Müller. — 6. Jeune femelle, Padang, 1835, S. Müller.

7. Squelette d'un mâle adulte, Padang, 1835, S. Müller. — 8. Squelette d'une femelle adulte, tuée à Batang-Singalang, Août 1835, S. Müller. — 9. Squelette d'un individu sémi-adulte, tué en Septembre 1835, S. Müller.

10, 11. Crânes d'adultes, Padang, 1835, S. Müller.

SEMNOPITHECUS MELALOPHUS, Raffles, Trans. Linn. Society, t. 15, 1822, p. 245 (mais non pas de Fr. Cuvier, lequel est notre *Semn. ferrugineus*). — *Semnop. flavimanus*, Is. Geoffroy, dans Lesson, Cent. zool., 1850, p. 109, pl. 11; Schl. et Müller, l. c., pp. 61 et 67.

Ce singe, semblable à l'extérieur au *Semn. ferrugineus* par ses formes, sa taille, ainsi que par la teinte noire du devant de la huppe et du cadre frontal, rappelle encore cette espèce par la distribution de ses teintes en général, quoiqu'elles soient considérablement modifiées; mais il en diffère parce que son squelette ne présente que douze paires de côtes. Les modifi-

cations dans le système de coloration offrent la disposition suivante. La teinte d'un roux-rouge se trouve bornée à la face externe des quatre extrémités et à la queue; elle est presque toujours moins intense, ordinairement même très pâle et passant au noirâtre à la partie terminale des poils du bras ou même de l'avant-bras. On observe ce même phénomène sur la nuque, le dos, les lombes et le dessus de la queue, où la partie basale des poils offre une teinte d'un roussâtre sale. La teinte claire des joues, du dessous du corps et du dedans des extrémités est constamment plus pâle et tire plus ou moins fortement sur le blanchâtre. Le roux du front est également plus ou moins pâle.

Le squelette n'offre que douze paires de côtes, mais sept vertèbres lombaires, et trois sacrals. On y compte 28 vertèbres caudales.

Nous avons déjà constaté que ce singe a été découvert, par Raffles, dans les environs de Bencoulen, et que M. Wienecke l'y a également observé. Il est, toutefois, répandu, vers le Nord-Ouest, jusque dans le district d'Indrapore, où S. Müller l'a rencontré dans les plaines bordant la mer, et où l'on ne trouve jamais le *S. ferrugineus*, dont la patrie exclut, à son tour, le *S. melalophus*.

Individus montés. — 1. Mâle adulte, tué en Juillet 1855, Indrapore, voyage de S. Müller: teintes rousse et noire assez prononcées. — 2. Mâle adulte, tué en Juillet 1855, Indrapore, S. Müller: teintes rousse et noire moins fortement prononcées. — 3. Femelle adulte, Juillet 1855, Indrapore, S. Müller, mère du N° 5: teintes rousse et noire un peu moins foncées que dans le N° 1. — 4. Femelle adulte, Juillet 1855, Indrapore, S. Müller: teintes un peu plus claires que dans le N° 2. — 5. Jeune femelle, enfant du N° 3, Juillet 1855, Indrapore, S. Müller: teintes beaucoup plus claires que celles de sa mère et même que celles de la femelle N° 4. — 6. Jeune femelle, Juillet 1855, Indrapore, S. Müller: teintes à-peu-près semblables à celles du N° 5. — 7. Individu passa-

blement jeune, Bencoulen, présenté en 1865 par M. Wienecke: teintes semblables à celles des autres jeunes individus.

8. Squelette d'un mâle adulte, Indrapore, Juillet 1855, voyage de S. Müller.

9. Crâne d'une femelle adulte, Indrapore, Juillet 1855, S. Müller.

E. Teinte dominante d'un noir tirant plus ou moins au brunâtre, mais remplacée, sur les parties inférieures, par du blanc plus ou moins étendu. Ces teintes sont, dans deux des trois espèces de cette subdivision, sujettes à varier individuellement de la sorte que le pelage entier présente alors un roux jaunâtre plus ou moins uniforme. Centre de divergence des poils du front situé sur l'entre-deux des sourcils. Deux de ces espèces, savoir les *S. femoralis* et *chrysomelas* ont le dessous de la queue clair, tandis que cet organe est, dans la troisième, le *Semn. neglectus*, d'une teinte foncée uniforme.

Des trois espèces de cette subdivision, l'une vient de Singapore, île du même nom de sa capitale et située à la partie la plus australe de la presqu'île de Malacca, l'autre de Pontianak à la Côte Ouest de Bornéo, la troisième du mont Ophir à Sumatra à vingt-cinq heures de marche au Nord de Padang.

SEMNOPIITHECUS FEMORALIS, Horsfield (nec Martin), Appendix to life of Raffles, 1830, p. 645, fondé sur la *Simia maura* de Raffles (nec Schreber) t. 13, 1822, p. 247. — *Semn. sumatranus*, S. Müller et Schlegel, l. c., pp. 61 et 75, pl. 10 bis, fig. 1, mâle adulte; fig. 2, tête en face et de grandeur naturelle de la variété d'un roux jaunâtre.

Teinte dominante d'un brun noirâtre remplacé par du blanc jaunâtre sur les parties inférieures du cou, du tronc et de la queue, ainsi que sur le dedans des quatre extrémités, où cette teinte se rétrécit peu-à-peu pour aboutir en angle très aigu à la base des quatre mains; elle se répand aussi plus ou moins sur les côtés des lombes, tirant, par contre, sous le cou, souvent au brunâtre. Une femelle adulte de notre collection

est d'un roux jaunâtre plus pâle sur les parties inférieures, mais passant plus ou moins au noirâtre sur les quatre mains et l'extrémité de la huppe.

. On compte au squelette 12 paires de côtes, 7 vertèbres lombaires, 5 sacrales et 28 à 29 caudales.

Notre voyageur, feu Horner, a recueilli une petite série d'individus de cette espèce dans les forêts du Mont Ophir, situé à la distance d'environ vingt-cinq heures de marche au Nord de Padang. C'est la seule indication exacte de localité que l'on possède sur la patrie de ce singe.

Individus montés. — 1. Mâle adulte, Mont Ophir, voyage de Horner. — 2. Mâle à l'âge moyen, Mont Ophir, Horner. — 3. Femelle à l'âge moyen, Mont Ophir, Horner. — 4. Jeune femelle, aux teintes semblables à celles des adultes, Mont Ophir, Horner. — 5. Femelle adulte, variété d'un roux jaunâtre, ci dessus indiquée, Mont Ophir, Horner.

6. Squelette du N° 3. — 7. Squelette du N° 5.

8. Crâne du N° 1. — 9. Crâne du N° 2. — 10. Crâne du N° 4. — 11. Crâne d'un mâle adulte, Mont Ophir, Horner.

SEMNOPIITHECUS CHRYSOMELAS, S. Müller et H. Schlegel, l. l., pp. 61 et 71; pl. 10, fig. 1 (mâle adulte), fig. 2, femelle (variété jaunâtre); pl. 11, fig. 2 (petit), fig. 3 (crâne de l'adulte, vu en face et de profil). — ? *Cercopithecus auratus*, E. Geoffroy, Ann. d. Mus., t. 19, 1812, p. 93, N° 2; Isid. Geoffr., Catal., 1851, p. 15, N° 11. — *Semnopithecus femoralis*, Is. Geoffr., ibid., N° 10 (nec Raffles, nec Martin). — *Semn. femoralis*, Gray, Catal., 1870, p. 16 (ex parte: specimina ex insula Borneo).

Nous avons rapporté le *Cercop. auratus* de Geoffroy, fondé sur un individu unique d'origine incertaine et donné par feu Temminck, en 1812, au Musée de Paris, à notre singe de Bornéo, sans pouvoir préciser si cette variété appartient à cette espèce ou au *Semn. femoralis* de Raffles, question qu'il est impossible de décider d'une manière exacte. Quoiqu'il en soit,

l'épithète d'«auratus» mérite encore d'être rejetée, parce qu'elle n'indique qu'une variété accidentelle propre à deux espèces différentes.

Cette espèce est distincte du *Semn. femoralis* en ce qu'elle a la teinte dominante plus foncée, savoir d'un noir tirant légèrement au brun pourpré, et plus particulièrement en ce que la teinte claire d'un jaune roussâtre n'occupe, outre le dessous de la queue, que le bas-ventre, la région de l'anus et le dedans du bras et des cuisses, d'où elle part pour former une bande étroite se perdant sur le dedans du talon et à la base des mains antérieures.

Une femelle adulte de notre collection forme une variété d'un jaune roussâtre mêlé de noir vers le bas des extrémités et sur les quatre mains.

Le petit du sexe féminin de notre collection est d'un jaune grisâtre pâle remplacé par du noirâtre sur la huppe, le dessus du dos et de la queue, la partie externe du bas des bras, des avant-bras et des mains, tandis que les extrémités postérieures tirent, partout, légèrement au noirâtre.

Ce singe, découvert par feu Diard dans les environs de Pontianak, à la Côte Ouest de Bornéo, n'a pas été observé dans d'autres localités, et feu S. Müller dit expressément qu'il ne se trouve pas au Sud-Est de l'île.

Individus montés. — 1. Mâle adulte, Pontianak, Côte Ouest de Bornéo, voyage de Diard : l'un des types de l'espèce, figuré dans *M. et Schl.*, l. 1., pl. 10, N^o 1. — 2. Femelle adulte, Pontianak, Diard. — 3. Femelle adulte, variété jaunâtre, Pontianak, Diard : un des types de l'espèce, figuré l. c., pl. 10, fig. 2. — 4. Très jeune femelle, Pontianak, Diard : figurée dans *M. et Schl.*, l. c., pl. 11, fig. 2.

5, 6. Crânes, Pontianak, Diard.

SEMNOPIITHECUS NEGLECTUS. — *Semn. femoralis*, Martin, *Magaz. Natural History*, 1838, p. 456 (nec Raffles, nec Is. Geoffr.); Gray, *Catal.*, (partim, specimina ex Singapore).

Cette espèce, très différente, et du *S. femoralis* de Raffles, et du *S. chrysomelas*, a donné lieu à une confusion déplorable. Martin l'a regardée comme identique avec le *S. femoralis* de Raffles; Is. Geoffr. énumère sous ce nom le *S. chrysomelas*, et Gray cite comme synonymes du véritable *S. femoralis* de Raffles qu'il n'a pas connu, non seulement le *S. chrysomelas*, mais encore l'espèce du présent article. Force nous fut, en conséquence, de donner à cette dernière une nouvelle épithète.

Il est très facile de reconnaître ce singe au premier abord. Sa teinte dominante, d'un noir tirant légèrement au brun grisâtre et tiqueté, par-ci par-là, de blanchâtre, n'est interrompue de blanc que sur la ligne médiane de la poitrine, sur le bas-ventre, ainsi que sur le dedans des bras et des cuisses: le blanc ne se prolongeant, ni sur l'avant-bras, ni sur les jambes, ni sur la queue.

On voit que cette espèce s'éloigne des *Semn. femoralis* et *chrysomelas* par des traits essentiels, et plus particulièrement par sa queue uniformément foncée. On ne lui a pas non plus observé des variétés fauves, et le petit ne se distingue pas de l'adulte par ses teintes, tandis que le contraire a lieu dans le *S. chrysomelas*.

Ce singe n'a été observé jusqu'à ce jour que dans les environs de Singapore à l'extrémité Sud de la péninsule Malayenne, d'où Wallace et Diard en ont fait parvenir des peaux en Europe, le premier au Musée de Londres (Gray), feu Diard à notre établissement.

Individus montés. — 1. Mâle adulte, Singapore, 1869. — 2. Individu à l'âge moyen, Singapore, voyage de Diard, 1859. — 3. Jeune individu, Singapore, 1869.

4. Crâne du N^o 1. — 5. Crâne du N^o 3. — 6. Crâne du N^o 2.

F. Lèvres et menton garnis de poils blanchâtres. Pelage d'un brun tant-soit-peu pourpré, plus clair sur le dessous, tirant souvent au grisâtre sur les cuisses, les jambes et la queue,

passant au noir sur les quatre mains, et au fauve plus ou moins blanchâtre sur la huppe. Centre de divergence des poils du front situé sur l'entre-deux des sourcils. Face foncée; tour des yeux et lèvres d'une teinte plus claire.

On ne connaît qu'une seule espèce de cette subdivision.

SEMNOPIITHECUS OBSCURUS, Reid, Proc. Zool. Soc. London, 1837, p. 14; Martin, *Quadrumana*, 1841, p. 486, sans indication de patrie; Is. Geoffr., *Catal.*, p. 12, N° 4 (Malacca). — *Semnopithecus leucomystax*, S. Müller et H. Schlegel, l. c., 1859, p. 59, avec l'indication de provenance erronée de Siam, au lieu de Malacca. — *Semn. albocinereus*, Eydoux et Souleyet, *Bonite*, *Zoologie*, p. 4 (nec *Cercop. albocinereus*, Desmarest). — *Semn. halonifer*, Cantor, *Catalogue*, p. 174.

Dans cette espèce, très facile à reconnaître aux traits ci-dessus énumérés, le squelette présente, comme celui de la majorité des *Semnopithèques*, 12 paires de côtes et 7 vertèbres lombaires.

Elle paraît se trouver en abondance dans le voisinage de Malacca, d'où elle a été envoyée, à plusieurs reprises, soit à nous, soit à d'autres établissements. Nous avons déjà mentionné plus haut, que les individus décrits par nous, en 1839, et indiqués comme ayant été recueillis, par feu Diard, à Siam, proviennent de Malacca, rectification faite par ce voyageur lui-même, lors de sa dernière visite en Europe et dans notre Musée.¹⁾ Elle habite, cependant, encore l'île de Sumatra, c'est-à-dire, les environs de Lahat, situé à l'Est de Bencoulen, mais de l'autre côté de la chaîne de montagnes, laquelle parcourt cette île le long de sa côte Sud-Ouest. Bleeker, enfin, m'assure avoir reçu ce singe de l'île de Bangka.

Individus montés. — 1. Adulte, Malacca, 1841. — 2, 3. Adultes, Malacca, 1865. — 4. Adulte, Malacca, 1875. — 5. Mâle adulte, Malacca, 1875. — 6, 7. Individus semi-adultes, Malacca; voyage de Diard, types du *Semn. leucomystax*, Müller

1) Ceci a encore trait à plusieurs autres singes, indiqués dans leurs tems et lieu.

et Schlegel: teintes tirant fortement au brun-clair, mais un peu jaunies par l'action de la liqueur forte. — 8, 9. Adultes, tués dans les environs de Lahat à Sumatra, 1875. — 10. Individu semi-adulte, Lahat, 1875: teintes tirant au brun clair. — 17. Adulte, Malacca, 1875.

11. Squelette du N^o 8. — 12. Squelette du N^o 9.

13. Crâne du N^o 1. — 14. Crâne du N^o 4. — 15. Crâne du N^o 5. — 16. Crâne du N^o 10. — 18. Crâne du N^o 17.

II. Point de huppe proprement dite.

A. Poils du dessus de la tête dirigés vers le derrière depuis le commencement du front, couchés, mais passablement allongés dans la nuque et, à l'exception des poils noirs des sourcils, d'une teinte plus ou moins sensiblement rousse. Poils des joues dans le *S. Johnii* des monts Ghats, allongés et roux, dans les autres espèces allongés en aile pointue et plus ou moins blanchâtres. Teinte dominante du pelage occupant également les parties inférieures, tirant au noir ou au gris-brun, plus pâle ou claire sur les lombes et souvent aussi sur la queue. Dans l'une des espèces de Ceylan, *Semnop. senex*, c'est, par contre, le blanc sale qui domine sur une grande partie du pelage.

Les espèces de cette subdivision n'ont été observées que dans l'île de Ceylan, ainsi que dans les monts Ghats s'étendant, de chaque côté, le long de la partie méridionale du Decan.

Elles ont donné lieu à des confusions comme tant d'autres espèces de singes.

SEMNOPITHECUS JOHNII, Martin, Mag. N. H., 1841, p. 459 (ex parte). — *Simia Johnii*, Fischer, t. 1, p. 25: fondé sur le «Singe de Tellichérie», John, Neue Schriften der Naturf. Freunde in Berlin, t. 1, 1795, p. 215. — *Semnopithecus cucullatus*, Isid. Geoffr., voyage de Belanger, 1850, p. 38 et p. 72, pl. 1; Catal., p. 13, N^o 5. — *Semnopithecus jubatus*, Wagner, t. 1, p. 505. — Guenon à crinière, Buffon, Suppl., t. 7, p. 81, pl. 22.

Tous les poils de la tête jusque dans la nuque et sur la gorge d'un roux terne tirant tantôt au grisâtre, tantôt au brunâtre. Les poils des autres parties d'un noir plus ou moins foncé, quelquefois à pointes blanchâtres, mais constamment mêlés de poils blanchâtres sur les lombes et le haut des cuisses. Poils de la nuque très allongés dans les adultes.

Le missionnaire John a obtenu l'individu, décrit par lui, dans les environs de Tellichérie situé à la côte Sud-Ouest du Decan; Dussumier a également rapporté des individus de la côte de Malabar, et Leschenault de même des Ghats occidentaux. Nous en avons reçu des individus, toujours de cette même contrée, des monts Neilgherrie.

Individus montés. — 1. Individu de très grande taille, Dekan, 1850. — 2. Individu de grande taille, Dekan, 1848. — 3. Individu adulte, Ghats occidentaux, 1858. — 4. Individu à-peu-près adulte, tué près de Coonor, monts Neilgherrie, Ghats occidentaux; présenté en 1875 par M. Day.

5. Crâne du N° 1. — 6. Crâne du N° 2. — 7. Crâne du N° 3.

SEMNOPTHECUS CEPHALOPTERUS. — Purple-faced Monkey, Pennant, *Quadrup.*, t. 1, p. 184, pl. 21; la Guenon à face pourprée, Buffon, *Suppl.* t. 7, p. 80, pl. 21 (d'après Pennant). — *Cercopithecus (Kephalopterus) niger*, Zimmermann, *Geogr. Gesch.*, t. 2, 1780, p. 185, d'après le Lion-tailed Monkey β , Pennant, *Synops.*, p. 109, pl. 14, fig. 2. — *Simia latibarbata*, Temminck, *Catal.* — *Cercop. latibarbatus*, E. Geoffroy, *Ann. Mus.*, t. 19, 1812, p. 94, N° 4. — *Cercopithecus leucoprymnus*, Otto, *Nov. Acta Acad. Natur. Curios.*, t. 12, part. 2, p. 503, pl. 46 et 47. — *Semn. nestor*, Bennet, *Proc. Zool. Soc. London*, t. 1, p. 67. — *Presbytes ursinus*, Blyth; Kelaart, *Prodr. Faunae Zeylan.*, p. 2. — *Presbytes cephalopterus*, Gray, *List*, 1843, p. 4. — *Semn. leucoprymnus*, Gray, *Catal.*, 1870, p. 14, N° 1.

Dessus de la tête et nuque d'un brun-gris tirant plus ou

moins fortement au roux pourpré grisâtre. Poils des joues prolongés en forme d'aile pointue, d'un blanc tirant souvent au gris roussâtre. Cette même teinte blanchâtre occupe également le menton et la gorge, et se prolonge, en angle aigu, jusque sur le devant de la poitrine. Teinte dominante des autres parties du pelage d'un noir peu foncé tirant quelquefois au brunâtre et passant, ordinairement, à la pointe extrême des poils, au blanchâtre. Cette dernière teinte domine plus ou moins fortement sur le croupion, la face externe des cuisses et la queue. Nuances des teintes, du reste, variables suivant les individus.

Cette espèce n'a été observée que dans l'île de Ceylan, dont elle n'habite, suivant Kelaart, p. 2, que les provinces méridionales et occidentales jusqu'à une élévation de 1500 pieds au dessus du niveau de la mer. Suivant ce même auteur, le *Semn. ursinus*, que nous regardons comme identique avec le *Semn. cephalopterus*, ne se trouverait que dans les montagnes plus élevées de ces régions.

Individus montés. — 1. Adulte, Ceylan, 1868. — 2. Individu à l'âge moyen, Ceylan, 1875. — 3. Individu à l'âge moyen, Ceylan, 1872. — 4. Jeune femelle, Ceylan, 1874. — 5. Individu de la collection de feu Temminck, apporté au commencement de ce siècle de Ceylan en Europe. — 6. Crâne du N^o 2. — 7. Crâne du N^o 3. — 8. Crâne du N^o 1.

SEMNOPIITHECUS KELAARTII. — Presbytes priamus, Kelaart, p. 3 (nec Elliot et Blyth).

Ce singe, quoique rappelant en général le *Semn. cephalopterus*, s'en distingue, au premier coup d'oeil, par sa teinte dominante d'un brun fauve un peu pourpré, mais peu foncé. Les lombes, le croupion, le haut des cuisses et la queue sont d'un gris-fauve très clair. Les teintes des poils de la tête ne présentent guère des différences d'avec celles de ces parties dans le *Semn. cephalopterus*.

Kelaart rapporte que ce singe habite le Nord et toute la

côte orientale de Ceylan jusque dans sa partie méridionale, d'où nous en avons également obtenu notre individu.

Individu monté. -- 1. Mâle à-peu-près adulte, tué dans la partie méridionale de l'île de Ceylan, voyage de Diard, 1859.

SEMNOPIHECUS SENEX. — Cercop. senex, Erxleben, p. 24, N^o 3. — Another sort of Monkeys, Wanderoos, Knox, Ceylon, p. 25. — Presbytes albinus, Kelaart, Prodrromus Faunae Zeylanica, Ceylan, 1852, 8o, p. 7.

On savait depuis longtemps qu'il existe, dans l'île de Ceylan, des singes blancs, dont le voyageur Knox, Relat. of Ceylan, p. 26, parle dans les termes suivants: »Ape, with body milk white, but bearded like the others", et c'est sur cette indication qu'Erxleben a basé son Cercop. senex. Ray, Syn. Quadrup., p. 158, avait déjà antérieurement fait mention d'un singe blanc de Ceylan qu'il caractérise par les mots de »Simia alba, seu incanis pilis, barba nigra promissa," et c'est sur cette notice que Linné, Syst. nat., 12^{me} édit., t. 1, p. 36, N^o 9, a érigé son Simia veter; mais il répugne d'adopter ce nom, puisque l'on ne connaît pas de singe blanc à barbe noire. — On doit à Kelaart une notice plus exacte sur ce singe blanc de Ceylan. Cet écrivain constate qu'il est à-peu-près d'un blanc uniforme, passant au gris sur la tête. Formes du Semn. ursinus. Les habitants de Kandie assurent qu'on voit ces singes, dans ces régions élevées, quoique rarement, et qu'ils vivent par petites troupes composées chacune de trois à quatre individus, mais jamais en compagnie de l'espèce aux teintes foncées.

Individu monté. — 1. Nous possédons dans notre collection nationale un individu d'un singe provenant de la collection privée de feu Temminck et apporté à la fin du dernier siècle de l'île de Ceylan, individu évidemment identique avec l'espèce du présent article. Sa teinte dominante, d'un blanc jaunâtre, est lavée de brun sur le dos, et de roux sur le dessus de la tête et la nuque.

B. Les espèces de cette subdivision sont plus particulièrement distinctes par les poils de leur front allongés et érigés, tandis que ceux du vertex et de l'occiput, également allongés, ne forment pas de huppe régulière; puis par leur pouce beaucoup plus court et par leur face plus élevée que d'ordinaire, enfin parce que le pelage de leurs petits offre un roux-rouge changeant de très bonne heure, dans la plupart des espèces, en une teinte très différente, vu que le pelage des adultes est, soit d'un noir uniforme ou d'un noir teint dans la partie terminale des poils, sur une étendue plus ou moins considérable, de gris blanchâtre, soit d'un roux rougeâtre uniforme.

Les squelettes des *Semn. maurus* et *crístatus*, les seuls que j'ai pu examiner, présentent le nombre de côtes et de vertèbres, commun à la plupart de *Semnophithèques*, c'est-à-dire 12 paires de côtes, 7 vertèbres lombaires et 3 sacrales; dans un de nos squelettes du *Semn. maurus*, il n'existe, cependant, que deux vertèbres sacrales. Quant aux vertèbres caudales, elles sont au nombre de 27 à 30.

Les espèces de cette subdivision, dont on en connaît quatre, n'ont été observées que dans les trois grandes îles de la Sonde, y comprise celle de Bangka, et dans la Cochinchine.

L'une d'entre elles, et dont nous avons déjà fait mention plus haut, est nouvelle pour la science. On en voit une petite série d'individus dans les Galeries du Musée de Paris, où ils portent le nom de *SEMNOPIHECUS GERMANI*, Alph. Milne-Edwards. Ces échantillons ont été recueillis durant le voyage récent de M. Germain en Cochinchine. Pour se faire une idée de ce singe, il suffit de se représenter le *Semn. pruinosus*, mais à poils plus allongés et d'un blanc grisâtre jusque vers leur base, tandis que le petit, quoique d'un roux-rouge comme ceux des *Semn. maurus*, *pyrrhus* et *crístatus*, a la tête et les quatre mains noires.

SEMNOPIHECUS MAURUS, Fr. Cuv., *Mammif.*, p. 56, pl. 10; Horsfield, *Zool. Research. c. fig.*; Müller et Schl., l. c., pp. 61

et 76; pl. 12 bis, fig. 3: figure en profil de la tête de l'adulte. — Middle-sized black Monkey, Edwards, Glean., pl. 311. — Negro Monkey, Pennant, Quadr., 3^{me} édit., p. 206. — *Simia maura*, Schreber, t. 1, p. 107, pl. 22 B (jeune, copié de Séba). — *Semn. cristatus*, Dahlbom, p. 89 (nec auctorum).

Cette espèce n'a été observée que dans l'île de Java, et elle est remplacée, dans certaine partie orientale de l'île, par un singe absolument semblable, mais dont la teinte ne change pas avec l'âge (*Semn. pyrrhus*).

Les adultes tués dans la partie occidentale de l'île sont toujours d'un noir uniforme, tandis que l'on rencontre parmi ceux tués dans la partie orientale, c'est-à-dire dans les districts de Sourabaya et Passarouan, des individus qui ont la partie terminale des poils de la tête et des extrémités teinte de gris blanchâtre, absolument comme dans le *Semn. pruinus* où, toutefois, ce sont les poils de toutes les parties de l'animal, lesquels offrent ce phénomène. Au très jeune âge, tout le pelage est d'un roux rougeâtre; cette teinte, cependant, change de bonne heure au noir, et bien de la sorte que cette dernière couleur commence par envahir les poils par leur pointe, pour s'étendre successivement jusqu'à leur racine.

Individus montés. — 1. Mâle adulte, Java occidental, voyage de Macklot. — 2. Femelle adulte, Java occidental, S. Müller. — 3. Femelle adulte, variété aux poils entourant l'anus teints de blanchâtre, Java occidental, Diard, 1863. — 4. Individu adulte, variété semblable au N^o 3, Java occidental, Diard, 1863. — 5. Mâle adulte d'un noir uniforme, Sourabaya, Java oriental, tué et présenté, en 1868, par M. le chevalier H. Gevers, 1868. — 6. Mâle adulte, variété aux poils de la tête et des quatre extrémités largement terminés de gris blanchâtre, Sourabaya, tué et présenté en 1868 par M. le Chev. H. Gevers. — 7. Femelle à-peu près adulte, au pelage noir, tuée dans le district de Batou, Passarouan, Java oriental, dans la même forêt où vit le *Semn. pyrrhus*; présentée par feu le professeur de Vriese, 1861. — 8. Femelle, à-peu-près adulte, variété

aux poils de la tête et des quatre extrémités largement terminés de gris blanchâtre, tuée dans la même localité que le N° 7, prés. en 1861 par le prof. de Vriese. — 9. Individu passablement jeune, au pelage noir, passant au blanc sur le dessous de la racine de la queue; Java occidental, voyage de Boié et de Macklot. — 10. Individu un peu plus petit que le N° 9, au pelage d'un noir uniforme: longueur totale de 27 pouces, Java occidental, voyage de Blume. — 11. Individu dont la teinte rousse du jeune âge se trouve, en grande partie, remplacée par du noir; Java occidental, voyage de Reinwardt: longueur totale de 27 pouces. — 12. Individu aux teintes semblables à celles du N° 11, Java, 1866: longueur totale de 25 pouces. — 13. Jeune individu au pelage d'un roux rougeâtre, mais aux poils du dos et de la queue commençant à se teindre de noir; Java occidental, voyage de Kuhl et van Hasselt: longueur totale de 22 pouces. — 14. Jeune femelle au pelage roux rougeâtre, Java occidental, Diard, 1865: longueur totale de 20 pouces. — 15. Jeune femelle, au pelage roux rougeâtre, Java occidental, Diard, 1865: longueur totale de 17 pouces.

22. Tête de l'adulte, dans la liqueur forte, Java, S. Müller.

16. Squelette, Java occidental, Kuhl et van Hasselt. — 17. Squelette, Java occidental, voyage de van Raalten. — 23. Squelette d'un individu femelle, apporté vivant en Europe, 1875.

18. Crâne du N° 3. — 19. Crâne, Java occidental, S. Müller. — 20. Crâne, Java occidental, Boié. — 21. Crâne d'un jeune individu, Java occidental.

SEMNOPIITHECUS PYRRHUS, Horsf., Zool. Res., c. fig.

Horsfield, qui a rapporté en Europe les peaux de plusieurs individus du *Semn. pyrrhus* faisant actuellement partie du Musée Britannique, mande qu'il vient de l'île de Java. Aucun de nos voyageurs-naturalistes n'y ayant rencontré ce singe, nous nous crûmes autorisé, en 1859, de l'inscrire comme variété du *Semn. maurus* (Müll. et Schlegel, l. c., p. 61); cet exemple fut suivi

en 1870 par Gray (List, p. 5), mais c'est-à-tort que ce naturaliste regarde, en outre, comme synonyme du *S. pyrrhus* le soi-disant *Semn. auratus*. Du reste, cet auteur avait considéré, dans un travail antérieur, (List, 1843, p. 5), le *Semn. pyrrhus* comme formant une espèce particulière.

Ce ne fut qu'en 1861, au retour du voyage à Java de feu le professeur de Vriese, que j'obtins des indications exactes sur la provenance et les moeurs de ce singe, indications qui font voir cet animal sous une face tout-à-fait nouvelle. Le savant botaniste que nous venons de nommer, visitant les plantations de cafétiers dans le district de Batou, situé dans la résidence de Passarouan à la partie orientale de Java, y vit le bois de grands arbres de Dadap, destiné à protéger les plantations des intempéries de l'air, peuplé d'un grand nombre de singes, dont les uns de couleur noire, répondaient au *Semn. maurus*, tandis que les autres, vivant séparément, présentaient une teinte d'un roux-rouge. A sa demande, les indigènes lui firent part que ces deux espèces de singes se tiennent constamment séparées l'une de l'autre et qu'elles ne s'accouplent jamais ensemble. Il fit tuer plusieurs individus de l'espèce noire, et de l'espèce rouge, une famille composée du mâle, de la femelle et de leur petit. Après avoir rapporté les peaux de ces singes rouges, je trouvai, à mon grand regret, que les peaux de la femelle et du jeune étaient à-peu-près détruites, mais qu'il en restait des lambeaux suffisants pour constater que la femelle ne différait en aucune manière du mâle, et que le jeune, encore semblable à ses parents, ressemblait parfaitement au jeune du *Semn. maurus*. Ajoutons, cependant, que le *Semn. pyrrhus*, quoique rappelant le *Semn. maurus* sous tous les rapports, toujours à l'exception des teintes de son pelage, montre des ongles d'un jaune blanchâtre au lieu de brun, ce qui pourra bien faire penser à une espèce d'albinisme, perpétuel dans l'espèce.

Quoiqu'il en soit, les faits que ces singes rouges ne s'accouplent pas avec ceux teints de noir, qu'ils vivent séparés d'eux, quoique dans le même bois, et qu'ils n'ont jamais été observés

à l'Ouest de la localité qu'ils habitent, ces faits présentent, dans leur ensemble, un phénomène des plus curieux. Reste à savoir, si ce singe rouge appartient encore à d'autres localités de la partie orientale de Java, et s'il y exclut peut-être complètement le *Semn. maurus*.

En l'introduisant dans notre livre séparément et sous le nom que Horsfield lui a conféré, nous prétendons nullement avoir épuisé les considérations que peuvent suggérer des faits aussi extraordinaires que ceux présentés par ce singe, faits, à ce qu'il paraît, analogues à ceux offerts par le *Semn. senex* de Ceylan.

Nous répétons qu'il ne se distingue du *Semn. maurus* que parce qu'il garde, pendant toute son existence, la teinte d'un roux-rouge propre au très jeune âge, teinte qui change, dans le *Semn. maurus*, de très bonne heure, au noir; puis qu'il a les ongles d'un jaune blanchâtre, et non pas bruns.

Individu monté: 1. Mâle à-peu-près adulte, tué dans le grand bois entourant les plantations de caféiers, dans le district de Batou, résidence de Passarouan, Java oriental, présenté en 1860 par feu le professeur de Vriese.

2. Crâne du N^o. 1.

SEMNOPIITHECUS PRUINOSUS, Desmarest, Suppl., 1822, p. 533. — *Simia cristata*, Raffles, Trans. Linn. Soc., t. 15, 1822, p. 244. — *Semnop. cristatus*, Horsfield, Appendix to Life of Raffles, 1850, p. 642. — *Semnop. maurus*, Dahlbom, p. 90 (nec auctorum). — *Semn. cristatus*, Müll. et Schlegel, l. c., p. 77; pl. 12, fig. 1 (très jeune individu).

Nonobstant que Desmarest ait connu le travail de Raffles (voir son article du *Semn. melalophus*), j'ai cru devoir préférer l'épithète caractéristique de »pruinosis» à celle de »cristatus», l'espèce ne portant ni crête, ni huppe.

Cette espèce ressemble sous tous les rapports au *Semnop. maurus*, à cette exception près qu'elle a tous les poils du pelage plus ou moins largement terminés de gris blanchâtre.

Elle remplace le *Semn. maurus* à Sumatra, Bornéo et dans l'île de Bangka.

A Sumatra, feu S. Müller a rencontré ce singe dans les districts de Padang et d'Indrapore; Raffles et Wienecke dans celui de Bencoulen; Hombron et Jacquinet, enfin, en ont rapporté un individu de la baie des Lampongs (Is. Geoffr., Cat., p. 14). A Bornéo, il a été observé par nos voyageurs dans le district de Banjermassing à la Côte Sud-Est de l'île, et dans celui de Pontianak à la Côte occidentale. M. Bleeker me fait part que ce singe habite également l'île de Bangka.

Individus montés. — 1, 2. Mâles adultes, Padang à Sumatra, voyage de S. Müller. — 3. Femelle adulte, Padang, S. Müller. — 4. Femelle passablement jeune, Padang, S. Müller. — 5. Femelle adulte, Banjermassing, Bornéo, S. Müller. — 6. Femelle à-peu-près adulte, Banjermassing, voyage de Schwaner. — 7. Mâle adulte, Pontianak, Côte occidentale de Bornéo, Diard. — 8. Jeune femelle, offrant en longueur totale 29 pouces, mais portant l'habit parfait, Banjermassing, S. Müller. — 9. Jeune individu, semblable au N^o. 8 par la taille et les teintes, Banjermassing, Schwaner. — 10. Mâle, petit de la femelle N^o. 5, au pelage d'un roux clair mais vif, portant 23 pouces en longueur totale; individu figuré dans Müller et Schlegel, pl. 12, fig. 1. — 19. Mâle adulte, Padang, S. Müller.

11. Squelette d'un vieux mâle, Indrapore, S. Müller. — 12. Squelette d'adulte, Padang, S. Müller. — 13. Squelette d'adulte, Banjermassing, Schwaner. — 14. Squelette d'une femelle morte, en 1864, en captivité.

15. Crâne du N^o. 7. — 16. Crâne du N^o. 10. — 17. Crâne, Benkoulén, Wienecke, 1865. — 18. Crâne d'un individu femelle, Banjermassing, S. Müller.

C. Teinte générale d'un blanc jaunâtre, lavé plus ou moins de brun sur le dos et souvent aussi sur les quatre extrémités, ou passant même au noir sur les quatre mains. Poils de la tête couchés, ceux de la nuque peu alongés, ceux des joues moins

fortement allongés que cela a ordinairement lieu dans la plupart des Semnopithèques. Poils du dessus de la tête divergeant, dans toutes les directions, d'un centre commun placé à la distance d'environ un pouce du commencement du front. Poils du menton touffus et formant avec ceux des joues une barbe continue.

On verra plus bas qu'il paraît exister, dans certaines espèces, une différence dans le nombre des côtes et des vertèbres.

Les trois espèces de cette subdivision n'ont été observées que dans la presqu'île Indienne en deçà du Gange, depuis le Malabar jusqu'au Nipaul.

SEMNOPIHÆCUS ENTELLUS, Fr. Cuvier, Mammifères, pl. 8: Entelle mâle. — *Simia entellus*, Dufresne, Bullet. de la Soc. philomatique, 1797, p. 49. — L'entelle, Audebert, Fam. 4, Sect. 2, pl. 2. — *Semnop. entellus*, Bennett, Gardens and menageries, t. 1, Chiswick, 1830, 8°, p. 81, avec figure.

Cette espèce est reconnaissable, au premier coup d'oeil, à ses oreilles beaucoup plus grandes que d'ordinaire, à ses poils ondulés, et à la teinte dominante de son pelage d'un blanc plus ou moins pur, mais lavé de brun grisâtre sur le dos et quelquefois aussi sur les extrémités, tandis que les quatre mains sont ordinairement teintées de noir.

Le squelette offre 12 paires de côtes, 6 vertèbres lombaires et 3 sacrales.

Suivant Hutton, Proc. Zool. Soc. London, 1867, p. 944 et suiv., cette espèce est primitivement originaire des plaines chaudes de la partie Sud-Ouest des provinces Gangétiennes, et que c'est de là qu'elle a été introduite dans les pays environnants. Il ajoute que ce singe ne franchit jamais les rivières.

Individus montés. — 1. Femelle à l'âge moyen, morte en captivité en 1822. — 2. Femelle à l'âge moyen, 1822: poils noirs des mains antérieures mêlés de poils blancs. — 3. Individu à l'âge moyen, Bengale.

4. Squelette du N^o. 1.

5. Crâne d'un individu adulte, Bengale, voyage de Duvaucel, 1828; long de 4 pouces.

SEMNOPITHECUS SCHISTACEUS, Hodgson, Journ. Asiat. Soc. Bengal, t. 9, p. 1212; Horsfield, Catal., p. 6, N^o. 3.

On doit s'étonner à juste titre que ce singe remarquable n'ait pas été regardé, par les naturalistes Européens, comme distinct du *Semn. entellus*, et que Gray n'en fasse pas même mention dans son Catalogue publié en 1870, tandis qu'il l'avait introduit auparavant (List, 1843, p. 4, et Catalogue of Mr. Hodgson's Collection, London, 1846, 12^{mo}, p. 1), comme synonyme du *Semn. entellus*, y ajoutant les épithètes de »*petrophilus* et *nipalensis*," sous lesquelles Hodgson avait encore désigné l'espèce dans ses manuscrits.

Quoique ce singe rappelle, au premier abord, le *Semn. entellus*, il ne s'en distingue pas seulement par des traits faciles à saisir, mais encore parce qu'il habite des régions très différentes et qui exercent une grande influence sur sa manière de vivre.

En le comparant au *Semn. entellus*, on voit d'abord qu'il offre une taille beaucoup plus forte, quoique ses oreilles soient plus petites et cachées sous les poils de la tête; puis, que tous les poils de cette partie sont d'un blanc uniforme et tirant légèrement au jaunâtre ou au grisâtre, que les poils du corps et des extrémités sont beaucoup plus longs, droits et non pas ondulés, que le pelage est beaucoup plus fourni, enfin qu'il offre, sur le corps, la face externe des extrémités et la queue, une teinte d'un gris brunâtre, qui se répand également sur les quatre mains. J'ai vu la peau d'un individu en pelage d'hiver, de taille encore un peu plus forte que les nôtres, et dont les poils étaient alongés de manière à dépasser les doigts et à les cacher complètement.

Centre de divergence des poils placé à la distance de 15 lignes du commencement du front.

Cette espèce habite les régions élevées du Nipaul. Hutton

(Journ. Asiat. Soc. Bengal, t. 13, p. 471) y a observé ces singes sautant et jouant sur les branches de sapins chargés de neige, à une élévation de onze mille pieds.

Individus montés. — 1. Mâle adulte, Nipaul, 1857: longueur totale de 5 pieds et demi, dont la queue occupe 3 pieds. —

2. Femelle adulte, Nipaul, présentée par M. Hodgson sous le nom de *Semn. schistaceus*: longueur totale de 5 pieds environ, dont la queue occupe 2 pieds et trois quarts.

3. Crâne du N^o 1: long, sans les incisives, de 5 pouces et 4 lignes.

SEMNOPIITHECUS DUSSUMIERI, Is. Geoffr., Arch. d. Muséum, t. 2, 1841, p. 538, pl. 1: femelle adulte avec son petit; Catal., 1851, p. 13, N^o 6. — *Semnop.*, Johnii, Gray, Catal., p. 14, N^o 4 (nec *Simia Johnii*, Fischer). — *Semn. hypoleucos*, Blyth, Proc. As. Soc. Bengal, t. 10, p. 859; t. 12, p. 170; t. 13, p. 470; t. 16, p. 733. —? *Semnop. thersites*, Elliot, Proc. As. Soc. Beng., t. 16, p. 1271.

Notez que l'entelle vieux de Fr. Cuvier, Mammifères, p. 31, pl. 9, figure faite d'après un dessin envoyé par Duvaucel, paraît plutôt représenter le *Semn. Dussumieri* que le *Semn. entellus*.

Ce singe, quoique rappelant en général le *Semn. entellus*, dont il a la taille, en est cependant assez distinct par ses oreilles plus petites, par ses poils droits et non pas ondulés, ainsi que par ses teintes: la teinte dominante de son pelage étant d'un brun grisâtre passant, plus ou moins, au jaune roussâtre clair sur la tête, le dessous du corps et le derrière des cuisses; au brun foncé sur la queue et les extrémités, et au noir sur les quatre mains. Le petit, figuré par Is. Geoffroy, présente des teintes beaucoup plus foncées que l'adulte.

Nous possédons le squelette d'un singe provenant de la collection de feu le professeur Lidth de Jende et étiquetté de sa propre main du nom de *Semn. entellus*. Ce squelette présentant un nombre différent de côtes et de vertèbres que celui de l'en-

tellus, nous le croyons plutôt appartenir à l'espèce du présent article, la seule qu'il est possible de confondre avec le Semn. entellus. Ce squelette offre 13 paires de côtes, 7 vertèbres lombaires, 2 sacrales et 50 caudales.

On ignore si ce singe, découvert par Dussumier au Malabar, se trouve également dans d'autres parties du Decan.

Individu monté. — 1. Femelle à-peu-près adulte, Malabar, voyage de Dussumier; échangée en 1836 du Musée de Paris.

2. Squelette d'un mâle à-peu-près adulte, de la collection de feu le prof. Lidth de Jeude à Utrecht, 1866. Notez ce que nous avons dit plus haut sur ce squelette.

3. Crâne du N^o 1.

SEMNOPIITHECI ABNORMES.

On ne connaît que trois espèces de cette division, très distinctes les unes des autres, mais s'éloignant toutes des autres Semnopithèques, par leur queue moins alongée, ainsi que par leurs formes beaucoup plus robustes et plus trapues. Quant à la queue, elle est, dans le Semn. nemeus, environ d'un dixième plus courte que le reste du corps, et dans les deux autres espèces, d'égale longueur avec le corps, tandis que dans les Semnopithèques proprement dits cet organe dépasse le reste du corps environ d'un sixième ou d'un cinquième. Les poils du front sont tous dirigés vers le derrière dans les Semn. nemeus et Roxellanae; ils partent, par contre, dans le Semn. nasica, d'un centre de divergence situé à la distance d'un demi-pouce du commencement du front. Les poils du dessus de la tête en général sont couchés, courts chez les Semn. nemeus et nasica, plus longs dans le S. Roxellanae. Le pouce des mains est très court dans cette dernière espèce; un peu plus long que d'ordinaire dans les deux autres. Les oreilles sont plus petites que d'ordinaire.

Le squelette, dont je ne connais que celui du Semn. nasica, offre le nombre de côtes et de vertèbres tel qu'il se trouve

ordinairement chez la plupart des Semnopithèques, savoir 12 paires de côtes, 7 vertèbres lombaires et 3 sacrales. Les *Semn. nasica* et *Roxellanae* sont, comme les vrais Semnopithèques, dépourvus d'abajoues, et il en est probablement de même chez le *Semn. nemeus*. Les *Semn. nasica* et *nemeus* ont l'estomac multiloculaire, et tout porte à croire que le *S. Roxellanae* n'en diffère pas non plus sous ce rapport.

Les trois espèces de cette division sont distribuées dans les pays suivants. Le *Semnop. nemeus* n'a été rencontré qu'à la Cochinchine, le *Semnopithecus Roxellanae* que dans les hautes montagnes de la partie Nord-Est du Tibet. Le *Semn. nasica* enfin a été observé dans les pays des Côtes Ouest et Sud-Est de Bornéo.

SEMNOPIITHECUS NEMAEUS, Fr. Cuvier, *Mammif.*, p. 38, pl. 12. — Le grand Singe de la Cochinchine, *Cercopithecus cinereus*, Brisson, *Quadrupèdes*, p. 205, N^o 18. — Le Douc, Buffon, t. 14, p. 302, pl. 41; *Suppl.*, t. 7, p. 85, pl. 25. — *Simia nemeus*, Linné, *Mantissa plantarum*, II, *Holmiae*, 1771, p. 521 (ex Buffon). — Le Douc; *Simia nemeus*, Audebert, *Singes*, *Fam.* 4, *Sect.* 1, pl. 1. — *Lasiopygia*, Illiger, *Prodromus*, 1811, p. 68, *genus* 4 (ex parte). — *Pygathrix nemeus*, E. Geoffr., *Ann. Mus.*, t. 19, 1812, p. 90.

Cette espèce se distingue, au premier coup d'oeil, de toutes les autres par la distribution de ses teintes agréables et variées, ainsi que par sa queue d'un dixième plus courte que le reste du corps.

Poils du dessus de la tête peu allongés. Pouce de la main assez développé.

Poils du dessus de la tête, de la partie médiane de la nuque, du tronc et des avant-bras d'un gris clair, interrompu, sur chaque poil, par plusieurs anneaux noirs. Devant du front, une écharpe pectorale dont les deux extrémités aboutissent aux côtés de la nuque, cuisses et la moitié antérieure des quatre mains d'un noir assez profond. Une bande bordant le devant

et les côtés du front, ainsi qu'une écharpe accompagnant, par devant, l'écharpe noire de la poitrine, d'un roux rougeâtre. Jambes jusqu'à la moitié des mains postérieures d'un rouge-brun. Avant-bras jusqu'à la moitié des mains, partie postérieure des lombes et queue d'un blanc assez pur. Joues, menton, gorge et fesses d'un blanc jaunâtre, ces dernières bordées latéralement de roux rougeâtre. Point de différence dans les teintes suivant le sexe et l'âge. »Le foetus est déjà remarquable par la bigarrure de ses couleurs et reconnaissable à la tache triangulaire de l'origine de la queue »(Is. Geoffr., Cat., p. 12, N° 1).

Tous les individus que l'on connaît de cette belle espèce ont été recueillis dans la Cochinchine.

Individus montés. — 1. Mâle adulte, Cochinchine. — 2. Femelle adulte, Cochinchine, voyage de Diard.

3. Crâne du N° 2.

SEMNOPIITHECUS ROXELLANAE, A. Milne Edwards, Compt. rend. Acad. sciences, t. 70, 1870, p. 341. — *Rhinopithecus Roxellanae*, A. Milne Edwards, Recherches pour servir à l'hist. nat. des mammifères, 4^o, 1868 à 1874, chez Masson, p. 253, pl. 56, figure d'une femelle très adulte; pl. 57, fig. 1: crâne du mâle adulte vu par sa face antérieure; fig. 2: crâne d'une femelle adulte vu en dessus; fig. 3: face inférieure du même.

Cette espèce curieuse s'éloigne sous beaucoup de rapports de toutes les autres.

Elle a le nez retroussé comme le très jeune *Semn. nasica*; mais cet organe, au lieu de se développer outre mesure et dans le sens horizontal, comme cela a lieu chez les adultes du *Semn. nasica*, reste comparativement petit dans le *Semn. Roxellanae* et est relevé vers le front qu'il touche presque. Elle a le pelage très fourni jusque sur le bout des doigts, long et même excessivement allongé sur les épaules et le dos, où les poils mesurent à-peu-près 4 pouces. Les poils du dessus de la tête sont tous dirigés vers le derrière. Le pouce des mains est court.

Teinte dominante du pelage d'un roux, pâle sur le dessous ; mais remplacé, sur le milieu du vertex, sur le dessus de la nuque, sur le dos, les flancs, la queue, ainsi que sur une large bande longeant la face externe des cuisses, des jambes, du bras et de l'avant-bras, par une teinte d'un gris-brun noirâtre interrompu, notamment sur le dos, par des poils d'un gris roussâtre pâle. Face colorée en vert de turquoise.

La connaissance de ce singe curieux est due aux recherches infatigables de M. l'abbé A. David, qui a enrichi la science de tant de découvertes aussi remarquables qu'inattendues. »Il habite les forêts des hautes montagnes qui couvrent les parties occidentales de la principauté de Moupin, dans le district de Yao-tchy et jusqu'au Kbkonoor, là où la neige persiste pendant plus de la moitié de l'année. D'après les renseignements transmis à M. l'abbé A. David par les chasseurs qu'il envoyait à la recherche des animaux sauvages, ces singes vivaient en bandes nombreuses, toujours perchés sur les plus grands arbres ; ils se nourrissent de fruits, de bourgeons, et au besoin de feuilles et des jeunes pousses du Bambou sauvage" (A. M. Edw., l. 1.)

1. Individu monté, long de 58 pouces, dont la queue en occupe environ la moitié ; Moupin, voyage du père David, échangé en 1875 du Musée de Paris.

SEMNOPIITHECUS NASICA. — Guénon à long nez, Buffon, Suppl., t. 7, p. 53, pl. 11 et 12. — *Simia nasica*, Schreber, pl. 10 *b* et 10 *c* (ex Buffon). — *Cercopithecus larvatus*, de Kahau, van Wurmb, Verhand. Batav. Genootschap, t. 3, 1781, p. 145. — *Simia nasica*, Audebert, fam. 4, sect. 2, fig. 1. — *Simia rostrata*, Blumenbach, Abbild., pl. 13. — *Nasalis larvatus*, E. Geoffr, Ann. Mus., t. 19, p. 91. — *Nasalis recurvus*, Vigers et Horsfield, Zool. Journ., t. 4, p. 109 ; Martin, p. 440 (jeune individu). — *Semnop. nasicus*, Müll. et Schlegel, l. 1., pp. 62 et 80, pl. 12, fig. 3: très jeune individu. — *Rhynchopithecus larvatus*, Dahlbom, pl. 4.

Ce singe, reconnaissable au premier coup-d'oeil à son nez

proéminent, recourbé au jeune âge, excessivement allongé, droit et en forme de cuiller dans les adultes, offre, en outre, un système de coloration particulier, étant teint d'un roux rougeâtre, plus pâle sur le dessous que sur le dessus, terne sur les extrémités et remplacé, sur le croupion, par du blanc jaunâtre, teinte qui occupe encore souvent la queue, soit en partie, soit totalement. L'intensité des teintes varie suivant les individus, mais il ne paraît pas qu'il existe, sous ce rapport, des différences suivant le sexe et l'âge.

Poils du dessus de la tête passablement courts et divergeant d'un centre situé environ d'un demi-pouce du commencement du front. Poils des joues médiocrement allongés et couchés. Pouce assez développé. Queue environ d'égale longueur avec le corps.

Cette espèce parvient à une très forte taille, les très vieux individus de notre collection offrant en longueur totale 55 pouces, dont la queue en occupe vingt-sept.

Le squelette présente 12 paires de côtes, 7 vertèbres lombaires, 3 sacrales et 23 caudales.

Notre série de crânes démontre que les modifications de forme que subit cette partie, dans cette espèce, suivant l'âge, ne sont pas moins extraordinaires que celles observées chez les Orangs et beaucoup d'autres singes.

Ce singe a été rencontré dans les pays de la Côte-Ouest et Sud-Est de l'île de Borneo. L'indication qu'il vient également de l'île de Sumatra n'appartient nullement aux faits prouvés.

Individus montés. — 1, 2. Très vieux mâles, Pontianak, Côte occidentale de Bornéo, voyage de Diard. — 3. Mâle à l'âge moyen, Pontianak, Diard. — 4. Femelle à l'âge moyen, Pontianak, Diard. — 5. Jeune femelle, Banjermassing, Bornéo, voyage de S. Müller: variété au croupion lavé de brun grisâtre. — 6. Jeune mâle, semblable au N^o 5, Banjermassing, S. Müller. — 7. Très jeune mâle, aux teintes plus foncées et plus ternes que dans les adultes, Banjermassing, S. Müller: individu figuré dans Müll. et Schlegel, pl. 12, fig. 5. — 8. Individu passablement jeune,

à croupion lavé de gris-brun, voyage de Reinwardt, indiqué comme provenant de Sumatra. — 9. Femelle aux teintes très foncées, mais à croupion et queue d'un blanc assez pur; obtenue en 1864.

Indiv. cons. d. la liqueur forte. — 10. Foetus, Banjermassing, Müller. — 11. Foetus peu développé, Banjermassing, Müller.

12. Squelette d'un mâle adulte, terres de la Côte Sud-Est de Bornéo, S. Müller. — 13. Squelette d'une femelle adulte, Côte Sud-Est de Bornéo, S. Müller.

14. Crâne du N^o 5. — 15. Crâne du N^o 6. — 16. Crâne d'un individu à l'âge moyen, Bornéo, Reinwardt. — 17. Crâne d'un individu à l'âge moyen, Diard, Bornéo. — 18. Crâne d'un individu adulte, Sud-Est de Bornéo, voyage de Schwaner. — 19. Crâne d'un individu passablement jeune, Bornéo, Diard. — 20. Crâne d'un individu passablement jeune, Bornéo, rivière Kapouas, Sud-Est de Bornéo, Schwaner. — 21. Crâne d'un très jeune individu, S. E. de Bornéo, S. Müller.

LES CERCOPITHÈQUES.

CERCOPITHECUS.

On a conservé le nom de Cercopithecus à ces singes d'Afrique, dont la queue occupe plus de la moitié de la longueur totale de l'animal et dont la dernière molaire de la mâchoire inférieure n'offre que quatre tubercules, ou même seulement trois (Cercop. talapoin). Ils se distinguent, par ce dernier caractère, des Cercocèbes, genre très voisin, mais en partie Africain, en partie Asiatique; tandis que ceux-ci, conjointement avec les Cercopithèques, s'éloignent des Semnopithèques et des Colobes par l'ensemble de leurs formes, par la présence d'abajoues, par leur estomac simple, c'est-à-dire non pas multiloculaire, par le développement très parfait du pouce des mains antérieures, par leurs extrémités postérieures et leurs doigts moins allongés; enfin parce qu'ils ne se nourrissent pas de feuilles, et qu'il se font aisément à la captivité.

Le squelette présente ordinairement 12 paires de côtes, 7 vertèbres lombaires et 3 sacrées. Quelques espèces ont, cependant, la première vertèbre lombaire pourvue d'une treizième paire de côtes bien développée, quoique de moitié plus courte que la précédente, ce qui réduit à six le nombre des vertèbres lombaires.

Il paraît que les Cercopithèques habitent toutes les parties de l'Afrique couvertes de forêts, depuis le Sénégal et le Nil supérieur jusque dans l'Afrique du Sud, et que les espèces de ce genre, quoique quelques unes se trouvent ensemble dans les mêmes localités, sont cependant bornées, chacune, à une région déterminée et souvent d'une étendue moins considérable qu'on serait enclin à supposer. Du reste, c'est l'Afrique occidentale qui produit la plupart des espèces, et ce sont encore les parties chaudes de cette région où vivent tous les Cercocèbes Africains. Les Cercopithèques se nourrissent plus particulièrement de fruits.

Nous avons établi dans ce genre un bon nombre de divisions, afin de faciliter la revue des espèces, dont la plupart a donné lieu à des erreurs ou à des discussions dont, souvent, les résultats n'ont pas été unanimement adoptés par les naturalistes.

On doit ajouter aux espèces comprises dans notre énumération, les suivantes :

CERCOPITHECUS ERYTHROGASTER, J. E. Gray, Proc. Zool. Soc. London, 1866, p. 168, pl. 16. Cette espèce, qui appartient à la subdivision des Cercop. Campbelli et pogonias, est très reconnaissable à la belle teinte rouge de sa poitrine et de son ventre. On l'a obtenue vivante, par la voie des bateaux de l'Afrique occidentale. Les Musées de Londres et de Paris en possèdent des individus empaillés.

J. E. Gray, Catal., 1870, p. 22, N^o 9, a introduit, sous le nom de Cercop. leucampyx, un singe, qui lui a fourni les détails suivants: »Fur grey-brown, minutely grey-grizzled, underside of body black; crown, outside of limbs, and all but

base of tail black ; front edge of thighs and band across haunches whitish. White Nile". On voit, par cette diagnose, que ce Cercop. leucampyx de Gray diffère du véritable C. leucampyx par le devant de ses cuisses et une bande transversale des hanches teints de blanchâtre, ainsi que parce qu'il habite une localité très différente. Il est à regretter que Gray ait négligé de faire mention si ce singe est pourvu ou non d'un diadème en croissant blanc. Quoiqu'il en soit, j'ai séparé ce singe sous le nom de **CERCOPITHECUS NEGLECTUS**.

Waterhouse, Proc. Z. S. L., 1858, p. 59 a décrit sous le nom de **CERCOP. ERYTHROTIS** une espèce, dont Fraser, Zool. typ., pl. 4, a donné la figure. Son pelage est d'un noir pointillé de gris ; le menton, les joues, la gorge et la poitrine sont blancs. Le nez, les oreilles et la queue, à l'exception de la ligne supérieure de sa partie basale, sont couverts de poils rougeâtres. On observe, de chaque côté, une large tache noire au dessus, et une autre au dessous du blanc des joues. On dit que l'espèce habite l'île de Fernando Po.

M. Peters, Reise nach Mossambique, a décrit et figuré, pp. 2 et 3, pl. 1 A et 1 B, deux singes au jeune âge, qu'il caractérise de la manière suivante. *Cercopithecus ochraceus*: rostro porrecto, auriculis rotundatis, marginatis, cauda corpore reliquo breviori; supra colore undique rufo ochraceo, subtus dilute ochraceo; facie, auriculis, natibusque late nudis nigris; absque fascia supraorbitali. Longitudo maris junioris a rostro ad caudae basin 0,500, caudae 0,350. Habitatio: Africa orientalis, Querimba, a 10° ad 15° Lat. Austr. — *Cercopithecus flavidus*: ochraceus, nigro punctulatus, artubus pallidioribus; facie, auriculis caudaque superne nigris; mystacibus, gastraeo, artuumque latere interno albidis; cauda subtus macula basali rufa, reliqua ad apicem sordide alba. Longitudo maris junioris a rostro ad caudae basin 0,310, caudae 0,340. Habitatio: Africa orientalis, Quitangonha, 15° Lat. Austr. — Il est difficile de se faire une idée de ces singes, dont le *Cercop. flavidus* à tache anale d'un

rouge-brun, pourrait bien être identique avec le *Cercop. rufo-viridis*, qui se trouve dans les mêmes lieux.

J'ai établi dans le genre *Cercopithèque* les divisions suivantes.

I. La première division ne comprend que la seule espèce nommée par Erxleben (1777, p. 36, N° 15), *CERCOPITHECUS TALAPOIN*. Elle est fondée sur le Talapoin de Buffon, t. 14, p. 287, pl. 40, dont Schreber a donné la copie, sous le nom de *Simia talapoin*: voir t. 1, p. 101, N° 18, pl. 17. Schinz t. 1, p. 47, a changé l'épithète de talapoin en celle de *melarhinus*, et Is. Geoffroy, *Archiv. du Mus.*, t. 2, p. 549, a isolé l'espèce dans le genre *Miopithecus*. Elle se distingue de toutes les autres par la dernière molaire de sa mâchoire inférieure pourvue de trois tubercules seulement, au lieu de quatre¹⁾. Elle est, du reste, facile à reconnaître à son museau peu prolongé, teint de blanc aux lèvres, de rougeâtre pâle sur la partie nue des joues, mais ayant le nez, dans toute son étendue, d'un noir foncé. Les parties supérieures du pelage sont teintées d'un vert olivâtre passant au noir sur les quatre mains, les parties inférieures de blanchâtre. On croit que ce singe vient des parties chaudes de l'Afrique occidentale.

II. Cette division comprend la seule espèce du *Cercopithecus cynosurus*, facile à reconnaître à ses orbites couleur de chair, teinte séparée, par une bande de poils noirs, des lèvres qui sont d'un gris couleur de chair; puis aux poils du dessus annelés de noirâtre et de jaune qui passe au gris-blanc à la face externe des membres et sur les mains. Favoris et tout le dessous de l'animal avec le dedans des extrémités blanchâtres. Une faible bande frontale blanchâtre. Bout de la queue plus ou moins noirâtre.

1) On sait que Dahlbom, p. 100, ayant examiné, au Musée de Paris, les crânes de ce singe, n'attribue ce caractère qu'aux individus adultes, tandis qu'il y aurait quatre tubercules dans les jeunes. Il s'agit de savoir si cette assertion singulière ne repose pas sur une confusion avec le Malbronck, cette espèce rappelant le Talapoin sous plusieurs rapports. D'ailleurs, il ne convient pas d'appeler "jeune" un individu qui a la dernière molaire développée.

Scrotum bleu, verge couleur de chair. Oreilles grandes. Tête plus large que d'ordinaire. Se rapproche, ainsi que l'a très judicieusement observé Reichenbach, p. 120, beaucoup plus du *C. talapoin* que des autres *Cercopithèques*.

CERCOPITHECUS CYNOSURUS, E. Geoffroy, *Ann. d. Mus.*, t. 19, p. 96, N^o 15; Reichenbach, pl. 501 (figure faite sur le vivant). — *Simia cynosurus*, Scopoli, *Delic. Flor. et Faunae Insubr.*, t. 1, p. 44, pl. 19. — Le Malbrouck, Buffon, t. 14, p. 224, pl. 29; mais non pas de Fr. Cuvier, p. 65, pl. 22, qui appartient au *Cercop. sabaeus*. — *Cercop. tephrops*, Bennett, *P. Z. S. L.*, 1835, p. 109. — *Chlorocebus cynosurus*, J. E. Gray, *Catal.*, p. 26, N^o 6.

On voit par ces détails que la synonymie de cette espèce est très embrouillée. J'ai conservé l'épithète de Scopoli, parce que le singe qui a servi de type à son *Simia cynosurus*, se rapporte, malgré quelques incongruités, à l'espèce du présent article, notamment par sa face de couleur claire.

Cette espèce offre, au premier coup-d'oeil, beaucoup de ressemblance avec le *Cercop. pygerythrus*; mais elle en est très distincte par sa face plus large et de couleur claire, par son menton également clair, et non pas noir, par ses oreilles plus grandes, ainsi que par le manque de poils d'un rouge-brun sous la base de la queue. Il est vrai que l'on voit souvent, dans le *Cercop. cynosurus*, l'anus teint d'un roux jaunâtre; mais cette couleur n'est produite que par les matières fécales et s'efface d'elle même ou en lavant ces parties. Ce fait a déjà été constaté par Scopoli. C'est donc à-tort qu'Is. Geoffr., *Cat.*, p. 22, N^o 11, attribue à cette espèce des poils roux à l'anus semblables à ceux du *Cercop. pygerythrus*.

Il paraît que ce singe parvient à une taille assez forte, vu que dans nos individus de 45 pouces de longueur, la cinquième molaire n'a pas encore poussée.

Le squelette présente 15 paires de côtes, dont la dernière paire est courte, 6 vertèbres lombaires, 3 sacrales et 29 caudales.

On ignore la patrie de ce singe ; mais tout porte à croire qu'il habite la Sénégambie, d'où on en apporte, au dire des marchands, des individus vivants en Europe. Quoiqu'il en soit, nous ne croyons pas qu'il ait jamais été observé à l'état sauvage.

Individus montés. — 1. Mâle, acquis en 1875. — 2. Femelle, acquise en 1875. — 3. Femelle, acquise en 1871. — 4. Femelle passablement jeune. — 5. Jeune mâle, obtenu en 1866. — 12, 15. Mâle et femelle passablement jeunes, morts en captivité le 5 Févr. 1876.

6. Squelette du N^o 1. — 7. Squelette d'un individu à l'âge moyen. — 14. Squelette du N^o 13.

8. Crâne du N^o 2. — 9. Crâne du N^o 3. — 10. Crâne du N^o 4. — 11. Crâne du N^o 5. — 15. Crâne du N^o 12.

III. Face noire et museau un peu allongé. Poils du dessus du pelage gris, gris jaunâtre, jaune roussâtre ou d'un roux rougeâtre, mais annelés de noir. Dessous et, à l'exception du Cercop. erythrarchus, aussi les joues, blanchâtres ou d'un blanc-jaune.

A. Favoris, soit médiocrement développés et d'un jaune d'ocre (Cercop. callithrichus), soit prolongés en aile et blanchâtres (Cercop. sabaeus). Point de poils d'un rouge-brun près de l'anus.

CERCOPITHECUS CALLITHRICHUS, Is. Geoffr., Cat., p. 25, N^o 14. — Le Callitriche, Buffon, tome 14, p. 272, pl. 57. — Simia sabaea, Schreber, t. 1, p. 100, N^o 17, pl. 18 (nec Linné). — Cercop. sabaea, Erxleben, p. 55, N^o 11 (nec Linné). — Simia sabaea, Audeb., Fam. 4, Sect. 2, pl. 4. — Cercop. sabaeus, auct. recentiorum. — Le Callitriche mâle, Cercop. sabaeus, Fréd. Cuv., p. 58, pl. 19. — ? Cercop. tantalus, Ogilby, Proc., 1841, p. 55.

Dessous d'un blanc jaunâtre, augmentant en intensité et passant au jaune d'ocre sous la gorge et sur les favoris, dont la

partie supérieure est dirigée vers le haut. Poils des autres parties annelés de noir sur un fond d'un jaune d'ocre vif, mais pâle et tirant au grisâtre sur les extrémités, passant au gris sur les quatre mains et au rouge jaunâtre sur la partie terminale de la queue. Le bord antérieur du front offre, quelquefois, une bandelette mal définie teinte de blanchâtre ou de jaunâtre.

On voit au squelette 12 paires de côtes, 7 vertèbres lombaires et 3 sacrals.

Cette espèce, souvent apportée vivante en Europe de la Sénégambie, a été introduite depuis longtemps à St. Jago, une des îles du Cap Verd, et suivant Selater, Proc., Z. S. L., 1866, pp. 79 et 80, même dans l'île de St. Kitts, une des petites Antilles, où elle s'est multipliée au point de s'y trouver en abondance dans les forêts de cette île.

Individus montés. — 1, 2. Mâles adultes, apportés de la Sénégambie. — 3. Femelle à l'âge moyen, apportée de la Sénégambie, acquise en 1860. — 4. Femelle passablement jeune, apportée de la Sénégambie.

5. Squelette d'un individu adulte, acquis en 1867. — 6. Squelette d'un individu adulte. — 7. Squelette d'un jeune individu.

8. Crâne du N° 3. — 9, 10. Crânes d'individus adultes. — 11. Crâne d'un individu à l'âge moyen. — 12. Crâne d'un jeune individu.

CERCOPITHECUS SABAEUS, Isid. Geoffr., Cat., p. 22, N° 12. — *Simia sabaea*, Linné, Syst. Nat., ed. 12, p. 38, N° 18, except. synonym Edwards, (nec *Cercop. sabaeus* auct. recent) — *Simia aethiops*, Hasselquist, Iter, p. 190 (nec Linné). — Le singe verd, Brisson, p. 204, N° 17. — Le Grivet, Fr. Cuv. édit. in folio, 1819: *Cercop. griseoviridis*, Desmar., p. 61, N° 27. — Le Grivet mâle, *Cercop. griseus*, F. Cuv., éd. in 4^{to}, p. 61, pl. 20; le Malbrouck, *Cercopith. cynosurus*, ib., p. 65, pl. 22. — *Chlorocebus enyghithæa*, Gray, Cat., 1870, p. 26, N° 5.

Poils des joues allongés en aile falciforme, semblable à ce que l'on observe dans le *Semnop. cephalopterus*. Ces poils, ainsi que ceux des mâchoires et de tout le dessous du cou et du tronc, avec le dedans des extrémités sont d'un blanc plus ou moins pur. Poils des autres parties annelés de noir et d'un grisâtre tirant, sur les parties supérieures de l'animal, au jaune roussâtre pâle et passant, sur les quatre mains, au gris ou au gris-brun. Front bordé ordinairement, par devant, d'une bandelette blanche. Partie terminale de la queue, et quelquefois aussi son dessous, passant au blanchâtre.

Rüppell dit de cette espèce qu'elle est commune dans toutes les parties basses de l'Abyssinie jusqu'à une élévation de 4000 pieds au dessus du niveau de la mer, et qu'elle habite en outre le Sennaar et le Kordofan. Les voyageurs français en ont rapporté, au Musée de Paris, des individus tués en Abyssinie et sur les bords du Nil blanc (Is. Geoffr., Cat., p. 22, N° 12).

Individus montés. — 1. Mâle adulte, voyage de Rüppell, Abyssinie. — 2. Femelle adulte, voyage de Rüppell, Abyssinie. — 3. Jeune mâle, voyage de Rüppell, Abyssinie. — 4. Jeune femelle, Sennaar, prés. par M. Clot-Bey: aux teintes plus pâles que dans les individus d'Abyssinie.

5. Squelette d'adulte, Abyssinie, voyage de Rüppell.

6. Crâne d'un individu adulte, Abyssinie, voyage de Rüppell.

B. Espèces garnies, près de l'anus, de poils d'un rouge-brun.

On ne connaît que trois espèces de cette subdivision, savoir les *Cercop. erythrarchus*, *pygerythrus* et *rufoviridis*. Elles se rattachent, en général, par leurs formes, les teintes du pelage et la couleur noire de la face aux *Cercop. callithrichus* et *sabaeus*; mais elles sont distinctes de tous les autres *Cercopithèques* par cette teinte d'un rouge-brun entourant l'anus à la base de la queue, et se répandant même, dans le *Cercop. erythrarchus*, sur le dessus de la base de la queue, ainsi que sur la face postérieure du haut des cuisses. Quant à cette teinte, il est bon de faire observer qu'elle se trouve, dans ces singes, à l'état permanent et constamment dans

la même intensité, et qu'il ne faut pas confondre ce caractère stable avec le phénomène passager que présentent quelquefois d'autres espèces et plus particulièrement le *Cercop. cynosurus*, dont les poils entourant l'anüs se trouvent souvent teints de jaune brunâtre, cette teinte n'étant produite que par les substances fécales et se laissant effacer facilement en lavant ces parties avec de l'eau tiède.

CERCOPITHECUS PYGERYTHRUS, le Vervet, Fr. Cuv., Mammifères, p. 63, pl. 21 : figure d'un individu dont l'extrémité de la queue a été enlevée. — *Cercop. sabaeus*, Thunberg, nec *Simia sabaea*, Linné. — ? *Simia sabaea*, var. a, Audebert, Fam. 4, Sect. 2, pl. 5. — *Cercop. pusillus*, Delalande, dans Desmoulins, Dict. class, article Guenon, 1825. — *Cercopith. Delalandei*, Is. Geoffr., Compt. rendus, t. 15, p. 1038; Archiv. du Mus., t. 2, 1841, p. 561.

Cette espèce est facile à reconnaître à ses quatre extrémités et la partie terminale de la queue, variées de noir et de grisâtre, ainsi qu'à la teinte dominante de son pelage. Son front est orné d'une bandelette blanche. Les favoris et tout le dessous du cou et du tronc, ainsi que le dedans des extrémités sont blanchâtres. Les poils du dessus de la tête, du tronc et des bras sont annelés de jaunâtre et de noir, ceux des extrémités et de la queue de noir et de grisâtre. Des poils d'un rouge-brun occupent le dessous de la base de la queue à une longueur d'un pouce et demi.

Le squelette présente 15 paires de côtes, dont la dernière est beaucoup plus courte que la précédente, puis 6 vertèbres lombaires et 3 sacrales.

Cette espèce nous vient ordinairement des parties orientales de la colonie du Cap de B. Espérance; mais M. Peters, p. 4, l'a rencontrée à Sene et Tete sur les bords du Zambéze, et Kirk, Proc. Zool. Soc. Lond., 1864, p. 649, l'a retrouvée sur les mêmes lieux et de plus à Batoka.

Individus montés. — 1. Mâle adulte, acquis en 1865, Afr. australe: longueur totale de 45 pouces, dont la queue occupe 24 pouces. — 2. Mâle adulte, acquis en 1875, Afr. australe. — 3. Mâle adulte, acquis en 1875, Afr. australe. — 4. Mâle adulte, Afrique australe, tué à l'état sauvage, voyage de feu E. Verreaux, acquis en 1865. — 5. Mâle à l'âge moyen, Afr. australe. — 6. Individu tué à l'état sauvage, Afr. australe, voyage de van Horstock. — 7. Jeune mâle, tué à l'état sauvage, Afr. australe, voyage de feu Ed. Verreaux.

8. Squelette du N° 1.

9. Crâne du N° 2. — 10. Crâne du N° 3. — 11. Crâne du N° 4. — 12. Crâne du N° 5. — 13. Crâne du N° 6.

CERCOPITHECUS ERYTHRARCHUS, Peters, Reise nach Mosambique, Zool. t., 1, p. 1, pl. 1.

C'est l'espèce où le rouge-brun, qui forme le caractère principal de la subdivision, a acquis sa plus grande étendue: cette teinte occupant non-seulement le dessous de la base de la queue à une longueur de deux pouces, mais se répandant encore sur le dessus de cette partie de la queue, et descendant même à la face postérieure du haut des cuisses. L'espèce est, du reste, très distincte de toutes les autres de la division par ses favoris teints comme les autres parties du dessus du corps, par ses bras avec leurs mains teints de noir, ainsi que par sa queue d'un noirâtre uniforme en arrière de sa portion teinte de rouge-brun. On ne voit point de bande claire sur le devant du front. Le dessous de l'animal, ainsi que le dedans des extrémités, sont blanchâtres. Les poils du dessus sont annelés de noir et de jaune grisâtre.

M. Peters a découvert ce singe à la Côte Sud-Est de l'Afrique. Ce voyageur constate qu'il abonde dans les plaines d'Inhambane près du Cap Corrientes, et qu'il se trouve aussi, quoique moins fréquemment, dans les environs de Quellimane, au Nord des bouches du Zambéze. Le Dr. Kirck, Proc. Zool. Soc. London, 1864, p. 649, l'a également observé à Quellimane, et encore à Luabo au Sud des bouches du Zambéze.

- Indiv. monté. 1. Mâle, Mossambique, voyage de Peters.
2. Crâne du N° 1.

CERCOPITHECUS RUFOVIRIDIS, Isid. Geoffroy, Compt. rend., t. 15, p. 1038; Archiv. d. Mus., t. 2, pl. 4; Catal., p. 23, N° 13.

Cette espèce est plus particulièrement reconnaissable à la teinte d'un jaune rougeâtre occupant le dessus du tronc; cette teinte est, toutefois, plus ou moins interrompue par les anneaux noirs des poils; elle passe au grisâtre sur les membres et la queue, et est plus ou moins remplacée par un noirâtre uniforme sur les quatre mains et le bout de la queue. Le menton est noir. La bande frontale blanche est assez prononcée. Les favoris, le dessous du tronc et du cou, ainsi que le dedans des extrémités sont blanchâtres. Le rouge-brun du dessous de la base de la queue est moins foncé que dans les autres espèces et n'occupe que l'espace d'un pouce.

Le squelette offre 13 paires de côtes, dont la dernière est de moitié plus courte que la précédente. On compte 6 vertèbres lombaires et 3 sacrales.

M. Sclater, Proc., 1860, p. 420, N° 3, rapporte à cette espèce l'individu d'un singe apporté vivant du Zambéze.

- Individus montés. — 1. Mâle semi-adulte, acquis en 1875. —
2. Mâle semi-adulte, acquis en 1875.
3. Squelette du N° 1.

IV. Espèces au pelage presque uniformément composé de poils annelés de noir et de blanchâtre ou de blanc jaunâtre qui passe, sur le dos de l'une des espèces (*Cercop. albogularis*), plus ou moins au roux; mais remplacé par du noir sur les quatre mains et sur les extrémités antérieures, par du blanc ou du blanchâtre sur la gorge et la partie antérieure de la poitrine, et, dans le *Cercop. samango*, aussi sur le dessous du tronc et une partie de la queue. Il n'existe pas de bandelette blanche sur le front, et les favoris sont colorés comme les autres parties de la tête.

Je ne connais que deux espèces de cette division. L'une d'entre elles a été observée à la Côte d'Or, l'autre dans la Cafrérie.

CERCOPITHECUS ALBOGULARIS, Fraser, Zoologica typica, pl. 2. — *Semnop? albobularis*, Sykes, Proc. Z. S. London, 1831, p. 105; 1852, p. 18. — *Cercop. monoides*, Is. Geoffr. St. Hil., Archives du Muséum, t. 2, pl. 31.

Cette espèce est caractérisée par sa gorge et le devant de sa poitrine offrant un blanc assez pur; par sa queue passant, vers sa moitié terminale, plus ou moins au noir, et par les poils du dessous du tronc annelés de gris foncé et de blanchâtre. Le dos et les lombes sont fortement lavés de roux jaunâtre plus ou moins vif. Les poils des oreilles offrent rarement une teinte claire, c'est-à-dire d'un blanc jaunâtre.

L'espèce a été observée à la Côte d'Or par notre voyageur Pel. On la fait encore venir de Zanzibar, sans que l'on ait prouvé cette assertion par des faits directs.

Individus montés. — 1, 2. Femelles adultes, Côte d'Or, voyage de Pel. — 3. Adulte, Côte d'Or, acquis en 1875. — 4. Mâle à l'âge moyen, Côte d'Or, acquis en 1875. — 5. Mâle à l'âge moyen, Côte d'Or.

6. Crâne du N° 1. — 7. Crâne du N° 3. — 8. Crâne du N° 5.

CERCOPITHECUS SAMANGO, Sundevall, K. Ved. Acad. Förh., 1844, p. 160. — *Cercop. labiatus*, Is. Geoffr., Arch. d. Mus., t. 2, p. 555.

Très reconnaissable à la teinte blanche qui occupe la première moitié de la queue, à l'exception de sa ligne médiane supérieure, tandis que tout le dessous du corps depuis l'anus jusqu'au menton, ainsi que le dedans des cuisses et des bras, sont blanchâtres. Les oreilles sont garnies de poils blanchâtres.

Cette espèce a été observée dans la Cafrérie par Wahlberg, et J. Verreaux en a rapporté un individu de la même localité, c'est-à-dire du Port Natal.

Individu monté. — 1. Femelle adulte, Cafrérie, voyage de Wahlberg, obtenue de feu Sundeval.

2. Crâne du N^o 1.

V. Les espèces de cette division sont plus particulièrement reconnaissables à une bande noire rattachant les bords externes des yeux aux oreilles; à leurs parties inférieures, soit blanchâtres, soit plus ou moins teintées de jaune rougeâtre ou même de rouge sur la poitrine et le ventre; à la partie terminale de leur queue noire, et au poils du dessus annelés de noir et de roux ou de grisâtre, tandis que le noir se répand, souvent, plus ou moins complètement sur le milieu du dos, sur les lombes et même sur la face externe des membres. Les quatre mains sont constamment noires. Une des espèces de cette division, le *Cercop. mona*, est plus particulièrement caractérisée par une tache blanche ornant le haut des cuisses.

A cette division, et plus particulièrement à la subdivision des *Cercop. Campbellii* et *pogonias*, appartient le *Cercop. erythrogaster*, mentionné dans nos généralités sur les Cercopithèques.

Ces singes ont été observés au Congo, au Gaboon et, au dire des marchands d'animaux vivants, dans la Sénégambie.

A. Dessus des cuisses orné d'une large tache transversale et blanche. Dessous et dedans des extrémités blancs. Poils du dessus de l'animal annelés de noir et de roux, mais cette dernière teinte est, sur le cou et la tête, plus claire et plus ou moins jaunâtre. Face externe des membres, les quatre mains et la queue en grande partie d'un noir uniforme. Poils des joues jaunâtres, mais à pointe noire. Une bande frontale blanchâtre plus ou moins imparfaitement circonscrite.

CERCOPITHECUS MONA, Erxleben, p. 32, N^o 10. — La Mone, Buffon, t. 14, p. 258, pl. 36; La Mone, *ibid.*; Suppl., t. 7, p. 75, pl. 19. — *Simia mona*, Schreber, t. 1, p. 97, pl. 15 (ex Buffon). — La Mone, Audebert, 4, 2, pl. 7.

Voir ci-dessus les caractères de l'espèce. Je ne vois pas en quoi diffère la variété dont fait mention Is. Geoffr., Cat., p. 20, et que Gray, Catal., p. 22, a introduite sous l'épithète de «monella.»

Le squelette offre 12 paires de côtes, 7 vertèbres lombaires et 3 sacrales.

Nous avons reçu, du pays des Camerons, des individus de cette espèce, tués à l'état sauvage. On lui assigne, ordinairement, pour patrie, la Sénégambie, sans que cela soit prouvé. Notre voyageur, feu Pel, qui a exploré, pendant douze ans, les différentes parties de la Côte d'Or, ne l'y a jamais rencontrée.

Individus montés. — 1. Mâle adulte, pays des Camerons, acquis en 1875. — 2. Femelle adulte, pays des Camerons, 1875. — 3. Femelle à-peu-près adulte, acquise en 1867. — 4. Mâle à l'âge moyen. — 5. Femelle à l'âge moyen, acquise en 1867. — 6. Jeune individu, aux teintes un peu plus pâles que dans les adultes.

7. Squelette d'un vieux mâle, acquis en 1867.

8. Crâne du N^o 1. — 9. Crâne du N^o 2.

B. Espèces sans tache blanche aux cuisses.

CERCOPITHECUS CAMPBELLII, Waterhouse, Proc. Z. S. London, 1858, p. 61; Fraser, Zool. typ., pl. 3. — **Cercop. Burnettii**, Gray, Ann. et Mag., 1842, p. 256.

Très semblable au *Cercop. mona*, mais sans tache blanche au haut des cuisses, et à la teinte dominante passant au noir sur la partie postérieure du dos, ainsi que sur les lombes. Les teintes des petits diffèrent beaucoup de celles des adultes. Le dessous est, à cet âge, blanchâtre; mais les poils de toutes les autres parties sont d'un gris annelé de noirâtre et de roussâtre.

Cette espèce habite la Côte d'Or.

Individus montés. — 1, 2. Mâles adultes, Rio Boutry, Côte d'Or, voyage de Pel. — 3. Femelle à-peu-près adulte, Rio Boutry, Côte d'Or, Pel. — 4. Mâle à-peu-près adulte, Côte

- d'Or, Pel. — 5. Mâle passablement jeune, Côte d'Or, Pel. —
 6. Petit, mâle, Côte d'Or, Pel. — 7. Petit, Côte d'Or, Pel.
 8. Crâne du N^o. 4.

CERCOPIITHECUS POGONIAS, Bennett, Proc. Z. S. London, 1833, p. 67. — Cercop: Erxlebenii, Dahlbom et Pucheran, Rev. et Magas. de Zoologie, 1856, p. 96, et 1857, p. 196; Dahlbom, Zool. Studier, p. 109, pl. 5. — Cercop. nigripes, du Chaillu, Proc. Bost., t. 2, 1860, p. 300.

Reconnaissable aux parties inférieures du corps et au dedans des extrémités teints de jaune rougeâtre plus ou moins vif. Les teintes des poils du dessus de l'animal et de la face externe des extrémités assez variables, et souvent interrompues par une large bande longitudinale noire sur la partie postérieure du dos et sur les lombes. Face externe des membres annelée de noir et de blanchâtre, ou de roussâtre. Côtés du tronc tirant quelquefois fortement au roux foncé.

Ce singe a été observé dans le Congo et, par du Chaillu, au Gabon.

Individus montés. — 1. Femelle adulte, tuée en 1874 sur les bords de l'Ogoway, dans le Congo: semblable à l'individu du Cercop. Erxlebenii, figuré par Dahlbom, mais sans bande noire sur le dos et à la teinte claire du dessous d'un roussâtre-pâle. — 2. Femelle adulte, au dessous d'un roux jaunâtre vif, et avec une très large bande noire sur l'arrière-dos et les lombes, Gabon?, acquise en 1859.

3. Crâne du N^o 2.

VI. Pelage noir annelé, sur le dessus du tronc, sur les joues et la partie basale de la queue, de blanc grisâtre ou roussâtre, teinte qui domine plus ou moins sur une bande en croissant occupant le devant du front. Les espèces de cette division sont, avec le Cercop. nictitans, les seules du genre, dont toutes les parties inférieures sont noires et dont tout le pelage-même est noir, toujours à l'exception des parties annelées d'une teinte claire.

Outre l'espèce dont nous allons traiter, il paraît en exister une autre dont nous avons parlé dans les généralités du genre sous le nom de *Cercop. neglectus*.

CERCOPITHECUS LEUCAMPYX, Fischer, Synops. Mammalium, 1829, t. 1, p. 20; fondé sur la Diane femelle de Fr. Cuv., Mammif., p. 47, pl. 14, (mais non pas *Cercop. leucampyx*, Gray, Cat. 1870, p. 22, N° 9; espèce différente, mentionnée par moi sous le nom de *Cercop. neglectus*). — *Cercop. diadematus*, Is. Geoffr., voyage de Belanger, 1830. — *Cercop. pluto*, J. E. Gray, Proc. Zool. Soc. London, 1848, p. 57, avec une figure noire (page 58) et une figure coloriée (pl. 3). — *Cercopithecus dilophus*, Mus. Leiden, Ogilby, Menageries, 1838, p. 345.

Cette espèce est facile à distinguer au moyen des caractères ci-dessus indiqués. Le squelette nous a offert 12 paires de côtes, 7 vertèbres lombaires et 3 sacrals.

Elle vient d'Angola et du Congo.

Individus montés. — 1. Adulte, Angola. — 2. Mâle adulte, Angola. — 3. Mâle adulte, Congo, 1874. — 4. Mâle adulte, Congo, 1875; longueur totale de 52 pouces, dont la queue occupe 29 pouces. — 5. Femelle à l'âge moyen, Congo, 1875. — 6. Individu passablement jeune, Congo, 1875.

7. Squelette d'adulte, Angola.

8. Crâne du N° 3. — 9. Crâne du N° 4.

VII. Cercopithèques rouges. Caractérisés par leur teinte d'un roux rougeâtre plus ou moins vif, mais remplacée sur le dessous, les avant-bras et les jambes par une teinte d'un blanc plus ou moins pur. Ces singes viennent du Sénégal et des pays du Nil supérieur, et on peut les subdiviser, suivant ces deux localités, en deux conspécies, excessivement voisins l'un de l'autre et dont tous les traits sont loins d'être fixés d'une manière tranchée. La difficulté à les établir réside dans les questions suivantes: 1) on ne connaît du Sénégal que les jeunes et les in-

dividus semi-adultes; 2) le soi-disant bandeau noir s'étendant le long des sourcils et de leur entre-deux se trouve dans tous les individus; 3) le bandeau frontal blanc n'existe qu'accidentellement; 4) le noir de la face paraît s'étendre plus ou moins suivant les individus, ainsi que cela a lieu dans le *Cercocebus cynamolgos*.

CERCOPITHECUS PATAS, Erxleben, 1777, p. 34, N^o 12 (specim. e Senegambia). — Le patas à bandeau noir et le patas à bandeau blanc, Buffon, t. 14, p. 208 suiv., pl. 25 et 26. — *Simia patas*, Schreber, p. 98, N^o 16', pl. 16 (d'après Buffon). — *Simia rubra*, Gmelin, 1788, p. 34, N^o 42, (d'après Buffon). — *Cercopithecus ruber*, E. Geoffroy, Annal. du Mus., tome 19, 1812, p. 96, N^o 11. — *Cercop. circumcinctus*, Reichenbach, p. 123, fig. 310.

Poils de la lèvre supérieure noirs, mais entressemés de poils blancs isolés. Le roux rougeâtre des parties supérieures se répand, également, en perdant toutefois en intensité, sur la face externe des quatre membres.

Ce singe vient de la Sénégambie. Un de nos individus nous a été envoyé par notre ci-devant consul de Tripoli, M. Clifford, et y avait probablement été apporté du Sénégal.

Indiv. montés. — 1. Femelle semi-adulte, à teinte d'un roux rougeâtre fort intense; indiquée comme provenant du Sénégal. — 2. Femelle semi-adulte, même origine que le N^o 1. — 3. Femelle semi-adulte, à la teinte roux rougeâtre beaucoup plus pâle que dans les N^{os} 1 et 2, prés. par feu Clifford Cocq van Breughel, ancien consul Néerlandais à Tripoli.

4. Squelette, 1867: 12 paires de côtes, 7 vertèbres lombaires, trois sacrales.

5. Crâne du N^o 1.

CERCOPITHECUS PYRRHONOTUS, Ehrenberg, Verh. Nat. Freunde in Berlin, t. 1, p. 406; *Symbolae Physicae*, livr. 1,

pl. 10. — *Cercop. poliophaeus*, v. Heuglin, *Fauna d. roth Meeres*, p. 13 ; Reichenbach, pl. 21, fig. 309 (très vieil individu).

Le singe rouge du Nil supérieur ne paraît se distinguer de celui du Sénégal que par les traits suivants. On lui observe, le long du bord de la lèvre supérieure, une large bande de poils d'un blanc assez pur. Le roux rougeâtre des parties supérieures est plus vif, et ne s'étend, ni sur les jambes, ni sur l'avant-bras, ces parties offrant un blanc assez pur qui n'est que très légèrement lavé de roussâtre dans les jeunes individus. On voit, sur le front, un champ en triangle, dont la base s'appuie sur la ligne sourcilière et dont les deux jambes se dirigent des deux extrémités de cette ligne vers la fin de la ligne médiané du front ; ce champ offre une teinte un peu plus claire que celle du dessus de la tête, et ses côtés sont marqués par un petit nombre de poils noirs : il convient, toutefois, de faire observer que ce champ et sa ligne de démarcation ne sont que très faiblement prononcés dans les individus adultes. Ajoutez que, dans les adultes, les poils de l'avant-bras et des joues sont d'un blanc grisâtre, mais annelés de noir.

Quant à la teinte de la face, elle est d'un noirâtre passant à la couleur de chair sur le tour des yeux et souvent aussi sur les joues. Les poils blancs revêtant, quelquefois, plus ou moins visiblement le nez, ne peuvent offrir, par cette raison, qu'un trait individuel.

Rüppell a observé ce singe au Kordofan et dans le Darfour. Ehrenberg l'a tué dans ces mêmes contrées et, en outre, dans le Sennaar. M. v. Heuglin a obtenu son *Cercop. poliophaeus* près de Fazzogl sur le Nil bleu, ainsi que des bords du Nil blanc. Aucun de ces voyageurs n'a rencontré ce singe rouge dans l'Abyssinie.

Individus montés. — 1. Individu à l'âge moyen, Sennaar, présenté par M. Clot-Bey, 1846. — 2. Très vieux mâle, apporté vivant en Europe et acquis, en 1875, comme provenant du Nil supérieur ; absolument semblable à la figure que Rei-

chenbach a donnée du *Cerc. poliophaeus*. — 3. Très vieil individu à-peu-près semblable au N^o 2, acquis en 1840, comme provenant du Nil supérieur: longueur totale de 53 pouces, dont la queue en occupe vingt-sept.

4. Crâne du N^o 2.

VIII. Cercopithèques à nez blanc. — Les espèces de cette division sont distinctes de tous les autres Cercopithèques par leur nez revêtu de poils ras, serrés et d'un blanc parfait: caractère facile à saisir au premier coup d'oeil. Ces poils blancs sont distribués sur un champ en triangle plus ou moins imparfaitement défini, avec sa pointe tournée, dans les uns vers les lèvres, dans les autres vers le front, et c'est sur cette différence, ainsi que sur les teintes de leur pelage, que l'on peut grouper les espèces en deux subdivisions.

A. Base du triangle, formé par le champ nasal revêtu de poils blancs, tournée vers le haut et n'atteignant guère l'entre-deux du bord inférieur des orbites, d'où il s'ensuit que la pointe de ce champ se prolonge en bas sur la cloison du nez. Poils du dessus annelés de noir et d'un roux plus ou moins jaunâtre. Joues teintées de blanc sur une étendue plus ou moins grande. Dessous, depuis le menton jusqu'à l'anus, ainsi que toute la partie inférieure de la queue, d'un blanc plus ou moins pur.

On connaît deux espèces de cette subdivision, originaires des parties chaudes de l'Afrique occidentale.

CERCOPITHEGUS PETAURISTA, Erxleben, 1777, p. 35, N^o 14. — *Simia petaurista*, Schreber, p. 103, N^o 21, pl. 19 B; d'après Allamand, dans son hist. nat. de Buffon, t. 14, p. 141, pl. 39. — Le blanc-nez, Buffon, Suppl., t. 7, p. 67 (descr. d'après Allamand). — *Cercop. ascanias*, Fr. Cuv., Mammif., p. 52, pl. 16 (nec Audebert). — *Simia petaurista*, Audeb., Fam. 4, Sect. 2, pl. 14.

Cette espèce est facile à reconnaître, parmi les blancs-nez,

aux traits suivants. Le blanc des parties inférieures monte sur les côtés du cou et de la tête, et ne s'arrête que sur le bord inférieur d'une bande étroite et noire, laquelle se dirige des côtés des orbites sur le cou. On voit cependant, au dessus de cette bande, immédiatement à la base des oreilles, reparaitre le blanc sous la forme d'une bandelette blanche. La large bande noire de la base du front et qui s'étend jusqu'aux oreilles, se prolonge, en outre, à travers le vertex, en sorte que cette partie antérieure du vertex et le front entier se trouvent comme enclavés dans un cercle noir. Les côtés de la face sont revêtus de poils noirs, qui s'arrêtent brusquement au blanc des côtés de la tête. Les poils des parties supérieures de l'animal sont annelés de noir et d'un jaune tirant plus ou moins fortement au roux. Toutes les parties inférieures de l'animal, y compris le dessous de la queue et le dedans des cuisses et des jambes, ainsi que les côtés de la tête et du cou, sont d'un blanc plus ou moins pur.

Le squelette offre 12 paires de côtes, 7 vertèbres lombaires et 3 sacrales.

Ce joli singe vient de la Côte d'Or. Fraser, Ann. of N. H., t. 9, p. 262, l'a également observé dans cette région, c'est-à-dire, à Cape-Coast.

Individus montés. — 1. Vieux mâle, Côte d'Or, voyage de Pel: longueur totale de 44 pouces et demi, dont la queue occupe 25 pouces et demi. — 2. Vieille femelle, Côte d'Or, voyage de Pel: longueur totale de 58 pouces, dont la queue occupe 20 pouces et demi. — 3. Individu à l'âge moyen, Côte d'Or. — 4. Mâle à l'âge moyen, Côte d'Or, acquis en 1875. — 5. Femelle à l'âge moyen, Côte d'Or, 1875. — 6. Jeune mâle, Côte d'Or, du Cabinet de Temminck. — 7. Jeune mâle, Côte d'Or, acquis en 1867.

8. Squelette d'un individu à l'âge moyen.

CERCOPITHECUS ASCANIAS, Reichenbach (ex parte), mais non pas de Fr. Cuvier qui a figuré sous ce nom le Cercop.

petaurista. — *Simia ascanias*, Audebert, 1799, Fam. 4, Sect. 2, pl. 13. — *Simia petaurista*, Lacép. et G. Cuvier, Ménagerie, 1801, avec une planche représentant le même individu figuré par Audebert (nec Schreber). — Reichenbach, Singes: Cercop. ascanias, pl. 18, fig. 260 (copiée d'après Audebert); Cercop. histrio, fig. 256 et 257 (copiées d'après Lacép. et G. Cuvier); fig. originale N^o 262; mais non pas la fig. 259, qui est copiée d'après le Cerc. ascanias de Fr. Cuv., et qui représente le Cercop. petaurista. — Cercop. ludio, Gray, Proc. Zool. Soc. London, 1849, p. 8, pl. 9, fig. 2.

Cette espèce, quoique rappelant en général le Cercop. petaurista, s'en éloigne, cependant, sous les rapports suivants. Le blanc des côtés de la tête est interrompu par une large bande transversale noirâtre se dirigeant du nez jusque sur les côtés du cou. Le blanc du dessous de la queue change, dès le deuxième tiers de la longueur de cet organe, au roux rougeâtre. La teinte du dessus est plus foncée que d'ordinaire dans le Cercop. petaurista, et les anneaux des poils tirent fortement au roux. La face externe des extrémités antérieures est d'un noirâtre presque uniforme. Le blanc des parties inférieures, enfin, est moins pur et tire au jaunâtre. Notez, toutefois, qu'Audebert et après lui Lacépède et G. Cuvier, veulent que ces parties soient d'un gris foncé.

On ignore la localité précise qu'habite cette espèce. J. E. Gray, Catal., p. 21, donne pour patrie à son Cercop. ludio, l'Afrique centrale.

Individu monté. — 1. Vieux mâle de très grande taille, acquis en 1867; longueur totale de 51 pouces, dont la queue en occupe vingt-neuf.

B. Base du triangle, formé par le champ nasal revêtu de poils blancs, tournée vers le bas, tandis que son angle opposé se prolonge vers le haut en pointe jusque sur l'entre-deux du bord inférieur des orbites. Pelage d'un noir, finement annelé de jaune blanchâtre, mais remplacé, dans le Cerc. melanoge-

nys, sur la poitrine, le dedans des bras et le ventre, par du blanc. Les deux espèces de cette subdivision se distinguent, en conséquence, de celles de la première subdivision, outre par la forme différente du champ nasal, par leur teinte foncée qui occupe également les joues, ainsi que toute la queue.

Elles ont été observées à la côte occidentale de l'Afrique, depuis le Golfe de Biafra jusqu'à Angola.

CERCOPITHECUS NICTITANS, Erxleben, 1777, p. 35, N° 15. — *Simia nictitans*, Linn., Syst. nat., 12^{me} édit., t. 1, 1766, p. 40, N° 25. — La Guenon à nez blanc proéminent, Buffon, Suppl., t. 7, p. 72, pl. 18. — *Cercop. nictitans*, Fr. Cuv., p. 50, pl. 15. — *Cercop. Martinii*, Waterhouse, Proc. Z. S. London, 1858, p. 58, 1841, p. 71; Gray, Catal., p. 21, N° 4 (variété à teinte du dessous tirant sur le gris).

Le *Cercop. nictitans* est facile à reconnaître, parmi les blancs-nez, à la teinte dominante noire de son pelage, rappelant, sous ce rapport, le *Cercop. leucampyx*. Cette teinte noire est toutefois interrompue par les anneaux d'un jaune blanchâtre, ornant les poils du dessus et s'étendant souvent aussi sur les quatre extrémités et même sur la partie basale de la queue.

Il arrive quelquefois que la teinte dominante est moins foncée et tirant au grisâtre, notamment sur le dessous, qui est alors même d'un gris foncé ou d'un gris foncé lavé de brunâtre. Ce sont de pareils individus qui ont été décrits par Waterhouse sous le nom de *Cercop. Martini*, et que ce savant dit avoir reçu de l'île de Fernando Po. Les trois individus examinés par Waterhouse sont, toutefois, de grande taille, et l'un d'entre-eux offre même en longueur totale 54 pouces, dont la queue occupe plus de 29 pouces.

Nous n'avons pas reçu cette espèce de la Côte d'Or, et elle ne vient pas non plus des régions plus septentrionales. Les individus du *Cercop. Martini* de Waterhouse ont été envoyés de Fernando Po; mais comme on apporte souvent, dans cette île, des singes vivants de la côte opposée, il s'agit de savoir

s'il ne faut pas regarder cette dernière contrée comme patrie de l'espèce.

Individus montés. — 1. Individu passablement jeune, au dessus noir. — 2. Mâle semblable au N° 1 par sa taille et ses teintes, apporté vivant en Europe, mort en Janvier 1875. — 3. Mâle à-peu-près adulte, au dessous tirant au grisâtre, acquis en 1874. — 4. Mâle à l'âge moyen, à-peu-près semblable au N° 3, acquis en 1875. — 5. Jeune mâle, à la teinte dominante tirant au gris, notamment sur le dessous, acquis en 1870. — 6. Jeune individu, semblable au N° 5, acquis en 1875.

7. Crâne du N° 2. — 8. Crâne du N° 3.

CERCOPITHECUS MELANOGENYS, J. E. Gray, Ann. et Magaz., 1845; Proc. Z. S. L., 1849, p. 7, pl. 9, fig. 1; Catal., 1850, p. 21, N° 3.

Cette espèce est très voisine du Cercop. nictitans, dont elle diffère, toutefois, d'une manière tranchée, par sa poitrine et le dedans de son avant-bras blanchâtres, tandis que cette teinte tirant un peu au grisâtre occupe également le ventre jusque sur la base des cuisses.

L'épithète de »melanogenys" paraît avoir été choisie pour distinguer l'espèce des Cercop. petaurista et ludio (ascanias), et non pas du Cerc. nictitans dont les joues sont exactement colorées comme dans le C. melanogenys.

Ce singe est, suivant Monteiro, assez commun près d'Encoge dans l'Angola.

Indiv. monté. — 1. Jeune mâle, apporté vivant en Europe et mort en Octobre 1861: longueur totale de 30 pouces, dont la queue en occupe dix-sept.

2. Crâne du N° 1.

IX. Cette division ne comprend que la seule espèce du Cercopithecus cephus, caractérisée, parmi toutes les autres du genre, par une bande en croissant d'un blanc bleuâtre s'éten-

dant au dessous des narines et montant insensiblement, de chaque côté, vers les joues; elle touche, avec son bord inférieur, aux poils noirs dont le reste des lèvres se trouve revêtu. Les joues sont ornées de poils d'un jaune rougeâtre pâle s'étendant, de chaque côté, depuis les bords latéraux des orbites jusqu'au dessous des oreilles qui sont garnies de poils de cette même teinte. Ces poils des joues sont accompagnés, vers le haut, d'une bandelette de poils noirs. Les poils sont, en général, annelés de roux et de noir. Cette dernière teinte occupe, du reste, les quatre mains, tandis que le roux domine sur la queue, dont la face inférieure du tiers basal passe au blanc grisâtre, teinte qui occupe également le dedans des cuisses et plus ou moins le dessous du tronc, tandis qu'elle passe, sur la gorge, au blanc jaunâtre. Ajoutez que dans le vivant, la face est teinte d'un beau bleu, interrompu par la couleur de chair des paupières, et par un large champ en coeur transversal occupant le nez et se répandant latéralement au dessus de la bande en croissant d'un blanc bleuâtre dont nous avons fait mention ci-dessus. — Notez, toutefois, que dans les jeunes individus, ces teintes des parties nues de la face se trouvent moins fortement prononcées que dans les adultes.

CERCOPITHECUS CEPHUS, Erxleben, 1777, p. 37, N^o 16. — *Simia cephus*, Linné, éd. 12, t. 1, p. 39, N^o 19, (excl. β , *Simia aethiops*). Le Moustac, Buffon, t. 14, p. 283, pl. 59. — Le Moustac, Fr. Cuv., Mammifères, pl. 17.

Espèce facile à reconnaître aux caractères ci-dessus.

Trois de nos squelettes offrent 12 paires de côtes, 7 vertèbres lombaires et trois sacrales. Dans un quatrième, la première lombaire porte une treizième paire de côtes, quoi qu'elle soit de moitié plus courte que la paire précédente, en sorte que l'on compte à ce squelette, 13 paires de côtes, mais seulement 6 vertèbres lombaires.

Cette espèce vient du Congo (voyage de Tuckey et Mus. d.

Pays-Bas), et du Gabon (individu rapporté par M. Aubry le Comte voir Pucheran, p. 41).

Individus montés. — 1. Très vieux mâle, tué sur les bords de l'Ogoway (Congo), 1875: longueur totale de 47 pouces et demi, dont la queue occupe 27 pouces et demi. — 2. Mâle adulte, Congo, 1866. — 3. Mâle adulte, Congo. — 4. Jeune femelle, Congo. — 5. Jeune mâle, Congo, 1867. — 6. Jeune mâle, Congo, 1875.

7. Squelette du N^o 5. — 8. Squelette d'un mâle à l'âge moyen. — 9. Squelette d'un individu passablement jeune. — 10. Squelette semblable au N^o 9, mais offrant 15 paires de côtes et seulement 6 vertèbres lombaires.

11. Crâne du N^o 6.

X. Cercopithèques barbus. — Cette division ne comprend que la seule espèce du *Cercop. diana*, très reconnaissable à la longue barbe blanche qui lui pend du menton, ainsi qu'aux teintes jolies et variées de son pelage.

CERCOPITHECUS DIANA, Erxleben, p. 30, N^o 9. — *Simia diana*, Linné, S. N., éd. 12, p. 38, N^o 17. — Palatine ou Roloway, Allamand, édit. Buffon, t. 15, p. 77, N^o 13; *Simia roloway*, Schreber. — *Cercop. roloway*, Erxleben. — La Diane, Audebert, Fam. 4, Sect. 2, pl. 6.

Une bande sur le devant du front, les côtés et le dessous de la tête, la face antérieure des bras, la région des organes génitaux et de l'anus, le dedans et la face postérieure des cuisses jusque sur les jambes, toutes ces parties sont d'un blanc lavé, souvent, de jaune rougeâtre sur les parties postérieures de l'animal. Le dos, depuis les épaules jusque sur la base de la queue et jusque sur le milieu des cuisses est d'un beau rouge-brun pourpré et foncé. Les poils bordant latéralement la face, le dedans et la partie inférieure des bras, les quatre mains, les jambes, la moitié postérieure de la face externe des cuisses et la queue sont d'un noir profond. Les poils des

autres parties du pelage sont annelés de noir et de blanc grisâtre.

Les très jeunes individus n'offrent pas de trace de rouge-brun. Tout le dessus et la face externe des membres sont d'un noir brunâtre sans anneaux clairs, et la queue est d'un jaune grisâtre terne.

Le squelette présente 12 paires de côtes, 7 vertèbres lombaires, 3 sacrales et 32 caudales.

La Diane habite la Côte d'Or, et elle a été rencontrée par Fraser jusqu'à Accra, et à Bassa sur les bords du Niger, environ au dixième degré de Lat. Boréale.

Individus montés. — 1. Très vieux mâle, Côte d'Or, voyage de Pel: longueur totale de 54 pouces et demi, dont la queue occupe 31 pouces; longueur de la barbe de 5 pouces et demi. —

2. Adulte, Côte d'Or. — 3. Jeune mâle, Côte d'Or, aux teintes parfaitement semblables à celles des adultes: longueur totale de 35 pouces, dont la queue occupe 20 pouces; barbe longue de 2 pouces et demi. — 4. Très jeune individu, aux teintes

ci-dessus indiquées, Côte d'Or, voyage de Pel: longueur totale de 24 pouces, dont la queue occupe 12 pouces et demi; longueur de la barbe, 1 pouce. — 8. Femelle adulte, morte en captivité en Février 1876.

5. Squelette d'un individu passablement jeune. — 9. Squelette du N° 8.

6. Crâne du N° 1. — 7. Crâne d'un indiv. adulte.

LES CERCOÈBES.

CERCOCEBUS.

Les Cercocèbes n'offrent en général d'autre trait tranchant qui les éloigne des Cercopithèques que la présence d'un cinquième tubercule à la dernière molaire de la mâchoire inférieure: trait également propre, comme on sait, à tous les autres singes de l'Ancien Monde, à l'exception des Orangs, des Hy-

lobates et des Cercopithèques. Ils ont encore ordinairement le museau un peu plus allongé que les Cercopithèques et habitent, outre les parties chaudes de l'Afrique occidentale, celles de l'Asie au delà du fleuve Gange jusqu'à Timor, Bornéo et aux Philippines, tandis que les Cercopithèques ne se trouvent que dans l'Afrique. Les espèces de ce genre se divisent naturellement en plusieurs groupes, assez différents les uns des autres.

Le squelette de ces singes offre, à l'exception de celui du *Cercoc. albigena*, 12 paires de côtes, 7 vertèbres lombaires et 3 sacrales. Dans le *Cercoc. albigena*, il existe au contraire une paire de côtes de plus, ce qui réduit à six le nombre des vertèbres lombaires.

Des quatre espèces Africaines, l'une, *Cercocebus albigena*, s'éloigne, sous plusieurs rapports, de toutes les autres. Deux de l'Asie, c'est-à-dire, l'une du Decan, l'autre de Ceylan, *Cercocebus sinicus* et *Cercoc. pileatus*, sont remarquables par la disposition des poils de leur tête; elles offrent entre-elles la plus grande affinité et ont souvent été confondues, en sorte que leur histoire est des plus embrouillées. La dernière espèce, *Cercocebus cynamolgos*, est commune à une étendue immense de terres, puisqu'elle a été observée dans l'Inde au delà du Gange, dans les îles de la Sonde jusqu'à Timor et aux Philippines: cependant, elle présente souvent, selon les pays qu'elle habite, certaines différences, qu'à cause de leur subtilité ou de leurs variations, on n'a pas encore su apprécier à leur juste valeur.

I. Espèces Africaines. Ces espèces se présentent sous deux formes: l'une est reconnaissable à ses paupières supérieures teintes de blanc; l'autre aux poils allongés de la nuque et des épaules, ainsi qu'aux poils surciliaires très allongés et disposés par deux paquets séparés.

Il paraît que ces singes viennent tous de l'Afrique occidentale comprise entre la Côte d'Or et le Congo.

A. Espèces à la paupière supérieure blanche.

CERCOCEBUS FULIGINOSUS, E. Geoffr. St. Hil., Ann., d. Mus., t. 19, p. 97, N° 1. — Le Mangabey, Buffon, t. 14, p. 244, pl. 32; Schreber, pl. 20, sous le faux nom de Simia aethiops, Linné. — Le Mangabey, Audebert, Fam. 4, Sect. 2, pl. 9, sous le faux nom de Simia aethiops, Linné. — Le Mangabey, Cercopith. fuliginosus, Fr. Cuv., Mamm., p. 73, pl. 25.

Teinte générale d'un noir grisâtre enfumé, passant au grisâtre sur le dessous du tronc et en partie aussi sur le dedans des extrémités, au blanchâtre sur la gorge. Face couleur de chair, mais remplacée par du noirâtre sur le devant du museau.

Le squelette offre 12 paires de côtes, 7 vertèbres lombaires et 3 sacrales.

On apporte cette espèce vivante de l'Afrique occidentale, sans indication précise de la localité qu'elle habite. Gray mande qu'elle a été introduite et naturalisée dans l'île de Mauritius.

Individus montés. — 1. Femelle à-peu-près adulte, acquise en 1862. — 2. Mâle à-peu-près adulte. — 3. Mâle à-peu-près adulte, acquis en 1867.

4. Squelette d'un vieux mâle, acquis en 1867. — 5. Squelette d'un individu à-peu-près adulte. — 6. Squelette d'un individu passablement jeune.

7. Crâne du N° 1. — 8, 9, 10. Crânes d'individus adultes.

CERCOCEBUS AETHIOPS, J. E. Gray, List of Mammals, 1843, 12°, p. 1; Catal., 1870, p. 27, N° 1. — Simia cephus, β : Simia aethiops, Linné, S. N., édit. 12, p. 39, N° 19; mais non pas Simia aethiops de Hasselquist, Iter palestinum, p. 190, lequel doit être rapporté au Cercop. sabaeus. — Cercoc. aethiops, Is. Geoffr., Cat., p. 25, N° 2. — Cercopithecus lunulatus, Temminck, Esquisses etc. de la Côte de Guinée, p. 57.

Très distinct par une large tache occipitale blanche et une

ligne médiane du dos noire. Le pelage est, du reste, d'un brun noirâtre pourpré, mais peu foncé, remplacé par du blanchâtre sur le bas des joues, sur le dessous depuis le menton jusqu'à l'anus et en partie aussi sur le dedans des extrémités. Face couleur de chair. L'adulte offre en longueur totale 43 pouces, dont la queue occupe plus de la moitié.

Cette espèce est le seul Cercocèbe connu vivant à la Côte d'Or.

Individus montés. — 1. Femelle adulte, Côte d'Or, voyage de Pel. — 2. Femelle adulte, Côte d'Or, Pel. — 3. Femelle à l'âge moyen, tuée en Janvier 1842, Côte d'Or, Pel. — 4. Mâle passablement jeune, Côte d'Or, Pel. — 5. Jeune individu, Côte d'Or, acquis en 1875.

6. Crâne du N^o 2.

CERCOCEBUS COLLARIS, Gray, List., 1843, p. 7; Catal., 1870, p. 27, N^o 1. — Le Mangabey à collier blanc, Buffon, t. 14, p. 256, pl. 33. — Le Mangabey, var. a; *Simia aethiops*, Audebert, Fam. 4, Sect. 2, pl. 10. (nec Linné). — *Cercocebus aethiops*, E. Geoffr., Annal., t. 19, p. 97, N^o 2; (nec *Simia aethiops*, Linné). — *Cercop. aethiops*, Kuhl, p. 14, N^o 18, (nec *Simia aethiops*, Linné). — *Cercop. aethiopicus*, Fr. Cuv. Mammif., p. 71, pl. 24.

Cette espèce est très reconnaissable aux teintes de son pelage. Dessus de la tête d'un rouge-brun plus ou moins foncé et entouré d'une large bande blanche qui s'arrête, de chaque côté, sur le devant des joues, pour se prolonger, par contre, en pointe aiguë sur la nuque. Teinte générale du reste du pelage d'un brun-noir un peu pourpré, passant au blanchâtre sur le dernier quart ou le dernier cinquième de la queue, et au gris-blanc sur le dessous depuis le menton jusqu'à l'anus, sur les flancs et plus ou moins encore sur le dedans des extrémités. Face noirâtre. Longueur totale de l'adulte, de 48 pouces, dont la queue occupe 26 pouces.

Nous possédons de cette espèce des individus tués au Congo

et dans le pays des Camerons. Pucheran en a reçu du Gabon.

Individus montés. — 1. Mâle adulte, tué en 1874 sur les bords de l'Ogoway, Congo. — 2. Femelle à-peu-près adulte, tuée dans le pays des Camerons, acquise en 1874. — 3. Femelle à-peu-près adulte, acquise en 1869. — 4. Individu à l'âge moyen, acquis en 1862. — 5. Femelle à l'âge moyen. — 6. Individu passablement jeune, acquis en 1867. — 7. Jeune mâle, acquis en 1874.

8. Crâne du N^o 2. — 9. Crâne du N^o 3. — 10. Crâne du N^o 4. — 11. Crâne du N^o 7. — 12. Crâne.

B. Espèce anormale, distincte par sa face d'un noir uniforme, par sa teinte assez uniformément foncée, par de longs poils ombrageant la nuque et les épaules, enfin par les poils surciliaires très allongés et formant deux paquets érigés.

CERCOCEBUS ALBIGENA, Pucheran, Rev. Zool., 1857, p. 241. — *Semnopithecus albigena*, Gray, Proc. Z. S. Lond., 1855, p. 77, pl. 16.

Teinte dominante d'un brun noirâtre un peu pourpré, passant au noir sur les quatre mains, la queue et les poils surciliaires, et remplacé par du blanchâtre sur le derrière des joues. Longueur totale de l'adulte de 49 pouces et demi, dont la queue occupe 28 pouces.

Le squelette se distingue de celui des *Cercoc. fuliginosus*, *pileatus*, *sinicus* et *cynamolgos* par la présence d'une paire de côtes longue d'un pouce et attachée, si l'on veut, à la première vertèbre lombaire. Le chiffre de ces parties est, par conséquent, dans notre espèce, de 13 paires de côtes et de 6 vertèbres lombaires, tandis que, dans les autres espèces, il existe seulement 12 paires de côtes, mais par contre 7 vertèbres lombaires. Le *Cercoc. albigena* offre 30 vertèbres caudales.

Cette espèce paraît être peu rare au Congo, d'où l'on apporte de tems à autre des individus vivants en Europe. Monteiro mande qu'elle habite le bord septentrional du Congo :

voir Proc. Zool. Soc. London, 1868, p. 183. Duchailu en a recueilli des individus lors de son voyage au Gabon (Gray, Cat., p. 28).

Individus montés. — 1. Femelle adulte, Congo, 1869. — 2. Mâle à-peu-près adulte, Congo, 1869. — 3. Mâle à-peu-près adulte, Congo, 1874. — 4. Mâle semi-adulte, Congo, 1875. — 5. Individu passablement jeune, Congo, 1868.

6. Squelette du N^o 1. — 7. Squelette du N^o 2.
8. Crâne du N^o 3. — 9. Crâne du N^o 5.

II. Espèces du Decan et de Ceylan, vulgairement appelées Bonnets-chinois.

Cette division ne comprend que deux espèces, excessivement voisines l'une de l'autre et souvent confondues entre elles. Elles sont très reconnaissables aux poils du sommet de leur tête allongés et plus ou moins rayonnants autour d'un centre commun. Le museau est passablement allongé et, ainsi que toute la face, couleur de chair. Les parties inférieures, le dedans des extrémités et le dessous de la queue sont blanchâtres; les autres parties du pelage sont, soit d'un brun-roux jaunâtre, soit d'un brun olivâtre.

Le squelette de l'une et de l'autre espèce présente 12 paires de côtes, 7 vertèbres lombaires et 3 sacrales.

CERCOCEBUS PILEATUS. — Guenon couronnée, Buffon, Suppl., t. 7, p. 61, pl. 16. — *Simia pileata*, Shaw (d'après Buffon, Guenon couronnée). — Le Bonnet-chinois, Audebert, Fam. 4, Sect. 2, pl. 11; mais non pas le Bonnet-chinois de Buffon. — Le Bonnet-chinois, *Macacus sinicus*, Fr. Cuv., p. 89, pl. 50 (nec Buffon et Linné). — *Macacus pileatus*, Isid. Geoffr. St. Hil., Catalogue, p. 27, N^o 2; Gray, Catal., p. 29, N^o 2.

Cette espèce, qui habite exclusivement l'île de Ceylan, est plus particulièrement reconnaissable à la teinte d'un brun-roux jaunâtre de ses parties supérieures, à ses oreilles de couleur noirâtre, enfin à son soi-disant bonnet dont les poils sont assez

alongés et lequel s'étend, sur le devant du front, jusqu'à la distance d'un demi-pouce de la ligne surciliaire. Ces poils sont, dans nos cinq individus tués à l'état sauvage, très alongés et, à leur partie terminale, un peu recourbés vers le dedans.

Longueur totale des adultes de 41 pouces et demi, dont la queue occupe vingt-deux pouces.

Individus montés. — 1. Mâle adulte, tué à l'état sauvage dans la partie Sud-Ouest de Ceylan, voyage de Diard, 1858. — 2. Femelle à-peu-près adulte, Ceylan, Diard, 1858. — 3. Mâle à l'âge moyen, Ceylan, Diard, 1858. — 4. Femelle passablement jeune, Ceylan, Diard, 1858. — 5. Très jeune mâle, Ceylan, Diard, 1858. — 6. Femelle adulte, à la teinte dominante un peu plus foncée que dans les N^o 1 à 5, morte en captivité en Avril 1875; Ceylan. — 7. Mâle adulte, à la teinte dominante tirant au roux, Ceylan, ancien Cabinet. — 8. Jeune individu, à la teinte dominante tirant au roux, Ceylan, acquis en 1867.

9. Squelette du N^o 6.

10. Crâne du N^o 2. — 11. Crâne du N^o 3. — 12. Crâne du N^o 4. — 13. Crâne du N^o 5.

CERCOCEBUS SINICUS. — Le Bonnet-chinois, Buffon, t. 14, p. 241, pl. 30. — *Simia sinica*, Linné, *Mantissa plantarum*, pars altera, Holm., 1771, p. 521 (ex Buffon). — Toque, *Cercocebus radiatus*, E. Geoffr., *Ann. d. Mus.*, t. 19, p. 98, N^o 5; *Cercoc. sinicus*, ib., N^o 4, ex parte (excl. synonym. Audebertii). — Toque, *Macacus radiatus*, Fr. Cuv., *Mammif.*, p. 86, pl. 29.

Ce singe qui remplace le *Cercoc. pileatus* dans le Decan, s'en distingue par ses parties supérieures teintées de brun olivâtre; par ses oreilles couleur de chair, enfin par son soi-disant bonnet, dont les poils sont plus courts, et lequel ne commence qu'à la distance d'un pouce en arrière de la ligne surciliaire. On voit encore que les poils plus ou moins ras de cette partie

antérieure sont plus décidément disposés d'une manière dichotome et, par conséquent, dirigés latéralement de chaque côté de la ligne médiane du front.

On a observé ce singe à la côte de Malabar (Housard chez F. Cuvier), à Madras (Gray) et à Pondichéry. On en introduit de tems à autre des individus dans les îles de Maurice (Is. Geoffr., Cat., p. 26), et de la Réunion, où on leur rend quelquefois la liberté.

Individus montés. — 1. Très vieux mâle, introduit à la Réunion où on lui avait rendu la liberté, tué par M. Pollen, 1865. — 2. Mâle adulte, mort en captivité le 3 Janvier 1862, Decan. — 3. Mâle, Decan, acquis en 1867. — 4. Femelle, Decan, acquise en 1867. — 5. Femelle, au pelage du dessus tirant au grisâtre, morte en captivité le 27 Nov. 1875, Decan. — 6. Jeune mâle, Pondichéry. — 15. Femelle adulte, morte en captivité en Mars 1876.

7. Squelette du N^o 5. — 8. Squelette. — 12. Squelette d'un mâle adulte, acquis en 1867. — 14. Squelette du N^o 15.

9. Crâne du N^o 1. — 10. Crâne du N^o 2. — 11. Crâne, Pondichéry, 1840.

III. Les Cercocèbes de l'Asie chaude orientale. — Ils ne forment, à proprement parler, qu'une seule espèce, dont la queue occupe environ la moitié de la longueur totale de l'animal, dont les poils du dessus sont terminés de jaune roussâtre et plus ou moins sensiblement annelés de noir, tandis que ceux du dessous sont blanchâtres, et dont ceux du milieu du sommet de la tête sont souvent rassemblés en une petite touffe. Les parties supérieures sont quelquefois assez foncées; dans d'autres, elles tirent plus ou moins fortement au roux. Le squelette présente 12 paires de côtes, 7 vertèbres lombaires et trois sacrales.

Cette espèce, prise dans son ensemble, présente une répartition géographique des plus étendues. Nous en avons reçu des individus des bouches de l'Irawaddie et de Malacca. Cantor, p.

176, en a obtenu de Poulou-Pinang; Horsfield, Catal., p. 17; de Tenasserim. Ce dernier auteur la fait en outre venir des îles Nicobar. L'espèce habite encore le royaume de Siam, les îles de Bangka, de Sumatra, Bornéo, Java et Timor, et suivant M. von Rosenberg, toutes les îles intermédiaires entre Java et Timor, mais non pas l'île de Célèbes; elle est, enfin, commune dans l'île de Luçon. — Suivant Is. G. St. Hil., Catal., p. 29, elle a été introduite dans l'île de Maurice.

Suivent les détails relatifs à ce singe.

CERCOCEBUS CYNAMOLGOS. — Le Macaque et l'Aigrette, Buffon, t. 14, p. 190, pl. 20 et 21; copié dans Schreber, p. 81, N^o 15, pl. 15 et appelé *Simia cynamolgos*, quoique ce ne soit pas le *Sim. cynomolgus* de Linné, p. 38, N^o 15 (espèce indéterminable). — ? *Simia Aygula*, Linné, p. 39, N^o 21, ex itin. Osbeck, exclus. synonym. Edwards. — *Cercocebus cynomolgus*, E. Geoffr., Ann., t. 19, p. 99, N^o 8, (excl. synonym. Linné). — L'Aigrette, *Simia aygula*, Audebert, Fam. 4, Sect. 2, pl. 3. — *Macacus cynomolgus et carbonarius* Fr. Cuv., Mammif., p. 78, pl. 26, 27 et 28. — *Mac. cristatus*, Gray, Catal., p. 30, N^o 6 (Albinos).

Le singe que je comprends sous le nom général de *Cercocebus cynamolgos* occupe un cercle de répartition géographique excessivement étendu, et il est sujet à des variations plus ou moins sensibles, soit suivant les individus d'une même localité, soit suivant ceux de différentes contrées. L'espèce a été d'abord établie sur des individus de Java, et l'on a successivement érigé un nombre d'autres espèces sur des individus provenant d'autant de régions différentes. Sans nier qu'il ne puisse exister des différences entre les individus de certaines localités, il n'en est pas moins certain que l'on se trouve, jusqu'à ce jour, dans l'impossibilité d'assigner des caractères précis à chacun de ces groupes géographiques. Il y en a même, tel que le *Macac. problematicus* de Gray, Catal., p. 128, N^o 5a, dont l'observateur le plus habile ne saurait décider, s'il appartient véritablement à

la présente subdivision. Quoiqu'il en soit, on ne pourra établir, sous ce rapport, d'une manière provisoire que trois conspécies dans cette espèce, savoir le conspécies type de Java, Timor et Bornéo, celui composé des individus de Sumatra, Malacca et Siam, enfin celui des Philippines. L'énumération suivante des individus de notre collection pourra servir à constater ce que nous venons d'avancer.

Individus de l'île de Java. — Face, tantôt plus ou moins couleur de chair, tantôt noirâtre. Poils du centre du vertex se dressant souvent en guise d'une petite huppe. Les petits ont le dessus du pelage souvent plus foncé que les adultes et tirant au brun, et on leur voit toujours une double crête de poils noirs un peu allongés accompagnant la ligne médiane du front.

Individus montés. — 1. Très vieux mâle, Java occidental, voyage de S. Müller: poils du dessus avec des pointes d'un jaune tirant faiblement au roussâtre et annelés sensiblement de noirâtre. — 2. Mâle adulte, Java occidental, voyage de Diard, 1863: teinte du dessus plus vive que dans le N^o 1, et aux anneaux noirs très prononcés. — 3. Mâle adulte, Java occidental, Diard, 1863: teinte dominante du dessus tirant au brun grisâtre, à pointes des poils d'un jaune roussâtre, mais aux anneaux noirs peu sensibles. — 4. Femelle passablement jeune, Java occidental, Diard, 1863: teintes rappelant celles du N^o 1. — 5. Mâle adulte, tué dans la partie occidentale de Java, 1870: teintes rappelant celles du N^o 3. — 6. Petit, Java occidental, voyage de Macklot et Müller. — 7. Petit, Java occidental, voyage de Blume. — 8. Très jeune mâle, Java occidental, Diard. — 9. Mâle adulte, mort en captivité le 22 Août 1875, Java: teintes rappelant celles du N^o 1. — 10. Mâle adulte, mort en captivité le 10 Janvier 1866: teintes semblables à celles du N^o 3. — 11. Femelle à l'âge moyen, mort en captivité, Java. — 12. Mâle à l'âge moyen, mort en captivité, Java. — 13. Jeune femelle, morte en captivité le 14 Dec. 1860, Java. — 14. Albinos, mort en captivité, Java.

57. Tête d'un très vieil individu, conservé dans la liqueur forte, Java, Diard, 1865.

15. Squelette d'adulte, Java. — 16. Squelette d'un mâle adulte, Java occidental, Diard. — 17. Squelette d'un individu adulte, Java occidental, voyage de Kuhl et van Hasselt. — 18. Squelette d'un jeune mâle, Java occidental, voyage de Blume. — 19. Squelette d'un très jeune mâle, Java occid., Diard, 1865. — 20. Crâne du N° 2. — 21. Crâne du N° 3. — 22. Crâne du N° 4. — 23. Crâne d'adulte, Java. — 24. Crâne d'adulte, Java. — 25. Crâne d'un très vieil individu, Java. — 26. Crâne d'un très vieux mâle, Java. — 27. Crâne d'un jeune individu, Java. — 28. Crâne d'un très jeune individu, Java.

Individus de l'île de Timor.

Individus montés. — Teintes rappelant celles du N° 1 de Java, mais un peu plus foncées. — 29. Mâle adulte, tué en Juin 1829, Amarassi à la Côte Sud-Est de Timor, voyage de S. Müller. — 30. Mâle adulte, tué en Juin 1829, îlot de Poulo-Kambang, Côte Sud-Est de Timor, S. Müller.

31. Crâne d'un jeune individu, Mai 1829, Timor, voyage de Macklot.

Individus de la partie Sud-Est de l'île de Bornéo. Parfaitement semblables à ceux de Java.

Individus montés. — 32. Mâle adulte, voyage de S. Müller. — 33. Femelle adulte, S. Müller. — 34. Femelle passablement jeune, S. Müller. — 35. Jeune individu, voyage de Croockewit. — 36. Jeune mâle, Pleyharie, 1866, présenté par M. Semmelink.

37. Crâne d'un mâle adulte, voyage de Croockewit.

Individus de Cambodja. — *Macacus assamensis*, Gray, Cat., p. 51, N° 8 (nec M'Clelland). Teintes plus claires que dans les individus de Java et approchant de ceux de Malacca. Tête ornée d'une petite touffe. On voit au Musée de Paris, parmi d'autres individus aux teintes ordinaires tués au Siam, deux individus dont le dessus présente une jolie teinte d'un roux-jaune.

38. Individu monté. — Mâle adulte, voyage du Capitaine Mouhot, Cambodja, acquis en 1861.

39. Crâne du N° 38.

Individus de Malacca. — Teinte dominante en général plus claire que dans les individus de Java et tirant souvent au roux. Point de touffe sur le dessus de la tête. — ? Cercop. (Mulatta) Zimmermann, t. 2, p. 195, N° 101.

Individus montés. — 40. Mâle adulte, Malacca, voyage de Diard. — 41. Femelle à l'âge moyen, Malacca, 1875. — 42. Mâle passablement jeune, Malacca, 1875.

43. Crâne du N° 41.

Individus montés, tués à Sumatra. — Teinte dominante du pelage tirant plus ou moins fortement au roux. — *Simia fascicularis*, Raffles, Trans. L. Soc., t. 13, p. 246; *Semnop. fascicularis*, Martin, p. 455. — *Macacus aureus*, Is. Geoffr., dans Belanger, voyage, 1850 (specim. ex Sumatra). — 44, 45, 46. Mâles adultes, Padang, voyage de S. Müller. — 47. Femelle adulte, Padang, Müller. — 48. Mâle à l'âge moyen, Padang, Müller. — 49. Femelle à l'âge moyen, Padang, Müller. — 50. Très jeune mâle, Padang, Sumatra.

Individus de Rangoon, près des bouches de l'Irawaddie. Teintes foncées. Front d'un noirâtre foncé.

Individus montés. — 51. Mâle à-peu-près adulte, apporté vivant de Rangoon, mort en Mai 1875. — 52. Jeune femelle, morte en captivité en Sept. 1870, Rangoon?

53. Crâne du N° 51. — 54. Crâne du N° 52.

Individus des Philippines. — Teinte dominante plus foncée que dans tous les individus des autres localités qu'habite l'espèce. — *Macacus philippensis*, Is. Geoffr., Archiv. Mus., t. 2, p. 568. pl. 5, (Albinos). — *Macacus palpebrosus*, Is. Geoffr., Cat., p. 95. — *Macacus fur*, Slack, Proc. Philad., 1867, p. 36, pl. 1. — *Macacus cynomolgus*, var. *Cumingii*, Gray, Cat., p. 50.

Individu monté. — 55. Mâle adulte, Luçon, acquis de M. Verreaux, 1865.

56. Crâne du N° 53.

LES MACAQUES.

MACACUS.

On peut comprendre sous ce nom tous les singes de l'Ancien Monde, en général semblables aux Cercocèbes, ayant comme ceux-ci la dernière molaire de la mâchoire inférieure pourvue d'un cinquième tubercule; mais dont la queue est plus ou moins courte, quelquefois en forme de tronçon ou même nulle, tandis que, dans d'autres, même à son plus grand développement, elle n'atteint guère la longueur du tronc.

Les différentes espèces de ce genre s'éloignent quelquefois entre-elles d'une manière trop marquante pour ne pas en isoler quelques-unes dans des divisions particulières; aussi a-t-on créé pour celles-ci plusieurs sous-genres particuliers. Telles sont entre autres: le *Macacus sylvanus* de la Barbarie, dont la queue ne se trouve représentée que par une petite appendice aplatie; le *Macacus niger* de Célèbes, à queue en forme d'un petit tronçon, et à museau prolongé comme celui des Papions; le *Macac. nemestrinus* de Sumatra, Bornéo etc., à queue grêle et peu poilue, rappelant par sa physionomie le *Cercocebus cynamolgos* et ses consortes; le *Macacus silenus* du Decan, à queue presque aussi longue que le tronc; enfin les *Macacus gelada* et *obscurus* de l'Abyssinie, à queue semblable à celle du *Macac. silenus*, et à museau prolongé et concave en dessus. Quoiqu'il en soit, on peut facilement distinguer toutes ces espèces: des Cercocèbes par leur queue plus courte, des Papions par leur nez n'atteignant que la base de la lèvre supérieure.

Le squelette des Macaques présente ordinairement 12 paires de côtes, 7 vertèbres lombaires et 3 sacrales. Ce n'est que dans quelques individus du *Macacus nemestrinus* qu'il existe une treizième paire de côtes attachée à ce que l'on appelle la première vertèbre lombaire. Quant aux vertèbres caudales, il est inutile de dire que leur nombre diffère très considérablement suivant la longueur de la queue.

En Afrique, les Macaques ne se trouvent que dans certaines parties septentrionales, et on n'y connaît que trois espèces, savoir le *Mac. sylvanus* de la Barbarie, et les *Mac. gelada* et *obscurus*, très voisines l'une de l'autre et habitant toutes deux l'Abyssinie. Quant aux Macaques de l'Asie, on rencontre au Decan le *Macac. silenus*; ensuite plusieurs espèces distribuées depuis le Nipaul jusque dans la Chine, au Japon, dans l'île de Formose, à Bornéo et Sumatra; le *Mac. niger*, espèce anormale de Célèbes, termine enfin, vers l'Est, cette série de Macaques, dont l'île de Java ne produit pas d'exemple.

En classant les différentes divisions de ce genre, je les ai plus particulièrement distribuées suivant la longueur de la queue, interrompant toutefois cette série, dans les divisions dont le *M. nemestrinus* et le *M. erythraeus* sont les types, afin de ne pas détruire les affinités naturelles.

I. Espèces d'Abyssinie. Elles sont au nombre de deux ou, si l'on veut, elles ne forment qu'une seule espèce susceptible d'être séparée en deux conspecies dont l'affinité est des plus intimes.

Ces singes aux formes robustes et dont le mâle adulte atteint une taille assez forte pour égaler celle des grands Papions, sont faciles à distinguer de tous les autres singes, par deux champs nus teints, à l'état normal, couleur de chair, dont l'antérieur, situé sur le dessous du cou, est en bande transversale triangulaire, tandis que le postérieur, occupant le centre de la poitrine, est plus ou moins en triangle régulier, avec sa pointe tournée vers celle du champ précédent. Ces singes ont la queue bien fournie, terminée par une grande touffe de poils alongés, et cet organe, sans sa touffe, égale environ la longueur du tronc. Les mâles adultes sont encore caractérisés par les poils très alongés des joues, de la nuque, des épaules et de tout le dessus du tronc. Les orbites sont saillantes, les lèvres grosses et le museau est passablement saillant et convexe en dessus. La teinte dominante du pelage est d'un brun plus ou moins foncé et un peu pourpré, passant au noir sur

les bras et les quatre mains, et au fauve clair sur les côtés du front, sur la nuque, la face externe des cuisses et des jambes, ainsi que sur la queue.

Les vieilles femelles sont d'une taille de beaucoup inférieure à celle des vieux mâles, et se distinguent de ceux-ci par le manque de poils allongés. Il en est de même des mâles non encore adultes.

La face est noire, teinte qui se répand, dans le *Mac. gelada*, également sur les paupières, tandis que ces dernières sont couleur de chair dans le *Mac. obscurus*.

MACACUS GELADA, Rüppell, *Neue Wirbelthiere*, p. 5, pl. 2. — *Theropithecus niger*, Is. Geoffr., *Archiv. d. Mus.*, 1843; *Catal.*, p. 52, N° 1. — *Therop. senex*, Schimper et Pucheran, *Rev. et Mag. de Zool.*, 1857, p. 51, N° 10 (individu de taille peu forte, originaire des montagnes du Simén). *Gelada Rüppellii*, J. E. Gray, *List*, 1845, p. 9.

Ce singe diffère du *Macacus obscurus* par des teintes moins foncées, et par ses paupières noires comme le reste de la face.

Rüppell a découvert cette espèce dans les districts montagneux du Tigré et du Simén, jusqu'à une élévation de 7000 à 8000 pieds au dessus du niveau de la mer. On la rencontre en troupes nombreuses. Elle se tient constamment à terre, et passe la nuit dans les cavernes des rochers (Rüppell).

Individus montés. — 1. Vieux mâle, Simén, voyage de Rüppell: longueur de la tête et du tronc de 52 pouces, de la queue sans son flocon de 22 pouces, avec son flocon de 28 pouces. — 2. Femelle adulte, Abyssinie, acquise en 1875: longueur de la tête et du tronc de 25 pouces et demi, de la queue sans son flocon de 15 pouces et demi, avec son flocon de 17 pouces et demi.

3. Crâne du N° 1.

MACACUS OBSCURUS. — *Therop. obscurus*, Heuglin, *Acta Leop.*, 1865, p. 50.

Ce singe ne paraît se distinguer du *Macacus gelada* que par

ses teintes plus foncées, ses paupières couleur de chair et, dans le mâle adulte, par des poils blancs entourant la nudité pectorale et qui s'étendent jusque sur le dedans des bras.

Il habite, selon les données de M. von Heuglin, des localités différentes de celles fréquentées par le *Mac. gelada*, savoir les hautes montagnes entourant les sources du Takassie sur les confins du pays des Gallas. On l'y trouve à une élévation de 6000 à 10000 pieds.

Individus montés types de l'espèce, tous acquis en 1865, provenant du voyage de M. von Heuglin et tués dans les hautes montagnes d'où sortent les sources du Takassie, sur les limites de l'Abyssinie orientale. — 1. Vieux mâle; longueur de la tête et du tronc de 32 pouces, de la queue sans son flocon de 21 pouces, et avec son flocon de 27 pouces. — 2. Femelle adulte, aux tétins très allongés: longueur de la tête et du tronc de 26 pouces, de la queue sans son flocon de 16 pouces, avec son flocon de 18 pouces et demi. — 3. Femelle adulte, de la même taille que le N^o 2. — 4. Jeune mâle, semblable aux femelles par ses teintes et par les poils non pas allongés: longueur de la tête et du tronc de 20 pouces, de la queue sans son flocon de 12 pouces, et avec son flocon de 13 pouces.

5. Crâne du N^o 1. — 6. Crâne du N^o 2. — 7. Crâne du N^o 3. — 8. Crâne du N^o 4. — 9. Crâne d'un individu à-peu près adulte.

II. Espèce à crinière, originaire du Decan. Très caractérisée par sa queue passablement grêle, et ne dépassant pas la longueur du tronc sans le cou, quoiqu'elle soit terminée en flocon; par les poils des côtés et du dessus de la tête très allongés en forme de crinière, et par la teinte de cette crinière d'un brun clair tirant au blanchâtre, tandis que le reste du pelage est d'un noir uniforme, un peu plus clair sur le dessous du tronc et le dedans des extrémités. Museau médiocrement allongé, concave sur sa ligne médiane. Face noire. Taille moyenne.

MACACUS SILENUS, Desmarest, p. 63. — *Simia silenus*, Linné, éd. 12, p. 36, N° 10, reposant sur Prosp. Alpini, Hist. Nat. Aegypti, Lugd. Bat., 1735, 4^o, t. 2, p. 244, pl. 21; notez que c'est évidemment par erreur que Pr. Alpin attribue à l'espèce une barbe noire. — Ouanderou, Buffon, t. 14, p. 169, pl. 18: *Simia silenus*, Schreber, p. 87, pl. 11. — Ouanderou, *Simia silenus*, Audeb., Fam. 2. Sect. 1, fig. 3. — *Macacus silenus*, Fr. Cuvier, Mam. inf., p. 107, pl. 38. — *Silenus veter*, Gray, List, 1843, p. 8. — *Vetulus silenus*, Reichenbach, p. 125.

Voir ci-dessus les traits distinctifs de l'espèce.

Le squelette offre 12 paires de côtes, 7 vertèbres lombaires et 5 sacrées.

La longueur totale de l'adulte est de 34 pouces, dont la queue avec son flocon occupe 15 pouces.

Cette espèce habite la côte de Malabar. Elle n'a jamais été observée dans l'île de Ceylan (Kelaart, p. 8). Les auteurs, en la faisant venir de cette île, ont été induit en erreur parce que Buffon lui a transférée le nom de Ouanderou, sous lequel les habitants de Ceylan désignent, selon Kelaart, les espèces indigènes du genre *Semnopithèque*.

Individus montés. — 1. Femelle adulte, Malabar. — 2. Femelle de taille un peu moins forte que le N° 1, Malabar. — 3. Femelle passablement jeune, Malabar.

4. Squelette d'un individu adulte. — 5. Squelette d'un individu à-peu-près adulte, acquis en 1867.

III. Espèces à queue grêle, n'occupant qu'environ un quart de la longueur totale de l'animal, et revêtue de poils passablement courts. Oreilles n'offrant que des poils rares. Les poils du dessus de la tête, divergeant d'un centre commun, comme dans les *Cercocebus pileatus* et *sinicus*, forment une espèce de calotte, qui occupe le milieu du front et une partie du vertex; elle est ordinairement noirâtre, et ses poils prennent souvent, chez les individus vivant en captivité, des directions

plus ou moins irrégulières. Ajoutez que les poils entourant l'oreille par devant et en dessus sont, suivant les individus, quelquefois érigés en croissant: voir notre N^o 2. Face couleur de chair. Le pelage est d'un brun, très clair sur le dessous, tirant quelquefois, sur le dessus, plus ou moins fortement au noir et offrant alors des poils annelés de jaune brunâtre et de noir. Ces animaux rappellent le *Cercocebus cynamolgos*, notamment par le caractère de leur visage et de leur tête.

Je ne connais qu'une seule espèce de cette division. — On a encore établi, sous le nom de *Macacus leoninus* (voir Sclater, Proc. Z. S. Lond., 1870, p. 663, pl. 35), un singe assez semblable, mais différent, suivant Sclater, par ses quatre mains foncés, puis par une forte teinte rousse occupant les épaules, enfin par la disposition en croissant des poils du dessus de la tête (caractère que je retrouve dans notre individu N^o 2 de Sumatra). Ce singe vient de Burmah. — Quelques individus introduits dans les îles Andaman ont donné lieu à l'établissement d'une espèce imaginaire, appelée par Bartlett: *Macacus andamensis* (voir Sclater, Proc., 1869, p. 467, avec une figure noire; puis Hamilton, ib., 1870, p. 220).

MACACUS NEMESTRINUS, Desmarest, p. 66. — *Simia nemestrina*, Linné, éd. 12, p. 35, N^o 4. — Le Maimon, Buffon, t. 14, p. 176, pl. 19: *Sim. nemestrina*, Schreber; et le Babouin à longues jambes, Buffon, Suppl., t. 7, p. 41, pl. 8: *Simia platypygos*, Schreber. — Le Maimon, *Simia nemestrina*, Audebert, Fam. 2, S. 1, pl. 2. — *Inuus nemestrinus*, E. Geoffr., Ann. du Mus., t. 19, p. 101. — *Simia carpolegos*, Raffl., Trans. Linn. Soc., t. 15, p. 243. — Le singe à queue de cochon, *Mac. nemestrinus*, Fr. Cuv., Mammif., p. 95, pl. 33 (jeune mâle); p. 99, pl. 34 (mâle adulte).

Voir plus haut les caractères de l'espèce.

L'adulte présente en longueur totale 26 pouces, dont la queue occupe 9 pouces.

On compte ordinairement au squelette 12 paires de côtes,

7 vertèbres lombaires et 3 sacrales; mais comme il existe, dans certains individus, une treizième paire de côtes, quoique assez courte, il s'ensuit que le nombre des vertèbres lombaires se trouve, dans ce cas, réduit à six. La queue est soutenue par 18 vertèbres.

Ce singe habite les îles de Bornéo, de Sumatra et de Bangka et se trouve, suivant Cantor, p. 177, également, à Poulou-Pinang à la côte occidentale de la péninsule Malayenne.

Individus montés. — 1. Mâle adulte, Padang à Sumatra, voyage de S. Müller. — 2. Femelle adulte, Padang, S. Müller: aux poils, entourant les oreilles en haut et par devant, érigés en croissant. — 3. Jeune mâle, Padang, Sumatra. — 4. Individu à l'âge moyen, tué en Mai 1845 sur les bords de la rivière Kapouas, Bornéo méridional, voyage de Schwaner. — 5. Femelle à l'âge moyen, Pontianak, Côte Ouest de Bornéo, voyage de Diard. — 6. Vieux mâle aux teintes foncées et aux poils annelés, mort en captivité en Mars 1875. — 7. Femelle à-peu-près adulte, morte en captivité en Déc. 1870. — 8. Femelle passablement jeune, morte en captivité en Juin 1875. — 9. Jeune mâle, mort en captivité.

10. Squelette du N^o 6. — 11. Squelette d'adulte, 1862. — 12. Squelette d'adulte. — 13. Squelette d'une vieille femelle, 1866. — 14. Squelette d'adulte. — 15. Squelette d'un individu passablement jeune, partie Sud-Est de Bornéo, voyage de S. Müller.

16. Crâne du N^o 5. — 17. Crâne d'un individu adulte, Padang-Bessie, voyage de S. Müller. — 18, 19. Crânes d'adultes, parties montagneuses de Padang, S. Müller. — 20. Crâne d'adulte, Pontianak à Bornéo, Diard — 21. Crâne d'un jeune individu. — 22. Crâne du N^o 7.

IV. Les espèces de cette division ont, avec une face couleur de chair, le pelage d'un brun grisâtre tirant, tantôt au jaunâtre, tantôt au roussâtre; et leur queue, ainsi que les oreilles, se trouve bien garnie de poils. La queue présente un dé-

veloppement divers suivant les espèces: les extrêmes sont offerts, sous ce rapport, de l'un côté par le *Mac. erythraeus*, dont la queue occupe plus d'un tiers de la longueur totale de l'animal; de l'autre côté par le *Mac. sylvanus*, où elle n'est représentée que par une mince appendice déprimée.

Ces singes sont répandus, en Asie, depuis le Nord du Decan, dans le Nipaul, le Tibet oriental, la Chine jusqu'à l'île de Formosa et au Japon, et ils sont encore représentés par une espèce dans le Nord-Ouest de l'Afrique.

Une des espèces les plus remarquables de cette division est le *MACACUS THIBETANUS*, A. Milne-Edwards, Recherches, p. 244, pl. 34 et 35. Elle rappelle le *Mac. speciosus* du Japon, mais sa queue, n'occupant que le huitième de la longueur totale de l'animal, est plus courte. Elle est, du reste d'une taille supérieure à toutes les autres espèces, mesurant avec la queue 37 pouces en longueur. Elle est très commune dans le Moupin, province orientale du Tibet.

MACACUS ERYTHRAEUS, Fr. Cuvier, Mammif., p. 99, pl. 35 (mâle adulte), p. 103, pl. 36 (jeune). — Le Macaque à queue courte, Buffon, Suppl., t. 7, p. 56, pl. 13, et le Patas à queue courte, ib., p. 58, pl. 14: *Simia erythraea*, Schreber. — *Simia rhesus*, Audebert, Fam. 2, S. 1, pl. 1. — *Simia rhesus*, G. Cuvier, Ménag., avec figure. — *Inuus rhesus*, E. Geoffr., Ann. du Mus., t. 19, p. 101, N° 2.

Cette espèce a la queue plus longue que nulle autre de la division, c'est-à-dire elle occupe environ un tiers ou, pour parler plus exactement, deux septièmes de la longueur totale de l'animal.

Le squelette présente 12 paires de côtes, 7 vertèbres lombaires, 3 sacrales et 17 caudales.

On apporte ordinairement en Europe des individus vivants de cette espèce, originaires du Bengale; mais, comme il existe, dans beaucoup d'autres contrées de l'Asie orientale des singes semblables qui ne paraissent en différer que par des nuances

diverses des teintes, nous nous bornons à les indiquer provisoirement jusqu'à ce que l'on soit parvenu à établir leurs caractères d'une manière plus précise et à les emprunter à de grandes séries d'individus tués dans chaque localité particulière. Ce sont les singes suivants. *Macacus* (*Pithex*) *pelops*, Hodgson, Journ. As. Soc. Bengal, t. 11, p. 1212 et 1213: individu du Nipaul. Notez que Hutton, Proc., 1867, p. 951, dit également que le rhesus des plaines est distinct de celui des montagnes, qui ne craint nullement la neige; puis, que le *Mac. assamensis* de M'Clelland est très voisin du *Mac. rhesus*. M. Sclater, Proc. Zool. Soc. London, 1872, p. 495, pl. 25, a établi un singe semblable sous le nom de *Mac. rheso-similis*. Anderson, ib., 1872, p. 529, fait mention, sous le nom de *Sunderbund-Monkey*, d'un singe distinct du *M. rhesus* par une taille plus forte, quoique celui-ci se trouve dans la même localité. Sclater, ibid., p. 552, croit que son *Mac. rheso-similis* n'est qu'un jeune individu du singe dont nous venons de parler, et ajoute que Blyth émet la suggestion qu'il pourrait bien appartenir au *Mac. assamensis* de M'Clelland. L'île de Haïnan produit un singe que M. Swinhoe, Proc., 1870, p. 226, dit ne pas différer du *Mac. erythraeus*. Ce même auteur a décrit, Proc., 1866, p. 556, sous le nom d'*Inuus St. Johannis*, un singe semblable au *Mac. erythraeus*, mais provenant de l'îlot de »Lima septentrional" près de Hongkong. Quant aux singes habitant les forêts en montagnes de la province de Fo-Kien en Chine, on n'en connaît pas même le nom: (voir Swinhoe, Proc., 1870, p. 615). Un autre singe, semblable au *Mac. erythraeus*, mais provenant de la Chine centrale, savoir de la province de Sze-chuen, a été établi par Gray, Proc., 1868, p. 60, pl. 6, sous le nom de *Mac. lasiotus*, sur un individu à queue artificiellement coupée: voir Sclater, ibid., 1871, p. 221. M. Milne Edwards a décrit et figuré, Recherches, p. 227, pl. 52 et 53, sous le nom de *Mac. tcheliensis*, un singe des montagnes situées à l'Est de la province chinoise du Tchéli, et qu'il est enclin de regarder comme indentique

avec le *Mac. lasiotus* de Gray, nonobstant la différence des teintes, qui sont, dans le singe de Tchéli, d'un roux-jaune uniforme. Reste, enfin, le Macaque de l'île de Formosa: *Macacus cyclopis* de Swinhoe, Proc., 1862, p. 350, pl. 42, dont la femelle en rut présente un développement tout-à-fait inusité des parties entourant les organes de la génération.

Individus montés. — 1. Vieux mâle, apporté vivant en Europe du Bengale. — 2. Individu passablement jeune. — 3. Jeune femelle, morte en captivité en Juillet 1875.

4. Squelette du N° 3.

5, 6, 7. Crânes d'individus adultes. — 8. Crâne d'un jeune individu.

MACACUS SPECIOSUS, Fr. Cuv., Mammif., p. 112, pl. 40. — *Inuus speciosus*, Temm., Fauna jap., Mammalia, p. 9, pl. 1 et 2. — *Macacus speciosus*, Selater, Pr. Z. S. L., 1875, p. 418, pl. 47.

Queue occupant à-peu-près un sixième de la longueur totale de l'animal.

Le squelette offre 12 paires de côtes, 7 vertèbres lombaires, 3 sacrales et 10 caudales.

Observé au Japon, au Sud du 55° L. B.

Individus montés, tous tués au Japon. — 1. Très vieux mâle, Japon, voyage de feu von Siebold: longueur totale de 28 pouces et demi, dont la queue occupe 4 pouces et demi. — 2. Mâle adulte, Japon, von Siebold. — 3. Femelle adulte, Japon, von Siebold. — 4. Femelle, Japon, von Siebold. — 5. Femelle passablement jeune, Japon, von Siebold. — 6. Très jeune femelle, Japon, von Siebold.

12. Squelette d'un individu adulte, voyage du docteur Bürger, Japon. — 13. Squelette d'un individu adulte, Japon, von Siebold. — 14. Squelette du N° 5.

7. Crâne du N° 1. — 8, 9, 10. Crânes d'adultes. — 11. Crâne d'un jeune individu.

MACACUS SYLVANUS, F. Cuvier, Mammif., p. 114, pl. 41. — *Simia sylvanus* et *inuus*, Linné, Syst., édit. 12, pp. 34 et 35, N^o 2 et 3. — Le Magot, Buffon, t. 14, p. 109, pl. 7 et 8; le Pithèque, ib., p. 84, et Suppl., t. 7, p. 30, pl. 2, 3, 4 et 5: *Simia inuus*, *sylvanus* et *pithecus*, Schreber. — Le Magot, *Simia inuus*, Audebert, F. 1, S. 3, pl. 1. — *Inuus ecaudatus*, E. Geoffr., Ann., t. 19, p. 100, N^o 1. — *Macac. inuus*, Desm., p. 67, N^o 37. — *Inuus sylvanus*, Jardine. — *Pithecus inuus*, Blainville.

Cette espèce, connue de tout le monde, se distingue de tous les autres singes par sa queue représentée par une mince appendice déprimée, mais bien garnie de poils.

Elle habite le Maroc, y compris le rocher de Gibraltar, et se trouve encore dans une partie voisine de l'Algérie.

Le squelette offre 12 paires de côtes, 7 vertèbres lombaires, 3 sacrales et 4 caudales.

Individus montés. — 1. Mâle adulte qui a vécu vingt ans en captivité, Barbarie. — 2. Mâle adulte, Barbarie. — 3. Mâle à l'âge moyen, Barbarie. — 4. Individu passablement jeune, acquis en 1867. — 5. Femelle passablement jeune, Marocco, morte en captivité en Mai 1875. — 6. Femelle passablement jeune, morte en captivité le 4 Mai 1864.

7. Squelette d'un très vieux mâle, acquis en 1867. — 8. Squelette d'un individu adulte. — 9. Squelette d'une femelle adulte, acquis en 1867. — 10. Squelette d'un individu adulte. — 11. Squelette d'un très jeune individu. — 14. Squelette d'un individu à-peu-près adulte, acquis en 1861.

12. Crâne du N^o 5. — 13. Crâne du N^o 6.

V. Les Macaques de cette division ont les oreilles nues, la queue longue environ d'un pouce, grosse et garnie de poils peu longs. La teinte dominante de leur pelage est d'un brun plus ou moins foncé ou tirant même fortement sur le noir.

On ne connaît de cette division que trois espèces bien déterminées. L'une, à face claire, *Macacus arctoides*, paraît être

répandue depuis le Burmah jusqu'à la Cochinchine. Des deux autres, à face noire, l'une, le *Mac. maurus*, paraît venir du Bornéo septentrional, l'autre, *Mac. ocreatus*, de Macassar. Il est inutile de rappeler que les bâtiments amènent souvent des individus vivants embarqués dans des ports, où ces singes avaient été apportés d'autres localités, et qu'il est, dans ce cas, impossible d'assigner à ces individus leur véritable origine.

A. Espèce à face couleur de chair plus ou moins basanée suivant les individus.

MACACUS ARCTOIDES, Isid., Geoffr., voyage de Belanger, 1830, p. 61 et 77; Études Zool., pl. 11; Catal., p. 31, N° 10: individu de la Cochinchine, du voyage de Diard. — *Macacus brunneus*, Anderson, Proc. Zool. S. L., 1871, p. 628; 1872, p. 203, pl. 12 (Upper Burmah, Cachar). — *Macacus rufescens*, Anderson, ibid., p. 495, pl. 24 (individu à teintes tirant au roussâtre). — *Papio melanotus*, Ogilby, Proc., 1839, p. 21. — Albinos: *Inuus brachyurus*, Temm., Mus. Leid., apud Kuhl, p. 17, cité mal-à-propos comme synonyme du *Cynoceph. leucophaeus* de Fr. Cuvier, tout en indiquant, à la page 18, l'individu albinos de la collection de Temminck.

Pelage d'un brun, tantôt plus ou moins clair, tantôt plus ou moins foncé, ou annelé de noirâtre.

Isid. Geoffroy donne à son individu une longueur totale de 33 pouces. Y aurait-il erreur? Je n'en ai jamais vu de cette taille.

Individus montés. — 1. Femelle à l'âge moyen, apportée vivante du Bengale: pelage d'un brun un peu pourpré et peu foncé. — 2. Albinos, individu type de l'*Inuus brachyurus* de Temminck, du Cabinet de Temminck. — 3. Très jeune mâle, né en captivité, à oreilles un peu poilues.

4. Crâne du N° 1.

B. Face noire. Teinte dominante du pelage d'un brun s'approchant, ordinairement, du noir.

MACACUS MAURUS, Fr. Cuv., Mammif., p. 109, pl. 39: d'après un dessin envoyé du Bengale par Duvaucel. — *Mac. inornatus*, Gray, Proc. Zool. S. Lond., 1866, p. 202, pl. 19; Catal., 1870, p. 129, N° 12.

Je crois qu'il faut encore rapporter à cette espèce le singe figuré sur le vivant par Reichenbach, pl. 24, fig. 368 et 369, et indiqué par ce savant, p. 145, sous le nom de *Pithecus pygmaeus*, dans la supposition que le »Pygmy" de Pennant, Synops. Quadr., p. 98, y appartient également.

Le pelage de ce singe est ordinairement teint d'un brun-noir, plus clair et tirant plus ou moins au grisâtre sur le dessus et quelquefois encore sur les joues. Nous en possédons, cependant, un individu passablement jeune, dont la teinte dominante se trouve remplacée par un brun grisâtre peu foncé.

On compte au squelette 12 paires de côtes, 7 vertèbres lombaires, 5 sacrales et 8 caudales.

On dit généralement que les individus de ce singe apportés vivants en Europe proviennent de Bornéo. Nos voyageurs ne l'ayant observé, ni dans le Sud, ni dans le Sud-Ouest de cette île, il est permis de supposer qu'il vient de la Côte Nord-Ouest, peut-être par la voie de Labouan.

Individus montés. — 1. Mâle à-peu-près adulte, mort en captivité en Févr. 1875. — 2. Mâle à-peu-près adulte, mort en captivité en Avril 1875. — 3. Femelle passablement jeune, morte en captivité le 1 Mai 1875. — 4. Jeune mâle, mort en captivité en Mars 1863: teinte dominante d'un brun grisâtre peu foncé.

5. Squelette du N° 1. — 6. Squelette du N° 2. — 9. Squelette d'un individu adulte.

7. Crâne du N° 3. — 8. Crâne du N° 4.

MACACUS OCREATUS, Gray, Proc. Z. S. L., 1860, p. 420, N° 1, pl. 82. — *Papio ocreatus*, Ogilby, *ibid.*, 1840, p. 56. — *Macacus fuscoater*, Schinz, Synops. Mamm., 1844, t. 1, p. 58, N° 10.

Cette espèce rappelle en général le *Mac. maurus*; mais elle s'en distingue, au premier coup d'oeil, par ses bras, ses jambes et la face postérieure de ses cuisses teints, dans les uns, de jaune brunâtre ou roussâtre, dans les autres de grisâtre. Elle a aussi le museau plus allongé et pourvu, à l'âge adulte, de deux côtes saillantes.

Le squelette offre 12 paires de côtes, 7 vertèbres lombaires, 5 sacrales et 8 caudales.

Nous possédons, depuis 1820, un beau dessin, de grandeur naturelle, de la tête de ce singe, fait d'après un individu vivant, provenant de Macassar et obtenu par feu le professeur Reinwardt. Feu le docteur Forsten nous en a envoyé, en 1840, un individu provenant de Célèbes et probablement encore de la partie méridionale de cette île, attendu que, ni ce naturaliste, ni Wallace, ni M. von Rosenberg n'ont jamais rencontré ce singe dans la partie septentrionale. Les objets vivants que l'on apporte en Europe viennent aussi, au dire des marchands, de Célèbes.

Individus montés. — 1. Très vieux mâle, obtenu en 1848. — 2. Mâle à-peu-près adulte, mort en captivité en Sept. 1874. — 3. Femelle à l'âge moyen, morte en captivité en 1844. — 4. Femelle à-peu-près adulte, Célèbes, voyage de Forsten. — 5. Femelle à l'âge moyen, obtenue en 1841.

6. Crâne du N^o 2.
7. Squelette d'adulte, Macassar, voyage de Reinwardt.

VI. Division qui ne comprend que l'espèce appelée *Macacus niger*. Elle s'éloigne de toutes les autres par les traits suivants. Pelage d'un noir uniforme, ou d'un noir tirant au brun pourpré, et ne montrant que rarement du grisâtre. Poils du milieu du sommet de la tête allongés en une huppe pendante. Queue représentée par un gros moignon tuberculeux, tout au plus long de six à huit lignes et garni de poils peu longs. Museau noir, prolongé et offrant, de chaque côté du nez, une côte saillante. Ce singe rappelle les Papions par son ensemble

et plus particulièrement par son museau prolongé et pourvu de deux côtes saillantes. On compte au squelette 12 paires de côtes, 7 vertèbres lombaires, 3 sacrales et 5 caudales.

MACACUS NIGER, Bennett, Gard. and Menag., 1830, p. 189, avec figure. — *Cynocephalus niger*, Desmarest, p. 534, N^o 819; Gray, Spicil. Zool., 1830, 4^o, p. 1, pl. 1, fig. 2. — *Cynopithecus niger*, Lesson, Quadrumanes, 1840, p. 101. — *Papio niger*, Schlegel, Handleiding, pl. 1, fig. 4 (faite sur le vivant). — *Papio niger et nigrescens*, Temminck, Coup d'oeil s. l. poss. Néerl. dans l'Inde archipélagique, Leide, Arnz et Comp., 8^o, 1849, t. 3, p. 111. — *Cynopithecus aethiops*, Reichenbach, p. 163.

Voir ci-dessus les caractères de cette espèce qui habite le Nord de l'île de Célèbes, et qui a été introduite dans l'île de Batjan, où elle se trouve actuellement à l'état sauvage. On l'a encore fait venir de l'île de Solo et des Philippines; mais ces indications n'ont pas été confirmées par les recherches récentes des voyageurs. Il convient, toutefois, de faire observer qu'elle présente, suivant les deux principales localités de Célèbes où elle a été observée, certains caractères particuliers, résidant non seulement dans une différence des nuances des teintes; mais, en outre, dans le phénomène curieux que les callosités des fesses ne forment, de chaque côté, dans les uns qu'une seule masse, tandis que dans les autres chaque callosité est divisée en deux par une fente transversale. Ce trait étant, cependant, susceptible de variations individuelles, nous avons cru devoir réunir tous ces animaux sous la même épithète.

M. von Rosenberg me fait part des observations suivantes, touchant ce singe. » Il existe, au Nord-Ouest de la ville de Menado, un groupe composé de quatre îlots, tous couverts d'arbres de haute futaie, mais inhabités. Trois de ces îlots sont en plaine, tandis que le quatrième se présente sous la forme d'un cône élevé jusqu'à 2600 pieds au dessus du niveau de la mer, et à pente passablement raide. Cet îlot appelé

Menado-toua (vieux Menado) est situé à la distance de sept milles Anglaises du point le plus rapproché de Célèbes, mais de dix-huit de ces milles de la ville de Menado. Quant aux îlots en pleine, ils ne nourrissent, en fait de Mammifères, que des Chiroptères, des rats et des souris, tandis que Menado-toua est peuplé, en outre, du *Macacus niger*. Ce singe s'y trouve en grand nombre; il y est nullement farouche, et ne montre pas la moindre peur des chasseurs et pêcheurs qui vont visiter cet îlot de tems à autre. Cet îlot ayant été habité autrefois jusqu'en 1682, il s'agit de savoir, si ces singes sont des animaux primitifs de l'île, ou s'ils y ont été introduits, dans le tems, par les habitants. — A Célèbes, ces singes se réunissent quelquefois par bandes composées de plusieurs centaines d'individus, afin de se rendre dans d'autres lieux, soit mûs par la disette, soit à la recherche de fruits. M. Schaafsma, missionnaire à Langowan près du lac Tondano, se trouvant en 1864, à cheval, en route, il arriva qu'une des troupes nombreuses de ces singes vint croiser son chemin. Au lieu de montrer de la défiance ou de la peur, ils se pressaient de tous côtés autour du cheval, le mordaient aux pieds, tâchaient de sauter dessus, et ce ne fut qu'à force de coups de fouet que le cavalier réussit à chasser ces animaux importuns, et faire marcher son cheval qui s'était arrêté tout court durant l'attaque. — A Gorontalo, ce singe est connu sous le nom de Dihé.

Individus montés, originaires de la Minahassa, à l'extrémité septentrionale de l'île de Célèbes. — 1. Très vieux mâle, Menado, voyage de Forsten, long de 25 pouces: au pelage noir tirant au brun sur le devant du dos; aux épaules, bras, avant-bras et à la poitrine finement tiquetés de brun blanchâtre, et à chaque callosité divisée en deux. — 2. Femelle adulte, Menado, Forsten: pelage tirant fortement au brun pourpré, à callosité gauche intègre. — 3. Femelle à-peu-près adulte, Menado, Forsten: au pelage noir, fort peu lavé de brun sur les épaules, et à chaque callosité divisée en deux. — 4. Femelle passable-

ment jeune, semblable au N^o 3 quant aux teintes et aux callosités; Menado, Forsten. — 5. Très jeune individu, Menado, Forsten: pelage noir, chaque callosité divisée en deux.

Individus originaires, soit de Gorontalo, distant de Menado à une quarantaine d'heures de marche, soit de Tomini, situé à 50 heures de marche de Gorontalo. Pelage du cou et du tronc tirant fortement au brun. Chaque callosité intègre. Ce sont ces individus qui ont servi, à feu Temminck, de base à son *Papio nigrescens*. — 6. Femelle adulte, Gorontalo, Forsten. — 7. Mâle adulte, tué le 16 Avril 1864, Toula-bello, voyage de M. von Rosenberg. — 8. Femelle à-peu-près adulte, tuée le 5 Mai 1864, Gorontalo, von Rosenberg. — 9. Jeune femelle, tuée en Avril 1864, Gorontalo, von Rosenberg. — 10. Jeune mâle, Tomini, Forsten.

Individus tués dans l'île de Batjan, du voyage de Bernstein. — 11. Vieux mâle, tué en Février 1861: pelage tirant fortement au brun, tiqueté de grisâtre sur la poitrine, les épaules, le bras et l'avant-bras; chaque callosité divisée en deux. — 12. Mâle adulte, 1866: pelage noir, tiqueté de grisâtre; chaque callosité divisée en deux. — 13. Mâle à-peu-près adulte, tué en Février 1861: pelage d'un noir brunâtre uniforme; chaque callosité divisée en deux. — 14. Femelle à l'âge moyen, tuée en Février 1861: tronc lavé de brunâtre; chaque callosité divisée en deux. — 15. Femelle à l'âge moyen, 1864: tronc lavé de brun; chaque callosité intègre.

Individus morts en captivité. — 16. Mâle passablement jeune, Mars 1875: pelage peu lavé de brun; division de chaque callosité peu sensible. — 17. Jeune mâle, Nov. 1874: pelage peu lavé de brun, chaque callosité divisée. — 34. Femelle, adulte, morte en captivité le 24 Déc. 1875: pelage d'un noir tirant fort peu au brunâtre, chaque callosité imparfaitement divisée. — 36. Femelle passablement jeune, morte en captivité le 19 Mars 1876: pelage d'un noir tirant fort peu au brunâtre, chaque callosité intègre.

18. Squelette d'un individu adulte, Célèbes, Forsten. — 35.

Squelette d'un mâle adulte, Batjan, tué en Mai 1865, Bernstein. — 57. Squelette du N° 36.

19. Crâne du N° 2. — 20. Crâne du N° 7. — 21. Crâne du N° 8. — 22. Crâne du N° 9. — 23. Crâne du N° 11. — 24. Crâne du N° 12. — 25. Crâne du N° 13. — 26. Crâne du N° 14. — 27. Crâne du N° 15. — 28. Crâne du N° 16. — 29. Crâne du N° 17. — 30. Crâne d'adulte, Menado, Forsten. — 31, 32. Crânes d'adultes, Menado, voyage de van Delden, 1836. — 33. Crâne d'adulte, Menado, voyage de Reinwardt.

LES PAPIONS. PAPIO.

Les espèces de ce genre que l'on désigne également sous le nom de *Cynocephalus* sont toutes originaires des pays de l'Afrique compris entre la Sénégambie et l'Afrique du Sud jusqu'au Zambési; puis de ceux entourant le Nil supérieur, d'où une espèce se répand même jusque dans l'Arabie. Elles sont reconnaissables au premier coup d'oeil, parmi tous les autres singes, à leur nez, dont la partie molle s'étend plus en avant, c'est-à-dire jusqu'à, ou même un peu au delà de l'extrémité de la lèvre supérieure, en sorte que leur museau, d'ailleurs très long et gros, est, par devant, comme tronqué: trait qui rappelle la tête du chien, d'où le nom de Cynocéphale, déjà donné par les anciens Grecs à l'une des espèces de ces singes.

La plupart des Papiens atteint, abstraction faite des Orangs, une taille plus forte que les autres singes. Ils offrent des formes plus ou moins trapues; leur queue n'atteint, dans les uns, que tout-au-plus la longueur du tronc, tandis que, dans deux autres espèces (*Pap. maimon* et *leucophaeus*), elle est fort courte; leur tête est très grande, par suite du développement considérable de leur museau; les dents sont grosses, et la dernière molaire de la mâchoire inférieure est pourvue d'un cinquième tubercule, comme dans les *Semnopithèques*, les *Colobes*, les *Cercocèbes* et les *Macaques*. Les espèces à queue courte

la portent dirigée vers le haut; mais, lorsque la queue est développée, elle n'est dirigée que faiblement en haut et seulement à sa partie basale, tandis que cet organe demeure, dans sa plus grande étendue, plus ou moins penché vers la terre.

Les Papions se tiennent ordinairement à terre et sur les rochers, rarement sur les arbres. Ils sont, notamment dans la vieillesse, d'un caractère méchant; mais ils supportent facilement la captivité.

Le squelette offre ordinairement 15 paires de côtes, 6 vertèbres lombaires et 5 sacrals; mais il arrive quelquefois que la treizième paire de côtes n'est pas développée et que l'on doit, en conséquence, mettre les vertèbres lombaires au nombre de sept: ceci s'applique à nos squelettes des *Papio sphinx* et *cynocephalus*, auxquels Wagner et Cuvier ont trouvé le nombre normal. Les espèces à queue allongée offrent 21 à 22 vertèbres caudales; ceux à queue courte, sept à neuf.

On peut distribuer les Papions en deux divisions naturelles, dont l'une comprend les espèces à queue courte (*Papio maimon* et *leucophaeus*), tandis que l'autre, composée des espèces à queue développée, forme les trois subdivisions suivantes. Dans la première subdivision sont comprises quatre espèces aux formes très robustes et aux teintes ternes; assez voisines les unes des autres, elles se représentent mutuellement dans l'Afrique australe, à la côte de Guinée, au Sénégal et dans l'Ébyssinie: ce sont les *Papio porcarius*, *anubis*, *sphinx* et *doguera*. On ne compte à la deuxième subdivision que deux espèces, savoir *Papio cynocephalus* et *Papio rubescens*; elles sont, avec des formes moins robustes et une taille moins forte, plus hautes sur les jambes que d'ordinaire, et la première vient du Nil supérieur, l'autre probablement du fleuve Djoliba (Niger). Le *Papio hamadryas* de l'Ébyssinie et de l'Arabie, caractérisé par sa face couleur de chair et par tant d'autres traits, forme à lui seul une subdivision.

I. Queue égalant ou surpassant d'un peu la longueur du tronc.

A. Taille très forte. Formes trapues et robustes. Queue de la longueur du tronc. Extrémités du nez dépassant les lèvres. Face d'un noirâtre tirant, sur les paupières et le derrière des joues, plus ou moins sensiblement à la couleur de chair. Point de différence marquée entre la teinte dominante des parties inférieure et supérieure de l'animal. Poils de l'occiput et de la nuque plus ou moins allongés.

PAPIO PORCARIUS, E. Geoffr., *Annal.*, t. 19, p. 102, N^o 3. — *Papio comatus*, *ibid.*, p. 103, N^o 6. — *Simia porcaria*, Boddaert, *Naturforscher*, livr. 22, p. 1, pl. 1. — *Simia sphingiola*, Herrmann, *Obs. Zool.*, t. 1, p. 2. — Le chacma, *Cynocephalus porcarius*, F. Cuv., *Mammif.*, p. 132, pl. 47. — *Cynocephalus ursinus*, Schinz, p. 64, N^o 5.

Cette espèce est distincte de toutes les autres de la subdivision par les poils du haut des joues noirs et allongés en aile, par ceux de l'occiput et de la nuque également noirs, plus allongés que d'ordinaire et formant une huppe pendante, enfin par la teinte noirâtre de son pelage. Teinte dominante du pelage d'un noir pâle tirant au brun grisâtre; les poils étant, à l'ordinaire, mais d'une manière peu sensible, annelés largement de noirâtre et de brun-grisâtre ou tirant même un peu sur le jaunâtre. Les quatre mains et, en grande partie aussi la queue, sont noires.

Ce singe n'a été observé que dans les parties colonisées de l'Afrique australe.

Individus montés. — 1. Mâle adulte, Afrique australe, voyage de van Horstock: pelage tirant fortement au brun grisâtre, et aux poils sans anneaux sensibles: longueur totale de 54 pouces, dont la queue avec son flocon prend 19 pouces. — 2. Mâle adulte, Afr. australe, van Horstock. — 3. Mâle adulte, mort en captivité le 1 Juin 1866, Afr. australe. — 4. Mâle

à l'âge moyen, Afr. australe, voyage de van Horstock. — 5. Mâle passablement jeune, Afr. australe, voyage de van Horstock. — 6. Femelle passablement jeune, quoique présentant tous les traits distinctifs des adultes: longueur totale de 29 pouces, dont la queue avec son flocon occupe 11 pouces; morte en captivité en Août 1864. — 7. Très jeune mâle: longueur totale de 22 pouces, dont la queue occupe 7 pouces et demi; Afr. australe, voyage de van Horstock.

8. Squelette du N^o 3. — 9. Squelette d'adulte, Afr. australe, voyage de van Horstock. — 10. Mâle à l'âge moyen, Afr. australe, van Horstock.

11. Crâne d'un individu adulte. — 12. Crâne d'un individu adulte, Afr. australe, van Horstock. — 13. Crâne d'un individu adulte, Afr. australe, voyage de Boié et Macklot. — 14. Crâne d'un individu passablement jeune, Afr. australe, voyage de van Horstock.

PAPIO ANUBIS. — *Cynocephalus anubis*, Fr. Guv., Mammif., p. 125, pl. 43; Wagner, dans Schreber, pl. 6 C. — *Cynocephalus olivaceus*, Isid. Geoffr., Catal., p. 34, N^o 3.

Cette espèce rappelle en général le *Papio porcarius*, mais elle s'en distingue constamment par le manque des poils longs des joues, par ceux de la nuque moins allongés, ainsi que par la teinte de son pelage ne tirant pas au noirâtre et uniforme sur toutes les parties de l'animal, même sur les mains et la queue. Les poils sont annelés de noir et de jaune roussâtre.

C'est très mal-à-propos qu'Is. Geoffroy et Pucheran ont comparé ce singe au Babouin, *Papio cynocephalus*.

Autrefois, on en apportait assez fréquemment, des individus vivants de la Côte d'Or en Europe. Notre voyageur, feu Pel, en a vu des individus à Accra, mais non pas dans les autres parties de cette ci-devant colonie Néerlandaise. L'individu appelé par Is. Geoffroy *Cynoc. olivaceus* avait

été rapporté d'Array, situé sur les côtes du golfe de Benin.

Individus montés. — 1. Mâle adulte, apporté vivant en Europe de la Côte de Guinée. — 2. Femelle adulte, Côte de Guinée: longueur totale de 48 pouces, dont la queue occupe 15 pouces. — 3. Mâle à l'âge moyen, mort en captivité le 7 Mai 1869, Côte de Guinée?

4. Squelette du N^o 2. — 5. Squelette d'un individu à l'âge moyen, Côte d'Or.

6. Crâne d'un jeune individu, Côte d'Or, acquis en 1867.

PAPIO DOGUERA, Reichenbach, 1865, p. 150. — *Cynocephalus doguera*, Pucheran et Schimper, Revue et Magaz. de Zool., 1856, p. 96; 1857, p. 57. — *Cynoceph. babouin*, Rüppell, Neue Wirbelthiere, t. 1, p. 7, ex parte (nec auctorum). — *Cynoc. porcarius*, Fitzinger et Heuglin, Syst. Uebersicht, 1866, p. 6.

Semblable au *Papio anubis*; mais aux anneaux noirs du pelage beaucoup plus larges, quoique moins prononcés, aux anneaux clairs tirant au jaunâtre et à la teinte de la face beaucoup plus claire et tirant généralement un peu à la couleur de chair.

Ce singe remplace le *Papio anubis* dans l'Abyssinie. M. Heuglin dit qu'on le rencontre, réuni par troupes nombreuses, sur les arbres de haute futaie, couvrant les montagnes du Simén; puis dans les parties basses de la province de Takadéh et le long du Bahr el Abiad, et plus particulièrement sur les îles Schillouck.

Il est bon de rappeler que l'on ne parviendra guère à fixer d'une manière décisive les caractères des *Papio doguera* et *anubis* qu'après l'examen de séries complètes d'individus tués à l'état sauvage dans les deux principales localités qu'ils habitent.

Individus montés. — 1. Femelle adulte, tuée par feu le prince Paul de Wurtemberg, Abyssinie: longueur totale de 50

pouces, dont la queue prend 20 pouces. — 2. Femelle assez jeune, Abyssinie, présentée en 1846 par M. Clot-Bey. — 3. Très jeune femelle, Abyssinie, 1875. — 5. Mâle adulte, mort en captivité le 15 Mars 1876.

6. Squelette du N° 5.

4. Crâne du N° 1.

PAPIO SPHINX, E. Geoffroy, Ann. du Musée, t. 19, p. 103, N° 4. — Grand et petit Papion, Buffon, t. 14, p. 135, pl. 13 et 14: Simia sphinx, Gmelin, p. 29, N° 6 (nec Linné). — Papion, Audebert, Fam. 3, S. 1, fig. 1. — Papion, Cynocephalus papio, Fr. Cuvier, Mammif., p. 127, pl. 44 et 45.

Cette espèce est facile à reconnaître, même sur les planches de Buffon, à son pelage teint, sur toutes les parties, d'un roux jaunâtre interrompu par de fins anneaux noirs.

Elle habite les pays du Sénégal.

Individus montés. — 1. Femelle à-peu-près adulte, Sénégal, acquise en 1875. — 2. Mâle à-peu-près adulte, Sénégal. — 3. Mâle à l'âge moyen, mort en captivité en Juin 1875. — 4. Jeune femelle, Sénégal, acquise en 1862.

5. Squelette du N° 3. — 6. Squelette d'un individu à-peu-près adulte. — 7. Squelette d'un jeune individu.

8. Crâne du N° 4.

B. Taille moindre, formes plus grêles, queue plus longue et nez moins proéminent que dans les espèces de la subdivision A. Teinte dominante du dessus du pelage d'un jaune olivâtre ou d'un roux rougeâtre, interrompu par de larges anneaux noirâtres, mais souvent prononcés d'une manière peu sensible. Dessous de l'animal et face interne des extrémités teints de jaunâtre ou de roux rougeâtre. Face d'un noirâtre passant plus ou moins au rougeâtre sur le nez et la région des yeux.

PAPIO CYNOCEPHALUS, E. Geoffroy, Ann., t. 19, p. 102,

N^o 2. — Babouin, *Cynoc. babouin*, Fr. Cuv., *Mammif.*, p. 122, pl. 42; Is. Geoffr., *Archives du Mus.*, t. 2, p. 579, pl. 34.

Teinte dominante du pelage d'un jaune tirant un peu sur l'olivâtre, plus pâle sur le dessous et à la face interne des membres, mais interrompu, sur les autres parties, par de larges anneaux noirâtres plus ou moins sensibles.

Longueur totale de 59 pouces, dont la queue occupe 15 pouces.

Cette espèce vient de Dongola et du Sennaar. On en apporte souvent, en Egypte, des individus en captivité. Elle a été encore observée à Mossambique, (Peters, *Mossamb.*, p. 4) et à Tete, Sene, Batoka et Rovuna dans la Zambésie (Kirk, *Proc. Z. S. L.*, 1864, p. 649).

Indiv. montés. — 1. Femelle à-peu-près adulte. — 2. Femelle à l'âge moyen. — 3. Mâle passablement jeune, mort le 15 Févr. 1875. — 4. Mâle passablement jeune, acquis en 1875.

5. Squelette du N^o 3. — 6. Squelette d'un individu à l'âge moyen.

7. Crâne du N^o 4.

PAPIO RUBESCENS, Temminck, *Esquisses zoolog.*, 1853, p. 59.

Je n'ai pas cru devoir identifier ce singe avec le *Cynocephalus choras* d'Ogilby, *Proc. Z. S. L.*, 1845, p. 12, la description que ce naturaliste en donne d'après un individu vivant ne répondant pas exactement à notre espèce. Cet individu dont on ignore ce qu'il est devenu, avait été rapporté par l'expédition du Niger.

Cette espèce est fort reconnaissable à son pelage teint de roux rougeâtre, plus pâle sur les parties inférieures et à la face interne des membres. Les poils sont clair-semés sur ces parties, tandis qu'ils sont assez longs et plus ou moins sensiblement ornés de larges anneaux noirâtres sur les parties supérieures.

Nos individus ont été rapportés, dans le tems, de la Côte

d'Or; mais l'espèce n'ayant pas été observée dans cette colonie, il est probable qu'elle se trouve plus à l'Est, où nos vaisseaux allèrent autrefois trafiquer.

Individus montés. — 1. Femelle à-peu-près adulte, individu type du *Papio rubescens* de Temminck: longueur totale de 40 pouces, dont la queue prend 17 pouces. — 2. Femelle, de l'ancien Musée du Stadhouders, acquise en 1867: à teintes plus foncées que le N^o 1.

C. Cette subdivision ne comprend que la seule espèce du *Papio hamadryas*, très reconnaissable à sa face et ses oreilles couleur de chair claire, aux callosités de ses fesses larges et offrant cette même couleur, aux teintes dominantes de son pelage grisâtre et brunâtre; enfin, aux poils des mâles adultes allongés et formant une espèce de crinière qui occupe les joues, la nuque, les épaules, le dos et les flancs, tandis que les poils des lombes et des cuisses sont plus ou moins ras. Les mâles adultes ont les poils annelés de noir sur un fond gris. Les vieilles femelles sont considérablement plus petites que les mâles adultes, leur crinière est peu développée, et elles sont, comme les jeunes, d'un brun plus ou moins clair tirant, sur les joues, au grisâtre. Cette espèce a la queue passablement longue et pourvue, à l'extrémité, d'un gros pinceau. Elle parvient à une très forte taille.

PAPIO HAMADRYAS, E. Geoffr., Ann. Mus., t. 19, p. 105, N^o 5. — *Simia hamadryas*, Linné, édit. 12, p. 36, N^o 8: *Simia aegyptiaca*, Hasselquist. — Le singe de Moco, Buffon, Suppl., t. 7, p. 50, pl. 10. — Tartarin, *Cynoceph. hamadryas*, Latreille; Fr. Cuv., Mammif., p. 129, pl. 46 (mâle adulte). — *Cynoceph. Wagleri*, Agassiz, Isis, 1828, p. 861, pl. 11 (jeune). — *Hamadryas cheiropithecus*, Lesson, p. 109. — *Hamadryas aegyptiaca*, J. E. Gray, Catal., p. 54.

Il s'agit de savoir si le *Cynoc. thot* d'Ogilby, Proc. Z. S. L., 1845, p. 11, n'appartient pas également à cette espèce, comme

c'est le cas du singe figuré sous ce même nom par Fraser, Zool. typ., pl. 5.

Voir plus haut les traits propres à cette espèce.

»Elle vit par grandes troupes dans toute l'Abyssinie depuis la côte jusqu'à une élévation de 8000 pieds au dessus du niveau de la mer. On la trouve aussi dans les pays de Danakil, Adail et Somâli, et elle habite toute l'Arabie méridionale jusqu'au 20° L. S. Elle se tient sur les rochers nus; mais on la rencontre également dans les forêts, quoiqu'elle ne grimpe pas sur les arbres" (Heuglin, Fitzinger, p. 5 et 6).

Individus montés. — 1. Mâle adulte, Abyssinie. — 2. Mâle adulte, Abyssinie, acquis en 1874. — 3. Mâle adulte, Abyssinie, voyage de Rüppell: longueur totale de 55 pouces, dont la queue occupe 24 pouces. — 4. Mâle adulte, Abyssinie, 1874. — 5. Femelle à-peu-près adulte, Abyssinie, 1875: longueur totale de 40 pouces, dont la queue occupe 16 pouces. — 6. Jeune mâle, Abyssinie, mort en captivité en Juin 1875: longueur totale de 31 pouces, dont la queue occupe 13 pouces. — 7. Squelette du N° 6.

8. Crâne du N° 2. — 9. Crâne du N° 4. — 10. Crâne du N° 5. — 11. Crâne d'un mâle adulte, voyage de Rüppell.

II. Cette division comprend deux espèces, assez différentes l'une de l'autre et très distinctes de toutes les autres par leur queue fort courte. Elles viennent des régions chaudes de la côte occidentale de l'Afrique.

PAPIO MAIMON, Erxleben, p. 17, N° 2. — Papio mormon, E. Geoffroy, Ann. Mus., t. 19, p. 104, N° 7. — Simia maimon, Linné, édit. 12, 1766, p. 55, N° 7. — Simia (mormon), Altströmer, Acta, Holm., 1766, p. 144, pl. 5. — Mandrill, Buffon, t. 14, p. 154, pl. 16 et 17; le Choras, ibid., Suppl., t. 7, p. 45, pl. 9. — Mandrill, G. Cuvier, Ménag., avec figure. — Mandrill, Audebert, Fam. 2, S. 2, pl. 1. — Cynoc. mormon,

Fr. Cuvier, Mammif., pp. 143 et 146, pl. 52 et 53. — Mormon maimon, Gray, Cat., p. 56.

Museau pourvu, de chaque côté du nez, d'une côte fortement renflée et entrecoupée par des sillons un peu obliques. Face d'un bleu remplacé, dans les mâles adultes, par du rouge sur le nez et sur les bords des lèvres. Menton garni d'une barbe jaunâtre, gorge et côtés du cou de cette même teinte. Dessous du tronc blanchâtre. Poils des autres parties finement annelés de noir et de roussâtre. Callosités des fesses bleues dans les mâles adultes.

Cette espèce a été observée au Gabon (Is. Geoffr., Cat., p. 25).

Individus montés. — 1. Vieux mâle, du Cabinet de Temminck : longueur totale de 42 pouces, dont la queue occupe 5 pouces. — 2. Femelle à-peu-près adulte, de l'ancien Cabinet. — 3. Femelle à l'âge moyen. — 4. Jeune mâle. — 5. Jeune mâle, mort en captivité le 1 Février 1864. — 6. Jeune femelle, morte en captivité le 2 Juillet 1875.

7. Squelette d'une femelle adulte, acquis en 1867. — 8. Squelette d'un jeune individu.

9. Crâne du N^o 6. — 10. Crâne d'adulte.

PAPIO LEUCOPHAEUS, Gray, List, p. 10. — Drill, Cynceph. leucophaeus, Fr. Cuv., Mammif., p. 135, pl. 48; p. 138, pl. 49; p. 139, pl. 50; p. 141, pl. 51. — Mormon leucophaeus, Reichenbach, p. 162. — Chaeropithecus leucophaeus, Gray, Cat., p. 35.

En général semblable au Papio maimon; mais à face sans côtes ni sillons, et noire avec le bord de la mâchoire inférieure rouge dans le mâle adulte. Poils du dessus de la tête jaunâtres ou blanchâtres. Taille aussi forte que celle du Mandrill.

On apporte de tems à autre, en Europe, de la côte occidentale de l'Afrique chaude, des individus vivants de cette espèce; mais on ignore absolument la localité précise qu'elle habite.

Individus montés. — 1. Femelle à-peu-près adulte, morte en captivité le 2 Juillet 1875. — 2. Femelle à l'âge moyen. — 3. Jeune individu, acquis en 1867. — 4. Jeune mâle, mort en captivité le 22 Nov. 1862. — 5. Jeune femelle, acquise en 1874.

6. Squelette du N^o 1. — 7. Squelette du N^o 2.

8. Crâne du N^o 5. — 9. Crâne d'un individu adulte, acquis en 1867.

LES SINGES AMÉRICAINS.

SIMIAE AMERICANAE.

Les singes du Nouveau Monde se distinguent, au premier abord, et des singes de l'Ancien Monde, et des faux-singes (*Prosimiae*), par le pouce de leur membres antérieurs, lequel, au lieu d'être opposé aux autres doigts, se trouve aligné avec eux dans le même plan. D'autres traits plus ou moins saillants résident dans l'épaisseur très considérable de leur cloison nasale, puis dans les ongles, dont seulement celui du pouce du pied offre une forme aplatie, tandis que ceux de tous les autres doigts sont latéralement comprimés, plus ou moins en gouttière et, dans les *Hapale*, même en forme de faux; enfin dans leur système dentaire, en ce qu'ils ont constamment trois et non pas deux molaires de change, et qu'il existe, à l'exception des *Hapale*, une molaire de plus à chaque branche des deux mâchoires, ce qui porte alors le nombre total des dents à trente-six, au lieu de trente-deux. On peut encore ajouter qu'à l'inverse de ce qui a lieu dans les singes de l'Ancien Monde, toutes les molaires ont leur axe transversal plus considérable que l'axe longitudinal. Du reste, ils sont, comme les faux-singes (*Prosimiae*), constamment dépourvus, et de callosités aux fesses, et d'abajoues.

Ce sont des singes de taille moyenne ou petite, les plus fortes espèces n'atteignant jamais la grandeur d'un bon nombre de singes de l'Ancien Monde, tandis que les moins fortes sont de beaucoup inférieur aux plus petites de l'Ancien Monde. Leur face n'est jamais allongée d'une manière exagérée, et le

nez ne se prolonge jamais jusqu'au bout des lèvres. Ils vivent tous sur les arbres, où ils grimpent ou sautent avec facilité, et ne se tiennent jamais à terre. Ils ont le pelage plus ou moins fourni. Leur queue est, à l'exception d'un seul sous-genre des *Pithecia* (*Brachyurus*), plus longue que le reste du corps, quelquefois susceptible d'être roulée vers le dedans et pourvue à cet effet, dans quelques genres, d'une peau nue occupant la face inférieure de la partie terminale de cet organe.

On peut compter parmi les exceptions que les Atèles n'ont point de pouce ou n'offrent qu'un pouce rudimentaire aux extrémités antérieures, que les incisives sont, dans quelques genres, plus ou moins proclives, enfin que l'encéphale est dépourvu de circonvolutions dans les *Hapale*, et qu'elles sont très rares dans les *Saimiris*.

Le nombre des vertèbres caudales ne présente, à l'exception de quelques espèces à queue plus ou moins courte, que des variations d'un ordre inférieur. Celui des paires de côtes et des vertèbres lombaires est quelquefois constant, quelquefois variable dans les espèces d'un même genre. Les *Mycetes*, les *Lagothrix*, les Atèles, les Cébuses et les *Nyctipithecus* ont quatorze paires de côtes; les *Saimiris*, le *Callithrix cuprea*, *Pithecia cheiropotes* et *Hapale jachus* en ont treize; le *Callithrix melanochir* (Wagner), *Pithecia nocturna*, les *Hapale midas*, *rosalia* et *oedipus* n'en offrent que douze. Quant aux vertèbres lombaires, leur nombre est porté à huit dans les *Nyctipithecus*; il y en a sept dans les *Saimiris*, les *Callithrix*, les *Hapale midas* et *rosalia*; six dans les *Cebus capucinus* et *hypoleucus*; dans les *Pithecia nocturna* et *chiropotes*, et dans les *Hapale jachus* et *oedipus*; on en compte cinq dans les *Mycètes* et dans la plupart des Cébuses; enfin, quatre seulement dans les *Lagothrix*, les Atèles et dans le *Cebus fallax*.

Les Antilles ne produisent pas des singes. Les terres qu'ils habitent sur le continent du Nouveau Monde et ses fractions, s'étendent au Sud jusqu'au 28^{ième} degré L. A., au Nord

jusque vers le 19^{ième} degré L. B. ; ou, en d'autres mots, depuis la province Argentine de Corrientes (Rengger, p. 19) jusqu'à Orizaba au Mejico (Liebmann). Ils n'existent, cependant, ni au Chili, ni dans le Pérou trans-Andien, et Tschudi rapporte que dans le Pérou cis-Andien, ils ne se trouvent que jusqu'à une élévation de 3000 pieds.

On n'a observé au Paraguay, à proprement parler, que deux espèces de singes, savoir le *Mycetes niger* et un Cébus appelé *Cebus Azarae*, mais inconnu des naturalistes Européens. C'est, parmi tous les singes Américains, ce seul *Mycetes niger* qui s'avance au Sud jusque dans la province de Corrientes.

On trouve, par contre, de l'autre côté du Rio Paraguay, depuis le 22^{me} au 25^{me} degré L. A., le *Nyctipithecus Azarae*.

La capitainerie de St. Paul au Brésil méridional produit les *Mycetes fuscus*, *Ateles arachnoides*, *Cebus niger*, *Cebus frontatus?*, *Callithrix nigrifrons*. ainsi que les *Hapale chrysopyga* et *aurita*.

La bande de terres qui s'étend le long de la côte orientale du Brésil, depuis le Nord de la province de St. Paul jusqu'à Bahia, nourrit, à l'exception du *Mycetes fuscus*, du *Callithrix nigrifrons*, et du *Cebus niger*, qui ne s'avancent pas, vers le Nord, au delà de la province de Rio de Janeiro, un bon nombre d'espèces, presque toutes propres à cette région et dont quelques-unes se trouvent même reserrées dans un cercle excessivement étroit. On y a observé, outre les trois espèces ci-dessus, le *Mycetes ursinus*, *Ateles hypoxanthus*, *Cebus variegatus*, *Callithrix personata*, *melanochir* et *gigot*, *Hapale rosalia*, *chryso-melas*, *jachus*, *penicillata* et *leucocephala*. De ces espèces, le *Hapale penicillata* se retrouve dans les provinces de Minas-Geraës et Goyaz, le *Hap. leucocephala* à Minas-Geraës et, suivant Tschudi, le *Call. personata* et *Hapale chryso-melas*, au Pérou.

Les vastes régions de terres situées entre Bahia et le Parà n'ayant pas encore été explorées par des zoologistes, on ignore quelles espèces de singes peuvent s'y trouver.

Retournant à la province de Minas-Geraës, on rencontre, outre le *Callithrix nigrifrons* de la province de St. Paul, les *Hapale penicillata* et *leucocephala* des terres entre Rio de Janeiro et Bahia, le *Cebus libidinosus* et le *Mycetes niger*.

On a observé dans la province de Goyaz le *Myc. niger*, *Cebus libidinosus*, *Saïmiri sciureus*, et *Hap. penicillata*.

La province de Mato-grosso a fourni les *Cebus niger* et *libidinosus*, les *Mycetes niger* et *seniculus*, l'*Ateles paniscus*, le *Nyctipithecus Azarae*, le *Callithrix brunnea* et le *Hapale melanura*.

Les espèces suivantes vivent en Bolivie: *Mycetes niger* et *seniculus*, *Cebus flavus*, *Nyctipithecus Azarae*, *Saïmiri entomophagus*, *Callithrix donacophila*, *Hapale melanura* et *Weddellii*.

Les terres s'étendant le long du bord méridional de l'Amazonie produisent, depuis sa bouche jusque dans le Pérou Amazonien, un grand nombre d'espèces distinctes les unes des autres. En commençant par le Parà proprement dit, on y rencontre le *Lagothrix cana*, *Mycetes belzebul* que l'on dit aussi venir de l'île de Marajo, l'*Ateles marginatus*, le *Nyctipithecus Azarae*, les *Pithecia satanas* et *albinasa*, le *Callithrix moloch*, enfin les *Hapale ursula* et *argentata*. — Le *Callithrix moloch* s'avance jusque sur les bords du Rio Tabajos. — En remontant le Rio Madeira jusqu'à ses cataractes, on trouve le *Hapale chrysoleuca*, le *Saïmiri sciureus*, l'*Ateles paniscus*, le *Pithecia monacha*, le *Callithrix caligata*, le *Lagothrix cana*, et le *Mycetes seniculus*. Plus haut sur l'Amazonie, près d'Egà à l'embouchure du Rio Teffé, on a observé le *Cebus albifrons*, *Callithrix cuprea*, *Saïmiri lunulatus*, *Pithecia albicans* et le *Hapale pygmaea*. — Encore plus haut sur l'Amazonie, savoir près de St. Paul d'Olivenza, on a trouvé le *Callithrix torquata* et le *Hapale mystax*. On dit encore que le *Lagothrix cana* habite toute la rive méridionale du Solimoëns jusqu'au Pérou. — Le Pérou Amazonien, depuis le Rio Yavari, nourrit un grand nombre d'espèces, dont plusieurs, notamment celles du genre *Hapale*, paraissent habiter ensemble dans les mêmes localités.

On y a aussi rencontré le *Mycetes seniculus*, et plus haut sur l'Amazone, au delà de la chaîne orientale des Andes, le *Mycetes flavicauda*; puis le *Lagothrix Pöppigii*, les *Ateles paniscus*, *ater* et *chuva*, *Nyctipithecus vociferans*, *Saimiri sciureus*, *Pithecia monacha*, *Callithrix cuprea*, les *Hapale labiata*, *nigrifrons*, *fuscicollis*, *Devillei* et *pileata*. Quant au *Hapale Illigeri*, on ne sait pas précisément s'il vient du Pérou Amazonien ou de la Colombie. — M. Tschudi énumère encore comme habitant le Pérou: les *Ateles marginatus* et *pentadactylus*, le *Callithrix personata*, les *Hapale chrysomelas* et *midas*, ainsi que le *Mycetes belzebul*. D'après Is. Geoffroy, le *Callithrix donacophila* se trouverait également au Pérou.

En allant, au Nord du Maragnon, de l'Écuador jusqu'au Rio Codaya qui arrose une partie des terres situées entre le Rio Japura et le Rio-Negro, on peut rencontrer un grand nombre d'espèces de différents genres. Parmi elles, il n'y en a que deux qui se trouvent de l'autre côté des Andes de l'Écuador, savoir l'*Ateles fusciceps* et, à Guayaquil, le *Cebus albifrons*. Le *Hapale leonina* n'a été observé que sur les bords du haut-Iça et du haut-Japura. L'Écuador cis-Andien en général nourrit le *Lagothrix Poepigii*, *Mycetes seniculus* et *Pithecia monacha*. On a observé près de Pébas sur le bord du Maragnon les *Hapale fuscicollis*, *bicolor* et *nigricollis*, et près de Tabatinga le *Pithecia monacha* et le *Nyctipithecus vociferans* — Spix a rencontré le *Lagothrix Humboldtii* sur les bords de l'Iça; entre la rive droite de l'Iça et le Solimoëns le *Pithecia melanocephala* à queue courte, ainsi que les *Hapale mystax*, *fuscicollis* et *nigricollis*. — L'espèce à queue plus courte encore que celle du *Pithecia melanocephala* se présente sous trois habits différents: 1, en habit d'un roux-rouge, *Pithecia rubicunda*, borné aux forêts du bord droit de l'Iça jusqu'au bord septentrional du Solimoëns, vis-à-vis de St. Paul; 2, en habit jaune de sable, *Pithecia calva*, habitant à l'Est du *P. rubicunda*, depuis la rive gauche de l'Iça jusqu'au bord septentrional du Solimoëns en face de Fonteboa; 3, en habit blanc et au pe-

lage très long, *Pithecia alba*, observé près de la bouche principale du Japura.

Les forêts environnant la Barra ou la bouche du Rio-Negro ont fourni le *Hapale bicolor*, les *Pithecia monacha* et le *Saïmiri sciureus*. A l'Est de cette bouche, en suivant la rive septentrionale de l'Amazone, on a observé, à Serpa le *Cebus albifrons*, et à Obidos l'*Ateles paniscus*.

La partie de la Guyane Portugaise ou de la province du Grand Pará située au Nord de l'Amazone et à l'Est du Rio-Branco n'ayant jamais été explorée par des zoologistes, nous passons aux trois Guyanes proprement dites, savoir les Guyanes Française, Néerlandaise et Anglaise. Ces contrées limitées, au Sud et au Sud-Ouest, par une chaîne de montagnes offrent une faune assez uniforme. On y a rencontré les *Mycetes seniculus*, *Ateles paniscus*, *Cebus capucinus* et *apella*, *Saïmiri sciureus*, *Pithecia nocturna* et *chiroptes*, enfin *Hapale midas*. Ajoutez à ces espèces l'*Ateles chuya* et le *Saïmiri lunulatus* qui, cependant, n'ont été observés que sur les bords de l'Oyapock, séparant la Guyane Française de la Guyane Portugaise.

Natterer, en explorant le Rio-Brancó qui descend de la Guyane Anglaise pour se jeter dans le Rio-Negro, y a observé les *Cebus capucinus*, *Saïmiri sciureus*, *Pithecia nocturna* et *chiroptes*, et *Hapale midas*.

Les bords du Rio-Negro en amont du Rio-Branco, ceux du Cassiquiare et ceux du haut Orénoco en amont des cataractes ont fourni les espèces suivantes: *Lagothrix Humboldtii*, *Mycetes seniculus*, *Ateles chuya* et *beëlzebuth*, *Cebus albifrons*, *Nyctipithecus trivirgatus*, *Saïmiri sciureus* et *lunulatus*, *Pithecia chiroptes* et *melanocephala*, enfin *Callithrix torquata*.

Dans le Vénézuéla, au Nord des cataractes de l'Orénoco, on a observé le *Mycetes seniculus* et l'*Ateles chuya*.

On connaît de la Colombie le *Mycetes seniculus*, les *Ateles Geoffroyi*, *hybridus* et *rufiventris*, les *Cebus albifrons* et *hypo-leucus*, (peut-être aussi le *Cebus fatuellus*), le *Nyctipithecus*

vociferans, le Saïmiri sciureus, le Callithrix ornata, les Hapale oedipus, Geoffroyi et peut-être encore le Hap. Illigeri; enfin, suivant Sclater, l'Ateles ater.

L'isthme Darien ou Panama a fourni le Mycetes palliatus, Ateles Geoffroyi et rufiventris, Cebus hypoleucus, Saïmiri Oerstedii, Hapale Geoffroyi et, suivant Sclater, Ateles ater.

Costa-Rica produit les Mycetes palliatus, Ateles Geoffroyi, Cebus hypoleucus, Nyctipithecus vociferans et Hapale Geoffroyi.

Le Cebus hypoleucus, la seule espèce du genre franchissant, vers le Nord, le continent de l'Amérique du Sud, a été observé jusque dans le Nicaragua.

Au Guatemala se trouvent les Mycetes villosus et Ateles pan.

Enfin, l'espèce la plus septentrionale, Ateles fuliginosus, a été observée dans les provinces Mexicaines de Vera-Cruz (près d'Orizaba) et d'Oajaca.

Les Singes Américains se divisent naturellement en deux grands groupes.

Le premier de ces groupes comprend les **SINGES AMÉRICAINS PROPREMENT DITS**, distincts par leurs ongles un peu comprimés et voûtés, et dont le nombre des dents est porté à trente-six. Taille souvent forte. Ce groupe comprend tous les singes Américains, à l'exception des Hapale.

Le deuxième groupe, celui des **SINGES ÉCUREUILS, HAPALE**, a les ongles en faux, et seulement trente-deux dents. Taille constamment petite.

On peut diviser le premier groupe en deux sous-groupes, suivant la nature de la queue. Dans le premier sous-groupe, celui des **SINGES AMÉRICAINS A QUEUE PRENANTE, SIM. AMER. GYMNUAE**, la queue est revêtue, à la face inférieure de son dernier tiers ou quart, d'une peau nue et, à cause de cela transformée en un organe préhensile. Le deuxième sous-groupe comprend les **SINGES AMÉRICAINS pr. d. A QUEUE POILUE, S. A. pr. s. d. TRICHURAE**.

Le premier sous-groupe est composé des trois genres suivants.

MYCETES. Tête pyramidale. Mâchoire inférieure très haute, afin de recevoir le corps de l'os hyoïde transformé en une boîte, plus particulièrement grande dans les mâles. Formes trapues. Poils du front tournés vers le derrière, ceux du vertex vers le devant, toujours à l'exception de quelques rares variétés individuelles, où tous les poils du dessus de la tête jusqu'à la face sont tournés vers le devant. Poils du dessous clair-semés, souvent enlevés par le frottement sur l'écorce des branches d'arbres. Quatorze paires de côtes et cinq vertèbres lombaires. Voix hurlante et très forte. Naturel morne et mélancolique. Ne supportant guère la captivité.

LAGOTHRIX. Tous les poils du dessus de la tête, depuis le commencement du front, tournés vers le derrière comme dans les *Atèles laineux*. De longs poils noirs au ventre. Tête globuleuse, oreilles petites. Formes très robustes. Corps lourd et pesant. Quatorze paires de côtes et quatre vertèbres lombaires.

ATELES. Pouce des mains antérieures nul ou, quoique rarement, en forme d'un petit tubercule, dont l'un des deux mains se trouve même quelquefois atrophié. Extrémités, notamment les antérieures, allongées. Poils du dessus de la tête dirigés dans deux espèces, savoir les *Atèles laineux*, vers le derrière; dans toutes les autres dirigés vers le devant, mais ceux du devant du front se trouvent le plus souvent tournés en sens contraire, pour occuper un champ triangulaire plus ou moins sensible, que l'on peut désigner du nom de diadème. Quatorze paires de côtes et quatre vertèbres lombaires. Naturel doux.

Le sous-groupe des singes Américains proprement dits à queue poilue, comprend les genres suivants, très différents les uns des autres.

CEBUS. Queue prenante, quoique partout poilue. Canines fortes. Taille moyenne. Une partie des poils du dessus de la tête formant, dans quelques espèces, un pinceau, le plus souvent double. Quatorze paires de côtes, dont la dernière paire est quelquefois courte ou même rudimentaire. Vertèbres lombaires, suivant les espèces, au nombre de six, cinq ou quatre.

Naturel vif et enjoué; se faisant facilement à la captivité.

NYCTIPITHECUS. Yeux très grands. Museau fort peu saillant. Taille au dessous de la moyenne. Orbites très saillantes latéralement. Quatorze paires de côtes. Huit vertèbres lombaires. Vie nocturne. Dormant, pendant le jour, dans des creux d'arbres.

PITHECIA. Queue offrant des poils plus ou moins longs; dans quelques espèces, les seules parmi tous les singes Américains, courte. Incisives proclives. Canines fortes. Douze ou treize paires de côtes. Six vertèbres lombaires.

CALLITHRIX. Queue longue. Pelage doux, passablement long et droit. Taille moyenne ou au dessous de la moyenne. Canines petites. Crâne haut. Douze ou treize paires de côtes. Sept vertèbres lombaires. Naturel doux et vif.

SAÏMIRI. Taille au dessous de la moyenne. Formes sveltes. Les quatre mains teintes de roux. Pelage gris ou roux et tiqueté de noir. Occiput fortement prolongé. Trou occipital refoulé vers le devant. Encéphale très grand, et n'offrant qu'un petit nombre de circonvolutions. Treize paires de côtes et sept vertèbres lombaires. Naturel doux et enjoué.

Avant d'entrer en matière, il est urgent de dire quelques mots sur les travaux de certains voyageurs qui ont fourni des matériaux pour l'histoire naturelle des singes Américains.

En consultant l'ouvrage de Spix sur les singes d'Amérique, on s'aperçoit facilement, qu'il existe souvent, dans ses descriptions, des différences notables entre les rédactions latine et française. Dans la supposition que le texte a été rédigé, par Spix, en latin, et puis traduit en français par quelqu'un très peu versé dans cette langue, il est important de consulter, de préférence, la rédaction originale. Quelquefois, ces différences ont même trait aux indications sur les localités qu'habitent certaines espèces et, dans ce cas, il ne reste que de reproduire ces diverses données telles qu'elles sont, attendu qu'il n'y a pas moyen de les soumettre à la critique. Il est, toutefois, bon de

se rappeler ce que j'ai dit, dès 1833, sur l'inexactitude grossière de ce voyageur, (voir *Fauna japonica*, Reptilia, p. 55; puis dans mon ouvrage sur les serpents): savoir qu'il a décrit, dans ses ouvrages sur les Reptiles du Brésil, des espèces Européennes recueillies évidemment lors de son séjour dans le Midi de l'Espagne, et en faveur desquelles il a inventé des localités particulières du Brésil: telles sont, entre autres, l'*Emys vulgaris*, le *Psammophis lacertina*, la Grenouille commune etc.

On ne sait que penser d'un autre naturaliste, M. Bates qui, dans la deuxième édition de son voyage, a jugé d'omettre, de bonne et franche volonté, nombre de détails contenus dans la première édition de ce livre, soit sur les singes, soit sur d'autres animaux observés par lui. La plus remarquable de ces omissions volontaires est celle qui a rapport aux transformations supposées de certains Héliconiens: transformations imaginaires dont les admirateurs de l'hypothèse Darwinienne s'étaient cependant emparés avec joie, s'empressant de les faire valoir comme l'un des faits les plus saillants destiné à nourrir l'exposition bruyante de cette hypothèse séduisante. Il est inutile de faire observer que ce procédé a tout bonnement l'air d'une espèce de condamnation de son propre ouvrage. En tout cas, il eut été de bonne foi et dans l'intérêt de la science de rétracter hautement des méprises aussi notoires.

Sans vouloir associer aux voyageurs dont je viens de parler le savant auteur de la Faune du Pérou, M. Tschudi, naturaliste consciencieux et d'une trempe solide, je dois faire observer que son travail nous laisse souvent dans l'incertitude, lorsqu'il s'agit d'une détermination rigoureuse des espèces et de leur répartition dans les différentes localités. Je crois qu'il faut attribuer ces défauts à la circonstance que ses descriptions ont été faites sur les lieux et que, n'ayant pas, autant que je sache, rapporté des collections suffisantes, ce savant n'a pu rectifier son travail sur ces objets. Quant à certaines espèces des parties orientales de l'Amérique chaude, observées par lui au Pérou, je me suis borné à les indiquer, nonobstant qu'elles

n'aient pas été retrouvées par d'autres naturalistes qui, cependant, n'ont parcouru que les parties septentrionales de cette contrée. Ajoutons que sa découverte d'une véritable Vipère vivant au Pérou (voir son *Calechidna ocellata*, Fauna Per., Rept., p. 60, pl. 9) est de nature à ébranler la foi de l'Erpétologiste, attendu qu'en Amérique, on ne connaît pas d'exemple de cette forme de Serpents venimeux, laquelle est propre à l'Ancien Monde. Si cette découverte vint à être constatée, je la saluerais volontiers comme une des plus importantes faites par ce voyageur.

De tous les voyageurs en Amérique, c'est sans contredit feu Natterer qui a contribué, plus que nul autre, à la connaissance exacte de la distribution géographique des espèces qu'il a observées dans ses courses lointaines et de longue haleine. Les collections nombreuses qu'il a rapportées et qui se trouvent déposées dans le Musée de Vienne, sont de la dernière importance pour la science; on peut en juger par les notices précieuses que M. von Pelzeln a bien voulu me faire parvenir, à ce sujet, pour le présent travail.

SINGES AMÉRICAINS PROPREMENT DITS. SIMIAE AMERICANAE PROPRIE SIC DICTAE.

SINGES AMÉRICAINS A QUEUE PRENANTE.

S. A. PR. S. D. GYMNURAE.

LES HURLEURS. MYCETES.

Les hurleurs constituent un genre tout-à-fait isolé et tellement différent de tous les autres singes, non seulement par l'ensemble de leur organisation, mais encore par leur manière de

vivre et leurs moeurs, qu'il est impossible de ne pas les reconnaître au premier coup d'oeil. Les espèces qui composent ce genre se ressemblent, par contre, ainsi que cela arrive ordinairement dans de pareils cas, souvent au point de s'y méprendre; elles ne paraissent pas offrir entre elles des différences sensibles dans leur organisation, leur taille, les proportions relatives des différentes parties du corps; enfin l'étude de leur crâne ne conduit pas non plus, dans l'état actuel des collections, à d'autres résultats qu'à faire ressortir des variations sexuelles ou individuelles. Il en est de même du squelette, qui paraît être modelé absolument sur le même type dans toutes les espèces que l'on connaît. Il paraît, enfin, que la manière de vivre est essentiellement la même dans toutes les espèces, quoique les unes, telles que le *Myc. niger*, se tiennent dans les contrées plus ou moins sèches de l'intérieur, tandis que d'autres, comme le *Myc. seniculus*, paraissent fréquenter, de préférence, les forêts humides; enfin, que presque chaque espèce est confinée dans certaines contrées.

On sait que les hurleurs sont plus particulièrement distincts de tous les autres singes par leur tête pyramidale et leur mâchoire inférieure haute, suite du renflement excessif du corps de l'os hyoïde.

Je n'ai pu obtenir que le squelette de deux espèces de hurleur, savoir ceux des *Mycetes seniculus* et *villosus*. Ces squelettes offrent 14 paires de côtes, 5 vertèbres lombaires et 28 vertèbres caudales.

Les femelles se distinguent des mâles par leur tête moins haute, résultant du moindre développement, dans le sens vertical, de la mâchoire inférieure. Elles ont, en outre, la barbe moins forte. Il ne paraît exister, suivant les sexes, une différence de teintes que dans le *Mycetes niger*. C'est encore dans cette seule espèce que les jeunes offrent une teinte très différente de celle du mâle adulte, ressemblant, sous ce rapport, à la femelle adulte.

Quant aux variétés individuelles des teintes, elles ne présen-

tent guère des faits remarquables que dans le *Myc. seniculus*, et il paraît même, que ces variétés, souvent accidentelles, sont quelquefois bornées à certaines localités, par exemple dans le *Myc. seniculus* des différentes localités des Guyanes Néerlandaise et Française. Une autre variété à teinte très claire et presque uniforme (*Myc. stramineus* de Spix) a été isolément observée dans plusieurs contrées très distantes les unes des autres. Il paraît que cette variété est produite par une espèce d'albinisme, attendu que Spix dit de son individu que la teinte de la face est claire (couleur de chair), tandis qu'elle est ordinairement noirâtre chez tous les hurleurs.

Les hurleurs présentent, cependant, un phénomène de variation bien autrement curieux et qui réside dans la direction des poils du front. Ces poils sont, comme dans la plupart des Atèles, dirigés vers le derrière, tandis que ceux du sommet de la tête viennent à leur rencontre pour former une espèce de crête transversale, mais en chevron ou semi-lunaire. Or, il existe non seulement des individus où cette direction des poils du front est plus ou moins irrégulière (phénomène le plus souvent dû à l'incurie du préparateur); mais on rencontre encore d'autres individus où tous les poils du dessus de la tête, y compris ceux du front, sont tournés vers le devant: tels sont par exemple, nos individus N^o 9 et N^o 24 du *Myc. seniculus*; puis l'individu du *Myc. villosus* dont Sclater a figuré la tête, tandis que nos individus de cette même espèce n'offrent point cette anomalie. Le prince de Wied, Beitr., p. 51, dit de son *Myc. ursinus* du Cap Frio et du Parahyba (c'est-à-dire du *Myc. fuscus*), qu'il a les poils du dessus de la tête, depuis le vertex, dirigés vers le devant, ce qui ne s'accorde pas avec nos individus, quoique plusieurs d'entre-eux aient été tués dans la même localité que celle indiquée par le prince. Il attribue, par contre, p. 54, des poils frontaux dirigés vers le derrière aux individus de son *M. ursinus* tués au Nord du Parahyba (c'est-à-dire au véritable *M. ursinus*), quoiqu'il énumère ces deux espèces sous le même nom. Tout cela prouve la varia-

bilité exceptionnelle de ce caractère chez les hurleurs; tandis qu'il est constant dans les Atèles, et il en résulte que la division des hurleurs en deux grands groupes, suivant la direction des poils frontaux, division inventée par J. E. Gray ¹⁾ et adoptée par d'autres savants, n'est pas admissible.

Un autre phénomène que présentent les hurleurs, et dont on s'est servi pour en emprunter un trait spécifique, n'est pas moins accidentel que celui que je viens d'indiquer. Je veux parler de la nudité plus ou moins complète de la poitrine et du ventre; cette nudité n'ayant d'autre cause que le frottement de ces parties contre l'écorce des branches d'arbre, nécessité par l'habitude des hurleurs de ramper en grim pant.

On sait que les hurleurs se tiennent en compagnies plus ou moins nombreuses; qu'ils se nourrissent plutôt de feuilles que de fruits; qu'à cet effet leur estomac est composé comme dans les Semnopithèques, qu'ils vivent très retirés, qu'ils ont le caractère sombre et mélancolique, qu'ils ne se font, même dans leur patrie, nullement ou très difficilement à la captivité, et que, par cette raison, on ne peut guère les transporter vivants en Europe: grand avantage pour l'étude dans les cabinets, puisque l'on n'y voit ordinairement que les dépouilles d'individus tués à l'état sauvage.

Le nombre connu des espèces du genre hurleur doit être réduit, d'après mes recherches, à huit, dont l'une, le *M. flavicauda*, manque, à ce que je crois, à tous les cabinets d'histoire naturelle.

Ces singes se trouvent depuis le Guatémala jusque dans la province Argentine de Corrientes. La plupart des espèces a un cercle de répartition plus ou moins restreint, tandis que le *Myc. seniculus* est répandu sur une très grande étendue de

1) Je ne comprends pas, comment Gray ait pu ranger dans son groupe de hurleurs aux poils frontaux dirigés vers le devant, son *M. auratus* (*M. seniculus*), les *Myc. caraya* et *barbatus* (*M. niger*) et son *Myc. villosus*, attendu que toutes ces espèces ont les poils frontaux dirigés vers le derrière, et que je n'ai vu, à cet égard, qu'une exception dans deux individus du *Myc. seniculus*.

terres. En descendant du Nord au Sud, on rencontre en premier lieu le *Mycetes villosus* observé au Guatémala. Il est remplacé, à Nicaragua, Costa-Rica et Panama, par le *Myc. palliatus*. Il paraît que toute l'Amérique méridionale au Nord de l'Amazone ne nourrit que le *Myc. seniculus* qui s'avance, en outre, dans le Pérou Amazonien, en Bolivie, et le long du Rio-Madeira supérieur jusqu'aux sources du Paraguay. Le *Mycetes belzebul* n'a été observé que dans plusieurs régions riveraines du bord méridional du Maragnon, jusque sur les bords de l'Aracuya, et il se trouve en outre, suivant Tschudi, au Pérou. Dans cette dernière contrée, mais seulement dans les provinces de Maynas et de Jaen, vit le *Myc. flavicauda*. Le *Mycetes ursinus* ne paraît habiter que les contrées maritimes du Brésil, entre Bahia et le Rio-Parahyba, et il est remplacé vers le Sud jusque dans la province de St. Paul, par le *Mycetes fuscus*. Le *Mycetes niger*, enfin, a été observé dans l'intérieur de la province de Bahia, dans celle de Minas-Geraës, sur les bords de l'Araguay arrosant la province de Goyaz, dans les parties méridionales de celle de Mato-Grosso, dans la Bolivie et dans le Paraguay, qu'il franchit même un peu vers le Sud, et où il représente à lui seul, non seulement le genre Hurlleur, mais les singes en général.

Il existe, outre celles que nous allons énumérer, une espèce de hurlleur différente de toutes les autres, appelée **MYCETES FLAVICAUDA**, mais dont, à ce qu'il paraît, on n'a jamais recueilli des échantillons pour les cabinets d'histoire naturelle. Il est vrai que Kuhl, p. 50, dit en avoir examiné un individu au Musée de Paris; mais il paraît que, dès cette époque, personne ne l'a revu. D'ailleurs, depuis von Humboldt qui a, le premier, décrit ce singe (Recueil, p. 343), il n'en est fait mention, d'après nature, que par Tschudi, Fauna Per., p. 28, qui constate que l'espèce se trouve, au Pérou, jusqu'au onzième degré de Latitude Australe. Voici, du reste, dans son ensemble, ce qu'on lit sur ce singe dans le Recueil de von Humboldt: »Le choro de la province de Jaen. Cette nouvelle

espèce de Hurlleur, à qui j'ai donné le nom de *Simia flavicauda*, est un des quadrumanes les plus grands de l'Amérique. Comme il a le poil extrêmement long, doux et lustré, on se sert de sa peau pour couvrir les selles et en partie le dos des mulets sur lesquels on voyage habituellement dans les Cordillères. Ces couvertures s'appellent Pellones au Pérou et dans la province de Jaen de Bracamoros. J'ai vu des peaux de Choro qui avoient 0^m, 19 ¹) (5 pieds 8 pouces) de long du sommet de la tête jusqu'à l'extrémité des pieds. Quelques pel- lones avoient 0^m, 75 (2 pieds 3 pouces) de longueur, quoique la queue et la tête fussent séparées du reste du tronc. — *Si- mia flavicauda*, ex atro fuscescens, cauda olivaceo-nigra, ex medio ad apicem zonis duabus flavis longitudinaliter notata. Corpus stentoris Bracamorensis atro-fuscescens, cruribus et bra- chiis atrioribus. Facies flavo-fusca, subpilosa. Auriculæ nudae. Cauda prehensilis, subtus callosa, olivaceo-nigra, corpore bre- vior, zonis duabus lateralibus flavis ornata. Ungues subacuti, pollicis ungue planiusculo. Longitudo caudæ 0^m, 382 (14 poll. 2 lin.). — Le Choro, dont aucun auteur n'a encore parlé, habite, par bandes, les rives de l'Amazone, dans les provin- ces de Jaen et de Maynas. Sa peau est un objet de commerce dans ces contrées sauvages. La couleur du corps est brun tirant sur le noir: le pelage qui couvre les bras et les cuisses est d'une teinte plus obscure que celle du dos. La face, brun- jaunâtre, est peu garnie de poils; la queue prenante est plus courte que le corps, d'un noir olivâtre et ornée latéralement de deux stries jaunes. Ce dernier caractère distingue suffisam- ment le Choro (*Simia flavicauda*) du Caraya d'Azara". — No- tez que ce singe a été indiqué en 1812, par E. Geoffr., Ann. Mus., t. 19, p. 108, N^o 5, sous le nom de *Stentor flavicaudatus*.

I. Mâle d'un noir uniforme; femelle et jeunes des deux sexes teints d'un fauve clair.

1) On conçoit qu'il convient de lire 1,19 au lieu de 0,19.

MYCETES NIGER, Kuhl, p. 30. — *Stentor niger* (mas) et *stramineus* (fem.), E. Geoffroy, Ann. d. Mus., t. 19, 1812, p. 108, Nos 6 et 3. — Le Caraya, d'Azara, trad. française, tome 2, p. 208. — *Simia caraya*, Humboldt, Recueil, p. 355, N^o 11. — *Mycetus barbatus*, Spix, Simiae Bras., p. 46, pl. 32 (mas), pl. 33 (fem.). — *Mycetes niger*, Wied, Abbild. (femelle). — *Aluatta nigra*, Slack, Journ. Acad. Phil., 1862, p. 518.

Le noir uniforme du pelage du mâle adulte est quelquefois interrompu, sur les quatre mains, par des poils d'une teinte fauve, entremêlés aux poils noirs. J'ignore si ce phénomène doit être attribué à une variété individuelle ou à des restes de la coloration du pelage du jeune âge. La teinte fauve de la femelle adulte et des jeunes des deux sexes est, toutefois, plus foncée sur le dos, le dessus de la queue et les quatre mains; vu que les poils clairs de cette dernière partie sont entremêlés de poils foncés, tandis que les poils du dos et du dessus de la queue, sont bruns et n'offrent du fauve clair qu'à leur pointe.

De toutes les espèces, le *Mycetes niger* est celle qui s'avance le plus vers le Sud, c'est-à-dire, suivant Rengger, p. 19, dans la province Argentine de Corrientes au delà du confluent du Paraná avec le fleuve Paraguay, jusqu'au 28^{me} degré L. A. D'Azara et Rengger constatent que c'est la seule espèce du genre, habitant de Paraguay. Natterer a recueilli les individus, envoyés par lui au Musée de Vienne, près de la ville de Mato-Grosso dans les mois d'Août, Sept., Oct. et Novembre, et près de Villa Maria, au Rio-Paraguay supérieur dans les mois de Juillet et d'Août (von Pelzeln). D'Orbigny en a rapporté des individus de Santa-Cruz de la Sierra en Bolivie. On voit au Musée de Paris des individus recueillis par M. M. Castelnau et Deville sur les bords de l'Araguay, parcourant la province Brésilienne de Goyaz (Isid. Geoffroy, Catal., p. 54). Spix, p. 48, dit de son *Myc. barbatus*: »j'ai trouvé ces singes dans l'intérieur de Minas-Geraës et de Bahie, dans les forêts

basses, que les habitans appellent Catinga". Les observations de Bates sur les hurleurs étant très succinctes, il est impossible de se former une idée précise des espèces qu'il a eues sous la main. Reste donc à savoir si le hurleur d'un noir uniforme tué près de Breves, sur les bords du canal réunissant le Bas-Amazone avec le fleuve de Parà (Bates, p. 176), appartient au *Mycetes niger*; vu que cette espèce n'a jamais été observée dans la vallée de l'Amazone, et que la région indiquée par Bates ne paraît nourrir que le *Mycetes* aux mains rousses, *M. belzebul*. Ajoutons, pour compléter le tableau de la distribution géographique du *Mycetes niger*, que nul voyageur n'a rencontré ce singe, ni au Pérou, ni (suivant le prince de Wied, p. 72), dans les forêts maritimes humides de la côte du Brésil depuis la province de St. Paul jusqu'à Bahia. Il se tient par contre dans les contrées plus élevées de l'intérieur et plus particulièrement dans les forêts des terres basses et sèches appelées Catingas, s'avancant cependant jusqu'au Sertam de Bahia.

Individus montés. — 1. Très vieux mâle, obtenu de feu Spix sous le nom de *Myc. barbatus*, voyage de Spix, intérieur de la province de Bahia. — 2. Femelle, obtenue de feu Spix sous le nom de *Mycetes barbatus*, voyage de Spix, intérieur de la province de Minas-Geraës. — 3. Femelle, voyage de d'Orbigny, Santa-Cruz de la Sierra, Bolivia.

4. Crâne du N^o 3.

II. Teinte du pelage, dans tous les âges et dans les deux sexes (Natterer), d'un noir foncé remplacé, sur les quatre mains et sur le dernier tiers ou quart de la queue, par une teinte rousse, tantôt très vive, tantôt pâle.

MYCETES BELZEBUL. — *Simia belzebul*, Linné, *Syst. nat.*, 12^{me} édit., tom. 1, p. 57, N^o 12. — *Mycetes rufimanus*, Kuhl, p. 51. — *Mycetes discolor*, Spix, p. 49, pl. 34 (figure très inexactement coloriée). — *Colobus?? chrysurus*, J. E. Gray, *Ann. and Magaz. of Nat. Hist.*, 1866, t. 17, p. 77.

Facile à reconnaître aux caractères ci-dessus. Ajoutez, que la teinte rousse se montre encore, en guise d'une tache mal circonscrite, sur les genoux; et que l'individu indiqué par Gray, Catal., p. 41, N^o 9, offre une tache de cette même teinte, »in front of the ear".

Ce singe a été observé dans plusieurs régions riveraines du bord méridional de l'Amazone, depuis Parà jusqu'au Rio-Madeira, et Tschudi dit l'avoir rencontré au Pérou. — Spix n'en a obtenu qu'un individu unique tué près du fort de Gurapà situé sur les bords méridionaux du Maragnon entre le fleuve Xingu et la grande île de Marajo. Bates, 2^{me} édit., p. 176, rapporte que cette île, séparant les embouchures du Maragnon et du Parà, nourrit, au dire des indigènes, un hurleur aux mains jaunes. Natterer en a obtenu, au mois de Février, deux individus sur les bords du Rio-Muria, au Nord de Parà et trois autres, en Mai, Juillet et Septembre, près de Borba, non loin de l'embouchure du Rio-Madeira dans le Maragnon (Wagner, Acad. München, p. 112). Deux individus, le mâle et la femelle, tués sur les bords de l'Araguaya, affluent du Tocantins, ont été rapportés au Musée de Paris par M. M. Castelnau et Deville (Is. Geoffr., Catal., p. 55). J'ignore si Tschudi a rapporté du Pérou des échantillons de cette espèce qui, depuis, n'y a pas été revue.

Indiv. montés. — 1. Femelle adulte: un des types du *Myc. rufimanus* de Kuhl. — 2. Femelle adulte, Parà proprement dit, 1867.

3. Crâne du N^o 2.

III. Poils, notamment ceux des parties supérieures, beaucoup plus longs que dans les autres espèces, soyeux et doux au toucher. Teinte du pelage d'un noir foncé, luisant et uniforme dans les deux sexes et dans tous les âges.

MYCETES VILLOSUS, Gray, Ann. and Magaz. of N. Hist., t. 16, 1845, p. 226; Sclater, Proc. Zool. Soc. Lond., 1872, p. 5.

Cette espèce facile à reconnaître aux traits ci-dessus indiqués, n'a été observée jusqu'à présent que dans le Guatémala. Salvin, Proc., 1872, p. 7, dit que ce singe ne se trouve pas sur le versant pacifique de la Cordillère de cette contrée; mais il est commun dans le Guatémala central, entre autres dans les forêts continues qui occupent toute la partie septentrionale de Vera-Paz, depuis Coban et Cahoban jusqu'aux confins de Peten¹⁾. Salvin n'en a rapporté que la peau d'un seul individu, et cet individu offrant les poils du front tournés vers le devant et non pas vers le derrière, M. Selater a insisté sur ce soi-disant caractère au point de donner la figure de la tête, non seulement de cette espèce, mais encore de celle du *M. niger* (l. l. pl. 6). Or, nous avons démontré, dans les généralités du genre Hurler que ce caractère est purement individuel, assertion affirmée dans le cas présent, par l'examen d'autres individus tués précisément dans la même localité que celui de Salvin, et dont les poils du front sont dirigés dans le sens contraire, c'est-à-dire, vers le derrière, ainsi que cela a lieu, à l'état normal, dans tous les autres hurleurs.

Individus montés. — 1. Mâle adulte, tué en 1874 près de Coban, Vera-Paz, au Guatémala. — 2. Femelle adulte, tuée en 1874 près de Coban, au Guatémala.

3. Squelette d'un très vieux mâle, tué en 1874, près de Coban.

4. Crâne du N^o 1. — 5. Crâne du N^o 2.

IV. Poils des flancs beaucoup plus allongés que d'ordinaire et offrant une teinte fauve plus ou moins prononcée, tandis que toutes les autres parties du pelage sont d'un noir uniforme.

MYCETES PALLIATUS, Gray, Proc. Zool. Soc. London, 1848, p. 158, pl. 6: individus de Nicaragua; Frantzius, dans Wieg-

1) C'est donc par erreur que M. Selater, l. l., a écrit Vera-Cruz, au lieu de Vera-Paz. D'ailleurs, on n'a pas encore observé, autant que je sache, des hurleurs au Mejico.

mann, Archiv, vol. 35, 1869, p. 254: individus de Costa-Rica. Comparez aussi le *Myc. bicolor* de Gray, Ann. and Magaz., t. 16, 1845, p. 214.

Cette espèce dont je viens d'indiquer ci-dessus les traits distinctifs a été observée dans les états de Nicaragua, (Sallé¹) de Costa-Rica (Frantzius) et de Panama. Je ne crois pas qu'il existe des différences constantes dans les teintes de l'espèce, suivant les localités. M. Frantzius constate, il est vrai, que dans les individus de Costa-Rica la teinte fauve ne prend jamais cette extension comme dans certains individus de Nicaragua et de Panama; mais nous verrons que dans ceux obtenus de Panama, il existe à cet égard des variétés très sensibles.

Individus montés. — 1. Très vieille femelle, à la teinte fauve des flancs peu, quoique sensiblement, prononcée; Panama, 1875. — 2. Mâle adulte, aux teintes semblables à celles du N^o 1, Panama, 1874. — 3. Femelle adulte, au fauve des flancs un peu plus sensible que dans les N^{os} 1 et 2, Panama, 1874. — 4. Mâle adulte, à la teinte fauve des flancs très prononcée et en outre répandue sur le ventre, les lombes et les côtés du dos, Panama, 1874²). — 5. Jeune femelle, à la teinte fauve des flancs à peine sensible, Panama, 1875. — 6. Jeune femelle, aux poils d'un noir uniforme, mais à ceux du dessus de la main droite postérieure remplacés, en grande partie, par des poils d'un blanc roussâtre, ce qui produit une variété individuelle assez remarquable, Panama, 1875. — 12. Mâle adulte, semblable au N^o 4; mais à teinte fauve un peu moins vive et, vers l'extrémité de la queue, avec une bande de poils fauves disposés en anneau, Panama, 1875.

1) Gray, en décrivant son *Mycetes palliatus* d'après des échantillons rapportés par Sallé, le fait mal-à-propos venir de Caracas, au lieu de Nicaragua où Sallé, suivant ses propres communications orales, a obtenu tous les individus rapportés par lui de cette espèce (voir Reichenbach, p. 70, et Sclater, Proc., 1872, p. 7).

2) Il est bon de faire observer qu'un mâle absolument semblable au N^o 4, et tué sur les mêmes lieux que celui-ci, fait partie du Musée de la Société zoologique d'Amsterdam.

7. Crâne du N^o 1. — 8. Crâne du N^o 2. — 9. Crâne du N^o 3. — 10. Crâne du N^o 4. — 11. Crâne du N^o 6.

V. Pelage, dans tous les âges et dans les deux sexes, d'un brun foncé ou même noirâtre passant, vers l'extrémité des poils, au roux terne tirant au jaune d'ocre.

MYCETES FUSCUS, Kuhl, p. 29 (exc. synonym.); Spix, p. 43, pl. 50. — *Stentor fuscus*, E. Geoffr., Ann. d. Mus., t. 19, 1812: p. 108, N^o 4 (exc. synonym.). — *Mycetes ursinus*, L. Geoffr., Catal., p. 53 (ex parte): individus aux teintes foncées; Wied, Abbildungen; Beiträge, p. 48 (partim).

Cette espèce, dont le cercle de répartition géographique est très restreint, a souvent été confondue avec le *Myc. ursinus*. En effet, elle n'a été observée que dans les parties orientales de la province de St. Paul au Brésil méridional, s'avancant vers le Nord jusque dans la province de Rio de Janeiro. Spix a rapporté des individus d'Ypanéma, à l'Ouest de la ville de St. Paul; Natterer en a tué, aux mois de Février et Septembre, dans cette même localité, en Août près d'Ytararé, et en Décembre près de Matodentro sur le bord du Parahyba supérieur. Les nôtres nous ont été envoyés en grande partie de la Nouvelle-Fribourg, établissement Suisse situé entre Rio de Janeiro et le Rio-Parahyba, où M. Burmeister, p. 23, en a vu une petite série composée de cinq individus tués dans le voisinage de cet établissement. Nul doute qu'il ne faut encore rapporter à cette espèce les hurleurs observés par le prince de Wied (p. 52 et 53), dans les forêts depuis Rio de Janeiro jusqu'au Rio-Parahyba. Notez, toutefois, que le caractère qu'il attribue à ces singes (voir p. 51), savoir que les poils de la tête, à partir du vertex, sont dirigés vers le devant, n'est que purement accidentel; aussi le prince, en traitant, p. 54, des individus de son *M. ursinus*, tués au Nord du Parahyba et qui appartiennent au véritable *M. ursinus*, décrit-il la direction normale des poils du front, sans se douter, à ce qu'il pa-

rait, que lui-même prend ce trait pour individuel, attendu qu'il réunit sous la même épithète, et le *M. fuscus*, et le véritable *M. ursinus*.

Individus montés. — 1. Vieux mâle, province de St. Paul au Brésil, voyage de Spix. — 2. Mâle adulte, envoyé de Rio de Janeiro. — 3. Mâle adulte, Nouvelle-Fribourg, établissement Suisse situé entre le Rio-Parahyba et Rio de Janeiro, voyage de Beske, 1825. — 4. Mâle adulte, même origine que le N^o 3. — 5. Femelle adulte, même origine que les Nos 3 et 4. — 6. Femelle à l'âge moyen, à la teinte du fond du pelage d'un noir brunâtre, même origine que les Nos 5, 4 et 5. — 8. Mâle adulte, semblable au N^o 2, mais à teintes un peu plus claires, tué sur le bord septentrional du Parahyba do Sul, acquis en 1876. — 9. Mâle adulte, semblable au N^o 1, tué dans la même localité que le N^o 8, 1876. — 10. Femelle adulte, semblable au N^o 3, tuée dans la même localité que les Nos 8 et 9, 1876.

7. Crâne du N^o 1. — 11. Crâne du N^o 8. — 12. Crâne du N^o 9. — 13. Crâne du N^o 10.

VI. Pelage uniformément teint d'un roux foncé quoique peu vif, et tirant plus ou moins au brun jaunâtre.

MYCETES URSINUS. — *Simia ursina*, Humboldt, Recueil, pl. 50: figure d'un individu du Musée de Paris, probablement originaire du Brésil (voir p. 552), mais non pas ses descriptions de son *S. ursina* de l'Orénoque et de la Nouvelle Grenade, qui appartiennent au *Myc. seniculus*. — *Mycetes ursinus*, Is. Geoffr. et Wied (partim).

Je ne comprends sous l'épithète d'*ursinus* que les individus parfaitement semblables à la figure du *Simia ursina* de Humboldt, et qui n'ont été observés que le long de la partie maritime du Brésil, s'étendant environ depuis le Rio-Parahyba jusqu'à Bahia. Les auteurs ayant tant abusé de l'épithète d'*ursinus*, et les individus conservés dans les collections ne por-

tant que rarement des certificats précis d'origine, il est impossible de donner une synonymie exacte de l'espèce. On peut, tout-au-plus, constater que les individus observés par le prince de Wied (voir p. 54) le long de la côte du Brésil depuis le Rio-Parahyba jusqu'à Bahia, appartiennent au véritable *M. ursinus*.

Individus montés. — 1. Mâle adulte, obtenu en 1823 de M. Beske habitant à cette époque la Nouvelle-Fribourg. — 2. Mâle adulte, obtenu de Rio de Janeiro. — 3. Adulte, Rio-Parahyba, voyage du prince de Wied.

VII. Pelage d'un brun-rouge passant, sur le dos, les flancs et quelquefois encore sur la queue, plus ou moins au roux jaunâtre. Ces teintes sont, du reste, assez variables suivant les individus et, par conséquent, beaucoup moins constantes que dans les autres espèces.

MYCETES SENICULUS, Illiger, Prodr., p. 70; Kuhl, p. 28, N° 1; Is. Geoffr., Catal., p. 52, N° 1. — *Simia seniculus*, Linné, Syst. Nat., édit. 12, p. 37, N° 13. — *Myc. chrysurus*, Is. Geoffr., Mém. du Musée, t. 17, 1829, p. 166; Études Zool., 1852, pl. 7; Catal., p. 52, N° 2, individus de la Colombie et de Mato-Grosso. — *Stentor seniculus*, E. Geoffroy. — *Mycetes laniger*, Gray, Ann. and Mag., t. 16, 1845, p. 214; Catal., p. 40, N° 4. — *Mycetus auratus*, Gray, Ann., l. c., p. 220: variété de la Colombie, aux poils du front dirigés vers le devant. — *Mycetes stramineus*, Spix (sed non St. stramineus, E. Geoffroy), Sim. Brasil., p. 45, pl. 31: variété à teintes pâles; Tschudi, p. 56; Bates, p. 175.

L'histoire de cette espèce, la plus répandue de toutes, la plus anciennement connue et la plus commune dans les cabinets d'histoire naturelle, est excessivement embrouillée, et Humboldt y a contribué le premier en séparant, d'après des traits individuels, du *Myc. seniculus* de la vallée de la Madelaine, les individus de Vénézuéla, en attribuant à ces derniers

l'épithète d'ursinus, et en figurant sous ce nom un individu appartenant à l'espèce de la côte du Brésil, comprise entre Rio de Janeiro et Bahia, et à laquelle j'ai conservé l'épithète d'ursinus.

Les données suivantes sur la distribution géographique de cette espèce et les notices sur les variétés individuelles qu'elle présente mettront, je l'espère, le lecteur à portée de juger lui-même des difficultés qu'environne l'étude de ces animaux.

C'est évidemment la seule espèce de hurleur habitant les Guyanes. Nous n'avons jamais reçu les dépouilles d'une autre espèce, soit de Surinam, soit de Cayenne, et Schomburgk n'a pas non plus rencontré une autre dans la Guyane Anglaise, tout en faisant ressortir la variabilité individuelle très frappante de ses teintes. Quant à ces variations, on verra plus bas qu'elles n'existent pas seulement suivant les individus, mais même suivant des localités assez voisines l'une de l'autre : on trouve, par exemple, en se rendant de la Guyane Française à Surinam, c'est-à-dire, de l'Est à l'Ouest, que les individus de la frontière orientale formée par le fleuve Oyapock offrent des teintes très claires, que ceux du Marowina sont très foncés, tandis que ceux du Surinam présentent des teintes intermédiaires. Humboldt l'a rencontrée dans le Vénézuéla et le long de la course qu'il a faite sur l'Orénoque; puis dans la vallée de la Madelaine, d'où l'on a depuis rapporté les peaux en bon nombre. Le Musée de Vienne doit à feu J. Natterer des individus tués par lui dans deux régions différentes, savoir au Nord et au Sud de l'Amazone. Ceux tués au Nord de l'Amazone ont été obtenus par lui dans la région du Rio-Negro supérieur, c'est-à-dire, au mois de Juillet sur les bords du Rio-Vuanpé, au mois de Mars près de St. José de Marabitanas et en Février sur le mont Cocui, faisant partie de la Sierra de Cucuby, qui s'étend de l'Ouest à l'Est, non loin de la bouche méridionale du Cassiquiare, mais interrompue par la vallée du Rio-Negro. Wallace, Narrative, 1853, p. 447, a également rencontré l'espèce sur les bords du Rio-Negro, puis sur les bords septentrionaux de l'Amazone que, toutefois, il n'a visités que depuis Obydos

jusqu'à Barra do Rio-Negro. M. v. Pelzeln m'écrit qu'il se trouve, parmi ceux tués par Natterer sur les bords du Rio-Vuaupé, un individu formant ce qu'il appelle: *varietas flavescens*. Comme nous possédons une variété semblable tuée à Surinam, et qu'elle n'est pas distincte du *Myc. stramineus* de Spix (nec Geoffroy), nous avons cru devoir réunir au *M. seniculus* ce *M. stramineus* de Spix qui, toutefois, n'en a apporté qu'un seul individu, dont il désigne l'origine par l'indication vague de: »forêts entre le Rio-Negro et le Solimöens vers le Pérou". Le *Myc. seniculus* est, en outre, assez commun dans l'Écuador cis-Andien (Buckley, Proc. Zool. Soc. Lond., 1872, p. 664); c'est suivant Bartlett, Proc., 1871, p. 29, la seule espèce de hurleur, qu'il a rencontrée, par couples, dans les terres basses sur les bords de l'Ucajali et du Huallaga; et c'est évidemment à cette espèce qu'il convient de rapporter le *Myc. ursinus* de Bates, p. 176, dont il dit: »on the Upper Amazons the only species (of Mycetes) seen was the *Myc. ursinus*, whose fur is of a shining yellowish-red colour". Quant au *Myc. stramineus* de Tschudi dont ce voyageur n'a vu, au Pérou qu'un seul individu en captivité (p. 59), je suis d'autant plus porté à le considérer comme formant une variété aux teintes claires du *M. seniculus*; que l'on rencontre ces variétés, quoique exceptionnellement, dans la plupart des contrées habitées par le *M. seniculus*. — Cette espèce a été observée au Sud de l'Amazonie, outre en Pérou, par plusieurs autres voyageurs. Elle y pénètre, en effet, jusqu'en Bolivie, d'où elle a été rapportée de St. Cruz de la Sierra, par d'Orbigny (Is. Geoffr., Cat., p. 52). Natterer en a recueilli des individus le long du cours supérieur du Rio-Madeira, près des cataractes de ce fleuve et près du Rio-Mamoré; Castelnau dans la province de Mato-Grosso sur les bords du Paraguay supérieur. Je crois, enfin, qu'il faut rapporter à une variété aux teintes claires du *M. seniculus*, le hurleur obtenu par Bates, p. 175, sur les bords du Madeira, un peu au dessus de Borba, et qu'il indique sous le nom de *M. stramineus*.

J'ai suivi, dans la revue suivante des échantillons du *Myc. seniculus* faisant partie de notre collection, le système de les ranger suivant les localités; de commencer, chaque fois, par les objets aux teintes les plus foncées, et de procéder jusqu'à ceux aux teintes claires; enfin d'énumérer les quelques jeunes individus que nous possédons à la suite des adultes.

Individus montés, obtenus par notre correspondant, feu Dieperink, qui a longtems habité la ville de Paramaribo située, comme on sait, au milieu de la côte maritime de Surinam.

A. Individus adultes. — 1. Femelle, aux teintes d'un brun-rouge pourpré et foncé, plus clair sur le dos et l'avant-bras, et tirant fortement au roux jaunâtre sur les flancs. — 2. Vieux mâle, avec les membres, y compris la queue, aussi foncés que dans le N^o 1, tandis que le roux jaunâtre se répand sur tout le tronc et même jusque sur les tempes; individu monté à Paramaribo et obtenu en 1875. — 3. Mâle, à la teinte fauve un peu plus claire et répandue sur tout l'avant-bras et les côtés de la tête. — 4. Femelle, à-peu-près semblable au N^o 3. — 5. Femelle, au pelage d'un roux jaunâtre pâle, tirant un peu au brunâtre sur les favoris, les bras, les mains postérieures et la queue: variété semblable au *Myc. stramineus* de Spix, (mais non pas de Geoffroy); 1865. — *B. Jeunes individus.* — 6, 7. Femelles, d'un brun-rouge terne et presque uniforme, ne tirant que fort peu au roux jaunâtre sur le dos.

Individus montés, tués sur le bord gauche du cours inférieur du fleuve Marowina, séparant les colonies des Guyanes Néerlandaise et Française, à un degré et un quart à l'Est de Paramaribo; obtenus de M. Kappler résidant dans ces lieux depuis trente ans. Les deux individus que nous possédons de cette région se distinguent de ceux obtenus de Paramaribo par leur teintes plus foncées même que celles de notre N^o 1, et on leur voit, le long du dos une bande noirâtre. — 8. Femelle adulte, obtenue en 1875. — 9. Mâle adulte, à la teinte de la queue d'un noir tirant un peu au brun pourpré, 1875: individu remarquable par tous les poils frontaux dirigés vers le

devant, tandis que le contraire a lieu dans la femelle N^o 8.

10. Jeune femelle, aux teintes un peu plus foncées que les Nos 6 et 7, Cayenne, 1875.

Individus montés, tués sur le bord gauche du fleuve Oyapock, près de son embouchure. Ce fleuve sépare les Guyanes Française et Portugaise, et son embouchure n'est éloignée de celle du Marowina que de trois degrés. Ces individus sont remarquables parce que leur dos et leur queue sont plus clairs que dans ceux de Surinam, et qu'ils ressemblent, par conséquent, à ceux de la Colombie. — 11. Mâle adulte, obtenu en 1875; teinte dominante d'un brun-rouge pourpré et foncé passant sur le dos, les flancs, les lombes et les deux derniers tiers de la queue au jaune d'ocre roussâtre clair, notamment sur le dos. —

12. Femelle adulte, obtenue en 1875, semblable au N^o 11; mais à dos et à queue un peu moins clairs.

15. Mâle adulte monté, du haut-Amazone, 1874: d'un brun-rouge pourpré passant, sur le dos, en arrière des épaules, au jaune d'ocre roussâtre, clair mais vif.

Individus montés de la basse Colombie: *Mycetes chrysurus*, Is. Geoffroy. — En général semblables au N^o 15; mais à la moitié postérieure de la queue plus ou moins teinte de jaune roussâtre. — 14. Mâle adulte, vallée de la Madelaine. — 15. Femelle adulte, même origine que le N^o 14. — 16. Jeune femelle, St. Marta, Basse Colombie, 1866.

Individus montés de l'état d'Écuador. Notez que nos mâles de cette contrée ont en général la queue foncée, et le dos de la même teinte que les autres parties, quoiqu'elle y soit plus claire; tandis que les femelles offrent le dos et la partie postérieure de la queue d'un jaune roussâtre plus ou moins clair. — 17, 18, 19, 20. Mâles adultes, acquis en 1872. — 21, 22, 25. Femelles adultes, 1872.

24. Individu monté de Bolivia, remarquable par sa teinte d'un brun-rouge peu foncé et plus claire sur le dos; mais, plus particulièrement, parce que tous les poils du front sont, comme ceux du vertex, tournés vers le devant.

Individus conservés dans l'esprit de vin. — 39. Individu qui vient de naître, Surinam, Dieperink. — 40. Foetus, Surinam, Dieperink. — 41. Foetus, Surinam, acquis en 1867.

25. Squelette du N^o 8.

26. Crâne du N^o 1. — 27. Crâne du N^o 3. — 28. Crâne du N^o 5. — 29. Crâne du N^o 9. — 30. Crâne du N^o 11. — 31. Crâne du N^o 13. — 32. Crâne du N^o 17. — 33. Crâne du N^o 18. — 34. Crâne du N^o 20. — 35. Crâne du N^o 21. — 36. Crâne du N^o 23. — 37. Crâne, Surinam, du Cabinet de Temminck. — 38. Crâne, Surinam, 1861. — 39. Crâne du N^o 16.

LAGOTHRIX.

Taille assez forte et formes aussi trapues que dans les Mycètes, toujours abstraction faite de la tête, qui offre des proportions ordinaires. Ils ont le pelage fourni, mais peu long, excepté sur le derrière de la poitrine et sur le ventre, où il est plus allongé et ordinairement noir; les poils du dessus de la tête sont plus particulièrement courts et, comme dans les Atèles-laineux, tous dirigés vers le derrière; enfin, toute la face est couverte de poils ras. Le pelage est teint de gris ou de brun, et chaque poil est pourvu, en dedans de sa pointe qui est claire, d'un anneau noirâtre. Leur tête est un peu globuleuse, et les oreilles sont peu saillantes.

Leur mâchoire inférieure est, à l'instar de ce que l'on observe dans les Atèles, beaucoup moins haute que celle des Mycètes. Les dents canines sont assez fortement développées dans les vieux mâles. Notre squelette du Lag. cana offre quatorze paires de côtes dont la dernière est très courte, quatre vertèbres lombaires, trois sacrales, et vingt-neuf caudales. L'os hyoïde est, suivant Tschudi, un peu enflé, et ils ont la voix forte, quoique à un degré beaucoup moindre que les hurleurs.

Les Lagothrix sont des animaux lourds et pesants. Il se nourrissent de fruits; leurs mouvements sont lents et mesurés, et ils ont le caractère méchant et impudent (Tschudi); Humboldt

dit, par contre, qu'ils paraissent être d'un naturel très doux. Je n'ai pu distinguer dans ce genre que trois espèces, dont l'une, le *Lagothr. cana*, a été observée le long de la rive méridionale de l'Amazone depuis le Rio Tocantins jusqu'aux chûtes du Rio Madeira, et au Pérou; l'autre, *Lag. Humboldtii*, au Nord de l'Amazone depuis le haut Orénoque et le haut Rio-Negro jusqu'au Rio-Iça; la troisième, *Lag. Poeppigii*, au Pérou Amazonien et dans l'Écuador.

LAGOTHRIX CANA. — *Lagothrix canus*, E. Geoffr., Ann. d. Mus., t. 19, p. 107, N^o 1. — *Gastrimargus olivaceus*, Spix, p. 39, pl. 28.

Teinte générale couleur de cendre tirant au jaune d'ocre et passant, ordinairement, sur la tête, la queue et le bas des extrémités, au brun noirâtre. Tous les poils avec un anneau noir et à pointe blanchâtre.

Spix a rencontré cette espèce près de Cametá, situé à l'embouchure du Tocantins et delà, le long des bords du Salimoëns, depuis Villa Nova jusqu'aux confins du Pérou. — Bates, 2^{me} édit., pp. 398 et 399, dit l'avoir observée près d'Egá, sur le Teffé, affluent méridional du Salimoëns. — Natterer en a recueilli, au mois d'Octobre, des individus près des chûtes du Rio-Madeira, portant le nom de Téotonio. M. von Pelzeln me mande, en outre, que le musée de Vienne en possède un individu tué au Pérou. Tschudi, p. 33, l'énumère également parmi les animaux de cette contrée.

Individus montés. — 1. Mâle adulte, obtenu de feu Spix sous le nom de *Gastrimargus olivaceus*, Rive méridionale du Salimoëns. — 2. Individu à l'âge moyen, Pará proprement dit, acquis en 1859: la teinte noirâtre bornée sur le dessus de la tête et les doigts.

3. Squelette, 1859.

4. Crâne du N^o 1.

LAGOTHRIX HUMBOLDTII, E. Geoffr., Annal. Mus., t. 19,

1812, p. 107, N° 2: Caparro du Rio Guaviaré, *Simia lagotricha*, Humb., Recueil, pp. 321 et 322. — *Gastrimargus infumatus*, Spix, p. 41, pl. 22. — ? *Lagothr. Geoffroyi*, Pucheran, Notices Mammal., pp. 68 et 74 dans Rev. et Mag. de Zool., 1857, N° 5.

Teinte générale d'un brun cendré passablement clair, mais plus foncé sur la queue et le bas des extrémités. Poils avec un anneau noirâtre près de leur pointe claire. Pelage un peu plus long et un peu plus doux que dans le *Lagothr. cana*.

Il convient d'étudier de rechef ce singe sur des séries d'individus tués dans les différentes localités qu'il habite. Humboldt n'en a pas donné la description, et le peu de mots qu'il dit sur ses caractères a plutôt trait au genre qu'à l'espèce. D'ailleurs, il y a évidemment de l'inexactitude, puisqu'il lui fait l'extrémité des poils noire, ce que, autant que je sache, ne se rencontre jamais dans les *Lagothriches*.

Von Humboldt a découvert ce singe sur les bords du Rio Guaviaré, affluent occidental du haut-Orénoque. M. von Pelzeln me mande que Natterer a envoyé, au Musée de Vienne, des peaux du *Gastrimargus infumatus* de Spix, obtenues au mois de Juin sur les bords du Rio-Xié et, au mois de Juillet sur ceux du Rio-Uaupé se jetant dans le haut Rio-Negro à quatre degrés vers le Sud de l'embouchure du Guaviaré. Spix a recueilli les individus de son *Gastrimargus infumatus* sur les bords de l'Iça (Putamayo) inférieur, affluent du Solimoëns venant de l'Écuador.

Is. Geoffr., Cat., p. 50, énumère sous le nom de *Lagothr. Humboldtii*: 1, un individu venant des bouches de l'Orénoque, 2, trois individus de la Colombie et 3, un individu du Pérou; mais il paraît qu'il faut plutôt rapporter ce dernier au *Lagothr. Poeppigii*.

1. Mâle monté, au pelage en partie usé et ne montrant, dans ces parties, que la teinte brunâtre des poils laineux; voyage de Spix, obtenu de lui sous le nom de *Gastrimargus infumatus*.

2. Crâne du N° 1.

LAGOTHRIX PÖPPIGII, Schinz, Syn. Mamm., t. 1, 1844, p. 72, N° 3: der schwarze Choro, Pöppig, dans *Froriep, Notizen*, t. 33, p. 100. — Lag. Castelnau, Is. Geoffr. et Deville, *Compt. rend. Ac. Sc.*, t. 17, 1848, p. 498; Is. Geoffr., *Cat.*, p. 50, N° 3. — *Lagothr. Humboldtii*, Tschudi. — *Lagothr. infumata*, Sclat., *Proc. Zool. Soc. London*, 1871, p. 219 (nec Spix). — Lag. *Tschudii*, Pucheran, l. 1., p. 74 (jun.)

Teintes en général plus foncées que dans les *Lagothr. cana* et *Humboldtii*. Pelage très fourni et laineux. Tête d'un noir tirant fort peu au brun. Poils des autres parties à la base même noirs, puis roux et en dedans de la pointe qui est blanche, pourvus d'un anneau noir. La teinte générale est plus foncée sur le bas des extrémités, et le roux domine quelquefois plus ou moins sur le tronc.

Pöppig a obtenu ce singe dans la province Péruvienne de Maïnas. Ceux, recueillis par Castelnau et Deville dans les mêmes lieux, ont servi de type au *Lagothr. Castelnau* d'Is. Geoffroy. Tschudi dit de son Lag. *Humboldtii* qu'il habite, au Pérou, les régions montagneuses. Les individus rapportés par Bartlett, viennent des bords de l'Ucayalli et du Huallago, en d'autres mots des mêmes localités où Pöppig et Castelnau ont recueilli les leurs: voir ci-dessus *Lag. infumata*, Sclater (nec Spix). Buckley enfin en a rapporté des peaux de son voyage dans l'Écuador (voir *Lagothr. infumata*, Sclater, (nec Spix) dans *Proc. Zool. Soc. London*, 1872, p. 664).

Individus montés et adultes, provenant tous du voyage de Buckley à l'Écuador, et obtenus en 1872. — 1. Femelle aux teintes foncées. — 2. Mâle aux teintes foncées. — 3. Femelle aux teintes du tronc tirant un peu au roux. — 4. Mâle aux teintes du tronc et de la queue tirant plus sensiblement au roux. — 5. Femelle aux teintes du tronc, des bras et de la queue tirant fortement au roux.

6. Crâne du N° 2. — 7. Crâne du N° 3. — 8. Crâne du N° 4. — 9. Crâne du N° 5.

ATELES.

Les Atèles sont caractérisés, parmi tous les Singes du Nouveau Monde, par un trait excessivement saillant et résidant dans l'absence du pouce des extrémités antérieures, absence, ordinairement complète, et seulement dans deux espèces incomplète, attendu que cet organe y est remplacé par un petit tubercule représentant toutefois le pouce, puisqu'il est supporté par une phalange terminale, dont on ne trouve pas de trace dans les autres espèces.

Ces singes sont, d'ailleurs, distincts sous beaucoup d'autres rapports. Ils ont le tronc court, le nombre des vertèbres lombaires étant réduit à quatre; leurs extrémités, et plus particulièrement les antérieures sont, par contre, très allongées, ce qui forme, conjointement avec leur queue très longue, cet ensemble tout particulier, qui leur a valu le nom de Singes-araignées. Leurs canines sont peu fortes. Leur squelette offre quatorze paires de côtes, quatre vertèbres lombaires, trois vertèbres sacrales et trente-et-une à trente-quatre vertèbres caudales. Nous rangeons au nombre des variétés individuelles les faits que la dernière paire de côtes est plus courte que d'ordinaire dans notre *Atel. pentadact.*, N^o 10, et qu'il existe, chez le N^o 7 de notre *At. paniscus*, une paire surnuméraire de côtes à la première des quatre vertèbres lombaires.

Quant au rudiment du pouce, il est quelquefois, soit atrophié dans l'une des deux mains, soit, quoique rarement, pourvu d'un petit disque corné en guise d'ongle, phénomènes qui, réduits à leur juste valeur, n'offrent rien d'extraordinaire, tandis que, méconnus, ils ont donné lieu à des confusions pernicieuses pour la science. Du reste, ces rudiments n'existent que dans deux espèces, *Atel. pentadactylus* et *hypoxanthus*, dont chacune offre, à son tour, une affinité presque complète avec une autre espèce constamment dépourvue de pouce, savoir: la première avec l'*Ateles niger*, l'autre avec l'*Ateles arachnoides*.

Les Atèles ont les moeurs douces.

Ils ont été observés dans l'Amérique chaude : au Sud jusque dans la province Brésilienne de St. Paul et dans le Pérou septentrional, au Nord jusqu'à Orizaba dans le Mexique méridional.

Ces singes se divisent naturellement en deux groupes, savoir les Atèles proprement dits et les Atèles laineux (*At. arachnoides* et *hypoxanthus*). Ces derniers, reconnaissables à leurs formes très robustes, leur grosse tête et plus particulièrement aux poils du dessus de leur tête, tous dirigés vers le derrière, sont d'ailleurs très remarquables, non seulement par le cercle très rétréci de leur répartition géographique, mais en outre, parce que les Atèles proprement dits se trouvent exclus des contrées qu'habitent les Atèles-laineux. — Les Atèles proprement dits se subdivisent de rechef en Atèles à diadème, c'est-à-dire en espèces aux poils du dessus de la tête dirigés vers le devant, à l'exception de ceux de la partie antérieure du front, qui se trouvent tournés en sens inverse, pour former ce que l'on appelle le diadème ; puis en Atèles sans diadème sensible, qui offrent en même temps des formes plus grêles et une tête moins volumineuse que tous les autres Atèles, mais qui ne sont représentés que par une seule espèce, appelée *Ateles hybridus*.

I. Les Atèles proprement dits. — Formes grêles. Poils droits; ceux du dessus de la tête dirigés vers le devant jusque sur le front où, toutefois à l'exception de l'*Ateles hybridus*, ceux du devant et du centre de cette partie, sont tournés en sens inverse, c'est-à-dire vers le derrière, couvrant un espace rhomboïde plus ou moins grand et que l'on peut désigner par le nom de diadème. Pelage d'un noir tirant dans les uns au roux, rarement d'un brun-gris, et remplacé sur le dessous de plusieurs espèces par du roux ou par une teinte claire, soit blanchâtre, soit jaunâtre, et qui occupe quelquefois aussi le diadème ou une partie des joues.

Toutes les espèces bien connues, à l'exception d'une seule (*Ateles pentadactylus*), sont dépourvues d'un pouce aux mains antérieures.

Il paraît que ces singes sont répandus dans toutes les contrées qu'habitent les Atèles en général, toujours à l'exception des provinces maritimes du Brésil, depuis celle de St. Paul jusqu'à Bahia, où ils sont remplacés par les Atèles-laineux.

A. Espèces pourvues d'un diadème.

a. Espèces très reconnaissables à la nudité plus ou moins complète, non seulement de leur face, mais encore des joues jusque vers les oreilles et de leur mâchoire inférieure; puis à leur pelage d'un noir uniforme et luisant. Leurs poils sont assez longs; ceux de la tête vont souvent jusqu'à ombrager les yeux, et le diadème n'offre guère qu'un diamètre de 8 à 9 lignes, et est noir comme le reste du pelage.

Les trois espèces de cette division offrent entre-elles tant d'affinité qu'elles ne diffèrent que par des traits isolés. L'espèce à pouce rudimentaire est, toutefois, très reconnaissable à ce caractère; mais il n'en est pas ainsi des *Ateles paniscus* et *ater*, qui ne se distinguent entre elles que par la couleur de leur face. Les données que l'on possède sur leur répartition géographique ne suffisent pas non plus pour la circonscrire d'une manière satisfaisante. Quant à l'espèce sans pouce et à face couleur de chair cuivrée, *Ateles paniscus*, c'est sans contredit la seule qui habite les Guyanes Anglaise et Hollandaise: tous les individus apportés depuis plus de cinquante ans de Surinam en Hollande, soit vivants, soit en peau, et toutes les peaux envoyées en Europe par M. Kappler, résident depuis trente ans sur les frontières de Surinam et de Cayenne, appartiennent, sans exception aucune, à l'*Ateles paniscus*; M. Schomburgk constate de même qu'il n'existe pas d'autre espèce dans la Guyane Anglaise. L'espèce noire de Cayenne paraît également appartenir à l'*A. paniscus*, puisque le Musée de Paris en possède, suivant Is. Geoffroy, Catal., p. 48, un individu envoyé par le gouverneur de cette colonie. On verra, cependant, que cette espèce a été apportée par Natterer de la

province de Mato-Grosso et des bords du Rio-Madeira, que Bates l'a rencontrée près d'Obidos dans la basse Amazonie, et qu'on la dit encore venir du Pérou. — Quant à l'*Ateles ater*, Tschudi dit également l'avoir rencontré au Pérou; Bartlett constate qu'il est commun dans le Pérou septentrional; tandis que Sclater en a obtenu des individus de Carthagène et de Colon à la côte Nord de l'Isthme de Panama. La seule indication que l'on possède sur la patrie de l'*Ateles pentadactylus* est due à Tschudi qui a rencontré l'espèce au Pérou.

Il convient de faire mention, avant de traiter des trois *Atèles* noirs plus généralement connus, de deux autres décrits par Sclater et J. E. Gray.

L'un d'entre eux, introduit sous le nom d'*Ateles grisescens*, Sclater, List of vertebr. Anim. in the Zool. Garden of London, 1865, p. 6, a été décrit par Gray, Proc., 1865, p. 752, dans les termes suivants: »Fur moderately long, black, with many silvery white hairs interspersed; tail black, underside greyish; hair of the forehead moderately long; face —? thumb none. This species is very like *ater* and *paniscus*, but is at once known by the silvery hairs intermixed with the black ones, and the pale colour of the underside of the tail. There is no approach of these characters in any of the specimens of these species in the Museum.» Sclater, Proc., 1871, p. 225, N° 4, ayant reçu un individu mâle semi-adulte, qu'il croit probablement identique avec l'*At. grisescens*, termine sa note en disant de l'espèce: »I do not yet consider it sufficiently well established.» Il constate encore que l'individu décrit par Gray avait vécu, avant d'être apporté en Europe, trois ans en captivité à St. Thomas. Dans son »Revised List, London, 1872, p. 19, N° 60», Sclater fait mention d'un troisième individu apporté vivant de Carthagène. Quoique ni Sclater, ni Gray n'aient indiqué la couleur du visage, on peut supposer que ce singe se rapproche, à cause de son origine, plutôt de l'*At. ater* que du *paniscus*, et cela avec d'autant plus de probabilité que Bartlett, Proc., 1871, p. 218, a observé une

variété de l'*At. ater*, caractérisée par les mots de »belly very grey and grizzled.»

L'autre espèce, *Ateles cucullatus*, a été d'abord décrite par Gray, Proc., 1865, p. 733, dans les termes suivants: »Fur very long and flaccid, blackish silvery grey; the crown and nape, the hands and feet black; sides of the rump blackish; hair of the crown very long, forming a large hood expanding over the eyebrows; face reddish, large; orbits black. The colour of the back is produced by the intermixture of a nearly equal quantity of very long blackish and grey hairs; the hairs of the crown and the hands and feet are short and black to the base. Sclater, Proc., 1871, p. 225, N° 5, pl. 14, complète la notice de Gray, outre la figure qu'il donne de ce singe, par l'indication que l'on n'en connaît que ce seul individu d'origine incertaine, et qu'on lui observe un petit tubercule représentant le pouce. On voit, par ce dernier trait, qu'il se rapproche de l'*Ateles pentadactylus*, et qu'il ne paraît s'en distinguer que par des poils considérablement plus longs.

α. Espèces sans pouce rudimentaire aux extrémités antérieures.

ATELES PANISCUS, E. Geoffroy. — *Simia paniscus*, Linné. — Le Coaita de Buffon. — Vosmaer, pl. 5: individu de Surinam. C'est l'espèce à face couleur de chair cuivrée.

J'ai déjà constaté plus haut que c'est la seule espèce à pelage noir, habitant les Guyanes Anglaise et Hollandaise. Elle vit aussi, d'après Is. Geoffroy, dans la Guyane Française. Bates, 2^{me} édit., p. 152, l'a observée au Grand-Parà près d'Obidos sur la rive septentrionale de la Basse-Amazone, et il ajoute: »it occurs throughout the low lands of the Lower and Upper Amazons, but does not range to the south beyond the limits of the River plains. At that point *Ateles marginatus* takes its place." Il s'agit, toutefois, de savoir si Bates a bien distingué l'*Ateles paniscus* de l'*Ateles ater*, vu que Bartlett ne fait mention que de cette dernière espèce comme étant répandue

dans toute l'Amazonie Péruvienne. Castelnau et Deville lui assignent, toutefois, pour patrie, les bords du Rio-Javari au Pérou. Martius, voyage, p. 1150, mande que l'*At. paniscus* habite l'Amazonie et le Rio-Negro. Natterer en a recueilli des individus, au mois de Septembre sur les bords du Madeira un peu au dessus du Rio-Abuna, en Août sur les bords du Marmoré, en Juillet près de Volta del Campo dos Vendos sur les bords du Rio-Guaporé, en Novembre près de Mato-Grosso, en Mai 1827 sur les bords du Carari (von Pelzeln, note manuscr.) Tschudi, p. 30, dit que l'*At. paniscus* habite le Pérou, mais qu'il ne se trouve que dans les forêts bordant le Maragnon inférieur.

Individus montés. — 1. Femelle adulte, Surinam, 1867. — 2. Mâle adulte, Marawino, Surinam, voyage de Kappler, 1874. — 3. Jeune femelle, Surinam, voyage de Dieperink — 4. Jeune individu, Surinam, voyage de Dieperink.

5. Squelette du N° 2. — 6. Squelette d'un mâle adulte, acquis en 1867. — 7. Squelette d'un individu passablement jeune, Surinam, voyage de Dieperink. — 8. Squelette d'un individu passablement jeune, Surinam, Dieperink.

9. Crâne d'un individu adulte, Surinam. — 10. Crâne du N° 4.

ATELES ATER, Fr. Cuvier, Mammifères, pl. 56, sous le nom de Cajou.

Ce conspécies de l'*Ateles paniscus* ne s'en distingue que par sa face noire et non pas couleur de chair cuivrée. On peut, toutefois, l'en séparer, puisque ces deux singes paraissent habiter des localités différentes.

Tout ce que l'on en sait sous ce rapport, se réduit aux données suivantes. Rappelons d'abord que l'on ne saurait adopter l'indication d'Ét. Geoffroy, Annal. Mus., tome 13, p. 97, qui fait venir ce singe de Cayenne; puisque Is. Geoffr., Cat., p. 48, range cet individu de Cayenne parmi ceux de l'*Ateles*

paniscus. Suivant Tschudi, p. 29, l'Ateles ater se trouve au Pérou depuis les degrés 2 à 14 de Lat. australe. Il en existe, au Musée de Vienne, un individu tué au Pérou. On lit dans Bartlett, Proc., 1871, p. 218, N^o 2: l'Atèle à face noire habite les forêts bordant les rivières Ucayalli, Chamicuras et Huallaga, et est répandu dans toute la vallée de l'Amazone, ¹⁾ se tenant en général dans les parties basses. Selater, par contre, Proc., 1872, p. 5, dit avoir reçu des individus de ce singe de Colon au Panama et de Carthagène.

Les incertitudes régissant par rapport à la définition exacte des caractères des Ateles ater et paniscus et des cercles de leur distribution géographique se trouvent, en outre, aggravées par les observations de Tschudi. Ce savant voyageur constate que la teinte du pelage est, dans les jeunes individus de l'At paniscus, d'un vert d'olive, tandis qu'elle est noire dans les At. ater et pentadactylus: or, nos jeunes individus de l'At. paniscus de Surinam sont d'un noir aussi foncé que les adultes. Tschudi constate encore que la teinte de la face est tellement variable dans l'At. ater qu'elle ne peut servir de caractère distinctif: on voit, néanmoins, figurer ce trait dans les diagnoses qu'il donne des At. paniscus et ater. Selon ce voyageur, l'At. ater serait encore distinct par ses formes plus grêles et ses cinq extrémités plus allongées: données qui ont besoin d'être vérifiées. Quant aux différences physiologiques qu'il établit entre ces deux singes, il me semble qu'elles sont d'une appréciation par trop difficile, du moins dans les individus montés.

Nous terminons cet aperçu en rappelant que Bartlett, Proc., 1871, p. 218, fait mention d'un mâle adulte de ce singe, tué près du Chamicuras et présentant une variété qu'il désigne par les termes de »belly very grey and grizzled.»

Individu monté. — 1. Très vieux mâle, du Cabinet de Temminck.

1) M. Bartlett ne traitant dans ce mémoire que des singes du Pérou, on doit comprendre cette expression dans le sens d'Amazonie Péruvienne à l'Est des Andes.

β. Mains antérieures pourvues d'un rudiment de pouce.

ATELES PENTADACTYLUS, E. Geoffroy. — *Ateles subpentadactylus*, Desmarest. — Le chameck, Buffon. — *Ateles chameck*, Humboldt. — *Ateles paniscus*, var, Gray, Catal., 1870, p. 42, N° 2.

Nous répétons que cette espèce ne se distingue des *Ateles paniscus* et *ater* que par la présence d'un tubercule représentant le pouce des mains antérieures, que ce tubercule est constamment supporté par une phalange terminale, mais qu'il est quelquefois atrophié dans l'une des deux mains.

On ne possède que des indications très incomplètes sur les localités qu'habite ce singe. Celle qui repose sur un individu du Musée de Paris, Is. Geoffr., Cat., p. 48, N° 1, envoyé par M. Martin, en 1819, de la Guyane, doit paraître fort douteuse d'après ce que nous avons dit sur la répartition des *At. paniscus* et *ater*. Tschudi l'énumère parmi les singes du Pérou; mais il n'y a pas été observé, autant que je sache, par d'autres voyageurs. On ne le voit pas figurer dans la liste des animaux vertébrés du Jardin zoologique de Londres, publiée en 1872 par M. Sclater, quoiqu'elle comprenne un espace de dix ans. Ce singe fut, dans le premier tiers de notre siècle, souvent apporté vivant dans notre pays, et c'est de cette époque que datent la plupart des individus de notre collection, individus préparés à Leiden, à Utrecht et à Amsterdam et achetés par moi, avec tant d'autres objets, pour être déposés dans notre Musée; après avoir été réunis dans le ci-devant Musée de feu le professeur Lidth de Jeude à Utrecht. Nos relations avec le Pérou étant peu fréquentes, il faut bien que ces singes nous soient arrivés d'un des ports atlantiques de l'Amérique du Sud. Or, comme l'espèce ne vient, ni de Surinam, ni de Bahia et de Rio de Janeiro, il ne reste guère que le port de Pernambuco, où on ait pu embarquer nos individus.

Individus montés. — 1. Mâle adulte, provenant d'un navire hollandais échoué en Octobre 1834 à la côte de Hollande, près

de Katwijk. — 2. Mâle à-peu-près adulte, au pelage avec quelques poils blancs, 1824. — 3. Mâle semi-adulte, au pouce de la main droite très imparfaitement développé. — 4. Femelle passablement jeune, acquise en 1867.

5. Squelette d'une très vieille femelle, acquis en 1867. — 6. Squelette d'un individu adulte, acquis en 1851. — 7 Squelette d'un individu semi-adulte. — 8. Squelette d'un mâle, acquis en 1867. — 9. Squelette, acquis en 1867. — 10. Squelette du N^o 4.

b. Diadème grand, clair ou foncé. Joues et mâchoire inférieure plus où moins poilues. Pelage offrant deux ou plusieurs teintes, même dans *L'Atelés marginatus*, vu que le noir du pelage se trouve interrompu par le cadre blanc de la face. Mains antérieures constamment tétradactyles.

a. Espèces caractérisées par la teinte jaune ou blanche du diadème et des favoris formés par les poils des joues. Teinte des autres parties du pelage, soit d'un noir uniforme, soit d'un noir tirant plus ou moins sensiblement au brun, mais remplacé, sur les parties inférieures, par du blanc tirant au rousâtre ou même au jaune orangé. Dans les jeunes individus, la teinte claire des favoris et du diadème ne se trouve, par contre, indiquée que par un nombre plus ou moins restreint de poils, et quelquefois elle ne se répand uniformément sur ces parties que vers l'époque où l'animal s'approche de l'âge adulte.

Ce n'est qu'avec doute que j'assigne, dans cette subdivision, une place à une espèce peu connue et que je n'ai pas été à même d'examiner. C'est *L'ATELES FUSCICEPS*, Fraser, in litt., apud J. E. Gray, Proceed. Zool. Society, London, 1865, indiqué dans les termes suivants: »Black, hairs rather long, shining, crisp, some of the longer ones of the back with indistinct brown tips; crown of the head rusty-brown; hands stout.» L'individu type de cette espèce avait été apporté

vivant à Londres, et sa dépouille fait actuellement partie du British Museum. Depuis, M. Buckley a rencontré ce singe dans l'Écuador Trans-Andien, et c'est d'après une peau plate rapportée par ce voyageur, que M. Selater, Proc., 1872, p. 664, pl. 54, en a donné la figure et une notice consistant dans les mots de »*Ateles fusciceps* is a very well-marked species, readily known by its thick black fur and deep coffee-brown crown." Il est à regretter que ces auteurs n'aient pas indiqué la couleur du diadème de leur *At. fusciceps*; à juger de la figure, cette partie semble être teinte du même brun de rouille ou de café qui se voit sur tout le reste du dessus de la tête.

ATELES MARGINATUS, E. Geoffroy, Annal. du Mus., tome 13^{me}, 1809, p. 92, pl. 10; nec Humboldt. — Coaita à front blanc femelle, Fr. Cuv. Mammif., avec figure.

Sieber, voyageur au service du comte de Hoffmannsegg, ayant recueilli au Parà et rapporté à Lisbonne la femelle adulte et un jeune mâle de ce singe, avait cédé ce dernier individu à feu E. Geoffroy qui, après l'avoir fait connaître dans le mémoire ci-dessus indiqué, le déposa au Musée de Paris, où il existe encore. L'épithète de *marginatus* fut mal-à-propos adoptée par A. de Humboldt, Recueil, 1, pp. 340 et 354, pour une espèce différente décrite par lui-même, précédemment, sous le nom d'*A. chûva*, *ibid.*, p. 8, exemple suivi par les auteurs postérieurs, tandis que ce véritable *A. chûva* fut décrit par A. Wagner, comme espèce nouvelle, sous l'épithète de »*variegatus*."

L'*Ateles marginatus* se distingue au premier coup d'oeil par son pelage d'un noir luisant et uniforme, à l'exception des poils du diadème, de ceux formant une bande qui longe la tête de chaque côté, enfin de ceux du museau qui, tous, sont d'un blanc plus ou moins parfait. Ce trait est, toutefois, sujet à des variations individuelles, attendu qu'il se trouve, dans certains individus, notamment dans les jeunes, sur ces parties, des poils noirs entremêlés aux poils blancs.

Cette espèce a été observée dans la partie du Parà au Sud du Maragnon. On sait que Sieber a formé ses collections dans le voisinage de Cametá sur les bords du Tocantins, et E. Geoffroy, l. c., p. 94, dit: »il paraît, d'après M. Sieber, que l'Atèle à face encadrée est assez commun dans les parties du Brésil arrosées par le Rio-Janeiro". Il paraît, cependant, qu'une rivière de ce nom n'existe pas au Parà: de là l'erreur de Humboldt, p. 342, de faire venir ce singe du Brésil, près de Rio-Janeiro. Bates, p. 266, l'a rencontré sur les bords du Cupari, affluent du Tabajos. Suivant Tschudi, p. 25, il se trouverait également au Pérou. Il est vrai que ce voyageur n'en a vu qu'une petite troupe composée de huit individus, dont un seul fut tué; mais comme il constate expressément que cet individu était d'un noir uniforme, toujours à l'exception du cercle blanc de la face et que ses parties inférieures étaient tout aussi foncées que les supérieures, on ne saurait guère douter de l'identité de ce singe et du véritable *Ateles marginatus*.

Individus montés. — 1. Femelle adulte, Parà, 1875: le blanc des poils des lèvres, des favoris et du diadème très pur; les poils du diadème rayonnant latéralement. — 2. Femelle à-peu-près adulte, acquise en 1867: poils des joues et du museau d'un blanc sale; ceux du diadème remplacés en grande partie par des poils noirs. — 3. Jeune mâle apporté vivant en Europe, mort le 15 Mars 1875: poils blancs du diadème entremêlés de beaucoup de poils noirs.

4. Crâne du N° 1. — 5. Crâne du N° 3.

ATELES CHUVA. — Le *chuva* de Bracamorros, Humboldt, Recueil, p. 8, et le *Chuva* de la rivière des Amazones, ibid., p. 340, sous le faux nom d'*Ateles marginatus*, E. Geoffroy. — *Ateles variegatus*, Wagner, dans Schreber, *Simiae*, p. 313, et *Abhand. Acad. München*, p. 420; Reichenbach, *Assen*, p. 62, pl. 10, fig. 154; Sclater, *Proc. Zool. Soc. London*, 1871, p. 224 sqq. — *Sapajou Geoffroyi*, mas, (nec. fem., quæ *At. Geoffroyi*), Slack, *Proc. Acad. Philad.*, 1862, p. 511. — *Ate-*

les *Bartlettii*, J. E. Gray, Proc. Zool. Soc. Lond., 1867, p. 992, pl. 47, (mas).

Ce singe, découvert par A. de Humboldt, mais aussitôt méconnu de lui et de ses successeurs, ainsi que je l'ai constaté en traitant de l'*Ateles marginatus*, rappelle ce dernier par la teinte claire de son diadème, des favoris et des poils du museau; mais il s'en distingue, constamment et au premier coup d'oeil, par ses parties inférieures teintées de roussâtre, au lieu de noir. La teinte claire de toutes ces parties tire plus ou moins fortement au jaune roussâtre dans le mâle, au blanc roussâtre dans la femelle. Elle occupe non seulement le diadème, les favoris et le museau, mais encore tout le dessous du tronc et de la queue; elle s'étend aussi le long de la face interne des quatre extrémités et se répand même, dans l'un de nos individus, sur la gorge. La teinte foncée des autres parties est noire dans l'un de nos individus, dans un autre elle tire fortement au brun jaunâtre sur les lombes, et suivant Reichenbach elle est d'un brun foncé dans les trois individus du Musée de Vienne. Ce même auteur fait observer que le jeune individu du Musée de Vienne offre le diadème foncé, d'où il s'ensuit qu'il n'a pas encore acquis la teinte claire qui orne cette partie chez les adultes. M. Bartlett, Proc. 1871, p. 218, constate également que le jeune individu obtenu par lui, ne commençait qu'à montrer le caractère si saillant des adultes; voici ses propres mots: »it was nearly black, but just showing the light golden hair coming on the underside of the body and tail, some few white hairs on the cheeks, and slight golden crest, sufficient to identify the species.»

Il paraît que l'*Ateles chuya* se trouve, ainsi que plusieurs autres singes Américains, dans deux cercles géographiques largement séparés l'un de l'autre. Le premier de ces cercles occupe le Nord-Est du Pérou. Ce singe y a été observé par Humboldt et Bartlett. Humboldt, Rec. p. 340, en parle dans les termes suivants. »Le *chuya* est assez commun dans la province de Jaen de Bracamoros, sur les bords du Rio-Santiago et de

la rivière des Amazones, entre les cataractes de Yariquisa et de Patorumi. Ce sont les sauvages Xibaros, dont plusieurs familles depuis quelque temps se sont fixées à Tutumbero, vis-à-vis le Pongo de Cacangares, qui le portent à Tomependa (lat. 5° 31' 28" sud; long. 80° 56'), où j'en ai vu dans la maison du gouverneur. Les Indiens nous ont assuré que les chivas forment des bandes qui vivent séparées des Marimondes¹⁾, et que ces dernières sont constamment plus grandes, d'un noir moins foncé et dépourvues de poils blancs dans la face." Bartlett a observé ce singe dans les forêts en montagne près de Chyavitos, situé à l'Ouest de Xeberos et, par conséquent, à une distance de quelques degrés à l'Est de Jaen. — Le deuxième cercle ou rayon de répartition de l'espèce paraît suivre les forêts en montagne traversant les Guyanes, et qui s'étendent jusque vers l'Orénoque. Ces indications ne sont basées, toutefois, que sur les trois observations suivantes. La première (voir Sclater, Proc., 1870, p. 668) repose sur un individu provenant du cours supérieur de la rivière Caura, affluent méridional de l'Orénoque et se jetant dans ce fleuve à plus de cent lieues de son embouchure. La deuxième observation est due à feu J. Natterer qui a recueilli trois individus de ce singe, en Février, sur le mont Cocuy, aux bords du Rio-Negro, près du Cassiquiare. La troisième est basée sur un échantillon envoyé d'Oyapock situé sur les bords de la rivière de ce nom et qui sépare la Guyane Française de la Guyane Portugaise (voir Sclater, Proc., 1871, p. 651).

Individus montés. — 1. Femelle à-peu-près adulte, mais portant l'habit parfait de l'espèce, acquise en 1875 comme provenant du Pérou: teinte claire d'un blanc roussâtre. — 2. Femelle à-peu-près adulte, apportée vivante en Europe, acquise en 1875: poils clairs du diadème et des joues entremêlés de

1) Humboldt comprend ordinairement, sous le nom de Marimonde, l'Atèles belzebuth (voir son Recueil, pag. 325); mais comme ce singe ne se trouve pas au Pérou, il s'agit ici, non pas de cette espèce, mais d'un des Atèles d'un noir uniforme, soit le paniscus, soit l'ater ou le pentadactylus.

beaucoup de poils noirs; gorge couverte de poils blanchâtres; poils clairs du dessous du tronc et de la queue, ainsi que ceux de la face interne des membres d'un jaune roussâtre; le noir des autres parties tirant un peu au brunâtre et très fortement au jaune roussâtre sur la région des lombes.

3. Crâne du N^o 1.

β. Diadème foncé. Dessous et face interne des membres ornés, soit de blanc, soit de blanc roussâtre ou jaunâtre plus ou moins répandu. Les autres parties sont teintes d'un brun-noir passant ordinairement, sur le dos et les flancs, au roussâtre. Poils longs, ceux du sommet de la tête dépassant considérablement le diadème.

Les espèces de cette subdivision ne sont que fort imparfaitement connues, et il règne beaucoup d'incertitude par rapport à leur répartition géographique.

On a donné à l'une d'entre elles le nom d'ATELES BELZEBUTH, en empruntant à Brisson l'épithète de Belzébut. Ce singe est caractérisé par la teinte blanchâtre ou d'un blanc roussâtre occupant la face interne des quatre extrémités et du dessous du corps depuis l'anus jusqu'au menton et même jusqu'aux joues, tandis que les autres parties du pelage sont teintes de noir, de brun-noir ou de noir grisâtre. Brisson, cependant, constate que les flancs sont roux, trait dont ni Geoffroy, ni Humboldt ne font mention. — Quoiqu'il en soit, nous avons cru devoir établir la synonymie de cette espèce de la manière suivante. *Ateles belzebuth*, E. Geoffroy, Ann. d. Mus., tome 7, 1806, p. 271, pl. 16. — Le belzébut, Brisson, p. 211, N^o 29 (sed non *Simia belzebul*, Linné, p. 37, N^o 12). — La Marimonda, Humboldt, Recueil, p. 325. — Le belzébut, Fr. Cuvier, Mammifères, avec figure. — *Ateles belzebuth*, Reichenbach, Affen, pl. 10, fig. 150, faite d'après un individu vivant. — Ce singe n'a été observé à l'état sauvage que par A. de Humboldt. Ce voyageur, p. 353, mande qu'il habite les bords de l'Orénoque, surtout au dessus des grandes

rapides d'Atures et Maypures. — On voit par ces indications que nos notions sur cette espèce qui a été décrite depuis plus d'un siècle, sont encore fort incomplètes, et je ne crois pas qu'il en existe, dans les cabinets d'histoire naturelle, des dépouilles d'individus tués à l'état sauvage.

ATELES FULIGINOSUS, Kuhl, p. 25. — L'Atèle melanocheir, femelle, Fr. Cuv., Mammifères, tome 4 (nec Desmarest). — *Ateles vellerosus*, Gray, Proc. Zool. Soc. Lond., 1865, p. 725; Sclater, *ibid.*, 1872, p. 5, pl. 2: figure d'un individu à l'âge moyen, provenant du Mejico.

Voisin de l'*Ateles belzebuth*, mais distinct par le brun-noir de ses parties supérieures passant au gris-brun roussâtre sur le dos, les lombes, les flancs, les parties postérieures de la face externe des cuisses et plus ou moins sensiblement encore sur le dessous de la queue. La teinte claire des parties inférieures de l'animal ne s'étend pas toujours d'une manière parfaite sur les joues.

Cette espèce, souvent confondue avec l'*Ateles belzebuth*, paraît habiter le Mejico méridional. On croit que l'individu figuré par Sclater, fut apporté en Europe d'Acapulco à la côte pacifique. Un autre individu que Reinhardt, Proc. Zool. Soc. Lond., 1872, p. 797, regarde comme appartenant à cette même espèce, avait été tué dans le voisinage de Mirador près du Volcan d'Orizaba dans l'état de Vera-Cruz par le botaniste feu Liebmann. Ce voyageur a encore observé l'espèce dans les parties orientales d'Oajaca; mais il constate expressément qu'il n'a pas rencontré une espèce quelconque de quadrumane sur la pente pacifique de la grande Cordillère d'Oajaca et que, suivant les informations qu'il a pu prendre, il n'existe pas, sur cette côte, des singes au Nord de Tehuantepec. Voyez aussi le mémoire de Reinhardt, dans »Vidensk. Medd. fr. d. naturh. Forening, 29 Nov. 1872, p. 150.

Tous nos individus ont été apportés vivants en Europe, sans indication d'origine précise.

Individus montés. — 1. Femelle adulte. — 2. Mâle à l'âge moyen, acquis en 1822. — 3. Mâle à l'âge moyen, acquis en 1867.

4. Squelette, acquis en 1867, comme appartenant à l'*Ateles fuliginosus*.

ATELES PAN. — Je désigne sous ce nom l'Atèles observé dans l'état de Guatemala, et dont Salvin paraît avoir rapporté un échantillon, malheureusement très mutilé: voir Sclat., Proc., 1872, p. 5, N^o 6: *Atel. vellerosus* (nec Gray). Un bon nombre d'autres individus en ont été recueillis récemment dans cette contrée, près de Coban (Vera-Paz), et envoyés à M. Schneider à Basel, qui nous en a fait parvenir, sous le nom d'*Ateles variegatus*, trois peaux avec leurs crânes.

Ce singe, quoique rappelant en général l'*Ateles belzebuth* et plus particulièrement l'*Ateles fuliginosus*, s'en distingue, au premier coup d'oeil, par la couleur claire des parties inférieures s'arrêtant, vers le devant, à la poitrine, ne s'étendant pas sur la face interne de l'avant-bras et ne formant sur cette face des extrémités postérieures qu'une bande tout-au-plus large d'un pouce; puis par toutes les autres parties de son pelage d'un noir passant, sur les lombes, les flancs et le derrière des cuisses, plus ou moins sensiblement, au roux. On ne voit, sur la face inférieure de la queue que de faibles traces de roux, et encore se trouvent-elles bornées au premier quart de la longueur de cet organe.

Individus montés. — 1. Mâle adulte, tué en 1874 près de Coban, Vera-Paz, au Guatemala, acquis en 1875. — 2. Femelle adulte, semblable au N^o 1; même origine. — 3. Femelle adulte, même origine que les N^{os} 1 et 2, mais à teinte rousse des lombes et des flancs plus prononcée.

4, 5, 6. Crânes des N^{os} 1, 2 et 3.

γ. Espèces à diadème noir, mais aux poils du dessus de la tête beaucoup plus courts, et à taille moins forte que dans cel-

les des subdivisions α et β ; au dessous roux ou roussâtre; au dessus, soit d'un roux brunâtre ou grisâtre et plus ou moins vif ou pâle, soit d'un noir uniforme, teinte qui prédomine également sur les extrémités et souvent encore sur le dessus de la tête.

Je ne connais que deux espèces de cette subdivision, dont l'une vient du Nord de la Colombie occidentale, l'autre de Costa-Rica.

ATELES GEOFFROYI, Kuhl, p. 26. — *Ateles melanochir*, Desmarest, p. 76; Selater, Proc., 1871, p. 226, N° 7: figure du crâne, et pl. 15: individu apporté de Greytown à Costa-Rica.¹⁾ — *Ateles melanochir*, albifrons, ornatus, frontatus et hybridus, J. E. Gray, Catal., 1870, pp. 43 et 44. — *Ateles variegatus* et *Eriodes frontatus*, Frantzius, dans Wiegmann, Archiv, vol. 35, part. 1^{re}, 1869, pp. 257 et 258. — *Ateles belzebuth*, var. *trianguligera*, Weinland, der Zoologische Garten, Frankfurt a. Main, III, 1862, p. 207. — *Ateles melanochir*, M. Schmidt, ibid., X, 1869, p. 66. — *Ateles melanochir*, Selater, Proc., 1875, p. 419, pl. 48 et 49.

Kuhl a, le premier, indiqué cette espèce; sa phrase: »corpore livido (le terme de lividum pris dans l'acception moderne, au lieu de luridum), pallido, fuliginoso grisescenti" ne laissant pas de doute à ce sujet. Desmarest l'a décrit sous l'épithète de »melanochir", nonobstant qu'il ait connu le travail de Kuhl, puisqu'il le cite dans sa préface, p. vj. Depuis, la variabilité des teintes du pelage de ce singe a donné lieu à de bien graves erreurs. Quant à son système de coloration, on peut l'indiquer, en général, de la manière suivante. La teinte dominante des parties supérieures est d'un roux brunâtre ou grisâtre plus ou moins vif ou pâle et qui passe, sur la nuque, la tête, les quatre extrémités ou même sur la queue, plus ou moins sensiblement au noir, tandis que le dessous du cou et du

1) Le diadème est représenté, dans cette figure, comme orné d'un centre clair, trait qu'il importe de vérifier.

tronc, le dedans des avant-bras et des cuisses est roux ou roussâtre, teinte qui se répand également sur le dedans et le derrière des extrémités postérieures; elle se montre même sous la queue et, quoique d'une manière moins parfaite, sur le dedans de l'avant-bras. On la voit encore souvent paraître sur le milieu de la face externe des jambes, et c'est alors que la teinte noire du genou se trouve séparée en forme d'une grande tache. Consulter, du reste, les variétés hors de la règle générale, figurées par Sclater, l. c.

Cette espèce vient de Costa-Rica (Frantzius et Sclater). Il paraît qu'elle se trouve sur les deux versants de la Cordillère, puisque Gray a reçu un de ses individus du port Culebra à la côte pacifique et Sclater de Greytown à la côte atlantique, assertion supportée, en outre, par les observations de Frantzius.

- Individus montés. — 1. Femelle, au noir de la tête et des membres foncé et pur, acquise en 1875. — 2. Mâle au noir un peu moins pur, acquis en 1874. — 3. Femelle, au noir de la tête et du bras entremêlé de poils roux, acquise en 1869. — 4. Femelle, semblable au N° 3, mais au noir plus fortement varié de roux, 1850. — 5. Mâle aux teintes très pâles, même sur le dessus de la tête, Costa-Rica, 1874. — 11. Femelle adulte, à teinte dominante d'un gris brunâtre, mais au dessous du tronc et de la queue d'un roux clair; calotte, bras, jambes et les quatre mains noirs; acquise en 1876.
 6. Squelette du N° 2. — 7. Squelette du N° 4.
 8. Crâne du N° 1. — 9. Crâne du N° 3. — 10. Crâne du N° 5.

ATELES RUFIVENTRIS, Sclater.

M. Sclater, après avoir indiqué, Proc. Zool. Soc. London, 1871, p. 478, ce singe sous l'épithète de *vellerosus*, l'a, reconnaissant son erreur, décrit et figuré comme espèce nouvelle: voir *Ateles rufiventris*, Sclater, *ibid.*, 1872, p. 688, pl. 57.

Il vient, suivant Sclater, des bords du fleuve Atrato, par-

courant la partie septentrionale de la province de Chauca de la Colombie occidentale. Notre individu nous a été envoyé de Panama.

L'individu de Sclater n'avait pas encore atteint l'âge adulte ; il en est de même du nôtre. Du reste, ces deux individus se ressemblent sous tous les rapports et sont faciles à distinguer, comme on va le voir, par leur système de coloration, de toutes les autres espèces d'Atèles. Leur pelage n'offre que deux teintes, savoir le noir et le roux rougeâtre. Cette dernière teinte occupe tout le dessous du tronc, la gorge, les côtés du cou, la mâchoire inférieure et une partie des joues ; elle se répand en outre sur le dedans des bras, des cuisses et des jambes, ainsi que sur le dessous du premier tiers de la queue, et elle se montre encore à la partie basale des poils du dos et des lombes. Toutes les autres parties du pelage sont d'un noir uniforme.

Individu monté. — 1. Mâle à l'âge moyen, tué au Panama, acquis en 1875.

2. Crâne de l'individu N° 1.

B. Espèce à formes très grêles et à petite tête, distincte de tous les autres Atèles proprement dits par les poils du dessus de sa tête dirigés tous ou à-peu-près tous, vers le devant, en sorte qu'il n'existe pas de diadème sensible, quoiqu'il soit indiqué par une large tache claire.

ATELES HYBRIDUS, Is. Geoffroy, Mém. d. Mus., tome 17, 1829, p. 121, et Études zoolog., 1832, p. 1, pl. 1 ; mais non pas de J. E. Gray (voir *Ateles melanochir*). — ? *Ateles albifrons*, J. E. Gray, Catal., p. 44, N° 10.

On peut ajouter aux caractères ci-dessus, que les parties supérieures sont d'un brun cendré clair passant, sur le dessus du cou et de la tête, ainsi que sur la face externe des quatre membres et le dessus de la queue, plus ou moins sensiblement au brun foncé, tandis que la tache frontale, la mâchoire infé-

rière, tout le dessous du cou, du tronc et de la queue, puis toute la face interne des quatre membres sont teints de blanc ou de blanc jaunâtre.

On sait, par les observations du voyageur Roulin (voir Is. Geoffr., *Études zool.*, p. 4), que ce singe est très commun dans la vallée du fleuve Madelaine en Colombie. Les individus du Musée de Paris proviennent, à l'exception d'un seul, du voyage de Plée. Un des nôtres a également été recueilli par ce voyageur.

Individus montés. — 1. Femelle à l'âge moyen, voyage de Plée, Colombie, acquise en 1834 du Musée de Paris. — 2. Individu semblable au N^o 1, acquis en 1867.

II. Les *Atèles laineux*. — Ils se distinguent des *Atèles* proprement dits par leurs formes robustes, leur tête plus grande, leur pelage très fourni, doux, un peu laineux, mais moins alongé, leur cloison nasale moins épaisse, et plus particulièrement encore par les poils du dessus de la tête dirigés tous, depuis les sourcils, vers le derrière, ainsi que par la teinte de leur pelage uniformément fauve, c'est-à-dire d'un gris-brun, tirant souvent au jaunâtre ou même au jaune blanchâtre. Sous-genre *Eriodes* d'Is. Geoffr., 1829.

La distribution géographique de ces singes est excessivement restreinte. On ne les a observés, en effet, que sur la bande de terres s'étendant le long de la côte orientale du Brésil depuis Bahia jusque dans la capitainerie de St. Paul.

On ne connaît que deux espèces de cette division, très semblables entre elles, mais qui se distinguent constamment, l'une de l'autre, par la présence ou l'absence du pouce rudimentaire de la main antérieure.

A. Mains antérieures dépourvues d'un rudiment de pouce.

: *ATELES ARACHNOIDES*, E. Geoffroy, *Ann. du Mus.*, vol. 7, 1806, p. 271; vol. 13, p. 90, pl. 9; vol. 19, p. 106, N^o 5.

C'est l'espèce dont la main antérieure est constamment dépourvue de pouce. Il paraît que la teinte de son pelage est plus uniformément fauve et tirant moins au gris ou au brun que dans l'*Ateles hypoxanthus*. Suivant Natterer, elle se distinguerait en outre par sa face noirâtre.

On doit à Natterer la seule indication exacte sur la région qu'habite ce singe. Tous les individus rapportés par ce voyageur ont été tués en Février, Mars, Mai et Août, dans les environs d'Ypanéma situé dans la capitainerie de St. Paul au Brésil méridional, à environ trente heures de marche de la côte Atlantique (von Pelzeln, note manuscrite). Vers le Nord, du moins depuis Rio de Janeiro, il est remplacé par l'*Ateles hypoxanthus*.

Individus montés. — 1. Mâle adulte, Ypanéma, voyage de Natterer. — 2. Femelle adulte, probablement de la province de St. Paul, acquise en 1875. — 3. Femelle semi-adulte, Ypanéma, voyage de Natterer.

4. Crâne, du cabinet de Temminck.

B. Mains antérieures pourvues d'un rudiment de pouce, quelquefois atrophié dans l'une des deux mains, et rarement garni d'un petit ongle.

ATELES HYPOXANTHUS, Wied, ap. Kuhl, p. 25; Desmarest, p. 72; Wied, Beiträge, vol. 2, p. 35, et fig. dans ses Abbildungen. — *Brachyteles macrotarsus*, Spix, p. 36, pl. 27. — *Eriodes tuberifer*, Is. Geoffr., Mém. d. Mus., tome 17, 1829, établi d'après les indications du prince de Wied sur son *At. hypoxanthus*, c'est-à-dire sur des individus sans ongle aux pouces antérieurs. — *Eriodes hemidactylus*, Is. G., ibid., pl. 22, établi sur des individus offrant un petit ongle au pouce des mains antérieures.

Absolument semblable à l'*Ateles arachnoides*, à cette exception près, que ses mains antérieures sont pourvues d'un pouce rudimentaire, et qu'il a la face, au lieu de noirâtre, couleur

de chair pointillée de gris foncé. Notez, toutefois, qu'il est difficile de constater ce dernier caractère sur des individus empaillés. Quant aux teintes du pelage, elles sont, en général, moins fauves et tirant plus fortement sur le gris ou le brun que dans l'Atel. arachnoides; enfin on observe, chez les adultes, sur le haut des cuisses, une large tache rousse.

Le rayon de distribution géographique de cette espèce s'étend, suivant le prince de Wied, le long de la côte Atlantique du Brésil, depuis Bahia jusqu'à Rio de Janeiro. Nous avons vu qu'elle est remplacée, vers le Sud, par l'Atel. arachnoides. Suivant Spix, elle se trouverait également dans la capitainerie de St. Paul, assertion qui, probablement, ne se rapporte qu'aux parties les plus septentrionales de cette province.

Individus montés. — 1. Mâle adulte, voyage du prince de Wied, Bahia: pelage d'un gris brunâtre; pouce de la main antérieure droite pourvu d'un petit ongle. — 2. Femelle adulte, Rio de Janeiro, 1875: pelage d'un brun grisâtre. — 3. Femelle semi-adulte, Rio de Janeiro, 1875: pelage d'un gris brunâtre très clair et tirant au jaune, notamment sur les parties inférieures.

4. Crâne, du cabinet de Temminck.

SIMIAE AMER. PR. S. D. TRICHIURAE.

Cette division comprend les singes Américains proprement dits (c'est-à-dire à l'exception des Hapale), dont la queue est partout couverte de poils.

CEBUS.

Les espèces du genre Cebus offrant entre elles une grande affinité et présentant souvent des variétés individuelles très saillantes, il en résulte que les auteurs sont peu d'accord sur leurs traits distinctifs et, en conséquence, sur les espèces qu'il convient d'adopter définitivement, dont le nombre a été porté

jusqu'à quarante, tandis qu'il s'élève, suivant mes recherches, tout-au plus à douze.¹⁾ Pour arriver à l'exacte détermination des espèces, il convient, d'une part de ne pas négliger l'examen du squelette; d'autre part, il faut savoir réduire à leur juste valeur l'origine de la configuration diverse dont les poils de la calotte sont susceptibles. Abstraction faite des dérangements de ces poils produits, soit par la captivité, soit par le dessèchement ou l'incurie du préparateur, et que l'on observe même quelquefois dans les individus à l'état sauvage, on peut poser, comme thèse générale, que les poils sont, dans certaines espèces, par exemple dans les *Cebus hypoleucus*, *capucinus*, *albifrons*, *barbatus* et *apella*, couchés vers le derrière, et non pas divisés en pinceaux; que ces poils offrent, dans d'autres espèces, comme dans les *Cebus niger* et *variegatus*, cette même direction, mais que ceci n'a lieu que dans un certain nombre d'individus, tandis que dans d'autres individus de la même espèce, une partie de ces poils s'érige en guise de pinceau, ordinairement double et quelquefois simple. A cette dernière catégorie appartient le *Cebus variegatus*, dont la triple apparence de la disposition des poils du sommet de la tête suivant les individus, a déjà été constatée par le prince de Wied, (*Beiträge*, p. 85), sur un nombre considérable d'individus de la variété appelée *Cebus robustus*.

Les changements que subissent, dans quelques espèces, les teintes et même la nature du pelage, soit suivant l'âge, soit suivant les deux principales saisons, sont quelquefois tellement remarquables qu'elles altèrent complètement l'apparence des individus.²⁾ D'autres espèces ne paraissent être sujettes qu'à des variations individuelles, quoiqu'il arrive souvent que les jeunes ont les teintes plus claires que les adultes.

Le squelette offre, dans tous les Cébous que j'ai pu examiner,

1) On sait que Wagner, au désespoir de ne pas trouver des traits distinctifs à ces animaux, les avait d'abord réunis, tous, sous une seule épithète.

2) Consultez les excellentes observations faites à ce sujet, par Rengger, sur le Cébous du Paraguay.

quatorze paires de côtes, mais la dernière paire est, dans quelques espèces, soit très courte, soit tout-à-fait rudimentaire. Le nombre des vertèbres lombaires est ordinairement de cinq; mais dans quelques espèces il s'élève constamment à six, tandis qu'il n'en existe que quatre dans une seule espèce (*Ceb. fallax*). Le sacrum est composé de trois vertèbres, et il n'y a ordinairement à la queue que vingt-deux, rarement vingt-trois ou vingt-quatre vertèbres.

On sait que ces singes ont en général le naturel enjoué et doux, qu'ils sont très vifs dans leurs mouvements et qu'ils s'habituent facilement à la captivité; aussi sont-ils de tous les singes Américains ceux que l'on apporte le plus souvent vivants en Europe. Médiocrement estimés, par cette raison, dans le commerce, les voyageurs-naturalistes ont négligé d'en rapporter des séries de peaux avec leurs squelettes d'individus tués dans chaque localité particulière, ce dont il s'ensuit, pour ne citer qu'un seul exemple, que nous ne savons rien de positif sur les espèces de *Cebus* de l'Amazonie entière, quoique ces singes s'y trouvent partout et en grand nombre.

Les *Cébus* sont répandus dans tous les pays habités par les singes Américains en général; à cette exception près qu'ils n'ont pas encore été rencontrés au Nord de Nicaragua. Il paraît que l'une des espèces, le *Cebus hypoleucus*, habite à elle seule le Nicaragua, Costa-Rica, Panama et la basse-Colombie. Le *Cebus albifrons*, découvert près des cataractes de l'Orénoque et retrouvé dans la haute-Colombie, paraît être répandu jusqu'au Rio-Negro et delà, le long de l'Amazone, jusque dans l'Amazonie Péruvienne. Quant au véritable *C. fatuellus*, il nous a été indiqué comme provenant de la Nouvelle Grenade. Les *Cebus apella* et *capucinus* habitent, à eux seuls, les trois Guyanes et le dernier, en outre, à ce qu'il paraît, le versant occidental des montagnes de l'intérieur de ces terres. Le *Cebus flavus* n'a été observé que dans le Bolivia. Le *Cebus libidinosus* vient des provinces de Minas-Geraës, Goyaz et Mato-Grosso. Le *Cebus niger* a été rencontré dans la province de

Rio de Janeiro et dans la capitainerie de St. Paul, mais il paraît se trouver également dans le pays à l'Est de la capitale de Mato-Grosso. Le *Cebus variegatus* n'a été observé avec certitude que le long de la côte du Brésil, depuis Rio de Janeiro jusqu'à Bahia. Quant à notre *Cebus fallax*, on en ignore complètement la provenance, et l'on ne sait encore rien de certain sur celle du *Cebus frontatus*.

Nous avons omis dans cette revue les *Cebus robustus* et *capucinus* de Tschudi, que ce voyageur énumère parmi les animaux du Pérou, attendu que les indications qu'il donne sur son *C. robustus* sont insuffisantes pour la détermination exacte de l'espèce, et que la description de son *C. capucinus* ne se rapporte pas au véritable *C. capucinus*.

Reste le Cébus de Paraguay, décrit d'abord par d'Azara, voyage, t. 2, p. 230, sous le nom de Cai et introduit par Rengger, p. 26, sous celui de *CEBUS AZARAE*: singe que l'on ne peut rapporter avec certitude à nulle autre des espèces connues, et dont il n'existe, autant que je sache, point d'échantillons dans les musées d'Europe.

I. Formes un peu plus élancées que d'ordinaire. Vertèbres lombaires au nombre de six. 1). Tête jusque vers les oreilles, et souvent aussi la poitrine et le bras, d'un blanc jaunâtre ou grisâtre. Poils du dessus de la tête ne formant pas des toupets en guise de cornes.

On ne connaît que trois espèces de cette division. Elles sont répandues depuis le Nicaragua jusqu'à l'Amazonie.

A. Espèces dont le bras offre, à l'état de coloration normale, une teinte blanchâtre semblable à celle du front et de la poitrine.

1) Il est vrai que le squelette du *Cebus albifrons* n'est pas encore connu; mais ce singe se rapprochant dans son ensemble des *Ceb. hypoleucus* et *capucinus*, la supposition qu'il ne s'en éloigne pas non plus sous le rapport du nombre des vertèbres, ne me paraît nullement hasardée.

CEBUS HYPOLEUCUS, E. Geoffr., Ann. Mus., t. 19, 1812, p. 111, N° 10. — Saï à gorge blanche, Buffon, t. 15, 1767, p. 64, pl. 9. — Le Cariblanco du Rio-Sinu, Simia hypoleucus, Humboldt, Recueil, p. 356. — Le Saï à gorge blanche, Audebert, F. 5, Sect. 2, pl. 5. — Le Saï à gorge blanche, Fr. Cuv. (figure du mâle). — *Cebus capucinus*, Dahlbom, Pucheran, Reichenbach (voir notre synonymie du véritable *Ceb. capucinus*).

Le système de coloration de cette espèce étant aussi remarquable que constant, et sa répartition géographique parfaitement isolée et nettement circonscrite, il est impossible de ne pas la reconnaître au premier coup d'oeil.

Humboldt a découvert ce singe dans la basse-Colombie à l'embouchure du Rio-Sinu, et en a encore vu des individus en captivité à Turbaco, au Sud-Est de Carthagena. Fontanier en a fait parvenir au musée de Paris, un individu de Santa-Martha, situé au Nord-Est des bouches du Rio-Magdalena (Pucheran, p. 87). Nous en avons reçu des individus des parties basses de la Nouvelle Grenade, ainsi que de Panama, et Sclater, après avoir constaté son existence à Costa-Rica et Nicaragua, dit expressément que c'est la seule espèce de *Cebus* habitant l'Amérique centrale. Notez que Gray, Catal., p. 50, N° 10, est en erreur en indiquant ce singe comme rapporté de Caracas par Salvin, ce voyageur n'ayant pas visité ce lieu.

Cette espèce se distingue facilement de toutes les autres du genre par la distribution des deux seules teintes dont son pelage se trouve orné, savoir le blanc et le noir. Le blanc s'étend sur une grande partie de la tête, les côtés du cou, l'épaule, la poitrine, et le bras à l'exception de sa partie postérieure; tandis que le noir occupe toutes les autres parties du pelage, se prolongeant, en forme d'une large bande, sur le dessus du cou et le vertex, mais de la sorte que le blanc du front garde un diamètre d'environ un pouce et demi et qu'il borde en outre les côtés du vertex au dessus des oreilles qui sont également blanches. Ce noir, pur et luisant dans les uns,

tire, dans d'autres individus, au brun roussâtre sur les flancs et les extrémités, tandis que le blanc est toujours plus ou moins lavé de jaunâtre ou de roussâtre, et il arrive même que l'on voit, sur le front, des poils bruns mêlés aux poils blancs. La face est couleur de chair très claire.

Individus montés. — 1. Mâle adulte, Panama, 1874. — 2. Femelle adulte, Panama, 1874. — 3. Femelle adulte, Panama, 1874. — 4. Adulte, Panama, 1875. — 5. Adulte, Nouvelle Grenade, variété au blanc du front passant au brun, et aux flancs tirant au roux. — 6. Jeune femelle, Panama, 1874. — 7. Jeune mâle, Nouvelle Grenade. — 8. Jeune individu mâle, indiqué par Kuhl qui l'avait vu vivant à Utrecht; acquis en 1867.

9. Squelette d'un individu semi-adulte, Nouvelle Grenade, 1874.

10. Crâne du N° 1. — 11. Crâne du N° 2. — 12. Crâne du N° 3. — 13. Crâne du N° 4. — 14. Crâne du N° 5. — 15. Crâne du N° 7. — 16. Crâne d'un jeune individu, Nouvelle Grenade. — 17. Crâne du N° 6.

CEBUS CAPUCINUS, E. Geoffroy.

Je garde l'épithète de *capucinus* pour l'une des deux seules espèces de *Cebus*, qui habitent les trois Guyanes, et dont l'autre est le *Cebus apella*. Elle a donné lieu à d'amples discussions, sans que la question ait été éclaircie d'une manière satisfaisante. En voici l'aperçu. Linné en conférant cette épithète à un singe de Surinam n'a fait que traduire en latin le mot de capucin, nom que lui ont donné de tout tems, les Hollandais, et sous lequel il est généralement connu dans notre pays. Ce nom de capucin, cependant, a été souvent généralisé, ou plutôt également appliqué au *Cebus apella* ¹⁾ par les colons et le peuple en Europe, ce qui devait donner lieu à des confusions fréquentes. Linné, *Syst. nat.*, 12^{me} édit., t. 1, p. 42,

1) Fait déjà indiqué par Buffon, t. 15, p. 37, et Suppl., t. 7, p. 106.

N^o 30, confère à son *Simia capucina* les traits suivants. »Fusca, pileo artubusque nigris. Corpus fuscum, et Caput, Pedes, Caudaque nigra. Pectus ferrugineum. Facies plerisque nigricans fronte magis incarnata. Variat facie nigra et incarnata. Habitat in Surinam". Cette description, quoique très incomplète ne peut être appliquée qu'au *Cebus capucinus*, attendu que Linné fait venir ce singe de Surinam, qu'il n'existe dans cette colonie que deux espèces et que cette deuxième, le *Cebus apella*, a été très bien connue de Linné. Linné regarde, comme synonyme de son *Simia capucina*, le Sapajou brun de Brisson, p. 193, N^o 1; mais tout ce que cet auteur dit de ce singe, se résume dans la phrase, qu'il est d'un brun plus clair en dessous que sur le dessus, que les pieds et la queue tirent au noir, et qu'il a une calotte noire. Mais Linné cite à ce sujet, en outre, un de ses propres ouvrages, savoir le *Mus. Ad. Fred.*, II, pl. 2. On y lit: »corpus atrum, at facies et maxima pars capitis, excepto pileo nigro, pallide flava est una cum pectore ad flexuram usque cubitorum". On voit que cette description diffère de celle du *Systema naturae*, plus particulièrement par l'expression de »corpus atrum", substituée dans le *Systema naturae* à celle de »corpus fuscum"; mais on s'aperçoit en même tems que le terme d'»atrum" est pris ici dans l'acception de »sombre, obscur, ténébreux", en opposition avec celui de »nigrum", que Linné a employé pour désigner la couleur noire de la calotte. Cette différence des teintes de la calotte et du corps constatée, il en résulte également que la calotte doit être regardée comme circonscrite, ou si l'on veut, isolée, et que l'on a eu tort de regarder ce *Simia capucina* du *Mus. Ad. Freder.* de Linné, comme répondant au *Cebus hypoleucus*, où la teinte noire du corps se prolonge uniformément sur tout le dessus du cou et du milieu du vertex jusqu'à l'entre-deux des oreilles, en sorte qu'il n'existe pas de calotte séparée. Du reste, le blanc du front offre, dans la figure de Linné, même en faisant abstraction de la perspective, une étendue beaucoup moindre que cela a lieu dans le *Cebus hypo-*

leucus. Nul doute, enfin, que Schreber n'ait encore contribué à induire en erreur les naturalistes, en faisant colorier, d'après une description mal comprise, la reproduction de la figure non enluminée de Linné (voir Schreber, pl. 29). Les doutes sur l'identité du *Simia capucina* de Linné avec le véritable capucin une fois émis, on ne laissa pas de trancher le noeud; c'est ce qu'a fait Dahlbom, en conférant l'épithète de *capucinus* au *Ceb. hypoleucus*, et en inventant celle de »Pucherani" pour désigner le *Ceb. capucinus* de la Guyane. — Is. Geoffr., Cat., p. 46, doute même de l'identité du Saï de Buffon avec le capucin, probablement parce que l'individu décrit par Buffon offre la teinte claire de la tête et du cou moins pure que d'ordinaire; ce caractère, cependant, est individuel et n'indique qu'une variété telle qu'on la rencontre quelquefois; du reste, l'indication de Daubenton, que les squelettes du Saï de Buffon et de son Saï à gorge blanche (*C. hypoleucus*) offrent une vertèbre lombaire de plus que celui du *Ceb. apella*, suffit pour éloigner les doutes d'Is. Geoffroy. — Parmi les figures du *Ceb. capucinus*, on peut citer celle du Saï dans l'ouvrage d'Audebert, Fam. 5, Sect. 2, pl. 4; puis celles de Fr. Cuvier du Sajou brun (variété à teintes foncées) et du Sajou ou Sajou gris, variété à teintes claires. Cette dernière figure a été reproduite, quoique négligemment coloriée, dans Reichenbach, pl. 8, fig. 118, sous le nom de *Cebus paraguayanus*, nom emprunté à Fischer (p. 47, N° 21: *Cebus apella*, β , *paraguayanus*), qui a désigné sous cette épithète le Cai d'Azara. — Je crois qu'il convient encore de rapporter au véritable capucin le *Cebus castaneus* d'Isid. Geoffroy, Cat., p. 46, N° 11, originaire de Cayenne; puis le *Cebus olivaceus* de R. Schomburgk, Reisen, t. 2, p. 246 et t. 3, p. 770, N° 5, établi sur de vieux individus tués dans les monts Roraima, un peu au delà des limites occidentales de la Guyane Anglaise; enfin, le *Cebus nigrovittatus* de Natterer, décrit par Wagner, Acad. München, p. 450, et recueilli par Natterer sur les bords du Rio-Branco et du Solimoëns (apparemment entre ce fleuve et le Rio-Negro).

Il me paraît, enfin, que le *Cebus annelatus* de Gray, Proc. Zool. Soc. London, 1865, p. 827, fig. 3 (tête) ne diffère pas non plus du capucin ordinaire.

Il est clair, d'après ce qu'on vient de lire, que le véritable *Cebus capucinus* n'a été rencontré que dans les Guyanes Anglaise, Néerlandaise et Française, et évidemment aussi sur les bords du Rio-Branco.

Le capucin a la teinte claire distribuée comme le *Cebus hypoleucus*, à cette exception près qu'elle n'occupe, sur le front, que tout-au-plus un pouce d'étendue d'avant en arrière. Il est encore très distinct par la présence d'une calotte noire ou d'un brun noir, occupant le vertex, et parfaitement isolée de la teinte de la nuque qui est celle de toutes les autres parties foncées, savoir un brun tirant, tantôt sur le roux, tantôt sur le jaune ou le gris roussâtre, suivant que la moitié terminale des poils prend une de ces nuances. Il arrive encore plus ou moins souvent que le noir de la calotte s'avance, en guise de ligne étroite, sur la ligne médiane du front. Quant à la teinte blanchâtre, elle tire ordinairement sur le jaune roussâtre pâle et quelquefois sur le grisâtre. On rencontre, en outre, des individus dont tout le pelage tire, dans les uns au grisâtre, dans d'autres au roux brunâtre vif; cette teinte se répand encore, quelquefois, sur le bras et la poitrine, renchérissant même plus ou moins sur le blanc de la tête. La face est couleur de chair terne et, par conséquent, plus foncée que dans le *C. hypoleucus*.

On voit, par ces détails, que les teintes de ce singe subissent, quelquefois, des variations très sensibles; mais que les poils des parties foncées offrent, par leur système bicolore, un trait assez saillant pour aider à reconnaître l'espèce. Elle a, du reste, le pelage assez fourni.

Individus montés. — 1. Jeune individu, Cayenne, du Musée de Paris. — 2. Jeune individu, Surinam. — 3. Femelle adulte, variété à teinte dominante plus pâle et tirant plus fortement au gris jaunâtre que d'ordinaire, apportée vivante en Europe, morte le 8 Mars 1875. — 4. Mâle adulte, variété à

teinte dominante d'un brun-roussâtre et aux parties blanchâtres parsemées de beaucoup de poils foncés, apporté vivant en Europe et mort le 11 Sept. 1875. — 9. Mâle adulte, semblable au N^o 3; mais aux teintes très pâles et probablement un peu décolorées, mort en captivité, acquis en 1867. ¹⁾

5. Squelette du N^o 3. — 6. Squelette du N^o 4. — 7. Squelette d'un mâle adulte, Surinam, 1867. — 8. Squelette d'un individu adulte, 1867.

10. Crâne d'un jeune individu, du cabinet de Temminck. —

11. Crâne d'un individu adulte, Oyapock, Guyane Française, 1875.

B. La seule espèce de cette subdivision est très reconnaissable, en ce que la teinte blanche de la tête et du cou ne se répand, ni sur l'épaule, ni sur le bras, ces parties offrant la teinte générale du pelage, c'est-à-dire, un roux grisâtre terne tirant plus ou moins fortement au rouge brunâtre, notamment sur les extrémités, ou passant même au noirâtre sur les quatre mains. Le blanc du front occupe le même espace que dans le *Ceb. hypoleucus*. Le vertex offre généralement une teinte plus foncée que la couleur dominante ou tire même au noirâtre. On voit aussi, quelquefois, que cette teinte de la calotte s'avance, en guise d'une ligne étroite, sur la ligne médiane du front, sans cependant atteindre la région surciliaire.

CEBUS ALBIFRONS, E. Geoffr., l. c., 1812, p. 111, N^o 6. — Ouavapari des cataractes, *Simia albifrons*, Humboldt, pp. 323 à 325. — Le Sajou à pieds dorés, *Cebus chrysopes*, Fr. Cuv., Mammifères: figure d'un individu aux teintes claires. — *Cebus gracilis*, Spix, p. 8, pl. 3. — *Cebus versicolor*, Pucheran, Revue Zool., 1845, p. 335. — *Cebus albifrons* et *leucocephalus*, Gray, Proc., 1865, pp. 826 et 827, Nos 8 et 10 (la figure 4 représentant la tête de son *C. leucocephalus* de la Colombie).

¹⁾ Un individu absolument semblable à ce N^o 9 fait partie du Musée de la Société Zoologique d'Amsterdam.

Humboldt qui a découvert cette espèce l'a observée, par troupeaux, dans les forêts qui avoisinent les cataractes de l'Orénoque et de la mission de Santa Barbara. Bates a rencontré ce singe sur la rive septentrionale de l'Amazone, près de Serpa à l'Est des bouches du Rio-Negro, et il en a vu un individu vivant en captivité à Villa Nova (Villa Bella) située à la rive méridionale de ce fleuve entre le Tapajos et le Rio-Madeira (Bates, trad. allem., pp. 167 et 159). Spix a obtenu son *Cebus gracilis* près de l'embouchure du Tefé, affluent méridional du Solimoëns, à-peu-près en face des bouches du Japura. M. von Pelzeln me mande que Natterer a recueilli des individus du *Cebus gracilis* de Spix, au mois de Juillet près de Borba situé sur les bords du Rio-Madeira inférieur, en Septembre à la Barre du Rio-Negro, et en Novembre au Rio-Negro près de Boiaries. Plée en a fait parvenir au Musée de Paris des individus de la Colombie (Is. Geoffr., Catal., p. 47, N^o 15: *Cebus chrysopus*), et nous en avons reçu un individu de Medellin dans la Haute-Colombie. Le *Cebus versicolor* de Pucheran vient des environs de St. Fé da Bogotà, et cet auteur dit que l'un des individus du *C. chrysopus*, acquis en 1855, a été donné comme originaire des forêts de Guayaquil, c'est-à-dire près du pied du versant occidental des Cordillères. Tschudi, pp. 43 et 45, l'a rencontré dans la province Péruvienne de Mainas, occupant une partie du Nord de l'Amazone, et constate qu'il se tient constamment dans les vallées sèches et un peu élevées.

Individus montés. — 1. Mâle adulte, Colombie, voyage de Plée, acquis du Musée de Paris sous le nom de *carita blanca*: longueur de la tête et du tronc, le lien passant sur le dos, seize pouces et demi; teinte générale d'un roux grisâtre terne, tirant au rouge brunâtre sur les quatre pieds et la partie basale de la queue. — 2. Individu à l'âge moyen, acquis en 1867: teintes rappelant celles du N^o 1, mais plus foncées et tirant plus fortement au rouge-brun, tandis que plus de la moitié terminale de la queue passe au gris brunâtre, et que les quatre mains sont noirâtres; longueur du tronc et de la tête de treize

pouces et demi. — 3. Individu tué près de Medellin dans la Haute-Colombie, acquis en 1875, et dont le tronc avec la tête porte douze pouces et demi en longueur : aux teintes beaucoup plus foncées que celles des N^{os} 1 et 2, et passant au rouge-brun sur les quatre pieds et la partie basale de la queue, au noir sur les mains antérieures et les doigts des pieds postérieurs, ainsi que sur la calotte.

4. Crâne du N^o 1. — 5. Crâne du N^o 2. — 6. Crâne du N^o 3.

II. Front blanc jusqu'à l'entre-deux des oreilles. Une barbe assez développée descendant des côtés du front jusqu'au dessous du menton, ainsi que toutes les autres parties du pelage d'un fauve, plus clair sur le dessous et tirant un peu au jaunâtre sur la barbe, quelquefois encore sur le bras.

On ne connaît de cette division que l'espèce suivante; elle paraît se rapprocher plutôt du *Cebus albifrons* que des autres espèces du genre.

CEBUS BARBATUS, E. Geoffroy, Ann. d. Mus., tome 19, 1812, p. 110, N^o 4; *Cebus albus*, ibid., p. 112, N^o 12 (albinos); Is. Geoffr., Catal., p. 45, N^o 8. — Le Saï, var. B, Audebert, Fam. 5, Sect. 2, p. 6.

Ce singe dont on vient de lire ci-dessus les traits distinctifs est fort peu connu des naturalistes, et on ignore sa véritable patrie. Il est vrai qu'Is. Geoffr. dit que l'un des individus du Musée de Paris, dû à Mad. Cottin, a été tué à la Guyane; mais personne n'y a, depuis, rencontré l'espèce. Il ajoute qu'un autre, ayant vécu près de 25 ans dans la captivité, est très semblable, malgré sa longue captivité, à l'individu tué sauvage.

Individus montés. — 1. Très vieil individu, acquis en 1875 : longueur du tronc avec la tête, de 16 pouces et demi. 1) —

1) Un individu absolument semblable au N^o 1, quoique d'une taille un peu moins forte, se trouve dans le Musée de la Soc. Zool. d'Amsterdam.

2. Jeune individu cédé, en 1815, par E. Geoffroy au Musée de Leiden, sous le nom de *C. barbatus*, et mentionné par Kuhl, p. 33.

III. Formes ordinaires. Cinq vertèbres lombaires. Quatorze paires de côtes, dont la dernière paire est, dans quelques espèces, très courte ou même soudée à sa vertèbre correspondante.

Il paraît que ces singes habitent l'Amérique du Sud en deçà des Andes, depuis le Paraguay jusqu'aux Guyanes et au Bolivia.

A. Cette subdivision ne comprend qu'une seule espèce, savoir le *Cebus apella*. Les poils de sa tête ne forment jamais ce que l'on appelle des cornes ou pinceaux. On lui observe cinq vertèbres lombaires, et quatorze paires de côtes, dont la dernière ne le cède que peu en longueur à la treizième paire. Son pelage est moins fourni et moins long que dans les espèces voisines, et raide au toucher. Sa teinte dominante est un roux brunâtre, plus foncé sur le dessus que sur le dessous, passant en général au brun-noir sur la queue, les cuisses, les mains postérieures, les avant-bras, les mains antérieures et le dessus de la tête, où cette teinte foncée forme une calotte qui occupe l'entre-deux des oreilles dans toute son étendue, et qui se répand, par derrière, jusque dans la nuque, par devant jusqu'à une distance de trois à quatre lignes du commencement du front. De cette calotte descend, de chaque côté, en avant des oreilles, une bande noirâtre, formant les favoris, et qui se perd sous le menton. Le tour le plus proche de la face étant également garni de poils noirâtres et suivi d'une bandelette de poils blanchâtres, bandelette qui touche, à son tour, à la teinte noire de la calotte et des favoris, il s'ensuit que cette bandelette claire se trouve enclavée dans la teinte foncée, ce qui forme un des caractères de l'espèce des plus faciles à saisir. Ajoutons à ces détails que le dessous du corps est d'un roux jaunâtre, que les flancs sont plus ou moins lavés de cette teinte, qu'elle se mon-

tre encore quelquefois, quoique d'une manière moins sensible, sur la face externe des cuisses, enfin que les épaules, comme le bras, offrent un jaune d'ocre roussâtre plus ou moins pâle et que, souvent, cette teinte se prolonge même au delà du coude, à la face externe de la partie supérieure de l'avant-bras. Ce système de coloration est, toutefois, sujet à des variations individuelles, en ce que toutes les teintes claires tirent quelquefois au roux brunâtre, ou que le dessous est d'un brun noirâtre.

Le crâne offre souvent, dans cette espèce, un front plus ou moins déprimé.

CEBUS APELLA, Kuhl. — *Simia apella*, Linné, *Syst. Nat.*, 12^{me} édit., 1, p. 42, N^o 29; *Mus. Ad. Fr.*, 1, pl. 1. — *Simia trepida*, Linné, *ibid.*, p. 39, N^o 20, d'après le *Simia caudata comata*, Edwards, *Aves*, pl. 312 (de Surinam). — Le Siffleur (de Surinam), Vosmaer, pl. 7: *Cebus fistulator*, Reichenbach, p. 31, N^o 86. — Le Sajou brun et le Sajou gris, Buffon, t. 15, pp. 57 et 50. — Le Sajou, Audebert, 5, 2, 2. — Le Saï femelle, Fr. Cuv. — *Cebus apella* et griseus, Desmarest. — ? *Cebus albicinctus*, Reichenbach.

Ce n'est qu'avec doute que je rapporte encore à cette espèce le *Cebus macrocephalus* de Spix, tué dans les forêts des bords du lac Catua (situé dans la direction Ouest des bouches du Rio-Negro). Des individus rappelant ce *C. macrocephalus* de Spix ont été, suivant M. von Pelzeln, rapportés par Natterer du Rio-Negro et de Barra do Rio-Negro. Quant au *Cebus apella* des deux Geoffroy et de la plupart des auteurs postérieurs, c'est un mélange des *C. apella* et *fatuellus*, ces savants partant fort mal-à-propos de la supposition erronée que les poils du front du *Ceb. apella* forment, avec l'âge un toupet bifide.

Le véritable *Cebus apella* est une des deux espèces qui habitent les Guyanes Anglaise, Néerlandaise et Française. Elle y est assez commune et se trouve jusque dans les terres basses,

près de l'Océan, tandis que l'autre espèce, *Cebus capucinus*, paraît se tenir plutôt dans les terres de l'intérieur. On applique souvent indifféremment le nom de capucin à l'une et à l'autre de ces deux espèces, et il paraît que l'on a même, quelquefois, pris des variétés du *Ceb. apella* pour le *Cebus capucinus*. Les teintes sont, suivant Schomburgk, très variables; et ce voyageur va même jusqu'à supposer que ces variétés sont dues à des accouplements mutuels entre les deux espèces: assertion qu'il répugne d'adopter. Inutile de dire qu'il eût mieux valu de rapporter des séries de ces animaux, afin de pouvoir soumettre à un examen rigoureux ces soi-disants métis de deux espèces tellement différentes l'une de l'autre. Il est impossible de se prononcer sur les singes désignés sous le nom de *Cebus apella* et apportés d'autres contrées. Outre de ce que j'ai dit plus haut sur le *C. macrocephalus* de Spix et de Natterer, il convient encore de faire mention de deux individus tués par Castelnau dans les environs d'Égâ et de Fonteboâ (rive méridionale du Solimoëns) et qu'Is. Geoffr., Catal., p. 43, indentifie avec son *C. apella* sans cornes. Quoiqu'il en soit, il ne paraît pas que le *Cebus apella* se trouve dans le Brésil au Sud de l'Amazone, puisqu'il n'y a pas été rencontré, ni par Natterer, ni par aucun des voyageurs qui ont parcourus ces terres; encore le prince de Wied constate-t-il expressément que, ni ce singe, ni le *C. capucinus*, ne se trouvent jamais dans les lieux explorés par lui: c'est-à-dire à la côte du Brésil depuis Rio de Janeiro jusqu'à Bahia.

Individus montés. — 1. Mâle adulte, Surinam, voyage de Dieperink; longueur du tronc avec la tête 16 pouces et demi. — 2. Individu à l'âge moyen, Surinam, Dieperink. — 3. Jeune mâle, Surinam, Dieperink, 1835. — 4. Individu semi-adulte; Surinam. — 5. Jeune individu, Surinam. — 6. Mâle semi-adulte, apporté vivant en Europe et mort le 16 Déc. 1862. — 7. Mâle semi-adulte: variété au pelage tirant fortement au roux rougeâtre.

8. Squelette d'un vieil individu, Surinam, acquis en 1867. —

9. Squelette d'un mâle semi-adulte, Surinam, acquis en 1867. —

10. Squelette d'un individu semi-adulte, Surinam, acquis en

1861. — 11. Squelette d'un individu adulte.

12. Crâne du N^o 6. — 13. Crâne d'un individu adulte, du cabinet de Temminck. — 14, 15. Crânes de jeunes individus.

— 16, 17. Crânes d'individus adultes, déterminés par feu Temminck.

B. J'ai établi, pour le *Cebus libidinosus* seul, la présente subdivision, afin de faciliter la revue des caractères de chaque espèce.

Ce singe est pourvu d'une calotte noire dont les poils ne forment jamais des cornes, et qui se prolonge en forme d'angle aigu jusque vers la racine du nez, tandis qu'elle se perd, de l'autre côté, insensiblement dans la teinte des poils de la nuque. La teinte dominante du pelage est un roux jaunâtre, mêlé de brun grisâtre sur le dos et la nuque, et passant insensiblement au brun noir sur la queue, le bas des jambes et les avant-bras, en sorte que les quatre mains, ainsi que l'extrémité de la queue sont d'un brun noir uniforme. On voit encore des poils noirâtres parmi les poils roux des favoris. D'autres poils noirâtres garnissent les bords supérieurs et externes des orbites, tandis que les côtés de la tête en avant des favoris, ainsi que les côtés du front sont blanchâtres. Le pelage est doux au toucher, et les poils des flancs sont assez allongés. Le squelette de notre individu offre cela de particulier que la quatrième paire de côtes ne se trouve représentée que par un petit os, n'offrant en longueur qu'une ligne.

CEBUS LIBIDINOSUS, Spix, p. 5, pl. 2. — *Cebus elegans*, Is. Geoffr., Cat., p. 45, N^o 7. — *Cebus flavus*, Wied, p. 101 (nec Geoffroy).

Quant à l'individu du *Cebus elegans* rapporté par Castelnau du Pérou, Haut-Amazone (voir Is. G., Catal., p. 45), je crois qu'il se rapproche plutôt du *C. flavus* que de notre espèce.

Spix a découvert ce singe sur les bords du Carynhanha, affluent du Rio-San Francisco dans la province de Minas-Geraës. Aug. de St. Hilaire en a envoyé au Musée de Paris, un individu de la province de Goyaz (voir *C. elegans*, Is. G., Cat., p. 45). M. von Pelzeln m'écrit que Natterer a fait parvenir au Musée de Vienne, des individus du *Cebus elegans*, tués en Novembre sur les bords de la rive droite du Rio-Araguay supérieur, en Juillet et Août dans les environs de Villa-Maria sur la rive droite du Paraguay supérieur, en Septembre dans les environs de Villa-Bella ou Mato-Grosso, et en Octobre près du cataracte de Bananeira.

1. Individu monté: mâle semi-adulte apporté vivant en Europe et mort le 20 Mars 1875: en tout point semblable à la figure donnée par Spix de son *Ceb. libidinosus*.

2. Squelette du N° 1.

C. Face et devant du front entourés d'une large bande de poils courts et blancs. Poils de la tête formant, plus ou moins souvent, de chaque côté, un toupet qui ne commence que sur la partie postérieure du front.

Je ne connais que deux espèces de cette subdivision. Elles habitent le Brésil méridional et la Bolivie.

CEBUS NIGER, E. Geoffroy, Ann., t. 19, N° 7, fondé sur le Sajou nègre de Buffon, Suppl., p. 109, pl. 28. — *Cebus cirrifer*, E. Geoffroy, ibid., N° 3. — *Cebus cucullatus*, Spix, p. 9, pl. 6 (jun.). — *Cebus fatuellus* et *cirrifer*, Wied. — Variété du Sajou cornu, Fr. Cuv., Mammifères, éd. in folio; *Cebus cristatus*, du même ouvrage, édit. in 4°. — *Cebus velerosus*, I. Geoffroy (partim). — *Cebus hypomelas*, Pucheran.

La plupart des individus de cette espèce sont faciles à reconnaître à leur pelage très fourni, long, notamment sur les flancs, et dont la teinte noirâtre tire souvent, sur le tronc, au brun et passe, ordinairement, au roussâtre sur le dessous du corps; ou même sur les épaules, le devant du bras et les

flancs. Il arrive encore souvent que les pointes des poils tirent sur le roussâtre ou sur le blanc, ou même qu'il existe un petit nombre de poils blancs parsemés par-ci par-là dans le pelage. Les favoris sont noirâtres et la calotte est d'un noir foncé. Enfin, on observe, quelquefois, que les poils noirs de la calotte s'avancent en pointe jusque vers le front, ou même que les poils blancs du tour de la face prennent une teinte plus ou moins foncée, en sorte que cet encadrement blanc du visage ne saute que fort peu aux yeux.

D'autres individus, notamment les jeunes, offrent, sur le corps, une teinte beaucoup plus claire, plus ou moins fauve ou roussâtre, et qui se répand aussi sur le bras et les cuisses, sur le cou et les favoris.

J'ai trouvé, dans le squelette de cette espèce, la quatorzième paire de côtes plus ou moins petite et tout-au-plus longue de 6 lignes.

Ce singe a été observé par Spix dans la capitainerie de St. Paul au Brésil méridional. Natterer en a tué des individus dans cette même province, savoir en Décembre près de Mato-dentro, en Mars, Mai, Juin et Octobre près d'Ypanéma, et en Avril près de Registo do Saï (von Pelzeln, note manuscrite). Nous en avons reçu des individus de la Nouvelle-Fribourg au Nord de Rio de Janeiro, et le prince de Wied l'a rencontré au Nord de Rio de Janeiro jusqu'à la distance de deux degrés.

Individus montés. — 1. Mâle semi-adulte, forêts de la Nouvelle-Fribourg, entre Rio de Janeiro et le Rio-Parahyba, voyage de Beske : longueur du tronc et de la tête de 16 pouces ; pelage, sur le dessus et le dessous, d'un noir-brun, aux pointes des des poils d'un blanchâtre luisant ; deux pinceaux gros mais peu longs. — 2. Mâle adulte, Nouvelle-Fribourg, Beske : variété au pelage du tronc d'un brun roussâtre passant, sur l'épaule, l'avant-bras et la poitrine au fauve roussâtre ; pinceaux comme dans le N^o 1 ; longueur du tronc avec la tête de 20 pouces. — 3. Femelle adulte, Rio de Janeiro : teintes et pinceaux à-peu-près comme dans le N^o 2. — 4. Adulte, Rio de Janeiro :

- pelage d'un noir brunâtre uniforme; pinceaux comme dans les N^{os} 1, 2 et 3. — 5. Mâle à-peu-près adulte, Rio de Janeiro; aux teintes comme dans le N^o 4, mais sans pinceaux; longueur du tronc et de la tête de 16 pouces. — 6. Mâle à-peu-près adulte, sans pinceaux apparents, aux teintes semblables à celles du N^o 1, mais un peu plus claires; Brésil oriental, acquis en 1875. — 7. Jeune femelle, Brésil oriental, aux teintes semblables à celles du N^o 4, dépourvue de pinceaux. — 8. Femelle semi-adulte, acquise en 1875; au pelage tirant fortement au roux et pourvue d'un toupet bifide très développé, Brésil oriental. — 9. Mâle adulte; variété à teinte dominante d'un brun roussâtre clair, sans pinceaux apparents, apporté vivant en Europe et mort le 7 Juin 1875.
- 10, 11. Squelettes d'adultes, acquis en 1867, comme appartenant au *Cebus niger*. — 12. Squelette d'un individu à-peu-près adulte, acquis en 1867. — 13, 14. Squelettes du cabinet de Temminck. — 15. Tronc du N^o 9.
16. Crâne du N^o 9. — 17. Crâne du N^o 5. — 18. Crâne du N^o 8. — 19. Crâne d'un mâle adulte, N. Fribourg, Beske. — 20. Crâne d'un jeune individu, N. Fribourg, Beske. — 21. Crâne d'un individu adulte, du cabinet de Temminck. — 22. Crâne d'un jeune individu, du cabinet de Temminck.

CEBUS FLAVUS, E. Geoffroy. — Is. Geoffr., Catal., p. 45, N^o 9 (individus de Bolivia). — *Cebus pallidus*, Gray, Cat., p. 49, N^o 5 (indiv. de Bolivia).

On sait qu'E. Geoffroy, Ann. Mus., t. 19, 1812, p. 112, N^o 11, a, le premier, employé le nom de *Cebus flavus* pour désigner le singe figuré par Schreber, pl. 31 B, sous le nom de *Simia flavia*; que Kuhl, p. 35, N^o 11, a décrit sous le nom de *Cebus flavus*, E. Geoffroy, deux individus du Musée de Paris qu'il croit identiques avec ce *Simia flavia* de Schreber; que dans Desmarest, p. 83, N^o 67, l'épithète de *flavus* se trouve changée en celle de *fulvus*; enfin que cette dernière épithète a été adoptée par d'Orbigny pour désigner

le Cébus aux teintes pâles rapporté par lui de St. Cruz de la Sierra au Bolivia. Nous gardons l'épithète de flavus, prise dans le sens de blond, pour ce singe de Bolivia, quoique personne ne saurait démontrer l'indentité du singe de Bolivia avec les individus indiqués par Schreber, E. Geoffroy, Kuhl et Desmarest, à cause des descriptions insuffisantes que ces savants en ont donné. Aussi M. Reichenbach, tout en énumérant comme espèce le *Cebus flavus*, en détache-t-il le *Cebus fulvus* de d'Orbigny, pour en faire son *Chrýsothrix ochroleucus* (voir p. 16 de son ouvrage).

Il me semble que le *Cebus unicolor* de Spix, p. 7, pl. 4, offre encore une grande affinité avec le Cébus de Bolivia. S'il en est ainsi, il fallait étendre la distribution géographique de l'espèce jusqu'aux bords méridionaux du Solimoëns, attendu que Spix dit avoir rapporté son *Ceb. unicolor* des forêts du Tessão, rivière latérale du Solimoëns, près d'Égà.

Ce singe, quoique rappelant sous tous les rapports le *C. niger*, se distingue, néanmoins, très sensiblement par ses teintes, et de cette espèce, et de toutes les autres. On ne lui voit, en effet, outre le noir de la calotte et l'encadrement blanc de la face, d'autres teintes qu'un fauve grisâtre tirant plus ou moins au brun sur la queue, les jambes, l'avant-bras et les quatre mains, et au roux sur les favoris. Notez cependant que l'extrémité de la queue et les mains offrent quelquefois une teinte plus claire.

D'Orbigny et Bridges ont fait parvenir en Europe des individus de ce singe, tués dans les environs de Santa-Cruz de la Sierra au Bolivia. C'est la seule localité exacte que l'on puisse assigner à cette espèce. Il s'agit de savoir en quoi diffère de notre singe le *Cebus capucinus* de Tschudi, p. 42, N° 2, originaire des parties montagneuses du Pérou.

Individus montés. — 1. Mâle adulte, Santa-Cruz de la Sierra, Bolivia, voyage de d'Orbigny: longueur du tronc et de la tête de 19 pouces, deux pinceaux gros mais courts sur le sommet de la tête, pelage d'un fauve pâle. — 2. Femelle

semi-adulte, Bolivia, voyage de Bridges: pelage plus foncé que le N^o 1, sans pinceaux apparents. — 3. Femelle à-peu-près semblable au N^o 2, Bolivia. — 4. Mâle semi-adulte, semblable au N^o 3, Bolivia.

5. Crâne du N^o 1. — 6. Crâne du N^o 2.

D. Le singe qui forme cette subdivision rappelle dans son ensemble les individus à teintes foncées du *Cebus niger*; mais il se distingue de cette espèce, ainsi que de toutes les autres, par le manque d'une bande frontale blanche et plus particulièrement parce que les poils du devant du front forment une espèce de crête semi-lunaire, dont la face convexe s'élève immédiatement sur le devant du front, tandis que ses deux cornes se dirigent, de chaque côté, vers les oreilles. Les côtés de la face sont, du reste, encadrés de blanc comme dans le *C. niger*, et l'on voit souvent, sur le devant du front, quelques poils blancs entremêlés aux poils noirs. Dans le jeune, les teintes sont moins foncées et lavées de brun roussâtre.

Quoique bien établie, il convient d'étudier cette espèce, dans sa patrie, sur une série complète d'individus, et de la comparer de rechef au *Cebus niger*, dont elle se rapproche sous plusieurs rapports.

CEBUS FRONTATUS, Kuhl, p. 34. — Sajou variété, Audubert, 5, 2, 3. — *Cebus lunatus*, Kuhl, p. 37 (jun.), nec *C. lunatus*, F. Cuvier. — Sajou cornu, mâle, Fr. Cuvier. —? Sajou cornu, variété à moustaches, ibid. — *Cebus vellerosus*, Is. Geoffr. (partim). — *Cebus leucogenys*, Gray, Proc. Zool. Soc. London, 1865, p. 825, pl. 45. —? *Cebus capillatus et subcristatus*, Gray.

On ignore la patrie de ce singe. M. von Pelzeln, cependant, me fait part que feu Natterer a rapporté le mâle et la femelle d'un *Cebus*, parfaitement semblable à la figure que Gray a donnée sous l'épithète de *C. leucogenys*, et que ces

deux singes ont été tués près d'Ypanéma dans la capitainerie de St. Paul au Brésil.

Individus montés. — 1. Adulte, apporté vivant en Europe et mort le 20 Janvier 1862. — 2. Mâle, acquis en 1866. — 3. Jeune individu, type du *Cebus lunatus* de Kuhl, échangé du Musée de Heidelberg.

E. La seule espèce de cette subdivision, *Cebus fatuellus*, rappelle en général le *C. apella* par son système de coloration ; mais elle offre, du moins à l'âge adulte, deux toupets s'élevant au-dessus des sourcils ; il n'y a que peu de blanc sur le devant du front ; les poils de la face sont foncés, quoique quelquefois entremêlés de poils blanchâtres ; les favoris sont noirs ou d'un noir-roux ; le dessus du cou et du corps est plus ou moins roux ; le pelage, enfin, est plus long et plus doux. Il paraît, du reste, que l'espèce ne parvient pas à une taille très forte, le tronc avec la tête de l'individu de Buffon ne portant que 14 pouces en longueur, et dans un des nôtres, quoique adulte, ces parties ne mesurant que quinze pouces. Dans un autre individu, ces parties sont, par contre, longues de 16 pouces.

CEBUS FATUELLUS. — *Simia fatuella*, Linné, d'après Brisson, le *Sapajou cornu*, p. 195, N° 3. — Le *Sajou cornu*, Buffon, *Suppl.*, t. 7, p. 110, pl. 29 ; Audebert, 5, 2, pl. 1.

On peut conserver l'épithète de *fatuellus* au singe figuré par Buffon et Audebert sous le nom de *Sajou cornu*, sans que l'on puisse prouver d'une manière incontestable que ce soit le *Sapajou cornu* de Brisson, dont Linné a fait son *Simia fatuella*. La plupart des naturalistes a l'habitude de réunir le *fatuellus* au *Ceb. apella*, le considérant comme variété cornue de cette espèce. Or, comme les poils de la tête du véritable *apella* ne forment jamais ce que l'on appelle des cornes et que le *C. apella* se distingue, en outre, par son pelage raide, ainsi que par d'autres caractères, il est évident que le *C. fatuellus* con-

stitue une espèce différente. Le prince de Wied a, par contre, employé l'épithète de *fatuellus* pour désigner la variété aux teintes claires du *Cebus niger* de la province de Rio de Janeiro.

On ne sait rien de positif sur la patrie de cette espèce, si ce n'est que l'un de nos individus nous a été adressé comme provenant de la Nouvelle Grenade.

Individus montés. — 1. Femelle adulte, tuée à l'état sauvage, aux teintes du tronc rappelant celles du *Cebus apella*; mais tirant plus fortement au roux sur la poitrine et le ventre; acquise en 1866, de feu Verreaux, comme provenant de la Nouvelle Grenade. — 2. Individu un peu plus petit que le N° 1, et offrant les bras et les cuisses d'un roux assez intense, apporté vivant en Europe et mort le 15 Avril 1867. — 4. Individu très âgé, acquis en 1875.

3. Crâne de l'individu N° 1.

IV. Division ne comprenant qu'une seule espèce, savoir le *Cebus variegatus*. Formes, et plus particulièrement les pieds, fort trapus. Tête également un peu plus grosse que d'ordinaire, ce qui est probablement dû à des muscles plus vigoureux; attendu que le crâne ne se distingue, ni par ce caractère, ni par aucun autre, de celui des autres espèces. Poils de la tête passablement ras, présentant quelquefois, soit une petite crête médiane, soit une petite crête de chaque côté du vertex. Dessus de la tête, tantôt noir, tantôt d'un roussâtre clair, mêlé de brun. La face entièrement encadrée par une large bande de cette dernière teinte. Teintes des autres parties rappelant celles du *C. apella*, mais variées souvent, notamment dans les individus à teintes claires, d'une manière plus ou moins irrégulière. Pelage un peu raide au toucher, celui des flancs peu alongé.

CEBUS VARIEGATUS, E. Geoffr.; Ann. Mus., t. 19, p. 111, N° 8; Kuhl, p. 52. — *Cebus robustus* et *xanthosternus*, Wied,

apud Kuhl, *ibid.* — *Cebus xanthocephalus*, Spix. — Le Saï à grosse tête, *Cebus monachus*, Fr. Cuvier. — *Cebus crassiceps*, Pucheran, *Rev. Zool.*, 1857, p. 87 (*crassipes*, Reichenbach, p. 47).

Je n'ose pas rapporter à notre espèce le Cébus du Pérou que Tschudi, p. 41, indique sous l'épithète de »robustus”.

On voit par cette énumération synonymique que je comprends sous le même nom, et les individus à tête foncée, et ceux à tête claire, quoiqu'ils aient été séparés par les auteurs: les premiers sous l'épithète de »robustus”, les derniers sous celle de »variegatus”. Il n'existe, en effet, entre ces deux variétés point de différence d'organisation¹⁾; encore le soi-disant »robustus” se trouve-t-il enclavé, sur un espace de fort peu d'étendue dans le cercle de répartition géographique du »variegatus”. Notez encore que le pelage des individus à tête claire est plus long et mieux fourni, ce qui suggère la supposition que cet habit représente la livrée d'hiver de l'espèce.

Je ne vois pas que ce singe ait été observé ailleurs que le long de la côte du Brésil depuis Rio de Janeiro jusqu'à Bahia. Spix a obtenu la variété à teinte claire dans les forêts de Rio de Janeiro; son assertion que ce singe se trouve aussi dans la province de St. Paul est évidemment inexacte, puisque Natterer, qui a si longtemps résidé dans cette localité, ne l'y a pas rencontré. Un individu à tête roussâtre en avant de l'occiput et de la crête médiane a été rapporté, par Aug. de St. Hilaire, du Rio-Doce (voir *Cebus robustus*, individu 2 du *Catal. d'Is. Geoffr.*, p. 43). La patrie du *C. robustus* ou de la variété à tête foncée est limitée, suivant le prince de Wied, au Sud par le Rio-Mucuri, au Nord par le Belmonte; celle de son *C. xanthosternos* ou variété à tête claire se trouve, par contre, sur une étendue de deux degrés seulement, entre le Rio-Belmonte et le Rio-Contas. *Is. Geoffroy, Cat.*, p. 44, fait men-

1) Le prince de Wied veut que la queue de son *C. xanthosternos* l'emporte en longueur sur celle de son *C. robustus*; ce qui ne s'accorde pas avec ce que j'ai observé dans un bon nombre d'individus.

tion de deux individus de cette même variété et qui ont été apportés de Bahia.

Individus montés, à tête plus ou moins claire. — 1. Femelle adulte, à tête fortement variée de brun, sans pinceaux, voyage du prince de Wied, Rio-Belmonte, obtenue sous le nom de *Cebus xanthosternos*. — 2. Femelle adulte, à tête d'un jaune roussâtre très pâle et uniforme; poils de l'occiput formant deux pinceaux médiocrement développés; Brésil oriental. — 3. Mâle, au dessus de la tête tirant fortement au brun, aux flancs et lombes d'un roux rougeâtre vif, dépourvu de pinceaux, Brésil oriental. — 4. Mâle à l'âge moyen, sans pinceaux et au dessus de la tête brun derrière le front, acquis en 1867. — 5. Jeune femelle, sans pinceaux, aux teintes rappelant celles du N^o 3: un des individus types de Kuhl, ayant autrefois fait partie du Musée de Heidelberg.

Individus montés, à tête foncée. — 6. Vieux mâle, Brésil oriental, à deux pinceaux et, en outre, aux poils de chaque côté de l'occiput contournés en guise de cornes, Brésil oriental. — 7. Femelle adulte, à tête ornée de chaque côté d'une bande longitudinale de poils un peu élevés, Brésil oriental. — 8. Femelle adulte, aux teintes très foncées, sans cornes, Brésil oriental.

9. Crâne du N^o 2. — 10. Crâne du N^o 3. — 11. Crâne du N^o 8. — 12. Crâne d'un mâle, du cabinet de Temminck, étiqueté *Cebus xanthosternos*.

V. *CEBUS FALLAX*. — J'ai séparé et porté ce singe dans une division particulière, parce que le nombre des vertèbres de son squelette diffère de celui de tous les autres Cébous, et qu'il ne se rapproche pas parfaitement d'une autre espèce quelconque. On a vu que le squelette des *Cebus hypoleucus* et *capucinus*, et probablement aussi celui du *C. albifrons*, offre quatorze paires de côtes et six vertèbres lombaires, et que l'on ne voit dans toutes les autres espèces, à l'exception de celle dont nous traitons, que cinq vertèbres lombaires, quoique ces espèces soient

également pourvues de 14 paires de côtes, dont la dernière paire est quelquefois rudimentaire. Il n'existe, par contre, dans notre squelette du *C. fallax*, que quatre vertèbres lombaires, avec quatorze paires de côtes, dont la dernière ne se présente, toutefois, que sous la forme d'une appendice aussi exigüe que celle du *Ceb. libidinosus*. La singularité de ce fait pouvant donner lieu à la supposition qu'il s'agit ici d'un défaut d'organisation, je dois faire observer que, même dans ce cas, on ne saurait rapporter notre singe à aucune des espèces connues du genre. Il est vrai que son système de coloration, notamment celui de la tête, rappelle celui du *Cebus apella*; mais notre singe s'en éloigne tout-à-fait par son pelage plus long, doux et offrant des teintes plus ternes, notamment sur les parties postérieures du corps.

Nous ne possédons de cette espèce qu'un seul individu, n'ayant pas encore acquis son développement complet et dépourvu d'une indication précise d'origine.

Individu monté. — 1. Mâle, apporté vivant en Europe, et mort le 1 Mai 1875: longueur depuis le nez jusqu'à l'aplomb de l'anus, de 13 pouces.

2. Squelette du N^o 1.

NYCTIPITHECUS.

Ces singes présentent les traits tout particuliers suivants: des yeux beaucoup plus grands que d'ordinaire; un museau très court; huit vertèbres lombaires, nombre supérieur qui ne se retrouve que dans le *Hapale rosalia*; et une vie tout-à-fait nocturne.

Les Nyctipithèques sont d'une taille au dessous de la moyenne, leur corps n'acquérant qu'environ deux pieds et un quart en longueur, dont la queue occupe la grande moitié. Leurs formes sont passablement grêles. Le pelage est, sur les parties inférieures, teint de jaunâtre, sur les autres parties de gris ou de brun et tiqueté de noir, teinte qui occupe également la

moitié terminale de la queue. La face est encadrée d'une teinte claire et on observe, sur le dessus de la tête, trois raies longitudinales et noires, dont celle du milieu prend, dans le *Nyct. Azarae*, la forme d'une tache rhomboïdale.¹⁾

Le crâne montre des orbites tellement spacieuses que la distance comprise entre leurs bords externes surpasse en largeur celle de l'entre-deux des arcs zygomatiques. Gisl²⁾ qui a décrit et figuré le squelette du *Nyctip. trivirgatus* (? *N. Azarae*), lui donne quatorze paires de côtes, huit vertèbres lombaires, trois sacrales et vingt-quatre caudales.

Ces singes se tiennent, pendant le jour, dormant dans les creux d'arbre, d'où ils ne sortent qu'à la nuit tombante. Ils ont, suivant Rengger, le naturel sauvage, et montrent peu d'intelligence.

Leur distribution géographique offre les traits généraux suivants. Le *Nyct. Azarae* a été observé au Bolivia et dans le Sud de la province de Mato-Grosso, comme dans les parties voisines de la République Argentine, tandis que Spix l'a obtenu près de la ville de Pará. Le *N. trivirgatus* habite les forêts du Haut-Orénoque jusqu'au Rio-Negro supérieur. Le *N. vociferans* enfin, a été trouvé dans le Pérou Amazonien, dans la Haute-Colombie et à Costa-Rica.

NYCTIPITHECUS AZARAE. — *Pithecia Azarae*, E. Geoffr., l. l.; 1812, p. 117; *Simia (Pithecia) Azarae*, Humboldt, p. 389; *Pithecia miriquouina*, Kuhl, p. 43: reposant tous sur le *Miriquouina*, d'Azara, Essai, p. 243. — *Nyctipithecus felinus*, Spix, p. 24, pl. 18. — *Nyctip. trivirgatus*, Rengger, p. 58 (nec Humboldt). — *Nyctip. Commersonii*, Gray, Cat., 1870, p. 59.

Cette espèce est facile à reconnaître: d'abord, à la large tache rhomboïdale noire, occupant l'espace entre les deux gran-

1) Notez que Gray donne à son *Nyctip. lemurinus* une queue distique, trait que je n'ai pu retrouver dans les individus examinés par moi.

2) Beschreibung des Skelettes des *Nyctip. trivirgatus*, 8°, Leipzig, 1836.

des taches surciliaires blanches, et dont les deux angles aigus se prolongent, l'un sur la base du nez, l'autre sur la ligne médiane du sommet de la tête; puis à la teinte d'un jaune d'ocre roussâtre, qui occupe non seulement le ventre et le dedans des quatre extrémités, mais encore la poitrine, ainsi que le dessous du cou jusque sur ses côtés et sur la gorge.

D'Azara a découvert cette espèce, non pas dans le Paraguay; mais sur la rive droite de ce fleuve dans la partie Nord-Est de la République Argentine, assertion confirmée par Rengger, qui constate en outre qu'elle ne s'avance vers le Sud que jusqu'au 25^{me} degré L. A., et qu'elle n'a jamais été rencontrée sur la rive gauche du fleuve ou, en d'autres mots, dans le Paraguay même. Natterer en a recueilli, en Février et en Mai, des individus près de Cuyaba sur l'affluent de ce nom du Paraguay supérieur, puis en Septembre près de Villa-Maria au Paraguay supérieur même, dans le même mois sur les bords du Guaparé, enfin en Juin et Octobre près de Mato-Grosso (v. Pelzeln, note manuscrite). D'Orbigny l'a observée dans la province de Mojos au Bolivia. L'espèce est, toutefois, distribuée, sur une étendue de terres beaucoup plus considérable, puisque Spix a obtenu son *Nyctip. felinus* dans les alentours de la ville de Parà.

Individus montés. — 1. Adulte, Mato-Grosso, voyage de Natterer: moitié terminale de la queue noire. — 2. Adulte, province de Mojos au Bolivia, voyage de feu d'Orbigny: semblable au N^o 1. — 3. Individu adulte; aux teintes plus claires que dans les Nos 1 et 2, et à queue d'un roux jaunâtre aux pointes des poils noirs; acquis en 1859.

4. Crâne du N^o 2.

NYCTIPITHECUS TRIVIRGATUS, auct. rec., nec Rengger: *Simia trivirgata*, Humboldt, p. 307. — *Aotus trivirgatus*, Illiger; consultez Wagner, dans Wiegmann, Archiv, t. 9, partie 2, 1843, p. 21.

Quant aux observations fournies sur cet animal par Humboldt,

il convient de faire attention que la planche qu'il en donne, a été refaite, par un dessinateur Parisien, sur une esquisse tracée sur les lieux, et que sa description n'est guère de nature à pouvoir servir dans l'état actuel de la science.

Ce singe, excessivement voisin du *Nyctip. Azarae*, ne paraît s'en distinguer que parce que sa tache frontale noire est plus étroite, d'égale largeur et, par conséquent, en forme de raie; puis, parce que le jaune d'ocre des parties inférieures est beaucoup plus pâle et remplacé, sur la poitrine et le cou, par des teintes semblables, quoique plus pâles, à celles du dessus de l'animal.

Le *Nyctipithecus trivirgatus* a été observé par Humboldt, depuis les forêts du Cassiquiare jusqu'aux environs des caractères de l'Orénoque, près de Maypures, et il a vu, dans les missions du Rio-Negro de petits sacs à tabac faits de la peau de ce singe. Depuis, feu Natterer en a recueilli des individus sur les bords du Rio-Negro supérieur en aval de St. Carlos.

Individu monté. — 1. Adulte, obtenu comme provenant de l'Orénoque.

NYCTIPITHECUS VOCIFERANS, Spix, p. 25, pl. 19. — *Nyctip. lemurinus*, Is. Geoffr., Arch. d. Mus., p. 24, pl. 2. — *Nyctip. Oseryi* (jun.), Isid. Geoffr., Compt. rend., 1848, p. 498, et Catal., p. 39. — *Nyctip. trivirgatus*, Tschudi, p. 49. — *Nyctip. lemurinus, hirsutus* et *felinus* var., Gray Catal., 1870, p. 58, N° 3. — ? *Nyctip. rufipes*, Selater, Proc. Zool. Soc. London, 1872, p. 3, pl. 1 (var?).

Cette espèce rappelle le *Nyctip. trivirgatus* par le noir de la ligne médiane de la tête ne formant qu'une raie d'égale largeur, ainsi que par le jaune d'ocre pâle reserré au ventre; mais elle s'en distingue, ainsi que du *Nyctip. Azarae*, par les taches frontales claires d'un roux blanchâtre et non pas d'un blanc plus au moins pur, et puis par son pelage plus fourni, plus doux, tirant au brun roussâtre et au blanchâtre sur le

dessous du cou et sur la poitrine, et dont les anneaux noirâtres des poils sont beaucoup moins sensibles.

Spix a observé ce singe près de Tabatinga, situé sur le Haut-Maragnon à la frontière orientale du Pérou; Bartlett, sur les bords de l'Ucayali et de l'Huallaga, affluents Péruviens de l'Amazone (voir Sclater, Proc., 1871, p. 220); Rieffer, à St. Fé da Bogotà dans la Haute-Colombie (Is. Geoffr., Catal., p. 39 et Gray, Catal., p. 58. N° 3); van Patten dans les parties montagneuses de Costa-Rica (Sclater, Proc., 1872, p. 3, N° 2); l'espèce serait enfin répandue jusque dans le Nicaragua voisin, s'il fut prouvé que le *Nyctip. rufipes* n'en forme qu'une variété.

Individu monté. — 1. Femelle adulte, Pérou Amazonien, voyage de Bartlett, acquise en 1872.

2. Crâne du N° 1.

PITHECIA.

Ces singes forment un groupe fort naturel, plus particulièrement caractérisé par la queue, et quelquefois aussi par le corps, couverts de longs poils un peu tordus, ainsi que par les dents incisives, notamment les supérieures, fortement dirigées vers le devant. La queue est, dans les uns, plus longue que le corps; dans d'autres, les *Pith. chiropotes* et *satanas*, elle égale sa longueur; mais il existe aussi plusieurs espèces, dont la queue est trois fois à trois fois et demie plus courte que le corps, et qui, par cette raison, ont été séparées des autres, sous le nom générique de *Brachyurus*.

Ces singes n'ont été observés jusqu'à présent que dans la vallée de l'Amazone, dans les trois Guyanes, sur les bords du Cassiquiare ainsi que sur ceux du Rio-Negro supérieur et moyen; dans l'Écuador et le Pérou septentrional, enfin dans la vallée du Rio-Madeira en amont jusqu'à la cité de Mato-Grosso.

Ce genre se divise naturellement en trois sous-genres; savoir

celui des *Pithecia* proprement dits, à poils du pelage plus ou moins tordus et à queue plus longue que le corps; celui des *Chiropotes*, à la figure garnie d'une barbe acquérant des proportions inusitées, notamment sous le menton, et à queue environ de la longueur du reste du corps; enfin celui des *Brachyurus*, aux formes plus lourdes que les autres *Pithecia*, et très caractérisé par sa courte queue.

Je ne connais pas le squelette des *Brachyurus*. Quant à celui du *Pith. chiropotes*, il diffère de celui du *Pith. nocturna* en ce qu'il offre une paire de côtes de plus, savoir treize, au lieu de douze paires, tandis qu'il existe, dans l'une et l'autre espèce, six vertèbres lombaires.

I. Queue d'un quart plus longue que le reste du corps, y compris la tête. Pelage fourni et à poils très longs. Favouris médiocres et interrompus sur le milieu de la gorge. Squelette, du moins celui du *Pithecia nocturna*, offrant 12 paires de côtes, 6 vertèbres lombaires et 24 vertèbres caudales.

Ces singes, notamment le *Pithecia monacha*, présentent le phénomène que les poils de la tête s'usent quelquefois plus ou moins généralement.

Cette subdivision comprend deux espèces bien connues, sorties de la réunion d'un bon nombre d'autres soi-disantes espèces établies par les auteurs. On doit, par rapport au *Pithecia nocturna*, cette réduction à Wagner (*Beiträge*, p. 426 suiv.), qui, cette fois, a frappé plus juste que dans la plupart des autres essais de cette sorte faits par lui dans l'ordre des singes. Notez cependant qu'il a été moins heureux dans la distinction des femelles et des jeunes mâles, ainsi que dans celle de leur synonymie.

Une troisième espèce, ne différant du *Pith. monacha* que par ses teintes, a été décrite par Gray sous le nom de *PITHECIA ALBICANS*: voir *Proc. Zool. Soc.*, 1860, p. 231, pl. 81. Dans son Catalogue, p. 71, il désigne cette figure par les mots de r

»not good”, et mande que le musée Britannique en possède le mâle, la femelle et le jeune et qu'ils sont tous »alike”. Ces individus ont été rapportés par Bates des bords du Teffé, près d'Éga, sur la rive méridionale du Solimoëns. On lit dans Bates, *Amazons*, 2^{me} édit., p. 395, que le Parauakú Monkey, (*Pithecia monacha*), habite la rive septentrionale du Solimoëns depuis Tunantins jusqu'au Pérou, et il ajoute: »it exists also on the south side of the river, namely on the banks of the Teffé, but there under a changed form, which differs a little from its type in colours. The form has been described by Dr. Gray as a distinct species, under the name of *Pithecia albicans*”. — Quant à Spix, il n'a pas rencontré l'espèce dans ses voyages. Voici, du reste, la description donnée par Gray de ce singe. »Hair very long and loose; that of the head, neck, and upper part of the thighs whitish; that of the shoulders, back, sides, tail and fore legs black, with short white tips; on the hind legs, sides of the neck, inside of limbs, chest and belly, reddish. The hair of the head very long, covering a great part of the face. Young. — Hair of the head, neck and shoulders very long (longer than in the adult), blackish near the roots, and on the under side of the body rather more rufous; the moustaches more distinct”.

PITHECIA NOCTURNA et *adusta*, Illiger, *Abhandel. d. Berlin. Academie*, 1804—1811, p. 107. — *Simia pithecia*, Linné, *Syst. nat.* p. 40, N^o 22, établi d'après Brisson, le Sapajou à queue de renard, p. 195, N^o 4 (jeune mâle).

Mâle adulte. — *Pithecia leucocephala*, E. Geoffr., *Annal.*, t. 19, p. 117, N^o 6; Kuhl, p. 45. — *Simia leucocephala*, Audebert, 6, 1, p. 9, fig. 2. — Saki, Buffon, tome 15, p. 88, pl. 12. — *Simia pithecia*, Schreber, pl. 52.

Mâle adulte, variété au blanc de la tête remplacé par du roux doré vif. *Pithecia chrysocephala*, Is. Geoffroy, *Catal.*, p. 55, N^o 2 (var.).

Mâles semi-adultes. — *Pithecia ochrocephala*, Kuhl, p. 44. —

Pithecia capillamentosa, Spix, p. 16, pl. 11 (individu d'origine incertaine du Musée de Munic).

Femelles. — *Pithecia rufiventer*, E. Geoffroy, l. 1. — *Pithecia rufiventer*, *adusta* et *rufibarbata*, Kuhl, pp. 43 et 44. — Sagouin, Buff., Suppl., tome 7, p. 114, pl. 31. — *Pithecia pogonias*, Gray, Zool. Sulphur, p. 13, pl. 2.

Poils du corps droits; ceux du dessus de la tête divergeant d'un point occipital commun. Les quatre mains noires, mais dans un de nos individus d'un gris jaunâtre pâle.

Mâle adulte. — Pelage noir; celui de la tête beaucoup plus ras et d'un blanc tirant plus ou moins fortement sur le roux jaunâtre; mais séparé, sur le front, par une ligne longitudinale médiane et noire. Dans la variété appelée »*chrysocephala*», les poils clairs de la tête sont d'un roux doré vif.

Mâles aux teintes du pelage imparfaites. — Poils d'un noir tirant ordinairement au brun, et à pointe le plus souvent claire. Poils clairs de la tête ordinairement moins ras que dans les adultes, et à teinte moins pure. Poils des autres parties d'un noir moins pur et le plus souvent à pointes claires. Dessous roussâtre.

Femelles aux teintes du pelage imparfaites. — Teintes des poils semblables à celles des jeunes mâles; mais les poils de la tête semblables à ceux des autres parties, et n'offrant du blanc que sur la bande bordant le devant des joues. Dessous d'un roux plus ou moins jaunâtre.

Cette espèce a été observée à Cayenne, à Surinam et Schomburgk, 3, p. 771, l'a rencontrée dans la Guyane Anglaise. Quant à cette dernière contrée; elle habite jusqu'à une distance de 300 milles Anglaises dans l'intérieur; un individu ayant été apporté vivant de cette région à Londres (Selater, Proc., 1866, p. 305). Natterer a recueilli, aux mois de Mars et Avril, une série nombreuse d'individus de cette espèce tués dans les environs du fort du Rio-Branco. Quant à la variété locale appelée *Pith. chrysocephala*, ce même

voyageur en a recueilli des individus près de Barra do Rio-Negro, dans les mois de Mars, Juin, Août et Septembre (von Pelzeln, note manuscrite).

Individus montés. — 1. Mâle adulte, aux poils ras de la tête d'un roux jaunâtre, Surinam, acquis en 1867. — 2. Mâle adulte, aux poils ras de la tête d'un blanc jaunâtre, et à ceux du devant de la poitrine à pointes claires, Surinam, acquis en 1867: longueur totale de 29 pouces, dont la queue en occupe seize. — 3. Mâle adulte, aux poils ras de la tête d'un blanc lavé, sur les joues, de roussâtre, et aux poils du devant de la poitrine roux à leur base et à leur extrémité, acquis comme provenant de Cayenne. — 4. Mâle de la taille des adultes, mais à teintes imparfaites, Surinam: teinte générale d'un brun noirâtre, aux pointes des poils d'un roussâtre passant, sur les extrémités antérieures, au roux jaunâtre pâle. Poils entourant la tête d'un blanc ochracé; ceux du dessous du corps et du dedans des cuisses d'un roux jaunâtre. C'est l'individu de l'ancien cabinet de Temminck, faisant actuellement partie du Musée Néerlandais, et qui a été indiqué par Kuhl même comme type de son *Pithecia ochrocephala*, quoique la description qu'il en donne ne répond pas sous tous les rapports à son modèle, ce que j'attribue à une confusion dans les notes qu'il a prises de ces animaux. — 5. Mâle semi-adulte, Surinam, acquis en 1867. Longueur totale de 26 pouces, dont la queue en occupe quinze et demi; poils foncés d'un noir brunâtre; à pointes claires très peu prononcées, si ce n'est sur les bras; poitrine et ventre roussâtres. Cet individu rappelle parfaitement le *Pith. capillamentosa* de Spix. — 6. Mâle semi-adulte, Surinam, voyage de Dieperink: longueur du corps sans la queue de 10 pouces; tous les poils foncés sont largement terminés de gris jaunâtre clair. — 7. Mâle, rappelant le N^o 6 par sa taille et ses teintes, apporté vivant de Surinam et mort le 3 Nov. 1863. — 8. Jeune mâle, aux poils d'un brun-noir, uniforme sur la queue et le dessus, et seulement sur les quatre extrémités à pointes claires; Suri-

nam, acquis en 1867. — 9. Femelle semi-adulte, Surinam. — 10. Femelle semi-adulte, Surinam, 1867. — 11. Jeune femelle, Surinam. — 12. Jeune femelle, Surinam, du cabinet de Temminck: variété à pelage d'un brun-rougeâtre passablement clair; c'est l'individu type du *Pithecia rufibarbata* de Kuhl, Beitr., p. 44. — 13. Femelle adulte, aux poils des joues et du devant du front totalement usés, en sorte que ces parties sont parfaitement nues, semblable à ce qui arrive plus généralement dans le *Pith. monacha*; Surinam. — 14. Femelle adulte, Surinam: variété, offrant tous les poils foncés largement terminés de jaune grisâtre pâle, teinte qui occupe également les quatre mains; on voit par ce dernier trait, propre au *Pith. monacha*, que cet individu s'éloigne de tous les autres individus connus du *Pith. nocturna*. — 15. Squelettes. — 16. Mâle semi-adulte, Surinam, acquis en 1867. — 17. Jeune mâle, Surinam, acquis en 1864. — 18. Femelle adulte, Surinam. — 19. Femelle semi-adulte, Surinam, 1867. — 20. Crânes. — 21. Crâne du N^o 7.

PITHECIA MONACHA, E. Geoffroy, Ann. d. Mus., t. 19, p. 116, N^o 4. — *Pithecia hirsuta*, Spix, p. 14, pl. 9, mâle: je crois plutôt que c'est une femelle, cet individu offrant les poils de la tête teints comme ceux des autres parties. — *Pithecia inusta*, Spix, p. 15, pl. 10, mâle: individu aux poils du front et des joues blanchâtres. — *Pithecia irrorata*, Gray, Zool. Sulphur, p. 14, pl. 3: individu aux joues et au front nus. Cette espèce, quoique en général semblable au *Pithecia nocturna*, s'en éloigne, cependant, sous les rapports suivants. Elle acquiert une taille plus forte, ses poils sont plus longs et plus ou moins sensiblement tortus, les poils du dessus de la tête sont dirigés vers le devant et non pas vers les côtés, ceux des quatre mains sont toujours d'un blanc tirant plus ou moins au roussâtre et non pas foncés, le blanc de la tête du mâle est

moins prononcé, les poils du dessous du corps ne sont jamais teints de roux et, par contre, semblables à ceux des autres parties; les poils, à l'exception de ceux de la tête chez le mâle, de ceux des mains et quelquefois aussi de ceux de la poitrine, sont, dans tous les âges, d'un noir passant, à leur partie terminale, au blanchâtre, au roussâtre ou même au roux jaunâtre vif; les poils de la poitrine, cependant, sont quelquefois d'un roux jaunâtre; ceux des joues et du front s'usent assez souvent, en sorte que ces parties sont plus ou moins complètement chauves; enfin l'espèce offre un cercle de distribution géographique différent de celui du *Pith. nocturna*.

Quant aux caractères différentiels existant, suivant Wagner, Beitr. p. 443, dans le crâne des deux espèces, je crois qu'il importe, avant de les admettre, de les vérifier sur une série plus considérable d'individus.

Cette espèce qui atteint une longueur totale de 35 pouces, dont la queue en occupe vingt, se trouve à une grande distance à l'Ouest et au Sud-Ouest des Guyanes, patrie du *Pith. nocturna*. Natterer a observé notre singe le long du Rio-Madeira depuis la cité de Mato-Grosso jusqu'à son embouchure dans le Solimoëns: savoir à Mato-Grosso en Novembre, près du Rio-Mamoré en Août, près de Ribeirao en Septembre, près de Borba en Mai et Décembre; il l'a, en outre, rencontré, en Octobre, près de Barra do Rio-Negro (von Pelzeln). Les indications de Spix sur la patrie de ses *Pith. hirsuta* et *inusta*, sont trop confuses pour en tirer autre chose, que ces singes ont été obtenus dans le voisinage de Tabatinga, sur la rive septentrionale du Solimoëns, près des confins du Pérou. Bates, Amazons, 2^{me} édit., p. 595, dit que l'espèce se trouve sur la rive septentrionale du Solimoëns jusqu'au Pérou. Castelnau et Deville (Is. Geoffr., Catal., p. 56) en ont rapporté au Musée de Paris une série d'individus recueillis dans le Pérou septentrional, sur les bords du Rio-Javari et de l'Ucayali. Elle est, suivant Bartlett, Proc., 1871, p. 220, rare dans l'Amazonie Péruvienne. Buckley, Proc., 1872, p. 664, en a obtenu des indi-

vidus sur les bords du Rio-Maccas ou Marona, dans la république d'Écuador cis-Andien. — On voit par ces données que l'espèce est répandue depuis le Rio-Madeira, en amont du Solimoëns, le long des affluents de ses deux bords; mais qu'elle se trouverait aussi, suivant Natterer, près des bouches du Rio-Negro.

- Individus montés. — 1. Mâle adulte, voyage de Spix, Tabatinga; obtenu de Spix même sous le nom de *Pithecia inusta*. — 2. Mâle adulte, du Pérou septentrional: poitrine d'un roux jaunâtre et tête complètement chauve. — 3. Mâle à l'âge moyen, tête demi-chauve, Rio-Maccas, Écuador, obtenu en 1875. — 4. Femelle adulte, Écuador, obtenu en 1872. — 5. Femelle, à gorge et poitrine teintées de roussâtre, Rio-Maccas, Écuador, obtenue en 1875. — 6. Crâne du N^o 2.

II. Poils de la queue passablement longs, ceux du corps ordinaires, ceux de la tête formant: sur son dessus une espèce de capuchon, sur les joues et le dessous, une très grande barbe continue. Queue égalant en longueur environ le reste du corps. Teinte du pelage d'un noir remplacé, sur le dos et les épaules de l'une des espèces, par du roux jaune.

Le squelette offre, du moins dans le *Pith. chiropotes*, treize paires de côtes, six vertèbres lombaires et 24 vertèbres caudales.

Les espèces de cette division ont été observées dans les trois Guyanes jusque sur plusieurs points de l'Orénoque, puis dans les rayons de la ville de Parà, et Tschudi rapporte que l'espèce des Guyanes vit aussi au Pérou, au Nord du 10^{me} degré de Lat. Australe.

On n'en connaît avec certitude que deux espèces, le plus souvent mal définies jusqu'au-jourd'hui. Une troisième, *PITHECIA ALBINASA*, Is. Geoffr., Catal., p. 56, N^o 5, repose sur un jeune individu, obtenu vivant en captivité chez les Indiens à Santarem (bouches du Tocantins) dans la province de Parà,

et rapporté par Castelnau et Deville. Ce singe, partageant la même contrée avec le *P. satanas*, offre, comme celui-ci, un pelage noir; mais il s'en distingue, ainsi que du *Pith. chiropotes*, par son nez couvert de poils ras d'une blancheur parfaite.

Ces singes forment, chez les auteurs modernes, le genre *Chiropotes*.

PITHECIA CHIROPOTES, E. Geoffroy, *Ann. d. Mus.*, tome 19, p. 116. — *Simia chiropotes*, Humboldt, *Recueil*, tome 1, p. 311. — *Brachyurus israëlita*, Spix, p. 11, pl. 7. — *Simia sagulata*, Traill, *Wern. Soc.*, tome 3, p. 167, avec figure. — *Brachyurus satanas*, Gray, *List Mamm. Br. Mus.*, 1843, p. 13 (nec Hoffmannsegg). — *Chiropotes sagulata et satanas*, Gray, *Catal.*, 1870, pp. 60 et 61, Nos 1 et 2. — *Saki satanas*, Is. Geoffr., *Catal.*, p. 56, individus Nos 1 et 2. — Voir le mémoire de Sclater, *Proc.*, 1871, p. 228, sur cette espèce et la suivante.

Centre d'irradiation des poils du dessus de la tête placé sur l'occiput. Ces poils sont divisés, dans les adultes, par une ligne médiane, en deux parties. Barbe très grande dans les adultes, notamment dans les mâles, beaucoup plus petite et moins touffue dans les individus jeunes ou à l'âge moyen. Poils du dos et du dessus du bras dans toute leur étendue d'un roux-jaune, vif dans les adultes, terne ou mêlé de brun chez les jeunes. Longueur totale des adultes de 29 pouces, dont la queue en occupe quatorze à quinze.

La forme du crâne et, par conséquent, aussi celle du cerveau, subit, dans cette espèce, avec l'âge, une métamorphose très curieuse, puisque la boîte osseuse est, chez les jeunes, évasée dans le sens latéral jusqu'à l'occiput, tandis qu'elle est, dans les adultes, moins large et, comme le crâne entier, plus haute que dans les jeunes.

Humboldt a observé ce singe dans les vastes déserts de l'Alto-Orinoco, au Sud et à l'Est des cataractes; mais il a

encore obtenu un individu vivant en captivité à Angostura situé sur la rive droite du Bas-Orinoco. Cette dernière contrée touche aux trois Guyanes, d'où on en apporte souvent des individus, soit en peaux, soit vivants, et où il a été observé par Schomburgck dans la Guyane Anglaise. Natterer en a recueilli des individus: au mois de Juin, sur les bords du Rio-Branco, affluent de la rive gauche du Rio-Negro et ayant ses sources dans la Guyane Anglaise; puis en Juillet, près de Cararauca, sur les bords de l'Amazone (von Pelzeln). Suivant Tschudi, il se trouverait aussi au Pérou, au Nord du 10° Lat. Australe. Quant aux indications de Spix sur la patrie de son *Brachyurus israëlita*, on ne sait à quoi s'en tenir, puisqu'il dit dans sa description latine, p. 11 »habitat ad Rio-Negro», et dans la description française, p. 12, »on trouve ce singe vers le Pérou dans les forêts de Japura, rivière latérale de Solimoëns»!

Individus montés. — 1. Vieux mâle, apporté en peau, en 1838, de la Guyane Anglaise. — 2. Vieux mâle, même origine que le N° 1. — 3. Femelle adulte, même origine que les Nos 1 et 2: aux quatre mains tirant fortement au rouge-brun. — 4. Femelle à la teinte du dos moins vive que dans les Nos 1, 2 et 3; même origine. — 5. Femelle à la teinte du dos terne; même origine. — 6. Mâle semi-adulte, semblable à la femelle N° 5; mais au capuchon de la tête plus développé, Oyapock à Cayenne, acquis en 1874. — 7. Femelle semi-adulte, Oyapock, 1874. — 8. Femelle passablement jeune, Oyapock, 1874. — 9. Jeune femelle, à la teinte du dos terne et mêlée de brun, Oyapock, 1874. — 10. Jeune mâle, Surinam, 1867.

11. Squelette du N° 10. — 12. Crâne du N° 3. — 13. Crâne du N° 6. — 14. Crâne du N° 7. — 15. Crâne du N° 9. — 16. Crâne, obtenu du voyageur Spix.

PITHECIA SATANAS, Hoffmannsegg, Magazin d. Berlin.

naturf. Freunde, 1807, vol. 10, p. 93; Humboldt, Recueil, tome 1, p. 514, pl. 27: figure d'un individu rapporté du Parà par le voyageur du comte Hoffmannsegg. Notez que, dans cette figure, la queue est représentée beaucoup trop courte. — Le Saki noir, Fr. Cuv., Mammifères, avec figure. — Chiropotes ater, Gray, Catal., 1870, p. 61, N^o 5. — Pithecia satanas, Sclater, Proc., 1864, p. 712, pl. 41: individu de Parà.

En général semblable au Pithecia chiropotes; mais au centre d'irradiation des poils du dessus de la tête placé sur le milieu du vertex, puis aux poils plus longs, plus doux et d'un noir uniforme dans toute leur étendue, mais lavé un peu de brun pourpré sur le dos.

Ce singe a été découvert dans les environs de Cametà sur la rive droite du Tocantins près de son embouchure. Bates, Amazons, 1^{re} édit., trad. allemande, l'a également obtenu dans les forêts entourant cette ville. Natterer en a tué des individus, au mois de Janvier, dans les forêts de la ville de Parà. — Schomburgck, vol. 5, p. 771, énumère cette espèce parmi les animaux de la Guyane Anglaise, ce dont il est permis de douter. Tschudi n'a pas non plus constaté expressément d'avoir rencontré au Pérou le véritable P. satanas qu'il ne sépare pas même du P. chiropotes.

Individus montés. — 1. Vieille femelle, Parà, 1857: longueur totale de 26 pouces, dont la queue en prend quatorze. — 5. Mâle adulte, acquis en 1876: longueur totale de 34 pouces, dont la queue en occupe seize.

2. Crâne du N^o 1.

II. Queue très courte, quoique touffue. Formes robustes. — Sous-genre Brachyurus.

Les espèces de ce sous-genre, quoique modelées sur le même type que les autres Pithecia, ne se distinguent pas seulement, au premier coup d'oeil, de ceux-ci, mais encore de tous les autres singes Américains, par leur queue tellement courte

qu'elle atteint tout-au-plus la longueur des cuisses. Elles offrent, d'ailleurs, des formes plus robustes que les autres *Pithecia*, et leur tête est plus grande. Leurs joues sont revêtues de poils plus ou moins ras. Des favoris peu touffus descendent des oreilles à la gorge, où ils sont dirigés vers le devant. Les poils du dessus de la tête sont également dirigés vers le devant, et leur centre d'irradiation est placé sur la fin de l'occiput près du cou; ces poils sont, dans le *Pithecia melanocephala*, de longueur ordinaire, dans les autres espèces excessivement ras. Quant à la teinte dominante du pelage de ces singes, elle est rougeâtre dans l'un d'entre eux, jaunâtre dans un autre, et blanchâtre dans un autre encore; tandis qu'une quatrième espèce a la tête, le cou et une partie des extrémités noirs.

Ces singes n'ont été observés que sur la rive septentrionale du Solimoëns, depuis les bouches du Japura jusque vers les frontières du Pérou, ainsi que sur les bords du Cassiquiare. Quant à l'indication d'Isid. Geoffroy, Catal., p. 57, que le *Brach. calvus* vient également de la province de Parà, elle ne repose que sur ce qu'il dit d'un individu, donné en 1847 par M. d'Alcantara Lisboa, dans le tems attaché à la légation Brésilienne à Paris; or, on sait par Bates que l'on apporte ces singes souvent en captivité dans la Basse-Amazonie, et qu'ils n'ont été rencontrés par nul voyageur à l'Est du Japura. Il y a, en outre, dans le catalogue d'Isid. Geoffroy une confusion déplorable par rapport aux indications sur la patrie des *Brachyures* que, cependant, il n'a pas laissé de rectifier lui-même dans un travail subséquent: *Archiv. d. Mus.*, tome 3, p. 567.

A. Longueur de la queue égalant celle des cuisses¹⁾. Queue un peu plus fournie à son extrémité que sur ses autres parties.

1) Dans la figure du *S. melanocephala* donnée par Humboldt, la queue présente ces mêmes dimensions; le texte par contre ne lui attribue que 3 pouces. On doit évidemment porter ce nombre à celui de 5, puisque Humboldt dit expressément que, selon les Indiens, la queue n'augmente pas d'une manière sensible dans les adultes.

Poils du dessus de la tête passablement longs. Pelage teint de noir, de rouge-brun et de jaune roussâtre pâle.

PITHECIA MELANOCEPHALA, E. Geoffroy, Ann., vol. 19, p. 117. — *Simia melanocephala*, Humboldt, Recueil, 1. p. 317, pl. 29 (individu semi-adulte). — *Brachyurus Ouakary*, Spix, p. 12, pl. 8. — *Ouakaria Spixii*, Gray, Proc., 1849, p. 10, avec figure. — *Ouakaria melanocephala*, Gray, Cat., 1870, p. 62, N° 1.

Dos et flancs d'un jaune roussâtre sale et très pâle, se prolongeant jusque sur les bras. Queue et cuisses d'un rouge-brun, s'étendant jusque sur les jambes. Les autres parties des quatre extrémités, le cou et la tête d'un noir assez foncé.

Humboldt, p. 318, mande que ce singe vit par bandes dans les forêts que traverse le Cassiquiare et le Rio-Negro supérieur; c'est, du reste, de là que Humboldt est retourné sur ses pas, Natterer en a obtenu, en Avril, des individus, près de Marabitanas au Rio-Negro supérieur et, en Janvier, près de Moura, situé sur les bords du Rio-Negro, un peu au Sud de l'embouchure du Rio-Branco (von Pelzeln). Spix, par contre, l'a rencontré beaucoup plus vers l'Ouest dans les forêts entre le Solimoëns et l'Iça.

Individu monté. — 1. Mâle adulte, voyage de Spix, un des types du *Brach. Ouakari* de Spix, forêts entre le Solimoëns et l'Iça; longueur totale de 24 pouces, dont la queue en occupe six et demi.

2. Crâne du N° 1.

B. Queue plus courte que les cuisses et pourvue de poils augmentant en longueur vers son extrémité, où ils forment une grande touffe. Poils de tout le dessus de la tête excessivement ras. Teinte du pelage, soit jaunâtre, soit rougeâtre, soit blanchâtre.

L'espèce de cette subdivision se présente sous trois formes s'éloignant les unes des autres, et par leur teinte générale, et

par leur séjour dans différentes localités, quoique ces localités ne soient comprises que le long de la rive septentrionale du Solimoëns, depuis les bouches du Japura jusque vers les confins du Pérou. Nous traiterons séparément de ces trois formes.

PITHECIA CALVA. — *Brachyurus calvus*, Isid. Geoffr., Compt. rend., t. 24, 1847, p. 576; Catal., p. 57, N° 1.

Teinte générale d'un jaune roussâtre pâle, mais très foncé sur la gorge et la poitrine, et tirant par contre, sur le dos, un peu au blanchâtre. Poils ras de la tête à pointes noires.

Ce singe habite, suivant Castelnau et Deville, les forêts de la rive septentrionale du Solimoëns, vis-à-vis de Fonteboa jusqu'à la rive gauche ou septentrionale du Putomayo, également nommé Iça. Sa patrie touche par conséquent, vers l'Ouest à celle du *Pith. rubicunda*, vers l'Est à celle du *Pith. alba*.

Individu monté. — 1. Mâle adulte, rive septentrionale du Solimoëns, vis-à-vis de Fonteboa, voyage de Castelnau et Deville. Longueur totale de 22 pouces, dont la queue en occupe cinq.

2. Crâne de l'individu N° 1.

PITHECIA RUBICUNDA. — *Brachyurus rubicundus*, Is. G. et Deville, Comptes rendus, tome 27, 1848, p. 498; Archives d. Mus., tome 5, p. 564, pl. 30 (individu à queue artificiellement raccourcie). — *Ouakaria calva*, Gray, Catal., 1870, p. 62, N° 3.

Absolument semblable au *Pithecia calva*, mais au pelage d'un rouge brunâtre vif, excessivement pâle sur la nuque et passant au blanchâtre sur le dessus de la tête.

Observé, par Castelnau et Deville, sur la rive septentrionale du Solimoëns, dans les bois en face de San-Paulo (Oliveça) jusqu'à la rive droite ou méridionale de l'Iça, qu'il ne paraît pas franchir. Ces voyageurs ajoutent qu'il est remplacé au

delà par le *Br. calvus* qui, à son tour, paraît s'arrêter au Japura.

Individu monté. — 1. Mâle adulte, voyage de Castelnau; rive méridionale de l'Iça. Taille et longueur de la queue comme dans le *Pith. calva*.

2. Crâne du N° 1.

PITHECIA ALBA. — Scarlet faced Monkey, Bates, *Amazons*, 2^{me} édit., p. 391, avec deux figures non coloriées.

Le voyageur Bates rapporte que l'on trouve dans les bois environnant la bouche principale du Japura, un singe à queue courte, dont le corps haut de 18 pouces, est couvert, de la nuque à la queue, de poils très longs, droits et d'un blanchâtre luisant. Les figures données par Bates représentent, en effet, ce singe couvert de poils beaucoup plus longs que ne l'offrent ses congénères. Bates a encore donné, dans la première édition de son ouvrage, d'autres détails sur ce singe; mais comme il a jugé de les omettre dans sa deuxième édition, il est inutile d'y revenir.

Quoiqu'il en soit, il paraît en effet, que ce singe de la bouche principale du Japura diffère autant du *P. calva*, qui se trouve plus vers l'Ouest, entre le méridien de Fonteboa et le fleuve Iça, que du *P. rubicundus* qui ne fréquente que la rive opposée de l'Iça.

Il ne paraît pas que Bates ait rapporté de son voyage des individus de ce singe. Il est vrai que Gray, *Catal.*, p. 62, donne au *Pith. calva* le nom Anglais de «White Acari»; mais les individus qu'il décrit sous cette épithète de blanc, appartiennent évidemment au véritable *P. calva*. Il semble, d'ailleurs, que ce savant se soit formé une idée à lui propre de ces animaux, puisque, après avoir mis les *Ouak. rubicunda* et *calva* dans une catégorie à part, laquelle porte en tête: «pelage blanchâtre ou rougeâtre», il ajoute: «Albinos de l'Ouakaria melanocephala». On avouera que ceci est par trop fort pour le directeur d'un des plus grands établissements de Zoologie.

CALLITHRIX.

Ce genre naturel et bien circonscrit comprend onze espèces de singes Américains, à queue pendante, considérablement plus longue que le reste du corps et couverte, ainsi que celui-ci, de poils doux, droits et passablement longs, dont la tête est petite, et qui sont plus particulièrement caractérisées, outre leur crâne élevé, par leurs petites canines qui ne dépassent guère les molaires. Leur longueur totale varie de 38 à 26 pouces. Le squelette offre sept vertèbres lombaires et douze ou treize paires de côtes.

Les Callithrix ont été observés dans la vallée de l'Amazone, au Sud jusque dans beaucoup de parties du Brésil, dans le Pérou et le Bolivia; au Nord de ce fleuve, le long du Rio-Negro jusque dans le haut Orénoque, puis dans la Colombie.

On peut les subdiviser comme suit.

I. Teinte générale se répandant également sur les parties inférieures, soit d'un brun plus ou moins clair, soit mêlée de gris et de noir, soit plus ou moins noire. Les quatre mains sont d'un noir remplacé, dans l'espèce noire, sur les mains antérieures, par du jaune. Poils de la queue à-peu-près d'égale longueur sur toute son étendue. Taille plus forte que dans les autres espèces: longueur totale environ de 38 à 32 pouces, dont la queue occupe 22 à 19 pouces.

Les espèces de cette subdivision sont répandues dans le Brésil au Sud de l'Amazone, jusqu'au Parana supérieur, dans le Pérou et la Bolivie; au nord de l'Amazone, une d'entre elles, le Call. torquata, a été observée sur les bords du Rio-Negro, du Cassiquiare, du haut-Orénoque et du Guaviare.

Je crois qu'il convient d'ajouter aux espèces suivantes de cette division, le CALLITHRIX BRUNNEA de Natterer, décrit par A. Wagner dans Wiegmann, Archiv, 1842, 1, p. 357, et dans ses Beiträge, Acad. München, p. 455. Cette espèce

offre, suivant Wagner, les traits distinctifs suivants. Teinte générale d'un brun marron passant, sur le ventre, au brun-noir et sur la queue, au brun foncé; mains et une large bande frontale noires; occiput d'un brun jaunâtre. Elle a été découverte par Natterer, lors de son voyage en descendant le Rio-Madeira, savoir au mois de Septembre, sur les bords du Rio-Mamoré aux cascades de Bonaneira. On trouve la figure de cette espèce chez Reichenbach, pl. 5, fig. 70.

A. Teinte générale d'un brun plus ou moins clair tirant, sur la queue, au roux et remplacé par du noir sur les quatre mains, sur le front, ou même encore sur les joues et la gorge.

CALLITHRIX PERSONATA, E. Geoffroy, Ann. d. Mus., tome 19, 1812, p. 115 (femelle); Spix, p. 18, pl. 12: mâle adulte. — Wied, Abbildungen, figure du vieux mâle.

Taille plus forte que dans les autres espèces du genre. Front jusque vers ou sur l'entre-deux des oreilles, côtés de la tête et gorge d'un noir plus ou moins foncé. Occiput d'un blanc sale jaunâtre. Queue d'un roux-brun.

Mâle adulte: teinte générale d'un brun roussâtre pâle, beaucoup plus clair sur les extrémités et passant au roux-brun foncé sur la queue; le noir de la tête très foncé et s'étendant jusque vers l'occiput.

Femelle adulte: teinte générale tirant fortement au blanc jaunâtre et, sur la queue, au roux; le noir du front ne s'étendant que jusqu'à l'entre-deux des oreilles.

Spix a tué ce singe près de Rio de Janeiro, le prince M. de Wied, p. 111, plus vers le Nord jusqu'aux bords du St. Matheus, de sorte qu'il n'a été observé, le long de la côte orientale du Brésil, que sur une étendue de cinq degrés parallèles. Le voyageur Français, Aug. de St. Hilaire, l'a également rencontré dans cette région, savoir sur les bords du Rio-Doce (Is. Geoffr., Cat., p. 30). Il reparait, cependant, suivant Tschudi, Fauna Peruana, p. 46, au Pérou, entre le 12^{me} et

le 14^{me} degré Lat. Austr., au Sud du cercle géographique du *Callithrix torquata*.

Individus montés. — 1. Très vieux mâle, aux teintes à-peu-près semblables à celles du mâle figuré par le prince de Wied; Rio de Janeiro, 1864: bandeau frontal large de 24 lignes; longueur totale de 38 pouces, dont la queue avec ses poils en occupe vingt-deux. — 2. Femelle adulte, aux teintes ci-dessus indiquées et au bandeau frontal large de 20 lignes; voyage du prince M. de Wied, bords de l'Espírito Santo. — 3. Femelle adulte, semblable au N^o 2, mais au bandeau frontal large de 18 lignes, voyage du prince de Wied, bords du Rio-Doce.

4. Crâne d'un jeune individu, du cabinet de Temminck.

CALLITHRIX NIGRIFRONS, Spix, p. 21, pl. 15 (notez, toutefois, que le coloris de cette planche est inexact et ne s'accorde pas avec la description); Wagner, Beitrage, p. 447.

Ce singe est tellement voisin du *Call. personata* que, sans l'examen de grandes séries d'individus et sans la connaissance de sa répartition géographique, on se sentirait naturellement incliné de ne pas le regarder comme formant une espèce particulière. L'un de ses caractères réside dans la couleur des poils de la gorge et des côtés de la tête, ces poils étant teints d'un gris roussâtre et n'offrant du noir qu'à l'extrémité de ceux des joues, tandis que tous ces poils sont noirs dans le *Call. personata*. Un autre trait, observé dans les deux individus de Spix et dans quatorze individus rapportés par Natterer, est que le bandeau frontal noir n'offre qu'un diamètre de 12 lignes; trait également propre à l'un de nos individus, tandis que l'autre, plus jeune et rapporté par feu Natterer même qui, suivant Wagner, l. c. p. 447, n'a rencontré nulle part, lors de ses voyages, le *Callithrix personata*, offre le bandeau frontal aussi large que cette dernière espèce. Quant aux teintes des poils en général, elles sont intermédiaires entre celles du mâle et de la femelle du *Call. personata*, mais les poils présentent, par contre, des traces distinctes d'anneaux foncés.

Suivant Natterer (Wagner, l. l. p. 449), la longueur totale de l'animal est de 55 pouces 8 lignes, dont la queue occupe 17 pouces 5 lignes.

Spix a découvert ce singe dans la province de Minas-Geraës: »ad flumen das Onças sylvas maritimas inter et campos agrestes intermedium". Tous les individus rapportés par Natterer ont été recueillis dans les capitaineries de St. Paul et de Rio de Janeiro (Wagner, l. l. p. 450). On voit par ces données que le cercle géographique de ce singe s'étend au Sud de celui du *Call. personata* et que l'un et l'autre se rencontrent dans la province de Rio de Janeiro: le *C. personata* vivant dans les parties septentrionales, le *C. nigrifrons* dans les parties méridionales de cette province.

Individus montés. — 1. Individu obtenu du Musée de Berlin, et provenant du voyage de Freireiss: bandeau frontal de 15 lignes. — 2. Individu à l'âge moyen, obtenu du Musée de Vienne et rapporté par Natterer: bandeau frontal de 17 lignes.

B. Teinte générale formée par les poils noirs annelés de gris clair, mais lavée de roux sur le dos de l'une des espèces, sur la queue de l'autre espèce, et remplacée par du noir sur les quatre mains, ou même sur le devant du front.

CALLITHRIX MELANOCHIR, Wied, Beiträge, vol. 2, p. 114 et Abbildungen.

Dos fortement lavé d'une teinte ferrugineuse. Poils des oreilles offrant la teinte générale du pelage. Ceux de la queue largement terminés de gris-blanc tirant un peu au roussâtre. Les poils de l'entre-deux des oreilles quelquefois noirs, c'est-à-dire sans pointes claires. Longueur totale de 57 pouces, dont la queue en occupe vingt-deux.

Le squelette offre, suivant Wagner, douze paires de côtes et sept vertèbres lombaires.

Le prince M. de Wied a observé ce singe le long de la côte du Brésil depuis le Rio St. Matheus jusqu'au Sertam de

Bahia¹⁾, et c'est la seule indication que nous possédons sur la patrie de l'espèce, patrie située, par conséquent, au Nord du cercle géographique du *Callithrix personata*, qui ne se trouve jamais dans les lieux qu'habite le *Callithr. melanochir* (Wied, p. 120).

Individus montés. — 1. Adulte, Rio-Belmonte, voyage du prince de Wied: poils de l'entre-deux des yeux en partie sans pointes claires. — 2. Femelle de très forte taille, côte orientale du Brésil. — 3. Individu à l'âge moyen, Rio-Belmonte, voyage du prince de Wied.

4. Crâne de l'individu N^o 1.

CALLITHRIX GIGOT, Spix, p. 22, pl. 16.

Quant à l'individu indiqué sous ce nom par Is. Geoffr., Catal., p. 40, il ne paraît pas appartenir à notre espèce. Il avait été apporté par Castelnau et Deville des environs d'Obidos, village situé à la rive septentrionale de l'Amazone inférieur.

Ce singe ressemble au *Callithrix melanochir*, soit par l'ensemble de ses formes, soit même, en général, par les teintes de son pelage; mais il s'en éloigne par les traits suivants, savoir: que ses oreilles sont garnies de poils d'un noir foncé et non pas grisâtres, que le devant du front est orné, immédiatement au dessus des yeux, d'un bandeau étroit également noir, enfin que le dos est fort peu ou nullement lavé de roux. Ajoutez que, du moins dans notre individu, la queue est d'un roux très prononcé, trait que je n'ai pas observé dans le *Call. personata*.

Spix a obtenu ce singe dans les forêts de la côte maritime près d'Ilhéos au Sud de Bahia. Les deux individus du Musée de Vienne sont également originaires de Bahia (Wagner, Beitr., p. 451). Le nôtre nous a été envoyé par M. Beske, établi à

1) Il est, toutefois, bon de rappeler que le prince, citant comme synonyme de ce singe le *Call. gigot* de Spix, peut bien avoir confondu ensemble ces deux espèces. Il s'agit, par conséquent, de savoir, s'il ne faut pas considérer tous les individus tués depuis Ilhéos vers le Nord, comme appartenant au *Call. gigot*.

la Nouvelle-Fribourg, établissement situé entre le Parahyba et les montagnes au Nord de la baie de Rio de Janeiro.

Individu monté. — 1. Adulte, Nouvelle-Fribourg, voyage de Beske: teinte rousse de la queue s'étendant sur les lombes, pour s'évanouir peu-à-peu sur le dos.

C. Teinte générale d'un noir tirant plus ou moins sur le brun rougeâtre, notamment sur le dos, la nuque et l'occiput; mais remplacé, en avant de la poitrine, par une écharpe blanche ou d'un blanc jaunâtre, sur les mains antérieures par du blanc tirant plus ou moins fortement au jaune rougeâtre.

Cette subdivision ne comprend qu'une seule espèce.

CALLITHRIX TORQUATA, Hoffmannsegg (1809). — *Call. torquatus*, amictus et lugens, E. Geoffroy, *Ann. d. Mus.*, tome 19, 1812, pp. 113 et 114, Nos 5, 4 et 3. — *La Viudita*, *Simia lugens*, Humboldt, *Observ.*, 1, p. 319, (1811). — *Callithrix amicta*, Spix, p. 19, pl. 13.

Les caractères ci-dessus sont aussi ceux de cette espèce, très distincte par la distribution de ses teintes qui ne varient que par le brun rougeâtre plus ou moins dominant, ainsi que par le blanc du collier et notamment par celui des mains passant plus ou moins au jaune ou au jaune rougeâtre.

Longueur totale de 32 pouces, dont la queue en occupe dix-neuf.

Sieber, voyageur de Hoffmannsegg, a découvert cette espèce dans le Parà proprement dit, évidemment sur la rive droite de l'embouchure du Tocantins que ce voyageur n'a pas franchi. On lit dans Humboldt: »la Viudita se trouve dans les forêts qui avoisinent le Cassiquiare et le Rio-Guaviaré, près de St. Fernando de Atabapo. Elle habite aussi les montagnes granitiques peu élevées qui s'élèvent sur la rive droite de l'Orénoque, derrière la mission de Santa Barbara". Natterer en a recueilli des individus sur les bords du Rio-Negro supérieur: savoir, en Janvier près de St. Gabriel, au

Sud de la bouche du Rio-Vaupé, en Janvier et Février près de Marabitanos, et en Février entre le mont Cocuy et St. Carlos à l'embouchure du Cassiquiare (von Pelzeln, note manuscrite). Spix a recueilli les individus, rapportés par lui, dans les forêts d'Olivença (St. Pablo) sur la rive gauche du Solimoëns. Tschudi, p. 47, mande que cette espèce se trouve aussi au Pérou septentrional.

Notez que Gray, Cat., p. 55, dit de l'origine de l'individu du Musée Britannique: »Guiana, Schomburgck". Schomburgck, cependant, dit lui-même (Reise, vol. 3, p. 767), qu'il n'a rencontré, dans ses voyages, que onze espèces de *Quadrumanes*, et l'on voit, par l'énumération qu'il en donne, que le *Callithrix torquata* n'y est pas compris.

Individus montés. — 1. Adulte, voyage de Spix, Olivença. — 2. Femelle adulte, Amazonie.

II. Parties inférieures teintées plus ou moins généralement de rouge de cuivre, de roux rougeâtre vif ou de roux pâle. Queue garnie, à sa base, de poils plus longs que sur ses autres parties. Taille moins forte que dans les espèces de la première division. Longueur totale environ de 26 à 29 pouces, dont la queue en occupe quinze ou dix-sept.

Les espèces de cette division n'ont été observées que dans le *Bolivia*, au Pérou oriental, dans la vallée de l'Amazone et dans la *Colombie*.

A. Côtés de la tête, tout le dessous du cou et du tronc, face interne et quelquefois aussi la face externe des membres teintés de rouge de cuivre, mais dans une seule espèce, le *Callimoloch*, de roux rougeâtre intense.

α. Les parties ci-dessus indiquées teintées de rouge de cuivre.

CALLITHRIX CUPREA, Spix, p. 25, pl. 17. — *Call. disco-*

lor, Is. Geoffr. et Deville, Compt. rend. de l'Acad., tome 27, p. 498; Archiv. du Mus., tome 5, p. 551, pl. 28.

Le rouge de cuivre occupe les côtés de la tête, le dessous du cou et du tronc, ainsi que les quatre extrémités avec leurs mains, toutefois à l'exception de la face extérieure des cuisses. Poils de toutes les autres parties annelés de noirâtre et de gris-jaune roussâtre.

Le squelette présente, suivant Wagner, treize paires de côtes et sept vertèbres lombaires.

Spix a découvert ce singe sur les bords du Solimoëns au Pérou. Castelnau l'a observé sur les bords de l'Amazone Péruvien ou de son affluent appelé Ucayali. Bates en a obtenu des individus tués près d'Éga, sur les bords du Tefé, et Bartlett, Proc., 1871, p. 219, en petit nombre, près de Cashiboga sur les bords de l'Ucayali et près de Santa-Cruz sur ceux du Huallaga.

Individu monté. — 1. Femelle adulte, du voyage de Spix.

CALLITHRIX CALIGATA, Natterer; A. Wagner dans Wiegmann, Archiv, 1842, part. 1, p. 454; Beiträge, Acad. München, p. 454. — *Callithrix castaneo-ventris*, J. E. Gray, Ann. and Mag. Nat. Hist., 1866; Catal., 1870, p. 56.

Ce singe, quoique très voisin du *Callithrix cuprea* s'en distingue cependant par son front noir jusqu'à l'entre-deux des oreilles, par le rouge des quatre mains tirant sur le noir ou totalement remplacé par du noir, enfin par le rouge de la face externe des membres beaucoup moins répandu.

Natterer a découvert cette espèce sur les bords du Rio-Madeira et en a obtenu, au mois de Décembre, un individu près de son embouchure, l'autre, au mois de Mai, à trente heures de marche plus haut, près de Borba. Spix ne fait pas mention de ce singe qu'il paraît avoir confondu avec le *Call. cuprea*, puisqu'il nous a fait parvenir, de son vivant, sous ce nom, un individu du *Call. caligata*.

Individus montés. — 1. Adulte, aux quatre mains noires,

voyage de Spix, Solimoëns: individu obtenu de feu Spix sous le nom de *Call. cuprea*. — 2. Femelle adulte, aux quatre mains d'un rouge de cuivre noir, obtenue comme provenant du Solimoëns.

CALLITHRIX ORNATA, Gray, Ann. et Mag. 1866, tome 17, p. 57, et Catal., 1870, p. 55.

Des individus de ce singe provenant de la Colombie, ont été envoyés, par feu Verreaux, au Musée Britannique et à celui des Pays-Bas, sous le nom de *Callithrix discolor*, Geoffroy. La figure et la description du *Call. discolor* se rapportant cependant au *Call. cuprea* de Spix, il est évident qu'il convient de rejeter, à l'exemple de Gray, l'épithète de *discolor*, même dans le cas qu'Is. Geoffroy eût confondu les deux espèces, ce qui se pourrait fort bien, puisque ce savant, Catal., p. 41, dit de deux individus, obtenus par Castelnau près de Sarayacu situé sur les bords de l'Ucayali, qu'ils diffèrent des autres par leur front d'un gris-clair tiqueté, et que l'un d'eux a les doigts en partie blanchâtres.

Le *Callithrix ornata* ressemble en général aux *Call. cuprea* et *caligata*; mais il s'en distingue nettement: 1) par les poils de ses oreilles qui sont blancs et non pas noirs ou rouge de cuivre comme dans les *Call. caligata* et *cuprea*, 2) par ses quatre mains, non pas noires ou rouge de cuivre, mais couvertes, du moins sur les doigts, de poils blanchâtres, 3) par la présence d'un bandeau frontal teint d'un gris-blanc plus ou moins pur, et 4) par le rouge de cuivre ne s'étendant, sur la face externe des membres, que sur les jambes et les avant-bras.

L'un de nos individus a été envoyé à feu Verreaux de la Nouvelle-Grenade; nous en avons reçu un autre de St. Fé da Bogotà; deux autres enfin ont été obtenus par la voie du commerce, comme provenant du Pérou.

Individus montés. — 1. Mâle adulte, au blanc du front fortement tiqueté de noir, Nouvelle-Grenade, Verreaux, 1873. — 2. Adulte, Bogotà, 1868: semblable au N^o 1, mais à l'entre-

deux des oreilles tirant fortement au brun rougeâtre foncé. —
 3. Mâle adulte, au bandeau frontal blanchâtre très prononcé, obtenu en 1874 comme provenant du Pérou. —
 4. Individu passablement jeune et tout-à-fait semblable, par ses teintes, au N^o 3; obtenu en 1858 comme provenant du Pérou.
 5. Crâne du N^o 1. — 6. Crâne du N^o 3.

β. Côtés de la tête, dessous du cou et du tronc, ainsi que la face interne des quatre extrémités d'un roux rougeâtre très vif.

CALLITHRIX MOLOCH, Hoffmannsegg. — Is. Geoffr., Archiv. Mus., tome 4, p. 33, pl. 3.

Ajoutez aux traits ci-dessus que les poils des autres parties sont annelés de noir et de blanc grisâtre, que la première teinte domine sur la queue, la dernière sur les quatre mains, et que le dos est un peu lavé de roussâtre.

Cette espèce habite les bords méridionaux de l'Amazone inférieur et du Rio-Parà. Le voyageur du comte de Hoffmannsegg, feu Sieber, l'a découverte dans cette dernière contrée. Natterer en a tué des individus, en Août, près de l'embouchure du Tabajos (von Pelzeln). Bates, trad. allem., p. 245, l'a observée près d'Aveyros situé sur les bords du Tabajos, à environ quarante heures de marche de son embouchure.

Individu monté. — 1. Adulte, Parà, 1870.

B. Parties inférieures teintées de roux pâle, mais seulement en arrière du cou. Cette teinte est, en outre, dans le jeune âge, peu prononcée et réduite à la face interne des cuisses. Poils du pelage des autres parties annelés de brun foncé et de gris blanchâtre. Cette dernière teinte domine ordinairement sur la queue et sur les flancs, lorsque les poils de cette partie se trouvent allongés. Le dessus est plus ou moins lavé de roussâtre. Oreilles garnies de poils blanchâtres.

La seule espèce connue s'éloigne, en quelque sorte, par sa

taille et par son dessous n'offrant qu'une faible teinte rousse, des autres espèces de la division, pour se rapprocher de celles de la première division.

CALLITHRIX DONACOPHILA, d'Orbigny, Voyage, Mammif., pl. 5.

Il me semble que l'on peut ajouter aux synonymes de cette espèce le *Callithr. cinerascens* de Spix, p. 20, pl. 14, observé par ce voyageur dans les forêts du Putomayo ou Iça, aux frontières du Pérou. Wagner, Beitr., p. 452, dit du seul individu rapporté par Spix qu'il égale en grandeur le *Call. cuprea*. Ce serait alors un individu au jeune âge, attendu que le *Call. donacophila* atteint une taille plus forte. Quoiqu'il en soit, j'ai préféré de conserver à notre espèce une épithète, à laquelle se rattache une définition certaine.

Ce singe a été découvert par d'Orbigny, dans la Bolivie; mais il vient également du Pérou (Is. Geoffr., Cat., p. 41). Ce dernier savant constate, toutefois, que les individus recueillis dans la province de Mojas et au Pérou, sont beaucoup plus roux que ceux de St. Cruz de la Sierra et qu'ils ont la queue foncée.

Individus montés. — 1. Adulte de très grande taille, obtenu comme provenant du Pérou: longueur totale de 29 pouces, dont la queue en occupe dix-sept; le roux s'étendant en arrière depuis la poitrine. — 2. Individu de taille moins forte; mais, du reste, semblable au N° 1, quoique plus fortement lavé de roux sur le dessus et à queue plus foncée; obtenu comme provenant du Pérou. — 3. Femelle à l'âge moyen, au roux du dessous faiblement prononcé et borné sur la face interne des membres; puis, aux poils des flancs, du derrière des cuisses et du dessous de la partie basale de la queue allongés et blanchâtres; Bolivie, voyage de d'Orbigny. — 4. Jeune individu, au roux très faiblement prononcé et refoulé sur la face interne des cuisses, Bolivie, voyage de d'Orbigny: longueur totale de 25 pouces et demi; cet individu s'accorde assez bien avec le *Call. cinerascens* de Spix.

SAÏMIRI.

Ce sont des singes à formes passablement grêles, présentant en longueur totale environ deux pieds et demi, et dont la queue en occupe la plus grande moitié; aux quatre mains et souvent aussi à l'avant-bras teints de roux; au pelage gris ou roux et tiqueté de noir, teinte que l'on voit encore à la partie terminale de la queue; à la face encadrée de blanc ou de blanc tiqueté de noir, et quelquefois avec du noir sur le dessus ou sur les côtés de la tête.

Leur crâne est remarquable parce que l'occiput se prolonge au dessus du trou occipital, de la sorte que ce trou se trouve refoulé vers le devant jusque sur la fin du deuxième tiers de la longueur totale du crâne. Les canines sont fortes. Le squelette n'offre que treize paires de côtes; mais, par contre, sept vertèbres lombaires; il y a vingt-huit à trente vertèbres caudales.¹⁾

On sait que le cerveau est, dans ces singes, d'un volume considérable tout-à-fait exceptionnel, et qu'il n'offre, par contre, qu'un petit nombre de circonvolutions. Is. Geoffroy, *Archiv.*, t. 4, 1844, p. 10, est allé jusqu'à dire, à cet égard, que «ces singes, placés au premier rang entre tous, et à côté de l'homme même, si ce n'est au dessus, par la masse proportionnelle de leur cerveau, sont d'un rang très-inférieur pour le nombre de leurs circonvolutions cérébrales».

Ces singes ont la voix sifflante. Ils sont alertes et caressants et vivent, par troupes, dans les forêts.

La distribution géographique des Saïmiris présente des phénomènes dignes d'études nouvelles, attendu que quelques espèces sont répandues sur des terrains d'une grande étendue et s'entrelaçant sur plusieurs points. Le Saïmiri sciureus, par exemple, a été observé dans les Guyanes Anglaise, Néerlandaise

1) Il faut évidemment attribuer à une confusion ou à des erreurs typographiques que Daubenton (*Buffon*, l. c., p. 78), donne au Saïmiri 14 paires de côtes et seulement trois vertèbres lombaires.

et Française, à Vénézuéla et dans la Colombie, sur les bords du Haut Rio-Negro, sur ceux du Rio-Branco, près de Barra do Rio-Negro, près de Borba au Rio-Madeira inférieur, sur les frontières Péruviennes du Brésil, sur plusieurs points le long des deux rives de l'Amazone, et même dans la province Brésilienne de Goyaz. Les naturalistes-voyageurs ont obtenu le *Saim. lunulatus* sur le Haut-Orénoque, à la rive droite du Solimoëns près de Tefé et même sur les confins orientaux de Cayenne. Le *S. Örstedii* a été découvert à Véragua, et le *S. entomophagus* vient de la Bolivie, des parties voisines de la province de Mato-Grosso, et du Pérou Amazonien.

Il est bon de faire observer que, ni le prince de Wied et Spix, ni Burmeister et Natterer n'ont rencontré ces singes dans les courses faites par eux, soit dans la province Brésilienne de St. Paul, soit dans cette large bande de la côte du Brésil s'étendant depuis Bahia jusqu'au delà de Rio de Janeiro.

SAÏMIRI SCIUREUS, Cuvier, Règne an., 2^{me} édit., 1829, t. 1, p. 105; Isid. Geoffr., Leçons de Mammalogie, résumé par Gervais, 1835, p. 19. — *Chrysothrix sciurea*, Kaup, Thierreich, 1^{re} édit., 1835, t. 1, p. 50. — *Simia sciurea*, Linné, Syst. Nat., édit. 12, t. 1, p. 43, N^o 31. — *Saimiri*, Buffon, t. 15, p. 70, pl. 10; Audebert, fam. 5, sect. 2, pl. 7, et fig. dans Fr. Cuv., Mammifères. — *Callithrix sciureus*, Geoffroy, Ann. d. Mus., t. 19, p. 113. — *Saimiris usta*, Is. Geoffr., Archives du Mus., t. 4, 1844, p. 15, pl. 1.

Pelage d'un gris tiqueté de noir, tirant quelquefois un peu au jaunâtre; mais passant, sur le dos au jaune roussâtre, sur les mains et l'avant-bras au roux jaunâtre très vif, et sur la partie terminale de la queue au noir. Les teintes de l'espèce sont sujettes à des variations sensibles, et l'on rencontre quelquefois des individus dont les poils des oreilles sont enlevés totalement ou en partie. Quant au *Saimiris ustus* de Geoffroy, il ne se distingue absolument en rien du *Saim. sciureus*, et il a les oreilles poilues, quoique un peu moins fortement que

d'ordinaire. Le Saïm. ustus, de Selater (Proc., 1872, p. 688, N° 2; fig. de la tête à la page 689), a les oreilles totalement nues, tout en ressemblant sous tous les autres rapports au Saïm. sciureus. On verra plus bas que dans deux individus de notre collection, les oreilles sont plus ou moins nues, mais qu'ils se distinguent par leur avant-bras, offrant, au lieu d'un roux-jaune, la teinte dominante de l'animal.

Cette espèce est commune à Surinam; elle vit dans la Guyane Anglaise (Schomburgck), et le Musée de Paris en a reçu, suivant Is. Geoffr., des individus de Cayenne. Lichtenstein, Verzeichniss, 1823, 4^o, p. 1, fait mention d'un individu originaire de Parà. Castelnau en a rapporté un individu de Santarem, (bouches du Tapajos, rive méridionale de l'Amazonie), et un autre de la province Brésilienne de Goyaz. Bates l'a observée sur cette même rive près des bouches du Madeira, et sur la rive septentrionale près d'Obydos et de Serpa. Natterer en a rapporté des individus recueillis, en Janvier près de Borba sur les bords du Madeira inférieur, en Septembre près de Barra do Rio-Negro, en Mars près du fort du Rio-Branco, en Juillet près des bouches du Rio-Uaupé, en Janvier et Mars près de Marabitano sur le Rio-Negro au Nord du Uaupé; enfin dans le Parà proprement dit (von Pelzeln, note manuscrite). Is. Geoffr., Catal., p. 38, fait mention d'un individu du Musée de Paris, provenant de St. Fé da Bogotà. Nous avons également reçu un individu de la Nouvelle Grenade et un autre de Vénézuéla.

Notez que Frantzius, Wiegmann, Archiv., t. 35, 1869, p. 260, énumère le Chrysothrix sciurea parmi les animaux des parties Sud-Ouest de Costa-Rica. Reste à savoir, si ce n'est pas plutôt le Saïmiri Örstedii, cette espèce habitant le pays voisin de Végua.

Il convient d'examiner de rechef le singe, mentionné par Bartlett, Proc. Zool. Soc. London, 1871, p. 219, N° 5, sous le nom de Saïmiris ustus, commun sur les bords de toutes les rivières du Pérou Amazonien, région où Castelnau n'a trouvé

que le Saïm. entomophagus, mais d'où nous avons reçu un individu du véritable Saïm. sciureus.

Individus montés de Surinam. — 1. Vieux mâle, de très grande taille, longueur du tronc avec la tête de 15 pouces et demi, de la queue de 16 pouces, à l'avant-bras roux; acquis en 1859. — 2. Mâle, à l'avant-bras roux, du cabinet de Temminck. — 3. Mâle, à l'avant-bras roux, acquis en 1860. — 4. Jeune mâle, aux teintes semblables, quoique moins vives que dans les adultes, voyage de Dieperink. — 5. Vieux mâle, se distinguant par son avant-bras droit teint de roux-jaunâtre seulement à sa partie inférieure.

Individus montés d'origine incertaine. — 6. Femelle, aux teintes ordinaires, quoique un peu plus foncées, 1875. — 7. Jeune mâle, aux teintes ordinaires, mais plus claires et tirant sur le jaune, enfin au jaune-roux de l'avant-bras plus clair et plus vif; acquis en 1872.

8. Individu monté, acquis en 1875, comme provenant de Vénézuéla: teintes ordinaires, mais peu vives.

9. Individu monté, acquis en 1875 comme provenant de la Nouvelle Grenade, aux teintes ordinaires, mais seulement avec de faibles traces de roux-jaune pâle réduit aux quatre mains.

10. Individu adulte monté, aux teintes ordinaires, mais aux avant-bras n'offrant pas de roux-jaune et aux poils des oreilles clair-semés, Rio-Yavari, acquis en 1857.

11. Mâle, monté, d'origine incertaine, aux teintes semblables à celles du N^o 10; mais aux oreilles presque dénuées de poils.

Squelettes, appartenant tous à des individus originaires de Surinam — 12. Squelette d'un individu adulte. — 13. Squelette d'un individu à-peu-près adulte. — 14. Squelette d'un très vieux mâle, acquis en 1867. — 15. Squelette d'un individu à-peu-près adulte, acquis en 1862. — 16. Squelette d'un individu passablement jeune, acquis en 1862. — 17. Squelette d'un individu passablement jeune, acquis en 1867. — 18. Squelette d'un mâle passablement jeune, acquis en 1860.

19. Crâne du N^o 1. — 20. Crâne du N^o 6. — 21. Crâne

du N^o 9. — 22. Crâne, Surinam, du cabinet de Temminck. —
25. Crâne du N^o 3.

SAÏMIRI LUNULATUS, Is. Geoffr., Archives d. Mus., t. 4, 1844, p. 18. — *Chrysothrix nigrivittata*, Wagner, Acad. München, p. 461. — *Simia sciurea (cassiquiarensis)*, Humboldt, Recueil, p. 354.

Très semblable au Saïm. sciureus; mais, en avant des oreilles avec une large tache semi-lunaire noire, et à la teinte générale du pelage tirant plus fortement au jaune roussâtre.

Observé par Humboldt sur les bords de l'Orénoque au Sud des cataractes jusqu'aux bords du Cassiquiare. Ce voyageur dit à cet égard: »Ils sont assez communs au Sud des cataractes de l'Orénoque; on en trouve aussi d'une taille plus élancée et très-difficiles à apprivoiser, sur les bords du Rio-Guayiaré, de même que dans les forêts que traverse le Rio-Caura, au dessus des Rapides de Mura. Les Titis les plus petits et les plus jolis sont ceux du Cassiquiare''. Madame Salles nous a fait parvenir un individu de cette espèce, recueilli par un voyageur-naturaliste Français près des bords de l'Oyapock, fleuve séparant la Guyane Française de la Guyane Portugaise. Wagner rapporte que Spix a recueilli trois individus du *Chrysothrix nigrivittata* près d'Éga, au confluent du Rio-Teffé et du Solimoëns, ce qui prouverait que l'espèce se trouve également sur les bords méridionaux de l'Amazone. Du reste, Spix lui-même ne fait pas mention de ce singe dans son ouvrage.

Individu monté. — 1. Femelle adulte, Oyapock, acquise en 1873.

2. Crâne du N^o 1.

SAÏMIRI ÖRSTEDII. — *Chrysothrix Örstedii*, J. Reinhardt, Vidensk. Medd. Naturhist. Forening i Kjöbenhavn, 1872, p. 155, pl. 3.

Ce singe diffère de tous ses congénères par sa calotte d'un noir profond, ainsi que par la teinte de son tronc d'un roux-

jaune beaucoup plus intense et ardent. Le noir de la calotte se prolonge en angle aigu sur le front jusqu'à la base du nez; il descend plus ou moins, en avant des oreilles, sur les côtés de la tête, et il s'étend, en arrière, sur l'occiput ou même jusque sur la nuque. Ces poils noirs sont, du reste, sur le vertex et l'occiput, teints à leur partie basale de jaune roussâtre.

Nos individus proviennent du voyage de M. Arcé à Véragua. Reinhardt a obtenu les siens de cette même localité.

Il s'agit de savoir, si le *Chrysothr. sciureus* de Frantzius observé par lui dans le Sud-Est de Costa-Rica, région tout-à-fait voisine de Véragua, n'appartient pas plutôt au *Saïm. Örstedii*.

Individus montés. — 1. Adulte, voyage d'Arcé, Véragua, acquis en 1870. — 2. Adulte, voyage d'Arcé, Véragua, acquis en 1875.

3. Crâne du N° 1. — 4. Crâne du N° 2.

SAÏMIRI ENTOMOPHAGUS, Is. Geoffr., 1843; Catal., p. 58, N° 5. — *Callithrix entomophagus*; d'Orbigny, voyage, Mammif., 1836, pl. 4; *Saïmiris entomophagus*, texte, 1847. — *Chrysothrix entomophaga*, Wagner, 1842.

Cette espèce a le pelage plus long et moins doux au toucher que toutes les autres. Elle rappelle le *Saïmiri sciureus* par ses teintes, à cette exception près qu'elles sont en général beaucoup plus pâles, que les poils du dos sont d'un jaune roussâtre et beaucoup moins tiquetés de noirâtre, enfin que ceux du dessus de la tête et de la nuque jusqu'à l'entre-deux des épaules sont terminés de noir, mais de la sorte que leur teinte jaunâtre perce sur toutes ces parties et domine même sur le front.

Cette espèce a été découverte par d'Orbigny dans la Sierra Guarayas en Bolivie, et elle y a été retrouvée par Bridges (Gray, Catal., 1870, p. 52). Natterer en a recueilli des individus près de la bouche du Rio-Mamoré, se jetant dans le Madeira, au Nord-Ouest de la Sierra Guarayas. Castelnau,

enfin, l'a rencontrée, près de la mission de Sarayaçu, sur les bords de l'Ucajali dans le Pérou Amazonien.

Individus montés. — 1. Vieux mâle; longueur du tronc avec la tête de 14 pouces et demi, queue de 18 pouces, Guarayas en Bolivie, voyage de d'Orbigny. — 2. Mâle tout-à-fait semblable au N^o 1, voyage de Bridges, Bolivie, acquis en 1870.

SIMIAE AM. SCIUREAE.

SINGES-ÉCUREUILS.

HAPALE.

Les singes compris dans le genre Hapale forment une famille isolée sous plusieurs rapports, et plus particulièrement distincte des autres singes Américains, par la forme de ses ongles, ainsi que par une modification dans le système dentaire.

Quant aux ongles, ils sont alongés et en faux, celui du pouce des pieds étant, toutefois, plus ou moins court. Quant à leur système dentaire, les Hapale sont dépourvus de la dernière molaire, c'est-à-dire de la sixième, si caractéristique pour tous les autres singes Américains, ce qui porte le nombre total des dents de ceux-ci à trente-six. Le nombre total des dents amoindri de quatre est, par conséquent, dans les Hapale, égal à celui des singes de l'Ancien Monde et de l'homme, savoir de trente-deux seulement. Les Hapale ayant, cependant, comme les autres singes Américains trois molaires de change, et non pas deux comme les singes de l'Ancien Monde et l'homme, ils offrent toujours, sous ce rapport, une différence notable.

Le trait le plus saillant de leur organisation intérieure est celui de l'absence de circonvolutions dans le cerveau.

On a appelé ces animaux singes-écureuils, parce que leur taille, une certaine analogie extérieure et leur manière de monter les arbres rappelle en quelque sorte les écureuils.

La longueur du corps et de la tête est ordinairement, dans les adultes, de huit, rarement de neuf pouces ¹⁾; cependant les *Hapale melanura* et *argentata* n'atteignent pas cette taille, et deux autres espèces sont plus particulièrement remarquables par leur petitesse, savoir le *Hapale leonina* et le *Hapale pygmaea*, ce dernier n'offrant, sans la queue, que cinq pouces. La queue présente, dans les individus de taille ordinaire, une longueur de 13 à 14 pouces, dans le *H. pygmaea* de 8 pouces et demi, d'où il résulte que cet organe est toujours environ d'un tiers ou davantage plus long que le tronc et la tête. Il paraît, toutefois, que le *Hapale leucocephala* offre, proportions gardées, une queue un peu moins longue que d'ordinaire. Reste à savoir si le développement de la queue marche de pair avec celui des autres parties; dans notre jeune *H. midas*, du moins, la queue est relativement plus longue que dans les adultes.

Notez encore que, dans les jeunes, le crâne est moins élevé que dans les adultes.

Il paraît que les *Hapale* se trouvent dans toutes les parties de l'Amérique depuis Costa-Rica jusque vers le Paraguay. On les rencontre réunis en très petit nombre d'individus, soit dans les grandes forêts, soit hors des forêts dans les broussailles ou sur des arbres isolés.

Les espèces de ce genre se rangent naturellement dans deux divisions dont chacune comprend, à son tour, plusieurs subdivisions. Ces deux divisions principales offrent même une certaine différence presque exclusive dans le système dentaire, c'est-à-dire dans les incisives et canines de la mâchoire inférieure: les premières étant courtes chez les unes, longues chez les autres, tandis que les canines sont faibles et non pas dirigées en dehors dans les espèces à incisives longues.

On ne possède, malheureusement, que fort peu de données concernant le squelette des *Hapale*. Daubenton, dans Buffon,

1) Savoir dans les individus à l'état frais. Les peaux et les individus montés offrent ordinairement, lorsque ces travaux ne sont pas exécutés avec soin, le cou et le tronc trop allongés.

tome 15, p. 106, a trouvé au *H. jachus* 13 paires de côtes et 6 vertèbres lombaires, ce qui est d'accord avec nos trois squelettes de l'espèce. Nos squelettes du *H. midas* et du *H. rosalia* offrent, par contre, 12 paires de côtes et 7 vertèbres lombaires; celui du *H. oedipus* 12 paires de côtes et 6 vertèbres lombaires. Nos squelettes du *Hap. jachus* présentent, comme celui de Daubenton, 27 vertèbres caudales; ceux du *H. rosalia* en ont autant; dans ceux du *H. midas*, ce nombre monte à 28, 29 ou trente; tandis qu'il est de 33 dans le *H. oedipus*. Quelque peu que soient ces détails, ils font néanmoins entrevoir que le nombre des côtes et des vertèbres lombaires est pour quelque chose, lorsqu'il s'agit de la distinction des espèces et de leur distribution en subdivisions.

On sait que ce genre créé par Illiger, porte chez lui le nom de *Hapale* qu'E. Geoffroy a généralisé en celui d'*Arctopithecus*, en établissant, sous le nom de *Jachus* et *Midas*, deux genres dans sa famille des *Arctopithèques*. Ces deux genres ont été adoptés par les naturalistes: mais plusieurs d'entre-eux ont substitué, à l'exemple de Kuhl, le nom de *Hapale* à celui de *Jachus*.

I. Queue le plus souvent unicolore, et jamais ornée de bandelettes en anneaux. Oreilles sans pinceaux. Incisives de la mâchoire inférieure de moitié plus courtes que les canines, à l'exception des *Hapale melanura* et *argentata*, dont ces incisives sont seulement d'un tiers plus courtes.

Les espèces de cette division sont répandues dans toutes les régions habitées en général par les *Hapale*.

A. Poils des joues et du dessus de la tête tellement allongés qu'ils cachent les oreilles et que, dressés, ils rayonnent tout autour de toute la tête. Teinte du pelage, soit d'un jaune rougeâtre uniforme, soit d'un noir interrompu, sur certaines parties, par du jaune rougeâtre.

On ne connaît, avec certitude, que trois espèces de cette subdivision, savoir les *Hapale rosalia*, *chrysomelas* et *chryso-*

ga. Elles n'ont été observées jusqu'à présent que dans les contrées orientales du Brésil méridional, comprises entre le 14^{me} et le 24^{me} degré Lat. Austr., c'est-à-dire depuis la rivière d'Ilhéos jusqu'à Ypanéma dans la province de St. Paul, et cela seulement sur une bande de terre s'étendant depuis la côte jusqu'à 20 ou 30 heures de marche dans l'intérieur. Il paraît cependant que le Hap. chrysomelas présente une exception à cette règle générale, vu qu'il se retrouve, suivant Tschudi, au Pérou, phénomène qui se répète encore dans quelques autres espèces de singes Américains, et même dans deux espèces de la Guyane, savoir Hapale midas et Ateles paniscus, également retrouvées, par Tschudi, au Pérou.

HAPALE ROSALIA, Illiger. — *Simia rosalia*, Linné, Syst. Nat., éd. 12, t. 1, p. 41, N^o 26. — Le Marikina, Buffon. — *Midas rosalia*, E. Geoffroy.

Facile à reconnaître à la teinte jaune rougeâtre plus ou moins uniforme de son pelage. Il est, cependant, nécessaire de modifier cette assertion en faveur des considérations suivantes. D'abord, il paraît qu'il n'existe guère, dans les Musées d'Europe des individus tués à l'état sauvage, tous ceux dont les auteurs font mention, y ayant été apportés vivants et par conséquent en captivité: de là les variations de teintes dues à la décoloration. Quant aux individus tués à l'état sauvage, ils est évident qu'ils présentent quelquefois des variétés individuelles, dont on observe également des traces plus ou moins sensibles dans ceux vivant en captivité. Ce ne sont, au fait, que deux voyageurs qui nous donnent des renseignements à cet égard. L'un d'entre eux, le professeur Burmeister (System. Uebersicht, I, p. 24), mande qu'il a vu, chez le naturaliste Beske résidant à la Nouvelle-Fribourg, dans la province de Rio de Janeiro, plusieurs peaux de ce singe, présentant une teinte tout-à-fait uniforme. L'autre voyageur, le prince de Wied (Beiträge, II, p. 149) donne la description suivante des individus tués par lui à l'état sauvage: »Face nue, d'un brun-

gris. Iris de l'oeil d'un brun tirant au jaune rougeâtre. Oreilles grandes et revêtues, sur leur bord, de poils d'un brun-noir. Front et côtés des joues garnis de poils ras et fins d'un jaune brunâtre, et qui se prolongent en angle aigu jusque vers les poils de la tête. Poils du sommet de la tête assez longs et divisés en deux toupets offrant la teinte du corps, mais séparés l'un de l'autre par une bandelette longitudinale garnie de poils plus courts d'un brun noir. Les poils alongés bordant les côtés de la face sont d'un brun foncé. Les autres parties de la tête, la gorge, la poitrine et les bras sont d'un brun orangé rougeâtre resplendissant l'or. Les quatre mains offrent un brun noirâtre, mais celles de derrière se trouvent fortement mêlées de jaune. Queue, tantôt sans taches, tantôt tachetée de noir en arrière de sa racine, ensuite tout-à-fait noirâtre avec quelques poils d'un jaune doré, mais toujours jaune à son extrémité". Cette description peut servir de modèle pour se faire une idée précise de l'espèce. — J. E. Gray, Catalogue, 1870, p. 65, caractérise un individu du British Museum formant une variété, par les mots de »Head, feet, hands and end of tail blackish". — Isid. Geoffroy, Catalogue, 1851, p. 62, dit de deux individus du Musée de Paris d'origine incertaine; qu'ils sont différents des autres par l'existence de poils très foncés et presque noirs sur les parties latérales de la face, et chez l'un d'eux sur la ligne médiane du crâne; et que, de plus, chez l'adulte, la queue, les avant-bras et les mains tirent sur le noir. Ce savant va même jusqu'à croire à l'existence de deux espèces confondues sous le nom de Marikina ou Singe-Lion, supposition partagée, du reste, par personne. J'ajoute aux détails précédents que nous possédons également des individus variés de noir; puis que les poils ras du devant du front, caractérisant cette espèce et le chrysomelas, et qui se prolongent en angle sur le haut du nez, sont, dans un jeune individu de notre collection (le N^o 7), plus alongés que d'ordinaire et, par conséquent, semblables à ce que l'on observe dans le *Hapale chrysopyga*.

Je termine ces données sur les variétés de cette espèce par l'observation que le *Simia albifrons* de Thunberg (Kongl. Vetensk. Acad. Handl., 1819, p. 66, pl. 3 et 4), ne forme, de même, selon toute probabilité, qu'une variété du *Hapale rosalia*. Suivant la description de Thunberg, ce singe est d'un noir mêlé de blanc, les poils étant blancs à leur base, noirs à leur pointe; la face noire est entourée de tous côtés, sur le front, les joues et le menton, de poils courts et blancs; les oreilles et l'occiput sont couverts de poils longs, droits et tout-à-fait noirs; les mains sont noires; la queue est brune, légèrement variée de blanc, notamment à son extrémité; la longueur du corps est de 8 pouces (au lieu de 5 pouces, comme le marque la description, évidemment par suite d'une erreur typographique), celle de la queue de 10 pouces. Ces données sont basées sur un couple de ces animaux apporté vivant du Brésil en Suède. Voilà, il me semble, un exemple de mélanisme très prononcé du *Hap. rosalia*. Ajoutons que Desmarest, *Mammalogie*, Supplément, p. 534, 2^{me} colonne, a énuméré ce singe de Thunberg sous le nom de *Jachus albifrons*; que Lesson, *Mastologie*, p. 199, en fait un jeune *Hapale oedipus*, auquel il réunit encore le *Midas bicolor* de Spix; que Wagner, dans Schreber, p. 248, note, avoue ne pas savoir s'orienter dans la description de Thunberg; que Tschudi, p. 53, le rapporte à son *Midas labiatus* qui, différant toutefois du *M. labiatus* de Geoffroy, est probablement identique avec le *H. nigricollis* de Spix, dont Tschudi ne distingue pas non plus les *Hap. mystax* et *fuscicollis*; enfin, que Reichenbach, *Affen*, p. 9, *Midas albifrons*, donne, pl. 2, fig. 29 et 30, la copie réduite des figures de Thunberg.

Quant à la répartition géographique du *Hapale rosalia*, il paraît qu'elle se trouve circonscrite dans un cercle excessivement étroit, ce singe n'ayant été observé que dans une partie de la province de Rio de Janeiro. Le prince de Wied (p. 150), ne l'a rencontré que dans les grandes forêts des environs de la ville de Rio de Janeiro, de St. Joao, du Cap Friô etc.,

sur une étendue d'un degré géographique Le prince constate qu'il ne se répand, vers le Nord, pas même jusqu'au fleuve Parahyba. M. Burmeister, p. 34, a vu des peaux d'individus à la Nouvelle-Fribourg, colonie Suisse située de l'autre côté des montagnes au Nord-Est de la baie de Rio de Janeiro. Natterer l'a observé, aux mois d'Avril et Août, dans les parties méridionales de la province de ce nom.

Ce singe fréquente, suivant le prince de Wied, non seulement les forêts en montagne, mais il se trouve encore dans les broussailles revêtant les plaines sablonneuses. Il se nourrit d'insectes et de fruits. Les Portugais de son pays natal le désignent généralement sous le nom de »Sahuim vermelho».

Le squelette de cette espèce offre 12 paires de côtes, 7 vertèbres lombaires et 27 vertèbres caudales.

Individus montés: tous, à l'exception du N^o 14, apportés vivants en Europe. — 1. Adulte, Rio de Janeiro: à teinte uniforme d'un jaune rouge. — 2. Femelle adulte, Rio de Janeiro: queue pâle, un peu variée de noirâtre, comme c'est aussi le cas des mains. — 3. Femelle, aux teintes semblables à celles du N^o 2; morte le 24 Nov. 1874. — 4. Mâle adulte, à queue fortement variée de noir, et aux poils de la tête en partie noirs, mort le 30 Mars 1874. — 5. Adulte, variété à queue et mains presque entièrement noires, Rio de Janeiro. — 6. Adulte; variété à teinte très pâle, variée de noir sur la queue et les mains, Rio de Janeiro. — 7. Jeune femelle, à teinte uniforme, morte le 15 Janvier 1874. — 12. Mâle, mort le 11 Août 1875, prés. par la Soc. Royale de Zoologie d'Amsterdam. — 14. Mâle adulte, tué sur le bord septentrional du Rio Parahyba do Sul, acquis en 1876: teinte d'un roux-rouge jaunâtre très intense, plus pâle et sale sur la queue et interrompu de poils noirs, comme cela a encore lieu sur les quatre mains. Raie médiane du dessus de la tête d'un noir très prononcé.

Squelettes. — 8. Mâle, acquis en 1867. — 9. Adulte.

10. Crâne du N^o 3. — 11. Crâne du N^o 4. — 13. Crâne du N^o 12. — 15. Crâne du N^o 14.

HAPALE CHRYSOMELAS, Wied, in litt.; Beiträge, vol. 2, p. 153, figuré dans ses »Abbildungen". — *Midas chrysomelas*, Kuhl, p. 51. — *Jachus chrysomelas*, Desmarest, p. 95.

Pelage d'un noir luisant, à l'exception des parties suivantes: poils allongés entourant la face d'un rouge-brun passant, vers leur base, au jaune rougeâtre; avant-bras d'un rouge-brun plus clair passant, sur les mains, insensiblement au jaune rougeâtre; une bande de cette même teinte, commençant sur le croupion, s'étend le long de la partie supérieure de la queue, pour se perdre vers le dernier tiers de la longueur de cet organe. Cette bande est moins prononcée dans les jeunes (Wied l. c., et Is. Geoffroy, Cat., p. 62), et leurs mains postérieures sont d'un brun-rouge (Wied), dont notre individu adulte offre également des traces.

Le prince de Wied a découvert cette jolie espèce dans les grandes forêts d'Ilhéos, à une distance de quatre à cinq journées de marche de la côte, et elle se trouve encore, au dire des Botocudes, à quelques degrés au delà vers le Sud, sur les bords du Rio-Pardo. Observée dans nulle autre partie du Brésil, c'est un fait très curieux que l'espèce se retrouve au Pérou (voir Tschudi, Fauna Peruana, p. 55). Il est, toutefois, à regretter que ce savant voyageur n'ait pas indiqué la localité précise du Pérou, où habite ce joli singe.

Individu monté. — 1. Femelle adulte, Sertam d'Ilhéos, voyage du prince de Wied.

HAPALE CHRYSOPYGA, Wagner, dans Schreber, Simiae, p. 249; *Jachus chrysopygus*, Mikan, Delectus, fascic. 3^{me}, avec figure. — *Midas chrysopygus*, Reichenbach, p. 9, fig. 31.

Noir; mais les hanches, la partie basale de la queue, les cuisses et les jambes d'un roux rougeâtre. Poils du devant du

front et ceux qui se répandent sur la partie basale du nez, de longueur ordinaire.

Cette espèce a été découverte par Natterer dans les environs d'Ypanéma, situé dans la province de St. Paul au Brésil, à plus d'un degré de distance de la ville de St. Paul et de la côte. Il l'a observée près de ce lieu en Mars, Mai, Août et Septembre, et près de Varze-Grande en Janvier (v. Pelzeln). M. Burmeister, p. 35, mande, qu'il a vu à la Nouvelle-Fribourg, un jeune individu pris dans la Serra de Macahé, et qu'il croit appartenir à cette espèce, supposition que ses indications contredisent évidemment. Il ne paraît pas qu'elle ait été trouvée ailleurs que dans la localité indiquée par Natterer.

Individus montés. — 1, 2. Mâle et femelle adultes, Ypanéma, province de St. Paul au Brésil méridional, voyage de Natterer.

B. Poils du cou et de la poitrine très allongés en guise de crinière; poils de la tête ordinaires, ne couvrant pas les oreilles; ceux de l'extrémité de la queue allongés en flocon. Poils en général d'un jaune d'ocre tirant sur le brun olivâtre, et annelés de noir. Dos varié de jaunâtre. Mains et pieds depuis le talon jusqu'à l'extrémité des orteils, noirs. Face d'un noir passant, autour du nez et de la bouche, au blanc bleuâtre.

On ne connaît qu'une seule espèce de cette subdivision, appelée HAPALE LEONINA, A. Wagner, dans Schreber, Säuge-thiere, Simiae, p. 249, N° 12. On en doit la découverte à A. de Humboldt qui l'a décrite, sous le nom de Simia leonina, dans son Recueil d'observations de Zoologie, 4^o, vol. 1, Paris, 1805, pp. 27 à 31. Cette description est accompagnée d'une figure faite par A. v. Humboldt sur les lieux, mais copiée et perfectionnée (!) par Turpin. Suivant von Humboldt, ce singe n'a que 7 à 8 pouces de long, sans compter la queue, qui est de la longueur du corps. Il n'en a vu que deux individus apportés vivants, à Popoyan, d'au delà de la pente orientale des Cordillères. Il y habite dans les plaines de Mocoa, les

rives fertiles des fleuves Putamayo (Iça) et Caqueta (Japura), ne monte jamais jusqu'aux régions tempérées, et est même très rare dans son pays natal.

Il paraît qu'il n'existe pas, dans les cabinets de Zoologie, des individus de cette espèce. Il est vrai que Kuhl, 1820, p. 52, dit en avoir vu, dans le tems, deux individus chez le docteur Albers à Bremen, mais j'ignore ce qu'ils sont devenus. Quant au singe du Musée de Francfort s. Main, pris par A. Wagner, p. 250, pour le jeune mâle du *Hapale leonina*, et qu'il dit avoir le tour de la face comme le devant du corps d'un brun-noir, et la queue d'un brun rougeâtre mélangé de poils noirs, j'ai trouvé, en examinant cet individu, qu'il ne peut pas appartenir au *Hapale leonina*, vu qu'il présente un système différent de coloration et, qu'avec un système dentaire très peu développé, ce qui annonce le très jeune âge, il offre une taille beaucoup plus forte que l'adulte de notre espèce pygmée. Il est, d'ailleurs, mal conservé, plus ou moins décoloré et il a été présenté, avec l'indication de St. Paul au Brésil, à une époque où St Paul sur le Haut-Amazone, d'où le *Hap. leonina* aurait pu être transporté, n'était guère fréquenté. Il est donc plus que probable qu'il vient de la capitainerie de St. Paul au Brésil et qu'il appartient au *Hapale chrysopyga* de Natterer.

C. Peau de la tête revêtue en partie de poils excessivement ras. Pelage offrant quatre teintes, savoir: du brun-gris jaunâtre, du roux, du noir et du blanc: cette dernière teinte occupant constamment les bras, la gorge, la poitrine et la tête, soit dans sa totalité, soit en partie.

On ne connaît que trois espèces de cette subdivision, très faciles à distinguer entre elles et de toutes les autres du genre. Elles n'ont été rencontrées que dans l'isthme de Panama jusqu'à Costa-Rica, dans la Colombie inférieure et, à Barra et Pébas sur les bords septentrionaux de l'Amazone.

a. Peau de la tête à poils ras ne s'étendant en arrière que jusqu'à l'entre-deux des oreilles.

HAPALE BICOLOR, Wagner. — *Midas bicolor*, Spix, p. 50, pl. 24, fig. 1. — Wagner, dans Schreber, 1, p. 251, et Beitrage, p. 473. — *Seniocebus bicolor*, Gray, Catal., 1870, p. 68.

Très distinct par les poils alongés et blancs occupant la tête, le cou, les membres antérieurs, la gorge et la poitrine. La tête, toutefois, nue en avant des oreilles chez les adultes, est revêtue, dans un âge moins avancé, de poils blancs (voir l'individu de Spix, puis le jeune du Musée de Paris mentionné par Is. Geoffroy, Catal., p. 63, N° 5, enfin Wagner, Beitr., p. 473), tandis que les poils de la nuque et des épaules se trouvent alongés dans tous les âges. Abdomen, face interne des membres et face inférieure de la queue ainsi que son extrémité, d'un roux rougeâtre. Dessus de la queue noir. Poils des autres parties brunâtres, à pointes d'un roux grisâtre.

Cette espèce qui appartient à celles de forte taille a été découverte, par Spix, dans les environs de Rio-Negro sur les bords du fleuve de ce nom. Natterer l'a trouvée en Février, Mai, Septembre et en Octobre, sur les mêmes lieux, c'est-à-dire, dans les forêts de Barra ou Manaos, près de l'embouchure du fleuve. Bates (the naturalist on the Amazons, 1^{re} édit., traduct. allemande, p. 186), dit qu'elle est passablement abondante dans la forêt près de Barra, et qu'elle n'a été observée dans aucune autre localité. Il existe, cependant, au Musée de Paris (Is. Geoffr., Catal., p. 63, N° 5) un jeune individu de l'espèce, rapporté par M. M. Castelnau et Deville des environs de Pébas, situé sur le Haut-Amazone à 250 heures de distance vers l'Ouest de Barra.

Individu monté. — 1. Très vieux mâle, forêts de Manaos ou Barra do Rio-Negro, voyage de Natterer.

b. Peau à poils ras de la tête s'étendant en arrière, de chaque côté, sur le dessus du vertex, tandis que le milieu de

cette partie et du front est revêtu de poils ordinaires ou même assez allongés.

HAPALE OEDIPUS, Wagner. — *Simia oedipus*, Linné, Syst. nat., 12^{me} édit., p. 41, N^o 25. — Pinche, Buffon, tome 15, p. 114; pl. 17; Audebert, Singes; 6, 2, p. 1, fig. 1; Fr. Cuvier, Mammif., fig. — *Midas oedipus*, E. Geoffr., Annal. du Mus., t. 19, p. 122. — *Jachus oedipus*, Desmarest, Mammal., p. 96. — *Oedipus titi*, Gray.

Très reconnaissable aux longs poils blancs revêtant la nuque, l'occiput, ainsi que le milieu du vertex et du front, et dressés ordinairement en couronne dans l'animal vivant. Tout le dessous jusqu'à l'anus, ainsi que les quatre extrémités, à l'exception des cuisses, d'un blanc pur. Queue d'un noir passant, vers sa moitié basale, au rouge-brun, teinte qui se répand également sur le derrière des cuisses.

Le squelette offre 12 paires de côtes, 6 vertèbres lombaires, et 33 vertèbres caudales.

Cette espèce n'a été observée que dans la Basse-Colombie. Les individus apportés en Europe viennent ordinairement par la voie de Turbaco et de Carthagène, et ce sont précisément les localités que Humboldt, p. 538, indique comme patrie de l'espèce.

- Individus montés. — 1. Très vieux mâle, Colombie (Magdalena), acquis en 1843. — 2. Adulte, Colombie, 1865. — 3. Individu du cabinet de Temminck. — 4. Jeune femelle, Colombie, 1875. — 5. Squelette, acquis en 1867. — 6. Crâne de l'individu N^o 1. — 7. Crâne de l'individu N^o 4.

HAPALE GEOFFROYI, Pucheran, Revue Zoologique, 1845, p. 138. — *Midas oedipus*, varietas, Spix, p. 50, N^o 4, pl. 25. — *Midas Geoffroyi*, Isid. Geoffr., Catal., p. 65, N^o 4; Sclater, Proceed. Zool. Soc. London, 1871, p. 478, pl. 38. — *Oedipus Geoffroyi*, Gray.

Fort jolie espèce, rappelant en général le *H. oedipus*; mais plus particulièrement distincte, outre ses teintes, parce que les poils du dessus de la tête et de la nuque ne sont pas alongés, et se prolongent, par contre, en forme d'une bande en angle aigu sur la ligne médiane du vertex et du front. Ces poils sont d'un blanc passant, cependant, à l'occiput et à la nuque, au rouge-brun. Le blanc du dessous ne se répand pas sur la face extérieure des jambes, dont la teinte, quoique plus claire que le dessus du tronc et des cuisses, se trouve, comme ces parties, variée de noir. La queue est d'un noir fortement mêlé de rouge-brun au premier quart de sa longueur.

Spix, ignorant l'origine de l'individu décrit par lui, émet erronément la supposition que l'espèce habite probablement la Guyane. Celui du Musée de Paris avait été apporté vivant de l'isthme de Panama. Nos individus viennent également de cette contrée. M. Sclater, l. c., mande que l'individu figuré par lui a été envoyé de Colon (Panama) avec un individu d'Atèle, pris sur les bords du fleuve Atrato débouchant dans le Golfe Darien; que d'autres individus du *Hapale Geoffroyi* avaient été obtenus, par M. Brenchley, dans les forêts de la Nouvelle-Grenade, près de la côte, et que M. Arcé voyageant pour le compte de M. Salvin en a envoyé d'autres de Chepo à Costa-Rica.

Individus montés. — 1. Femelle adulte, apportée vivante de Panama en Europe. — 2, 3. Adultes, Panama, 1875.

D. Tête couverte de poils ordinaires. Teinte dominante d'un noir, varié le plus souvent, sur le dessus du tronc, de roux blanchâtre et remplacé quelquefois par du roux-rouge, soit sur le dessus du corps, soit sur les extrémités où cette teinte se trouve réduite, dans une espèce, à leur partie terminale.

Les espèces de cette subdivision ont été observées, à l'exception du *Hapale Weddellii* qui vit au Bolivia, dans le Pérou oriental, sur les bords du Huallaga et de l'Ucayali, d'où elles

s'étendent vers l'Est sur ceux de l'Amazone jusqu'à Olivença (ou St. Pablo).

a. Lèvres et partie terminale du nez revêtues de poils raides d'un blanc pur : ceux des lèvres très développés, ceux du nez passablement ras.

On ne connaît que trois espèces de cette subdivision, savoir, outre les deux suivantes, le HAPALE PILEATA: *Midas pileatus*, Is. G. et E. Deville, Compt. rendus, tome 27, 1848, p. 490, et Archiv. d. Mus., tome 5, p. 569, pl. 31. Elle a, comme le *Hap. mystax*, les parties inférieures noirâtres, et se distingue, et du *Hap. mystax*, et du *H. labiata*, par le dessus de sa tête orné d'une grande calotte d'un roux vif. Cette espèce repose sur un individu unique rapporté par Castelnau et Deville du Haut-Amazone près de Pébas.¹⁾

HAPALE LABIATA, A. Wagner. — *Midas labiatus*, E. Geoffr., Annal. du Mus., tome 19, p. 121, N^o 3. — *Jachus labiatus*, Desmarest. — *Midas elegantulus*, Slack, Proc. Acad. N. S. Philadelphia, 1861, p. 463. — *Midas rufiventer*, Gray, Ann. and Mag. of N. H., tom. 12, 1843, p. 398; Zool. Sulphur, pl.; Catal., 1870, p. 66, N^o 3. — *Midas erythrogaster*, Natterer, Mus. Vindob., apud Reichenbach, p. 14, pl. 36, fig. 488.

Espèce très reconnaissable à la teinte d'un roux rougeâtre occupant les parties inférieures; c'est-à-dire le dessous de la base de la queue jusqu'à une longueur de quelques pouces, le dedans des jambes et des cuisses, le ventre, une plus ou moins grande partie de la poitrine et le dedans des bras, quoique cette teinte soit plus pâle sur ces deux dernières parties. Le vertex offre encore une raie médiane plus ou moins sensible, teinte de roux. Le reste du pelage est d'un noir tirant au brunâtre sur la nuque et sur l'entre-deux des épau-

1) Notez que dans Is. Geoffr., Cat., pp. 64 et 65, ce dernier village est constamment indiqué, par erreur, comme situé sur le Bas-Amazone.

les, tandis que les poils du dos, des lombes et du dehors des cuisses sont terminés de grisâtre.

L'individu de notre collection a été recueilli sur les bords du Rio-Yavari qui se jete dans le fleuve des Amazones sur les frontières du Pérou et du Brésil. Natterer a tué son *Midas erythrogaster*, en Janvier, près du lac de Joanacou au Rio-Solimoëns. Notez que le singe observé par Bates, Amazons, 2^{me} édit., p. 599, près de Tunantins et pris par lui pour le *M. rufiventer* de Gray, n'est guère caractérisé de manière à admettre une détermination exacte.

Individu monté. — 1. Adulte, Rio-Yavari, obtenu en 1864.

HAPALE MYSTAX. — *Midas mystax*, Spix, p. 29, pl. 22.

Reconnaissable aux poils de son pelage teints d'un noir, uniforme sur la tête, les mains, les pieds et la queue, mais à pointes roussâtres sur les autres parties, notamment sur le dos, les lombes, les cuisses et les jambes.

Spix dit de la patrie de cette espèce: »habitat in sylvis flumina inter Solimoëns et Iça"; et puis: »toutes ces trois espèces (savoir les *H. mystax*, *nigricollis* et *fuscicollis*) se trouvent près d'Olivença dans le voisinage d'une petite rivière noire Parana-Bijuna, dans le pays des Tocunas, moyen entre le Solimoëns et l'Iça". En parlant du *H. nigricollis*, il dit: »habitat prope ripam septentrionalem fluminis Solimoëns in sylvis ab Indiis Tocunas inhabitatis et pago ¹⁾ Olivença confinibus": ce voyageur a, par conséquent, obtenu cette espèce sur les bords septentrionaux du Solimoëns, et non pas près d'Olivença (St. Paul), comme le ferait croire sa première assertion. — Is. Geoffroy, Catal., p. 64, dit cependant que les individus du Musée de Paris ont été recueillis par M. M. Castelnau et Deville, près de St. Paul (Olivença).

Individus montés. — 1. Adulte, voyage de Spix. — 2. Adulte, Olivença (St. Paul), obtenu en 1864.

1) Spix veut-il dire: village, ou bien canton?

5. Crâne de l'individu N° 2.

b. Les lèvres seules, et non pas le nez, couverts de poils blancs, qui montent également sur le devant des joues, jusque près des yeux, et qui sont en général moins développés que dans les *Hap. labiata*, *pileata* et *mystax*.

α. Dos et lombes d'un noir varié de gris roussâtre, qui y forme des ondulations transversales.

Les espèces de cette subdivision offrent entre-elles une très grande affinité. Ajoutez aux trois espèces énumérées plus bas:

1. **HAPALE DEVILLEI** Midas Devillei, Is. Geoffr., Catal., p. 64, et Archives du Musée, vol. 5, p. 570; mais non pas Midas Devillei de Sclater, qui est synonyme du *Hap. Illigeri*. — Ce singe se distingue des autres espèces de la subdivision par sa tête, son cou, le devant du dos et les membres antérieurs teints de noir. Il a été découvert, par M. M. Castelnau et Deville, dans les parties orientales du Pérou septentrional, sur les bords de l'Ucayali, près de la mission de Sarayaçu. Je suppose qu'il convient d'ajouter comme synonyme du *Hap. Devillei*, le *Midas leucogenys* de Gray, Proc. Zool. Soc., 1865, p. 755, et Catal., p. 67, N° 4, introduit par la phrase de: »Black, back, and outside of hind limbs, washed with reddish gray; face black, with a large triangular white spot under each cheek.¹⁾ Hab. Brazil»: sans un mot de plus.

2. **HAPALE WEDDELLII** Midas Weddellii, Deville, Revue Zool., 1849, p. 55. Distincte de toutes les autres espèces par son front teint de blanc, d'où il s'ensuit que toute la face se trouve encadrée de blanc. L'individu type de l'espèce a été envoyé au Musée de Paris, par M. Weddell, de la province Bolivienne d'Apolobamba.

1) Il est évident que cette indication d'une tache blanche au dessous de chaque joue se rapporte aux poils blancs du bas des joues propres, du reste, à toutes les espèces de la subdivision.

HAPALE ILLIGERI, Pucheran, *Revue Zool.*, 1845, p. 536. — Midas Illigeri, *Is. Geoffr., Catal.*, p. 65. — Midas Devillei, Sclater (nec Geoffr.), *Proc. Zool. Soc.*, 1871, p. 220, pl. 15.

Tête, les quatre mains et queue noires. Poils de l'occiput, de la nuque, des épaules et des bras d'un noir passant au brun-rouge vers leur extrémité. Poitrine, abdomen, jambes et cuisses d'un roux rougeâtre, teinte qui se répand encore sur la racine de la queue et le bas des lombes. Poils blancs du museau très développés.

Le voyageur Anglais Bartlett rapporte que c'est la seule espèce de Midas qu'il a rencontrée au Pérou oriental; qu'elle est partout abondante dans la contrée Amazonienne du Pérou, et qu'il en a obtenu des individus, tant sur les bords de l'Huallaga que sur ceux de l'Ucayali. Il n'y a guère de différence suivant le sexe, le mâle étant tant soit peu plus grand et plus foncé que la femelle, notamment sur la tête et la nuque, où les poils sont plus longs (Sclater, l. l.). Il s'agit, toutefois, de savoir, si M. Bartlett n'a pas compris sous un même nom, et le H. Illigeri, et le H. Devillei, ce dernier provenant de l'Ucayali. L'individu du Musée de Paris du H. Illigeri avait été obtenu par la voie du commerce et indiqué comme provenant de la Colombie.

Individu monté. — 1. Mâle adulte, obtenu comme provenant du Pérou Amazonien.

HAPALE NIGRIFRONS. — Midas nigrifrons, *Is. Geoffr., Cat.*, p. 64, N° 13; *Archives du Mus.*, t. 5, p. 572: sans indication de patrie.

Front, joues, gorge, les quatre mains et la queue, à l'exception de sa racine, noirs. Poils du dessus de la tête en arrière du front, ceux de la nuque, des épaules et des bras annelés et terminés de roux sur un fond noirâtre. Ceux du bas des lombes, des cuisses, des jambes, de la racine de la queue, et du ventre offrant la même disposition de teintes, mais le roux rougeâtre y prédomine et le tout a l'apparence d'être

moins finement tiqueté. Les poils des lèvres et des joues sont un peu moins développés que dans le Hap. Illigeri.

L'individu de notre collection a été tué sur les bords du Rio-Yavari.

Individu monté. — 1. Adulte, Rio-Yavari, 1864.

HAPALE FUSCICOLLIS. — *Midas fuscicollis*, Spix, p. 27, tab. 20. — *Midas flavifrons*, Is. Geoffr. et Deville, Compt. rend., tome 27, 1848, p. 499. — Notez que la description latine que Spix a donnée de l'espèce s'accorde, ainsi que sa figure, avec nos individus, mais que sa description Française n'en est qu'un abrégé et une traduction peu correcte.

En général assez semblable au Hapale nigrifrons; mais les poils du front, du vertex et des côtés de la tête ont leur moitié terminale d'un roux jaunâtre tellement vif que cette teinte y domine complètement, tandis qu'elle est très peu prononcée sur la nuque et les extrémités antérieures; les poils blancs des lèvres et des côtés du museau sont, enfin, moins développés.

Spix a découvert cette espèce dans les forêts entre les fleuves Solimoëns et Iça. Les individus du Musée de Paris ont été recueillis, par M. M. Castelnau et Deville, plus haut sur l'Amazone, c'est-à-dire près de Pébas au Pérou. Les nôtres ont été tués sur les bords du Yavari.

Individus montés. — 1. Adulte, Rio-Yavari, voyage de Bates. — 2. Adulte, Rio-Yavari, acquis en 1858.

β . Teinte d'un noir uniforme un peu brunâtre passant insensiblement, sur la moitié postérieure du tronc, au roux-rouge. Poils blancs des lèvres et des côtés du museau courts.

On ne connaît qu'une seule espèce de cette subdivision, très distincte par les caractères ci-dessus, et plus particulièrement par son dos et ses lombes nullement variés de gris roussâtre.

HAPALE NIGRICOLLIS. — *Midas nigricollis*, Spix, p. 28,

tab. 21. — *Midas rufoniger*, Is. Geoffr. et Deville, Compt. rendus, tome 27, 1848; Is. Geoffr., Catal., p. 64.

C'est probablement à cette espèce qu'il convient de rapporter le *Midas labiatus* de Tschudi, p. 53. Du reste, ce voyageur, en suivant l'exemple de Temminck et A. Wagner, réunit encore, sous cette épithète, les *Hap. mystax*, *fuscicollis* et *nigricollis*, et va jusqu'à y ajouter le *Simia albifrons* de Thunberg, qui est pour nous un mélanisme du *Hap. rosalia*.

Spix dit de la patrie de cette espèce: »habitat prope ripam septentrionalem fluminis Solimoëns in sylvis ab Indiis Tocunas inhabitatis et pago Olivença confinibus". — M. M. Castelnau et Deville en ont obtenu des individus plus haut sur l'Amazone, près de Pébas au Pérou.

Individu monté. — 1. Adulte, du voyage de feu Spix, tué dans les forêts entre le Solimoëns et l'Iça.

c. Lèvres garnies de poils clair-semés et foncés. Pelage d'un noir varié, sur le dos, par des bandelettes transversales ondulantes rousses ou d'un gris roussâtre, et remplacé par du roux vif sur les quatre mains dans l'une des deux espèces (*Hapale midas*).

L'une d'entre elles, le *Hap. ursula* vit à Parà; l'autre, le *H. midas*, à la Guyane, mais on trouve cette dernière encore au Pérou.

HAPALE URSULA, A. Wagner. — *Saguinis ursula*, Hoffmannsegg. — *Midas ursulus*, Geoffroy. — *Jachus ursulus*, Desmarest. — *Tamarin nègre*, Buffon.

Très distincte de toutes les autres espèces du genre par son pelage d'un noir uniforme, interrompu seulement sur le dos par des bandelettes rousses.

Ce singe n'a été observé jusqu'à présent que dans le Parà. Sieber, le voyageur de Hoffmannsegg, en a recueilli des individus près de la bouche du Tocantins, et Bates, 2^{me} édit., p. 57, mande qu'il se trouve fréquemment dans le voisinage de

la ville de Parà¹⁾. Wallace, *Amazons*, p. 448, lui assigne également pour patrie le Parà proprement dit, et Natterer y a tué des individus en Octobre, Novembre, Décembre et Janvier (von Pelzeln).

Individus montés. — 1. Adulte, Parà, acquis en 1824 du Musée de Berlin. — 2. Femelle adulte, Parà, 1872. — 3. Mâle adulte, Parà, 1875. — 4. Femelle adulte, Parà, 1875.

5. Crâne du N^o 2. — 6. Crâne du N^o 3. — 7. Crâne du N^o 4.

HAPALE MIDAS, A. Wagner. — *Simia midas*, Linné. — *Midas rufimanus*, Geoffroy. — *Jachus rufimanus*, Desmarest. — *Le Tamarin de Buffon*. — Il est étonnant que J. E. Gray, *Catalogue*, 1870, p. 68, ait suivi l'exemple de Lesson, en indiquant cette espèce comme simple variété du *Hapale ursula*.

Reconnaissable, au premier coup d'oeil, à sa teinte noire interrompue, sur le dos et les cuisses, de bandelettes d'un gris roussâtre, et remplacée sur les quatre mains par un roux rougeâtre très vif. L'habit des jeunes ne diffère pas de celui des adultes. Ajoutez que les bandelettes du dos sont plus fines que dans le *Hapale ursula* et non pas rousses.

On compte, au squelette du *Hapale midas*, 12 paires de côtes, 7 vertèbres lombaires et 28 à 50 caudales.

Cette espèce habite les Guyanes Française, Hollandaise et Anglaise, et c'est, au témoignage de tous les voyageurs à Cayenne et au Surinam (Dieperink et Kappler), ainsi que dans la Guyane Anglaise (Schomburgck), la seule espèce du genre *Hapale*, qui se trouve dans ces contrées. Natterer en a tué, en Mars et Avril, des individus dans les environs du fort du Rio-Branco. Personne ne l'a rencontrée ailleurs, si ce n'est M. Tschudi,

1) Ce voyageur, p. 151, dit en outre qu'il a observé ce singe dans les forêts près d'Obydos, sur la rive septentrionale de l'Amazone. Cette contrée, cependant, appartient à la Faune de la Guyane, où le *Hap. ursula* est représenté par le *Hap. midas*. Ces deux espèces ayant souvent été prises pour des variétés d'une seule espèce, et même jusqu'en 1870 par J. E. Gray, il s'agit de savoir si Bates a eu sous les yeux le *Hap. midas* ou le véritable *H. ursula*.

Fauna Per., p. 55, qui l'énumère parmi les animaux du Pérou.

Individus montés. — 1. Vieille femelle, Cayenne. — 2. Mâle adulte, Paramaribo au Surinam, voyage de Dieperink. — 3. Femelle adulte, Surinam, du cabinet de Temminck. — 4. Jeune mâle conservé dans la liqueur forte, envoyé en 1861 de Surinam. Très semblable aux adultes; mais offrant, de chaque côté près de l'angle de la bouche une petite tache claire, une tache semblable sur le devant du front, et une autre de chaque côté du devant du front; notez encore que la queue est comparativement plus longue que dans les adultes, cet individu présentant les dimensions suivantes: tronc et tête 6 pouces; queue onze pouces et demi.

Squelettes. — 5. Mâle adulte, Surinam, 1867. — 6. Femelle adulte, Surinam, 1867. — 7. Jeune femelle, Surinam, 1867. — 8. Jeune individu. — 11. Mâle passablement jeune, Surinam, 1875.

Crânes. — 9, 10. Adultes, Surinam, 1862.

E. Teinte dominante du pelage, soit d'un gris-brun roussâtre, soit uniformément blanchâtre. Queue noire, mais dans une variété de l'une des deux espèces blanchâtre. Système dentaire se rapprochant des espèces de la deuxième division par les incisives inférieures plus allongées; mais non pas par la forme du crâne, ni par la forme étroite et la position verticale des canines de cette même mâchoire, ces canines étant assez fortes et un peu dirigées en dehors, comme cela a lieu dans les espèces de la première division dont nous venons de traiter.

On ne connaît que deux espèces de cette subdivision, fondées par Is. Geoffroy et Gray en une seule. Elles ont été observées en Bolivie, dans la province de Mato-Grosso au Brésil, et dans celle de Parà au Sud de l'Amazone.

HAPALE MELANURA, Kuhl, 1820; Is. Geoffr. Catal., p. 60, N^o 7 (ex parte). — *Jachus melanurus*, E. Geoffroy, 1812.

Teinte dominante du pelage d'un gris-brun roussâtre, tirant fortement au blanchâtre sur le dessous et passant au blanc jaunâtre sur la moitié antérieure des cuisses, au brun plus ou moins foncé sur les autres parties des extrémités postérieures, sur les avant-bras et les mains, ainsi que sur le front, enfin au noir un peu brunâtre sur la queue.

Feu Natterer a observé cette espèce dans la province Brésilienne de Mato-Grosso: c'est-à-dire en Octobre et Juillet, près de Cuyaba, en Octobre et Décembre près de Caçara, et en Septembre, Octobre et Novembre près de la ville de Mato-Grosso (von Pelzeln). D'Orbigny (Is. Geoffr.) et Bridges (apud Gray) l'ont retrouvée, plus vers l'Ouest, en Bolivie. Il en existe, au Musée de Paris, deux individus rapportés du Parà par Castelnau (Is. Geoffr., Cat., p. 61); mais malheureusement on ne sait pas dans quelle localité précise de cette immense contrée ils ont été tués.

Individus montés. — 1. Mâle adulte, Cuyaba, voyage de Natterer. — 2. Adulte, Bolivia, voyage de Bridges, acquis en 1865.

3. Crâne du N^o 2.

HAPALE ARGENTATA, Kuhl. — *Simia argentata*, Linné, Mantissa plant., 2, Holm., 1771, p. 521, d'après Brisson, p. 201, N^o 12, et Buffon, le Mico, vol. 15, p. 121, pl. 18. — *Jachus argentatus*, E. Geoffroy. — *Hapale melanura* (albinos), Is. Geoffr. et Gray. — *Hapale melanura*, Sclater (nec Kuhl), Proc. Z. S. L. 1875, p. 419, pl. 50.

Pelage d'un blanc grisâtre uniforme; mais passant au noir sur la queue, qui est cependant blanche dans une variété de cette espèce.

On ne saurait assimiler cette espèce avec le *Hap. melanura*: 1) puisqu'elle n'a pas été observée dans les localités qu'habite cette dernière, étant bornée, à ce qu'il paraît, à la contrée avoisinant le cours inférieur du Tocantins au Parà; 2) que les individus apportés de cette région, sont semblables entre eux

et ne portent jamais l'habit du *H. melanura*; 3) qu'ils ont les yeux noirs (Bates), et non pas rouges, comme cela arrive dans les albinos; 4) que les oreilles sont, comme la face, couleur de chair, et non pas foncées.

La première indication de cette espèce se trouve dans le voyage de Lacondamine qui en avait reçu un individu du gouverneur de Parà. Brisson en a décrit un du cabinet de Réaumur. Buffon a eu sous les yeux un individu desséché. Les Musées de Paris et de Berlin doivent leurs individus au comte de Hoffmannsegg, qui les a fait recueillir, par Sieber, près de Cameta à la bouche du Tocantins. Bates, *Amazons*, 2^{me} édit., p. 99, parle de l'espèce dans les termes suivants: »The little *Midas argentatus* is one of the rarest of the American Monkeys; indeed, I have not heard of its being found any where except near Cametà, where I once saw three individuals, looking like so many white kittens, running along a branche in a Cacao grove. I saw afterwards a pet animal of this species, and heard that there were many so kept, and that they were esteemed as great treasures. The one mentioned was full grown, although it measured only seven inches in length of body. It was covered with long, white, silky hairs, the tail being blackish, and the face nearly naked and flesh-coloured. The eyes, which were black, were full of curiosity and mistrust". — Kuhl a examiné des individus de cette espèce dans les Musées de Paris, de Berlin, du prince de Wied, de Temminck et de Ray à Amsterdam. Il en existe dans ceux de Munich (Wagner) et dans plusieurs autres Musées, et j'en ai vu, chez des particuliers, et même une variété à queue blanche.

Il me semble que les considérations que l'on vient de lire sur ce singe suffisent pour faire admettre son indépendance du *Hapale melanura*.

1. Individu monté adulte, du cabinet de Temminck.

II. Queue pourvue de bandelettes en anneaux ordinairement complets, mais peu apparents dans une espèce (*Hap. chrysoleuca*).

A part de ce caractère, les espèces de cette grande division se distinguent des autres Hapale par leur crâne moins haut, et par leur incisives inférieures presque aussi longues que les canines de cette mâchoire, lesquelles sont plus faibles que d'ordinaire et fort peu ou nullement dirigées vers le dehors.

On observe dans toutes les espèces, à part du Hapale pygmaea, des pinceaux de poils alongés placées, soit près de la base des oreilles, soit sur les oreilles-mêmes.

Deux des espèces connues de cette subdivision, un peu anormales, ont été observées: l'une, le Hapale pygmaea, sur les bords de l'Amazoné depuis Éga jusque sur ceux de l'Ucayali; l'autre, le Hapale chrysoleuca, près de la bouche du Madeira. Les autres espèces habitent le Brésil oriental depuis Bahia jusque dans la capitainerie de St. Paul; mais l'une d'entre elles, le Hap. penicillata, commune à Bahia, se retrouve encore dans les provinces de Minas-Geraës et de Goyaz, tandis que le Hap. jachus, observé près de Bahia, se retrouverait, suivant Bates, dans l'île de Marajo située entre les bouches de l'Amazoné et du Parà.

Ces singes forment, chez les Geoffroy, le genre Jachus, chez Kuhl celui de Hapale proprement dit; mais ces auteurs, ainsi que tous leurs successeurs y ont compris les Hapale melanura et argentata, placés par moi dans la première division.

A. Bandelettes de la queue complètes. Dos varié de gris blanchâtre ou de roussâtre, en guise de bandelettes transversales ondulantes, mais mal déterminées. Un bouquet de poils alongés près de la base des oreilles ou à la face antérieure de cet organe.

a. Une bande de poils alongés et blancs commençant sur les joues près de la base antérieure des oreilles et s'étendant, en longeant leur base supérieure, sur toute la base postérieure des oreilles. Dos orné de lignes ondulantes grisâtres.

HAPALE JACHUS, Kuhl. — *Simia jachus*, Linné. — *Jachus vulgaris*, Geoffroy ; Gray ; Catal., p. 63, ex parte, scil. var. 1 et 2. Très facile à reconnaître à la bande de poils blancs entourant les oreilles, et à la tache rhomboïdale blanche occupant le centre du devant du front, caractère que, toutefois, l'espèce a en commun avec le *Hapale penicillata*.

Les teintes de cette espèce sont sujettes à varier. Le brun-noir de la tête passe souvent au brun ; l'occiput et la nuque sont quelquefois d'un gris fauve, et il paraît même que cette teinte est susceptible de passer au blanchâtre. Ce serait, dans le dernier cas, le *Jachus albicollis* de Spix, p. 53, pl. 25, établi sur deux individus, un mâle et une femelle, tués dans le voisinage de Bahia, et dont le Musée de Paris (Is. Geoffr., Cat., p. 59) possède également deux individus. C'est cependant dans les mêmes lieux que le prince M. de Wied a rencontré le *Hapale jachus* à nuque teinte, tantôt de brun noirâtre, tantôt de gris fauve, en sorte que ce naturaliste ne voit dans le *J. albicollis*, vivant dans la même forêt, qu'une variété du *H. jachus*, assertion que je partage volontiers.

Il reste à faire mention du *Jachus humeralifer* de Geoffroy, établi sur un individu rapporté en 1808 du Musée de Lisbonne et faisant depuis partie du Musée de Paris. Voici la description qu'en a donné Desmarest, p. 93 : »Pelage brun-châtain, queue légèrement annelée de cendré ; épaupe, poitrine et bras blancs. Taille de l'Ouistiti vulgaire ; même port. Face blanche, recouverte sur tout le front de très petits poils fins et serrés ; tour de la face brun clair, sommet de la tête brun foncé ; deux touffes de poils blancs et droits, l'une devant, l'autre derrière l'oreille, dirigés latéralement et en arrière ; dessous du cou et de la gorge d'un brun-roussâtre uniforme ; tout le restant du pelage composé de poils d'un brun-noir dans la plus grande partie de leur longueur et terminé de blanc-gris, cette dernière teinte dessinant quelques lignes transversales sur le dos, mal indiquées ; queue noire avec des anneaux gris-cendrés, peu marqués et fort éloignés entre eux". Ce singe n'a pas encore

été figuré; car la gravure en bois qui porte ce nom dans Chenu, Encyclopédie, p. 244, montrant les bras foncés, appartient évidemment à la variété dite *J. albicollis*. Bates (Amazons, première édit., trad. allemande, p. 219), dit avoir vu à Santarem un singe qu'il croit appartenir au *J. humeralifer*, mais comme il a omis cette indication dans la deuxième édition de son ouvrage, on ne saurait attacher une valeur quelconque à cette assertion. L'examen que j'ai fait de l'individu de ce *J. humeralifer* du Musée de Paris me porte à le considérer comme variété accidentelle du *Hapale jachus*.

Les seules indications que l'on possède sur la localité exacte qu'habite l'espèce, sont dues au prince de Wied et à Spix. Le premier voyageur atteste qu'elle se trouve dans les alentours de la ville de Bahia et qu'il ne l'a pas rencontrée au Sud de la baie de Totos os Santos, dont le promontoire oriental comprend la ville de Bahia. Spix a également obtenu son *Hapale albicollis* dans le voisinage de Bahia. — Il convient, toutefois, d'ajouter à ces données, que Bates, 2^{me} édit., p. 60, a vu à Parà, en captivité, un individu du *Hapale jachus* que l'on disait avoir été pris dans l'île de Marajo. Les traits indiqués par Bates: »banded with black and gray all over the body and tail, and having a fringe of long white hairs surrounding the ears", ne laissent guère de doute sur l'identité de son individu avec le *H. jachus*.

Cette espèce n'est pas rare dans les cabinets d'histoire naturelle, et je connais un bon nombre d'individus appartenant à des particuliers et, parmi eux, des variétés à nuque d'un brun très pâle ou même blanchâtre. On en apportait autrefois, assez fréquemment, des individus vivants, dans notre pays; mais on a, dans le tems, négligé d'en conserver une série pour notre collection.

Individus montés. — 1. Adulte, Brésil. — 2. Adulte: variété à teinte dominante rousse. — 6, 7. Adultes, tués à l'état sauvage, acquis en 1876.

3. Squelette d'un individu adulte, 1867. — 4. Squelette

d'un individu semi-adulte. — 5. Squelette d'un individu passablement jeune.

b. Joues garnies près de la base supérieure des oreilles d'un bouquet de poils alongés noirs. Dos ondulé de grisâtre.

HAPALE PENICILLATA, Kuhl. — *Jachus penicillatus*, Geoffroy. — *J. penic. et trigonifer*, Reichenbach. — *Jachus vulgaris*, var. 2 et 3, Gray, Catal., p. 65.

Rappelant le *Hap. jachus* par ses teintes en général, et plus particulièrement par la tache rhomboïdale du front; mais très distinct par la garniture des oreilles réduite à un simple bouquet, et dont la teinte est noire et non pas blanche.

Les teintes du pelage subissent encore, dans cette espèce, certaines variations plus ou moins sensibles. Abstraction faite de celles dues au changement du poil, l'on rémarque plus particulièrement que la tête, noire dans les uns, offre dans d'autres individus, sur le dessus, des teintes d'un brun plus ou moins clair et passant, sur les joues et la gorge, au blanchâtre; enfin que le noir de l'abdomen et de la face interne des membres se trouve quelquefois remplacé, en grande partie, par du gris ou du roussâtre.

Aug. de St. Hilaire a observé cette espèce dans la province Brésilienne de Goyaz (Is. Geoffr., Cat., p. 60), Spix et Burmeister dans la province voisine de Minas-Geraës, et le prince de Wied dans les forêts de l'intérieur de la côte orientale du Brésil, comprise entre le 14^{me} et 17^{me} degrés de Latitude Australe. Natterer en a recueilli, en Avril, des individus près des sources du Rio-Paraná (von Pelzeln). Nous venons d'en acquérir récemment un individu préparé à Bahia.

Individus montés. — 1. Mâle adulte, tué à l'état sauvage et envoyé de Bahia en 1875: front et vertex d'un brun grisâtre; nuque et épaules presque noires; teinte générale du dos et de la queue très foncée; cuisses et jambes rousses. — 2. Adulte: aux teintes beaucoup plus pâles que dans le N^o 1. —

3. Mâle adulte, semblable au N^o 2. — 4. Mâle adulte, semblable aux N^{os} 2 et 3, mais au dessus de la tête noir. — 5. Individu mâle à l'âge moyen, acquis en 1868: tête et cou d'un noir, tirant au brun roussâtre sur le vertex. — 6. Jeune femelle, morte en captivité le 24 Oct. 1874: tête et cou d'un noir très foncé. — 7. Très jeune femelle, acquise en 1874: teintes pâles, dessus de la tête brun roussâtre, épaules d'un noir qui se prolonge sur la poitrine.

Individus montés et qui se trouvent, à ce qu'il paraît, en mue. Bandelettes claires du dos moins prononcées que d'ordinaire; flancs, cuisses et ventre fortement variés de roux. — 8. Mâle adulte. — 9. Mâle à-peu-près adulte. — 10. Femelle adulte. — 15. Adulte, acquis en 1875.

13, 14. Individus âgés d'un jour, conservés dans la liqueur forte, acquis en 1876.

11. Crâne de l'individu N^o 1. — 12. Crâne de l'individu N^o 6.

HAPALE LEUCOCEPHALA, Kuhl. — *Jachus leucocephalus*, Geoffroy. — *Jachus vulgaris*, var. 4, Gray, Catal.; p. 63, et *Jach. vulg.*, *ibid.*, var. 5 (olim *Jachus leucogenys*, Gray). — *Jachus leucocephalus* et *Maximiliani*, Reichenbach.

Rappelant en général, par les teintes de son pelage, le *Hap. penicillata*, mais s'en éloignant par la teinte d'un blanc pur occupant le front, le vertex, les côtés de la tête et du cou, ainsi que les parties inférieures depuis le menton jusque sur la moitié de la poitrine. Ajoutez que l'espèce a les poils de l'occiput et de la nuque plus allongés et qu'elle n'habite pas les mêmes lieux que le *Hap. penicillata* qu'elle remplace dans des localités plus méridionales.

Il paraît qu'il convient de regarder, comme variété de cette espèce, l'individu-même sur lequel a été établi le *Jachus leucocephalus* de Geoffroy, qui lui assigne, p. 119, un pelage roux, un haut-col noir et une tête blanche. Desmarest, p. 93, donne, d'après ce même individu une description plus

détaillée dans les termes suivants: »face couleur de chair, nue; poils du front, du sommet de la tête, de l'occiput, des joues, du dessous du cou et de la gorge, blancs; deux touffes de poils noirs, longs et droits, l'une devant, l'autre derrière chaque oreille; une tache brune-noirâtre sur le haut du dos, se prolongeant par le haut des bras, et se confondant avec la couleur de tout le dessous du corps et de la face interne des membres; restant du dos fauve; côtés du corps et face externe des membres couverts de poils brun-noirs dans la plus grande partie de leur longueur, et terminés de blanc sale; mains et pieds d'un brun pur; queue annelée". En écartant l'indication erronée concernant les poils alongés de l'occiput que cet auteur a mal-à-propos pris pour une touffe semblable à celle du devant de l'oreille, l'on voit que cet individu se distinguerait de ceux connus, généralement: 1) par la face couleur de chair au lieu de gris brunâtre, 2) par le blanc de la tête se répandant sur l'occiput, 3) par la tache noir brunâtre du haut du dos et du bras, enfin 4) parceque le restant du dos est fauve. Quant à nous, nous ferons observer: 1) que la face d'un de nos individus présente décidément une couleur de chair, 2) que l'étendue du blanc sur l'occiput ne peut guère offrir un caractère spécifique, 3) que le noir-brun du haut du dos et du bras se voit dans tous les individus, et 4) que le fauve du restant du dos démontre que l'individu est en mue, époque à laquelle cette couleur, dont les poils sont teints en dedans de leur extrémité, devient toujours très apparente. — Humboldt a fondé sur cet individu son *Simia Geoffroyi*; Wagner y rapporte les individus ordinaires et suppose même que l'espèce n'est qu'une variété du *Hap. penicillata*; Reichenbach, enfin, en détache les individus ordinaires sous le nom de *Jachus Maximiliani*.

On ne possède, sur la véritable patrie de cette espèce, qu'un petit nombre d'indications, savoir celle du prince de Wied qui l'a rencontrée le long de la côte du Brésil oriental entre les 20^{me} et 21^{me} degrés de Latitude Australe, celle du voyageur Aug. St. Hilaire qui en a fait parvenir, au Musée de Paris,

un individu tué dans la partie occidentale de la province de Minas-Geraës (hors des forêts vierges), voyez Is. Geoffroy, Catal., p. 60, N° 6, et celles de Sellow qui en a recueilli des individus près de Villa-Vittoria dans la province d'Espirito-Santo, et dont l'un fait partie du Musée de Vienne (von Pelzeln).

Individus montés. — 1. Adulte, tué sur les bords de l'Espirito-Santo, voyage du prince de Wied. — 2. Mâle adulte, en mue. — 3. Mâle adulte à face claire.

c. Face antérieure des oreilles revêtue de poils alongés blancs, formant un pinceau en éventail. Dos et face externe des quatre extrémités finement variés de roux. La seule espèce de cette subdivision a, du reste, la queue comparativement plus courte que nulle autre du genre.

HAPALE AURITA, Kuhl. — *Jachus auritus*, Geoffroy.

Cette espèce est, outre les traits ci-dessus, très distincte par sa face étroite et blanche: le menton, les lèvres et le tour des yeux étant couverts de poils blancs qui se prolongent encore, sur le devant du front, en guise de demie-lune. Le noir du cou et de la tête est interrompu, sur le milieu du front et du vertex, par une teinte roussâtre occupant la moitié terminale des poils de ces parties.

Feu Natterer est le seul voyageur à qui l'on doit des renseignements exacts relatifs à la patrie de cette espèce. Il ne l'a observée qu'en Décembre, dans le Nord de la capitainerie de St. Paul près de Mato-Dentro (v. Pelzeln) et sur les bords du Paraná supérieur (Wagner). Elle se trouve, par conséquent, au Sud du cercle géographique habité par les *Hap. jachus*, *penicillata* et *leucocephala*.

Individus montés. — 1. Mâle adulte, capitainerie de St. Paul, voyage de I. Natterer. — 2. Adulte, Brésil méridional, acquis en 1875. — 3, 4. Adultes, Brésil méridional.

5 et 6. Crânes des Nos 5 et 4.

B. Bandelettes de la queue ne formant que des demi-anneaux occupant la face supérieure de cet organe. Point de poils alongés, ni sur l'oreille, ni autour de cet organe. Taille très petite. Pelage d'un jaune roussâtre pâle tiqueté, sur le dessus; de noir. Une seule espèce.

HAPALE PYGMAEA, Wagner. — *Jachus pygmaeus*, Spix.

C'est, avec le *Hap. leonina*, le plus petit de tous les véritables singes. La tête, le cou et le tronc n'ont que six pouces de long; la queue en occupe neuf. Très facile à distinguer par les caractères ci-dessus. Notez que le tout jeune ressemble déjà à l'adulte (Is. Geoffr., Catal., p. 61).

Spix, qui a découvert cette espèce, n'en a observé qu'un seul individu pris dans les forêts près de Tabatinga. Castelnau et Deville en ont rapporté d'autres tués dans le voisinage d'Éga, et près de la mission de Sarayaçu sur les bords de l'Ucayali. Bartlett, Proc., 1871, p. 220, dit qu'elle se trouve près de Santa-Cruz sur les bords du Huallaga. Les nôtres ont été recueillis sur les bords du cours inférieur du Rio-Javari. On voit par ces données que l'espèce est répandue, le long du Solimoëns et de l'Ucayali sur une étendue de plus de 10 degrés.

Individus montés. — 1, 2. Mâle et femelle adultes, bords du Rio-Yavari, acquis en 1858.

C. Des poils alongés blancs, formant une frange tout autour du bord des oreilles. Anneaux foncés de la queue peu sensibles. Teinte du pelage d'un blanc passant plus ou moins au roussâtre sur le bas-ventre, les quatre membres et la queue.

HAPALE CHRYSOLEUCA, Natterer: A. Wagner, dans Wiegmann, Archiv, 1842, 1, p. 357, et dans ses Beiträge, Acad. München, 5, 2. — *Hapale argentata*, Sclater, Proc. Zool. Soc. London, 1868, p. 262, N° 10. — *Mico sericeus*, Gray, ib., p. 256, pl. 24. — *Mico sericeus et chrysoleucos*, Gray, Catal., 1870, p. 151, Nos 1 et 2.

Très distinct par les caractères ci-dessus.

Cette jolie et rare espèce a été découverte par I. Natterer près de Borba sur le Rio-Madeira inférieur; il y a recueilli des individus dans les mois de Décembre, Janvier et Mai. Depuis, elle n'a pas été observée dans d'autres localités. Elle vit, comme ses congénères, par petites bandes.

Individu monté. — 1. Femelle adulte, voyage de Natterer, bois des bords du confluent du Madeira et de l'Amazone.

LES FAUX-SINGES.

PROSIMIAE.

L'Afrique, depuis la Sénégambie et l'Abyssinie jusque dans sa partie australe, puis l'île de Madagascar et les Indes orientales jusqu'aux Philippines et à l'île de Timor : toutes ces contrées produisent une série de quadrupèdes modelés sur des types souvent assez différents les uns des autres ou quelquefois même tout-à-fait insolites, mais qui, tout en restant isolés sous beaucoup de rapports, ne laissent pas de se rattacher, d'une manière plus ou moins apparente, au grand ordre des singes. Ces animaux, compris sous la dénomination latine de *Prosimiae*, sont, comme les Orangs et les singes Américains, constamment dépourvus de callosités aux fesses; ils ont, sauf dans un seul type (*Galeopithecus*), aux quatre mains, le pouce opposé aux autres doigts; caractère commun à tous les singes de l'Ancien Monde; desquels ils se distinguent, du reste, au premier coup d'oeil (toujours à l'exception du Galéopithèque), parce que l'ongle de l'index de leurs mains postérieures présente, non pas la forme usuelle de lame, mais celle d'âlène plus ou moins courbée. Il convient, toutefois, d'indiquer que, dans le Tarsier, l'ongle du troisième doigt des pieds est également en faux, que dans le *Daubentonia* tous les ongles, à l'exception de celui du pouce des pieds, sont en faux, et que, dans le Galéopithèque, tous les doigts sont placés dans le même plan, et tous armés d'ongles en faux.

Les faux-singes ont le pelage bien fourni et plus ou moins laineux.

Leur système dentaire présente souvent, suivant les genres, des différences très sensibles ou même tout-à-fait extraordinaires, et il est, en outre, quelquefois variable suivant les espèces ou même suivant l'âge, d'où il s'ensuit que ce système joue, dans ces animaux, un rôle plus ou moins subordonné. Ce système présente, d'ailleurs, des modifications fort marquantes d'avec celui des autres singes. Ce sont plus particulièrement les canines inférieures qui, ordinairement rapprochées des incisives et affectant la forme et la direction proclive de ces dents, ont donné lieu à des interprétations diverses. Pour obtenir de l'unité dans les différentes manières de voir, il ne reste d'autre moyen que de faire abstraction de la forme des dents et d'emprunter leur nomenclature à leur situation respective, c'est-à-dire : de regarder comme incisives supérieures les dents de l'intermaxillaire ; comme canine supérieure la première dent de la mâchoire supérieure ; comme canine inférieure la dent qui précède, dans la mâchoire inférieure, la canine supérieure, et comme incisives inférieures les dents placées entre ces canines inférieures. Suivant cette manière d'envisager la nomenclature des dents, il n'existe, chez les faux-singes, de véritables canines inférieures, c'est-à-dire à la forme de canines, que chez le Tarsier¹⁾. Les faux-singes ont ordinairement quatre incisives supérieures ; mais dans le *Nycticebus javanicus* et le Tarsier, il n'y en a que deux ; tandis que, dans quelques autres espèces, l'une où les deux paires de ces dents tombent plus ou moins régulièrement, par exemple la paire interne chez l'Avahi, les deux paires chez le *Lepilemur mustelinus*. Les incisives inférieures sont ordinairement au nombre de quatre ; mais il n'y en a que deux dans les Indris et le Tarsier. Il va sans dire que l'on nomme machélières les dents placées derrière les canines. Il n'en existe, chez les Indris, que cinq dans chaque branche des deux mâchoires ; dans les autres faux-singes, il y en a six. Quant au système dentaire du *Daubentonia*, il

1) On sait que l'application de ce système même, chez les Bestiae, à des incongruités plus grandes encore entre la nomenclature et la forme des dents.

est tout-à-fait anormal et rappelant celui des Rongeurs. Celui du Galéopithèque n'est pas moins étrange, notamment par la forme des dents affectant, en partie, celle d'une peigne.

Les faux-singes mènent en général, une vie nocturne. Ils se retirent, à l'approche du jour, dans des trous d'arbre, pour y dormir, le corps roulé en boule. Ils vivent sur des arbres où, à l'exception des Nycticèbes qui sont lents dans leurs mouvements, ils grimpent et sautent avec beaucoup d'agilité. Les Propithèques, en descendant à terre, y marchent debout et les bras non pas appuyés au sol, observation déjà faite par Flaccourt (p. 153), il y a plus de deux siècles. Les Galéopithèques restent suspendus avec leurs quatre mains et le dos tourné vers le bas, à des branches d'arbre et grimpent, en gardant cette même position, le long de la face inférieure des branches.

La classification des faux-singes présente souvent des difficultés de toute sorte. On peut regarder comme un groupe à part les Nycticèbes. Les Indris, tout en se rattachant aux Lémurs, offrent un système de dentition modifié. Les Lémurs forment un genre naturel et parfaitement circonscrit. J'ai réuni sous le nom général de Hapalémur, plusieurs espèces assez différentes les unes des autres, mais se rattachant en quelque sorte aux Lémurs, quoiqu'elles leur soient inférieures par leur taille et qu'elles aient le museau plus court. Il en est de même des Cheirogales. Les Galagos, habitant l'Afrique, forment un autre groupe assez naturel. Viennent enfin trois espèces anomales, savoir le Tarsier, le Daubentonia et le Galéopithèque.

Quant à la distribution géographique des genres, elle présente, en général, les faits suivants. Les Indris, les Lémurs, les Hapalémurs, les Cheirogales et le Daubentonia sont propres à l'île de Madagascar, et il n'y a qu'une espèce de Lémur qui habite, en outre, les îles Comores de Majotte et d'Anjouan. Les Galagos ne se trouvent qu'en Afrique. On rencontre les Nycticèbes non seulement dans l'Inde, à l'Est jusqu'à Bornéo et à Java, mais encore dans l'Afrique chaude occidentale. Le Tarsier est répandu dans l'Archipel Indien à l'Est jusqu'aux

Philippines, à Célèbes et à l'île de Savou près de Timor. Le Galéopithèque, enfin, a été observé à Malacca, dans les îles de la Sonde avec Bangka, et aux Philippines.

On verra par les données suivantes que nous devons nos belles séries de faux-singes de Madagascar, en grande partie, aux soins de M. Pollen qui, muni de toutes ces connaissances nécessaires pour former des collections dans le domaine des animaux supérieurs, a le premier fait parvenir en Europe, dès l'année 1864, de grandes séries de dépouilles bien préparées et bien conservées de ces êtres. Après son retour en Europe, son compagnon de voyage, M. van Dam, aidé du préparateur van der Henst, a poursuivi cette tâche jusqu'en 1871. Tous ces messieurs n'ont, toutefois, visité que la Côte Ouest de Madagascar comprise entre les degrés 15° 15' à 20° 20' Lat. Australe, ainsi que l'île de Majotte, faisant partie des Comores. M. Grandidier, explorant, presque à la même époque, l'île de Madagascar, a enrichi le Musée de Paris d'une foule d'objets recueillis dans beaucoup d'autres localités, et l'Anglais Crossley a, récemment, en collecteur habile, contribué à enrichir les Musées d'Europe de belles et rares espèces peuplant ce point isolé du globe.

Les recherches de nos voyageurs Néerlandais m'avaient mis à même, non seulement de décrire des espèces nouvelles de Mammifères et d'Oiseaux, mais de réduire un grand nombre de celles déjà connues à leur juste valeur, et à leur assigner leur véritable place dans le système. Voir: Contributions à la Faune de Madagascar, dans le *Nederlandsch Tijdschrift voor Dierkunde*, vol. 5, 1866, p. 75 et suiv.; puis *Proc. Zool. Soc. London*, 1866, p. 49; enfin Schlegel et Pollen, *Recherches sur la Faune de Madagascar, Mammifères et Oiseaux*, 1868.

LES NYCTICÈBES.

NYCTICEBI.

Nycticebus, E. Geoffr., 1795. — *Loris*, G. Fischer, Makis, 1804; *Stenops*, Illiger, 1811.

Les Nycticèbes forment, parmi les faux-singes, une tribu isolée. Ils sont plus particulièrement caractérisés par leur queue, soit très courte, soit nulle, trait qui ne se retrouve, parmi les autres faux-singes, que dans l'Indri; puis par leur tronc plus alongé et soutenu par un plus grand nombre de côtes. Leurs yeux sont rapprochés l'un de l'autre et dirigés vers le devant, le museau est court et conique, les oreilles sont passablement petites, ils ont l'index de la main court ou en tronçon, et le pelage passablement court, mais très fourni et laineux. Leur taille varie depuis celle de la belette jusqu'à celle d'une grande fouine.

Les Nycticèbes ont la mâchoire inférieure armée de quatre incisives étroites; la supérieure en offre, soit quatre, ou seulement deux (*Nyctic. javanicus*). Les molaires sont, comme dans la plupart des faux-singes, au nombre de six dans chaque branche des deux mâchoires.

Le squelette présente, selon les espèces, les variations suivantes. On compte, dans les *Nycticebus gracilis* et *potto* 15 paires de côtes; dans les *Nyctic. bengalensis* et *javanicus* il y en a, par contre, 16 paires. Quant aux vertèbres lombaires, il y en a huit dans les *Nyctic. gracilis* et *javanicus*, sept dans le *Nyctic. potto*, et seulement six dans le *Nyctic. tardigradus*. L'os sacrum offre le nombre usuel de trois vertèbres. Il existe, dans le *Nyctic. gracilis*, huit vertèbres caudales, dans les *Nyctic. tardigradus* et *javanicus* onze, et vingt dans le *Nyctic. potto*.

Les Nycticèbes vivent sur des arbres, ils grimpent avec dextérité, mais leurs mouvements sont lents.

On ne connaît que six espèces de ce genre. Elles ont été observées dans certaines parties de l'Asie et de l'Afrique: en Asie dans le Decan avec l'île de Ceylan, dans l'Inde au delà du Gange jusqu'à Siam et à la Cochinchine, enfin dans les trois grandes îles de la Sonde; en Afrique sur la côte occidentale depuis Sierra-Leone jusqu'au Gabon.

I. Index de la main presque de la longueur du pouce et pourvu d'un ongle.

Une raie blanche occupant l'entre-deux des yeux et montant, en s'élargissant, sur le front. Queue nulle ou très courte.

A. Taille de la belette. Formes grêles. Queue nulle. Quatre incisives supérieures. Quinze paires de côtes, huit vertèbres lombaires, et autant de caudales.

NYCTICEBUS GRACILIS, Fischer, Synops., p. 70. — Seba, t. 1, p. 55, pl. 35, fig. 1, 2; et p. 75, pl. 47, fig. 1. — Lemur tardigradus, Linné, S. N., éd. 12, p. 44, N° 1 (ex parte); Schreber, p. 154, pl. 38. — Le Loris, Buffon, t. 13, p. 210, pl. 30, mais non pas Suppl., t. 7, p. 125, pl. 36. — Loris grêle, Audebert, p. 24, pl. 2. — Loris ceylonicus, Fischer, Makis. — Loris gracilis, E. Geoffr., Catal., 1805, p. 57, N° 1, et Ann. Mus., t. 19, p. 163. — Stenops tardigradus, Illig., Prodr., p. 75 (ex parte). — Stenops gracilis, Kuhl.

Taille de la belette. Formes grêles. Membres allongés et élancés. Nez proéminent. Queue nulle. Doigts grêles. Quatre incisives supérieures. Pelage d'un brun clair passant au blancâtre sur le dessous; dos orné d'une raie médiane peu prononcée et à peine plus foncée que la teinte dominante.

Longueur depuis le bout des narines environ de 9 pouces.

Nos quatre squelettes présentent, chacun, 15 paires de côtes, 8 vertèbres lombaires, 3 sacrales et 8 caudales ou, si l'on veut, coccygiennes. Longueur du crâne de 21 lignes; largeur aux orbites de 14 lignes.

Cette espèce a été observée dans l'île de Ceylan. Suivant Is. Geoffr., Cat., p. 79, elle vit aussi dans les environs de Pondichéry.

Individus montés. — 1, 2. Adultes, Ceylan.

3. Adulte, conservé dans la liqueur forte, Ceylan, acquis en 1867.

4, 5, 6, 7. Squelettes d'individus adultes, Ceylan.

8. Crâne d'un individu adulte, Ceylan, 1861.

B. Taille d'un fort écureuil. Formes passablement trapues. Queue très courte (environ de 6 lignes). Deux ou quatre incisives supérieures. Seize paires de côtes. Huit ou six vertèbres lombaires. Pelage d'un roussâtre, plus clair ou passant au blanchâtre sur le dessous. Une raie brune longeant la ligne médiane du dos et se répandant jusque sur le vertex ou sur le front. Patrie: l'Asie.

NYCTICEBUS TARDIGRADUS, Fischer, Synops. Mammal., p. 71, N° 2. — Lemur tardigradus, Linné, S. N., éd. 12, p. 44, N° 1 (ex parte). — Paresseux pendatactyle, Vosmaer, pl. 6, copié par Buffon, Suppl., t. 7, p. 125, pl. 36: le Loris de Bengale. — Loris paresseux, Audeb., p. 21, pl. 1. — Nycticebus bengalensis, E. Geoffr., Ann., t. 19, p. 164: établi d'après l'individu type de Vosmaer.

Raie blanche de l'entre-deux des yeux s'arrêtant sur le milieu du front. Quatre petites incisives supérieures. Six vertèbres lombaires. Seize paires de côtes. Longueur du crâne de 28 lignes; largeur aux orbites de 21 lignes.

L'espèce a été observée au Bengale, dans la presque île Malayenne, à Sumatra et à Bornéo.

1. Mâle adulte, Bengale. — 2. Individu adulte, Malacca, voyage de Diard. — 3. Très jeune individu, île Pinang, 1867. — 4. Mâle adulte, Padang à Sumatra, voyage de S. Müller. — 5. Mâle adulte, partie S. E. de Bornéo, S. Müller. — 6. Individu adulte, Banjermassing au Sud-Est de Bornéo, voyage de Schwaner.

7. Squelette d'un individu du Bengale. — 8. Squelette d'un individu à-peu-près adulte, partie S. E. de Bornéo, Schwaner.

9. Crâne du N° 3. — 10. Crâne d'un individu adulte, Malacca, présenté par le Dr. Witt.

NYCTICEBUS CINEREUS, Milne-Edwards, Ann. d. sc. nat., t. 7, 1867, p. 161; Nouv. Arch. Mus., t. 5, p. 9, pl. 3.

Habitant du Siam et de la Cochinchine. Semblable au *Nyctic. tardigradus* par le nombre des incisives supérieures et, à ce qu'il paraît, aussi par les autres traits, mais au pelage d'un blanc grisâtre légèrement lavé de roussâtre, à la ligne dorsale peu sensible, mais au tour des yeux d'un brun clair.

1. Adulte, Siam, acquis en 1863.

NYCTICEBUS JAVANICUS, E. Geoffr., Ann., Mus., t. 19, p. 164, N^o. 2. — *Stenops Kukang*, Temminck, Museum Leidense.

E. Geoffroy a, dès 1812, distingué, d'après le nombre des incisives supérieures, cette espèce du *Nyctic. tardigradus*. Elle offre, en effet, au lieu de quatre petites incisives supérieures, seulement deux grandes. Il existe, cependant, un autre trait distinctif bien plus curieux et résidant dans le nombre des vertèbres lombaires, dont on en compte, chez le *N. javanicus*, deux de plus, ou en d'autres mots, huit au lieu de six. Les caractères tranchants que nous venons de nommer sont d'autant plus remarquables que ces deux espèces se ressemblent, à l'extérieur, au point de s'y méprendre. On ne voit, en effet, au *Nyctic. javanicus*, d'autres différences extérieures d'avec le *Nyctic. tardigradus* que les suivantes: la raie médiane blanche du front se prolonge jusque sur le milieu du vertex; la raie brune de la ligne médiane du dos est ordinairement plus large et plus foncée, et il en est de même des branches qu'elle envoie aux oreilles et aux yeux, dont le tour brun est également plus foncé.

Aux caractères que nous venons d'énumérer se joint encore une répartition géographique différente: le *Nyctic. javanicus* n'ayant jamais été observé dans les pays qu'habite le *Nyctic. tardigradus*, mais seulement dans l'île de Java.

1. Individu adulte, Java occidental, voyage de Boié. — 2. Adulte, Java occidental, voyage de S. Müller. — 3. Adulte,

Java occid., S. Müller. — 4. Mâle adulte, Java, 1865. — 5.* Très jeune femelle, Java occidental, voyage de Macklot. — 6. Femelle adulte, conservée dans la liqueur forte, acquise en 1875. — 7. Squelette d'adulte, Java, S. Müller. — 8. Squelette d'adulte, Java, Kuhl et van Hasselt. — 9. Squelette du N° 4. — 10. Squelette d'adulte, Java, voyage de Reinwardt. — 11. Squelette du N° 6. — 12. Crâne du N° 5. — 13. Crâne d'un individu adulte, obtenu en 1861.

II. Index de la main réduit à un simple tubercule sans ongle. Point de raie blanche longeant l'entre-deux des yeux. Queue, soit excessivement courte, soit de la longueur des cuisses. Quatre incisives supérieures.

Ces animaux viennent de la Côte de Guinée. On n'en connaît que deux espèces, c'est-à dire, outre le *Nyctic. potto*, le *NYCTICEBUS GALABARENSIS*. Ce dernier est plus particulièrement reconnaissable au troisième doigt de la main très court et aux troisième et cinquième doigts des membres postérieurs également raccourcis, enfin à sa petite taille et principalement à sa queue très courte, n'offrant que 3 lignes, tandis que la longueur de l'animal est de 10 pouces. Les teintes du pelage rappellent celles du *Nycticebus gracilis*. L'espèce vient de l'Ancien-Calabar. C'est *Perodicticus calabarensis*, Smith, R. Phys. Soc. Edinb., 1860, p. 172, fig. 1 à 4; *Arctocebus calabarensis*, I. E. Gray, Pr. Z. S. Lond., 1863, p. 150, et Huxley, ib., 1864, p. 314, pl. 28.

NYCTICEBUS POTTO, E. Geoffr., Ann. Mus., t. 19, p. 165, N° 4. — *Potto*, Bosman, t. 2, p. 40, fig. 4. — *Lemur potto*, Gmelin, t. 1, p. 42, N° 6. — *Perodicticus Geoffroyi*, Bennett, Proc. Zool. S. L., t. 1, p. 109; v. d. Hoeven, Tijdschrift, t. 8, 1841, p. 382, pl. 2 (jeune individu). — *Stenops potto*, Pel, Bijdragen tot de Dierkunde, Amsterdam, fol., 1852, p. 41,

avec une planche coloriée représentant l'adulte de grandeur naturelle. — *Perodicticus potto*, Gray, Catal., p. 95.

Queue de la longueur des cuisses. Dessus du pelage d'un brun grisâtre tirant quelquefois au roux et aux pointes des poils blancs; dessous d'un blanc grisâtre. Taille égalant celle d'une grande fouine.

Le squelette présente 15 paires de côtes, 7 vertèbres lombaires, 3 sacrales et 20 caudales petites et minces.

Cette espèce a été découverte à la Côte d'Or, où elle porte, chez les indigènes, le nom d'Aposò. — Bennett en a reçu un individu de Sierra-Leone, et Pucheran un autre du Gabon.

Individus montés. — 1. Femelle adulte, Côte d'Or, voyage de Pel: individu figuré par feu Pel: longueur totale de 18 pouces, dont la queue en occupe quatre. — 2. Mâle à-peu-près adulte, Côte d'Or, Pel. — 3. Jeune femelle, Côte d'Or, présentée par M. Spengler: individu figuré par van der Hoeven.

Individus conservés dans la liqueur forte. — 4. Très vieil individu, Côte d'Or, obtenu en 1875. — 5. Individu à l'âge moyen, Côte d'Or, Pel.

6. Squelette du N^o 1.

7. Crâne du N^o 3.

LES INDRIS ¹⁾.

INDRISII.

Les Indris, tous habitants de l'île de Madagascar, rappellent, par un certain ensemble, les véritables Lémurs, dont ils se distinguent, toutefois, au premier abord, par leur museau moins prolongé. Ils s'éloignent, du reste et constamment, non seu-

1) Je ne viens de recevoir, que lorsque cette feuille avait été mise sous presse, les premières livraisons du grand ouvrage sur l'Histoire physique, naturelle et politique de Madagascar, publiée par A. Grandidier, vol. 6, tome 1, Texte 1, partie 1, et vol. 9, t. 4, Atlas 1, Hist. natur. des Mammifères par M. M. A. Milne Edwards et A. Grandidier, Paris, Impr. nat. 1875; contenant les généralités sur la famille des Indrisinés. Je n'en ai pu faire usage que pour citer les planches représentant les espèces de cette famille.

lement de ceux-ci, mais encore de tous les autres faux-Singes, toujours à l'exception des espèces anormales (*Daubentonia* et *Galeopithecus*), par le nombre de leurs molaires dont il n'en existe que cinq, et non pas six, dans chaque branche des deux mâchoires. Un autre caractère tranchant réside dans le nombre des incisives inférieures, dont on ne compte, comme dans le Tarsier, que deux et non pas quatre comme dans les autres faux-Singes; mais leurs canines inférieures sont incisiviformes comme dans ceux-ci, tandis qu'elles ont la véritable forme de canines chez le Tarsier. Ils ont quatre incisives dans l'intermaxillaire, mais dans l'Avahi la paire interne tombe ordinairement.

Leurs membres postérieurs sont allongés, et c'est notamment le fémur qui se distingue par sa longueur inusitée. Les oreilles sont de grandeur moyenne et couvertes de poils assez touffus. Le pouce du pied est très développé et plus long que dans les autres faux-Singes.

Les Indris se présentent sous trois formes différentes. Le véritable Indri est une espèce de grande taille et à queue très courte; les Propithèques, encore de taille assez forte, ont la queue peu touffue et, soit de la longueur du reste du corps, soit d'un quart ou même d'un tiers plus court; l'Avahi, enfin, est de taille moyenne, avec une queue très velue qui occupe la moitié de la longueur totale de l'animal, et avec une petite tête.

Ils vivent dans les bois et se nourrissent de feuilles et de fruits.

L'INDRI PROPREMENT DIT.

INDRI.

L'Indri reconnaissable, au premier abord, à sa queue très courte, est un animal de la taille d'un fort lièvre, aux oreilles garnies de poils assez longs, au museau noir, et au pelage fourni, laineux, en général noir, mais largement varié de blanc, quoique d'une manière très variable.

INDRI-BREVICAUDATUS, E. Geoffr., Magas. encycl., t. 7, p. 20; Ann. Mus., t. 19, p. 157. — Indri, Sonnerat, Indes, t. 4, p. 90, pl. 86. — Lemur indri, Gmelin, t. 1, p. 42, N° 9. — Indri niger, Audebert, p. 7, pl. 1. — Lichanotus indri, Illiger, Prodr., p. 72. — Lichanotus mitratus, Peters, Monatsb. Acad. Berlin, 1871, p. 360 (var.) — Indris brevicaudatus, A. M. Edw. et Grand., Madagascar, l. c., Mammif., pl. 11 (habit ordinaire); pl. 12, p. 5, note: variété (Prop. mitratus, Peters).

— Longueur totale de l'adulte de 24 pouces dont la queue ne prend que 2 pouces. Oreilles avec leurs poils longues de deux pouces.

— Notre squelette présente onze paires de côtes, 9 vertèbres lombaires, 3 sacrales et 10 caudales.

— Longueur du crâne de l'adulte, de 3 pouces 11 lignes; largeur de 2 pouces 5 lignes.

L'Indri a été observé, suivant Grandidier, dans les forêts de la partie orientale de l'île de Madagascar, comprise entre les degrés 20 et 15 $\frac{1}{2}$ Lat. A.

— Individus montés. — 1. Mâle adulte, voyage de Bernier: aux teintes ordinaires, c'est-à-dire, d'un noir passant au roux-brun sur le ventre, au blanc sur le croupion, le dessous du tarse et le dedans des bras, lavé de grisâtre à la face externe des bras et de roussâtre à celle des jambes; les côtés du front et le tour de la face sont d'un blanc roussâtre; on voit sur la gorge une écharpe blanchâtre et elle descend jusque sur les côtés du cou; la queue enfin est d'un brun-roux très clair, passant au noirâtre à l'extrémité de cet organe. — 2. Femelle adulte, Seralalaw, voyage de Crossley, acquise en 1875: un des types du *Lichanotus mitratus* de Peters; diffère du N° 1 par une large tache blanche occupant le vertex, tandis que toutes les autres parties de la tête sont noires; par le bras, la moitié postérieure des cuisses et les jambes, à l'exception de la moitié supérieure de leur face interne, teints de gris-blanc; enfin, par le derrière des flancs teint de roux, tandis que tout le dessous du tronc est noir.

3. Squelette d'un individu adulte, acquis en 1867.

4. Crâne du N^o 1. — 5. Crâne du N^o 2.

PROPITHECUS.

Les Propithèques sont, parmi les Indris, plus particulièrement caractérisés par leur queue peu touffue et, soit de la longueur du reste du corps, soit d'un quart ou d'un tiers plus courte. Leur taille approche celle du lièvre. Ils ont les oreilles passablement petites et garnies, à leur face postérieure, d'une grande touffe de poils dépassant la partie nue des oreilles. Leur pelage est beaucoup moins fourni et moins laineux que dans l'Indri et l'Avahi.

Chaque espèce de ce genre paraît porter une livrée particulière, nullement variable suivant l'âge et le sexe, et il paraît encore que chaque espèce habite certaine région définie de l'île de Madagascar.

A terre, ces animaux marchent debout, ne s'appuyant que sur leurs tarses.

J'ai classé les espèces connues ¹⁾ du genre Propithèque en deux sections, éloignées l'une de l'autre, non seulement par le caractère principal de la longueur relative de leur queue, mais encore séparées par une distribution géographique différente. — La première section comprend les espèces, dont la queue égale en longueur environ le reste du corps. Ce sont les Propithecus Coquerelii, Damanus, Deckenii et Verreauxii. Elles se suivent, dans l'ordre où nous venons de les énumérer, le long de la côte Ouest de l'île, depuis le 15° L. A. jusqu'à la partie la plus australe de l'île. Les espèces de la deuxième section ont la queue plus courte que celles de la première section, leurs membres postérieurs sont également un peu moins allongés, leur

¹⁾ Notez que M. M. Edwards et Grandidier, Madagascar, op. c., Mammif., p. 4, n'adoptent que trois espèces de Propithèques, savoir Prop. diadema, Verreauxii et coronatus, considérant les Prop. Edwardsii, holomelas et sericeus comme races du Prop. diadema, et les Prop. Deckenii et Coquerelii comme races du Prop. Verreauxii.

pelage est plus fourni, et ils présentent, par le concours de ces caractères, des formes un peu plus trapues. Les quatre espèces de cette section nommées Prop. diadema, Edwardsii, holomelas et sericeus n'ont été observées que dans la partie orientale de l'île, depuis le 14° jusqu'au 22° L. A. On voit encore que le système de coloration est le plus souvent différent suivant ces deux sections, mais que les Prop. Deckenii et sericeus s'éloignent des autres espèces par le blanc uniforme de leur pelage et qu'ils offrent, par conséquent, un système de coloration à eux, quoiqu'ils appartiennent à deux sections différentes.

Ne possédant pas des échantillons du PROPITHECUS SERICEUS de Grandidier, je me borne à l'énumération des caractères indiqués par ce voyageur. Son pelage est blanc comme celui du Prop. Deckenii, dont il se distingue par sa queue plus courte, puisqu'elle égale à peine les $\frac{2}{3}$ de la longueur du corps; par ses formes plus trapues; par la peau de sa face marbrée de noir et de jaunâtre, au lieu d'être entièrement noire, et par son pelage plus fourni et plus soyeux. Les peaux de cette espèce ont été envoyées au Musée de Paris de Sambava, sur la côte N. E. de Madagascar, vers 14° de latitude. Voir Grandidier dans Rev. et Mag. de Zoologie, 1872, p. 274; puis A. M. Edw. et Grand., o. c., Mammifères, pl. 2, Prop. diadema (var. sericeus), indiqué dans le texte, p. 4, comme race blanche du Prop. diadema ¹⁾.

I. Queue environ de la longueur du reste du corps. Espèces observées à la partie occidentale et dans le Sud de Madagascar.

PROPITHECUS COQUERELII, A. Milne Edwards, dans Grandidier, Rev. et Mag. de Zoologie, 1867, p. 2; Madagascar, o. c., Mammif., pl. 6, indiqué dans le texte, p. 4, comme

1) La Société Roy. de Zoologie d'Amsterdam vient d'acquérir un bel individu de cette espèce; il est plus particulièrement remarquable parce que sa tête offre des traces, quoique excessivement faibles, de la calotte foncée, si fortement prononcée dans le Pr. diadema.

race à taches rouges du Prop. Verreauxii. — Propith. damonis, Gray, Pr. Z. S. L., 1872, p. 847, N° 3.

Teinte dominante d'un blanc pur ou très faiblement lavé de jaune d'ocre, tirant au gris brunâtre sur les parties mitoyenne et postérieure du dos; mais remplacée par du rouge-brun un peu pourpré sur le devant du bras, de l'avant-bras et des cuisses, ainsi que sur la poitrine. Ventre roussâtre, entre-deux des yeux et milieu du museau jusqu'au nez garnis de poils ras et blancs. Le reste de la face et la partie nue des oreilles noirs. Queue environ de la longueur du reste du corps.

Longueur totale des adultes de 3 pieds 4 pouces.

Longueur du crâne de 58 lignes; largeur aux orbites de 26 lignes.

Cette espèce a été observée à la côte N. Ou. de Madagascar, dans les terres comprises entre le bord méridional de la baie de Narinda et le bord septentrional de la baie de Bombetok.

Individus montés. — 1. Mâle adulte, bord sept. de la baie de Bombetok, voyage de van Dam, 1869. — 2. Mâle adulte, baie de Narinda, van Dam, 1869. — 3, 4. Femelles adultes, Narinda, van Dam, 1869. — 5. Mâle passablement jeune, tué au Nord de la baie de Bombetok, van Dam, 1869. — 6. Jeune mâle, Narinda, van Dam, 1869: au rouge-brun plus pâle que d'ordinaire. — 7. Jeune individu, côte Nord de la baie de Bombetok, van Dam, 1869. — 8. Très jeune mâle, Narinda, van Dam, 1869: au rouge-brun remplacé par du noirâtre.

9. Crâne du N° 1. — 10. Crâne du N° 2. — 11. Crâne du N° 5. — 12. Crâne du N° 4. — 13. Crâne du N° 6. — 14. Crâne du N° 7. — 15. Crâne du N° 8. — 16. Crâne d'un mâle adulte, van Dam. — 17. Crâne d'une femelle adulte, Bombetok, van Dam, 1869.

PROPITHECUS DAMANUS, Pollen, in litteris (1869): nom adopté dans le commerce et dans les Musées d'histoire naturelle. — Propith. coronatus, Gray, Pr. Z. S. L., 1872, p. 847, N° 5; A. M. Edw. et Grandid., Madagascar, o. c., Mammif., pl. 7.

Notez que l'épithète de »Damanus", changée par Gray (Catal., 1870, p. 157) en celle de »Damonis" a été mal-à-propos appliquée par cet auteur au Prop. Coquerelii.

Pelage d'un blanc tirant légèrement au jaune d'ocre, passant au roux sur le ventre, la poitrine et le devant du bras; mais remplacé par un noir légèrement pourpré sur la tête, à l'exception de la grande touffe blanche des oreilles. Dessus du museau et arc surciliaire garnis de poils ras et blancs. On aperçoit quelquefois une tache noirâtre à la fin de la nuque. Queue un peu plus longue que le reste du corps.

Le crâne se distingue, avec celui du Propith. Deckenii, de celui des autres espèces par son museau plus large, plus gros et à la ligne antérieure des naseaux et du maxillaire presque perpendiculaire. Les os naseaux sont également plus larges que d'ordinaire.

Longueur totale de 3 pieds 5 pouces, dont la queue prend 21 pouces. Longueur du crâne de 38 lignes, largeur aux orbites de 27 lignes.

Cette espèce remplace le Propith. Coquerelii dans les terres s'étendant le long du bord méridional de la baie de Bombetok.

Individus montés. — 1, 2. Mâles adultes, bord méridional de la baie de Bombetok, voyage de van Dam, 1869. — 3, 4, 5. Femelles adultes, bord mérid. de la baie de Bombetok, van Dam, 1869. — 6. Mâle adulte, à la poitrine d'un rouge-brun foncé, au ventre et sur le devant des bras plus roux que d'ordinaire; bord méridional de la baie de Bombetok, van Dam, 1869. — 7. Jeune femelle, à poitrine et au devant des épaules d'un noir pourpré, bord mér. de la baie de Bombetok, van Dam, 1869.

8. Crâne du N^o 1. — 9. Crâne du N^o 2. — 10. Crâne du N^o 3. — 11. Crâne du N^o 4. — 12. Crâne du N^o 5. — 13. Crâne du N^o 6.

PROPITHECUS DECKENII, Peters, Monatsbericht Acad. Berlin, 1870, p. 421. — Propith. diadema (synon. Pr. Verreauxii) Peters, dans von der Decken, Reisen in Ost-Afrika, t. 3, p. 1,

pl. 1. — Propith. candidus, Grandidier, Compt. rend. Institut, 1871, p. 231. — Prop. Deckenii, A. M. Edw. et Grandid., o. c., Mammif., pl. 5, indiqué dans le texte, p. 4, comme race albine du Prop. Verreauxii.

Nous avons vu que le Propith. Coquerelii habite la côte N. Ou. de Madagascar, dans les terres situées entre les baies de Narinda et Bombetok et qu'il est remplacé sur les bords méridionaux de cette dernière baie, par le Prop. Damanus. En longeant cette côte vers le Sud, on trouve à Kanatsi (18° L. A.) une espèce très différente, caractérisée par le blanc uniforme de son pelage, faiblement lavé de jaune d'ocre et passant, sur la poitrine, au roussâtre. Face noire, mais garnie, sur le milieu du dessus du museau, de poils clair-semés, très ras et blanchâtres.

Le crâne rappelle celui du Propith. Damanus par son museau plus gros et comme coupé, par devant, presque perpendiculairement. Sa longueur est de 39 lignes et sa largeur de 27 lignes.

Longueur totale de l'adulte de 42 pouces, dont la queue occupe la moitié.

L'espèce a été observée non seulement à Kanatsi; mais encore près d'Ankavandra, fort de l'intérieur, (19° 15' L. A.).

Individu monté. — 1. Mâle adulte, tué en Juin 1871, Ankavandra.

2. Crâne du N° 1.

PROPIITHECUS VERREAUXII, Grandidier, Rev. et Mag. de Zoologie, 1867, sp. 2; A. M. Edw. et Grandid., o. c., Mammif., pl. 4.

Teinte dominante d'un blanc légèrement lavé de jaune d'ocre passant sur la poitrine au rouge-brun plus ou moins prononcé, tirant au gris sur la partie postérieure du dos, mais remplacé, sur le dessus de la tête, par une calotte d'un noir, tirant quelquefois plus ou moins sur le brun. Cette calotte commence sur le milieu du front et s'étend, au dessus des oreilles, jusqu'à la nuque: elle est, par conséquent, précédée d'un large bandeau frontal blanc.

Longueur totale de l'adulte de 40 pouces, dont la queue occupe la moitié. Le crâne est long de 37 lignes et large, aux orbites, de 26 lignes.

C'est, à ce qu'il paraît, l'espèce dont le cercle de répartition géographique est le plus étendu. M. Grandidier dit qu'elle se trouve sur les côtes arides du Sud et Sud-Ouest de Madagascar, depuis Andrahoumbe jusqu'au Cap. St. Marie et de là jusque vers le fort Dauphin.

Individus montés. — 1. Mâle adulte, tué en Sept. 1870, Mouroundava, voyage de van Dam. — 2. Femelle adulte, Mouroundava, 1870, van Dam. — 3. Femelle adulte, Mouroundava, 1870, van Dam. — 4. Femelle passablement jeune, Mouroundava, van Dam, 1870. — 5. Femelle adulte, Cap St. Marie à la pointe méridionale de l'île, présentée en 1867 par M. Grandidier. — 6. Jeune femelle, Cap. St. Marie, présentée en 1867 par M. Grandidier.

7. Crâne du N^o 1. — 8. Crâne du N^o 2. — 9. Crâne du N^o 5. — 10. Crâne du N^o 4. — 11. Crâne du N^o 5. — 12. Crâne du N^o 6.

II. Queue environ d'un quart ou d'un tiers plus courte que le reste du corps. Membres postérieurs un peu moins allongés et pelage plus fourni que dans les espèces de la première section. Espèces observées dans la partie orientale de l'île de Madagascar.

PROPITHECUS DIADEMA, Bennett, Pr. Z. S. L., 1852, p. 20. — *Macromerus typicus*, A. Smith, S. Afr. Journal, 1853, p. 49. — *Habrocebus diadema*, Wagner, p. 260. — *Lemur diadema*, Blainville. — *Prop. diadema*, A. M. Edwards et A. Grandidier, o. c., Mammifères, pl. 1.

Reconnaissable à ses teintes tendres et agréablement disposées. Un grand tour de la face, y compris un large bandeau frontal et tout le dessous du tronc jusque sur le dedans des membres, d'un blanc plus ou moins pur. Les quatre membres et une

tache à l'origine de la queue d'un jaune d'ocre roussâtre, mais pâle. Croupion, lombes et queue d'un blanc lavé de jaune d'ocre. Dos et épaules jusque sur les bras grisâtres. Mains antérieures et dessus de la tête en arrière du bandeau frontal, nuque, côtés et dessus du cou jusqu'à l'entre-deux des épaules, d'un noir assez profond. Entre-deux des yeux et de là une large bande en croissant longeant la base du museau, garnis de poils très ras et blanchâtres.

L'adulte porte en longueur totale 41 pouces, dont la queue occupe 18 pouces. Le crâne est long de 40 lignes, et large de 28 lignes.

Cette espèce habite les grandes forêts de la partie orientale de Madagascar depuis $15\frac{1}{2}^{\circ}$ à 20° Lat. A.

Individus montés. — 1. Femelle adulte, Crossley, acquise en 1874. — 2. Femelle adulte, Crossley, acquise en 1875.

3. Crâne du N^o 1. — 4. Crâne du N^o 2.

PROPITHECUS EDWARDSII, Grandidier, Compt. rend., 1871, p. 251. — Propith. bicolor, Gray, Annals, 1872, t. 10, p. 206. — Prop. Edwardsii, A. M. Edw. et Grandid., o. c., Mammifères, pl. 3, indiqué dans le texte, p. 4, comme race noire du Prop. diadema.

Pelage d'un noir tirant au brun pourpré, mais interrompu, sur les flancs et le dos, à l'exception de sa ligne médiane, par du blanc pur ou plus ou moins lavé de roussâtre. Face postérieure des cuisses quelquefois d'un brun-roux très clair ou même blanchâtre.

Longueur totale de 38 pouces, dont la queue prend 17 pouces.

Cette espèce a été observée dans les forêts de la Côte orientale de Madagascar, entre les degrés 20 et 22 Lat. A.

Individus montés. — 1. Mâle adulte, tué en Juillet 1873, Mananzari. — 2. Femelle adulte, Mananzari, acquise en 1872.

3. Crâne du N^o 1. — 4. Crâne du N^o 2.

PROPITHECUS HOLOMELAS, Günther, Mag. N. II. N^o 92,

Août 1875, p. 125. — Simple variété du Prop. *Edwardsii*, A. M. Edw. et Grandid., o. c., Mammif., p. 4, note.

Très reconnaissable à son pelage d'un noir uniforme, mais remplacé par du blanc brunâtre sur le dessous du tronc et du cou, ainsi que par une tache d'un brun roussâtre à la base de la queue.

Longueur totale de 35 pouces, dont la queue occupe 15 pouces. Longueur du crâne de 38 lignes, largeur aux orbites de 25 lignes.

Cette espèce a été découverte dans les forêts de l'intérieur, près de la localité appelée Fienerentova, située sur la même latitude que Mananzara, où vit le Prop. *Edwardsii*.

1. Mâle adulte, Fienerentova, acquis en 1875.
2. Crâne du N^o 1.

L'AVAHI.

AVAHI.

AVAHI LANIGER, Is. Geoffr., Catal., p. 69. — Autre espèce de Maki, Buffon, Suppl., t. 7, p. 123, pl. 35. — Le Maki à bourres, Sonnerat, voyage dans l'Inde, t. 4, p. 91, pl. 87. — Lemur laniger, Gmelin, t. 1, p. 44, N^o 10. — Lemur lanatus, Schreber. — Indri longicaudatus, E. Geoffr., Ann., Mus., t. 19, p. 158, N^o 2. — Avahi et Microrhynchus, Jourdan, Institut, 1834, t. 2, p. 251. — Habrocebus lanatus, Wagner dans Schreber, t. 1, p. 258. — Lichanotus avahi, v. d. Hoeven, Lemuridae, p. 41, pl. 2, et pl. 1, fig. 6 (crâne). — Microrhynchus laniger, Mivart, Pr. Z. S. L., 1866, p. 151, pl. 15. — Avahis laniger, A. M. Edw. et Grandid., Madagascar, Mammif., pl. 9 et 10.

Très distinct du véritable Indri et des Propithèques par sa taille beaucoup moins forte, ce qui prête à son ensemble certaine analogie avec les faux-Lémurs de grande taille. L'espèce a, du reste, la tête petite, le museau très court, les oreilles passablement petites et velues, le pelage très fourni, laineux

et comme crépu, et la queue aussi longue que le reste du corps. Notez encore que la paire interne des incisives supérieures tombe ordinairement et qu'il ne reste, par conséquent, que deux incisives dans l'intermaxillaire.

Le dessus est d'un brun tirant plus ou moins au gris, mais lavé de roussâtre et remplacé, sur le croupion, par du roux blanchâtre; la queue tire plus ou moins fortement au roux; le dessous de l'animal est d'un gris blanchâtre qui passe au blanc sur les faces interne et postérieure des cuisses.

L'adulte porte en longueur totale 27 pouces, dont la queue en prend environ la moitié. Les oreilles sont longues de 7 lignes.

Le squelette présente 12 paires de côtes, 8 vertèbres lombaires, 2 sacrales et 21 caudales. Longueur du crâne de 22 lignes; largeur aux orbites de 18 lignes.

L'Avahi occupe, à Madagascar, deux cercles de répartition, dont l'un, très considérable, s'étend le long de la partie orientale de l'île, depuis le fort Dauphin au Nord jusqu'au 14° Lat. Austr.; tandis que l'autre, assez restreint, paraît être borné aux terres situées à la côte occidentale, entre les degrés 13 et 14 Lat. Australe. On observe, en outre, que les individus de ces deux régions sont distincts entre-eux par les modifications suivantes relatives aux teintes de leur pelage.

Individus montés de la partie orientale de Madagascar. — Teinte dominante brune; face également brune; front orné d'un bandeau blanchâtre. M. Edw. et Grandid., pl. 9. — 1. Mâle adulte, Côte N. E. de Madagascar, voyage de Bernier: individu figuré par v. d. Hoeven, l. c. — 2. Mâle adulte, voyage de Crossley, acquis en 1874.

Individus montés de la Côte N. Ouest. Teinte dominante ordinairement d'un gris brunâtre, face grisâtre. A. M. Edw. et Grandid. l. c., pl. 10. — 3 et 4. Mâle et femelle adultes, Cacamba, voyage de van Dam, 1868. — 5. Jeune femelle, baie de Passandava, van Dam: à la teinte dominante plus foncée que dans les adultes.

6. Squelette d'un individu adulte, Côte N. Ouest, van Dam.

7. Crâne du N^o 1, avec trois incisives supérieures, savoir deux du côté droit et une du côté gauche. — 8. Crâne du N^o 2: avec 2 incisives supérieures. — 9. Crâne du N^o 3: avec 2 incisives supérieures. — 10. Crâne du N^o 4, avec 2 incisives supérieures.

LES LÉMURS.

LEMUR.

Les Lémurs forment un genre très naturel et parfaitement circonscrit; toutes les espèces qui le composent étant modelées sur un même type et ne s'éloignant, souvent, les unes des autres, que par des traits subordonnés et par des variations dans le système de coloration; elles ne présentent, en outre, que fort peu de modifications par rapport à leur taille ou au nombre des côtes et des vertèbres.

Ce sont des animaux dont la taille égale environ celle d'un chat, à queue très touffue et aussi longue ou ordinairement plus longue que le reste du corps, et qui sont plus particulièrement reconnaissables à leur museau plus allongé que dans les autres faux-Singes, ce qui a fait dire que leur tête rappelle celle du renard. Leur pelage est assez fourni et plus ou moins laineux.

Il existe six molaires dans chaque branche des deux mâchoires. Les canines supérieures sont très développées; les inférieures, étroites, allongées et semblables aux quatre incisives inférieures qu'elles accompagnent, sont, comme celles-ci, inclinées vers le devant de la mâchoire supérieure qui porte, de chaque côté, deux petites incisives.

Les Lémurs ont été observés à Madagascar et dans les îles voisines de Mayotte et d'Anjouan, faisant partie des Comores.

La confusion qui règne, dans les écrits, par rapport à la détermination exacte des espèces, dont le nombre a été multiplié outre mesure, est extrême, et la synonymie des espèces est comblée de doubles emplois. Ces considérations m'avaient

porté, en 1866 ¹⁾, de proposer, dans ce genre, des subdivisions et de réduire à sept le grand nombre des espèces établies par les auteurs. J'ai conservé dans l'exposition qui va suivre, ces subdivisions et la réduction des espèces, à peu de modifications près, nécessitées par les nouvelles découvertes.

A part des espèces que j'ai adoptées, il convient de citer le Lemur flavifrons de Gray, Pr. Z. S. L., 1867, p. 596, pl. 31, établie, suivant Sclater, ib., 1871, p. 252, qui en a reçu un deuxième individu femelle, sur un individu femelle et non pas mâle comme l'indique Gray. Ce singe ressemble aux femelles rousses du Lem. collaris rufus, mais on ne lui voit pas de noir sur le dessus de la tête, les deux taches frontales claires sont fondues en une large bande transversale et les quatre mains avec la partie inférieure de l'avant-bras passent au brun-noir. Il convient, toutefois, de comparer ce Lémur au L. albifrons.

I. Queue offrant une teinte uniforme grisâtre, brunâtre ou roussâtre, mais passant souvent au brun ou au noirâtre à la moitié terminale de cet organe.

A. Museau noir.

α. Taille plus forte que dans tous les autres Lémurs. Queue à-peu-près de la longueur du reste du corps. Menton et devant de la gorge nus. Pelage très fourni et laineux, largement varié de noir et de blanc ou de rouge-brun. Oreilles cachées sous les longs poils dont leurs deux faces se trouvent garnies. Teintes excessivement variables suivant les individus, mais non pas suivant l'âge et le sexe.

LEMUR VARI. — Lemur varius, Is. Geoffr., Cat., p. 71, N° 2. — Vari, Buffon, t. 15, p. 204, pl. 27; Lemur macaco var., Schreber, p. 142, pl. 40 B (ex Buffon), nec Linné. —

1) Contributions à la Faune de Madagascar, dans Nederl. Tijdschrift voor Dierkunde, vol. 3, 1866, p. 75.

Le Vari, Lemur macaco (nec Linné), Audebert, Makis, p. 16, pl. 5 et 6. — Lemur macaco et ruber, E. Geoffr., Ann., Mus., t. 19, p. 159, N° 3. — Maki vari et roux, Fr. Cuv., Mammifères, deux planches.

Ajoutez aux caractères ci-dessus les suivants. Longueur totale de 44 pouces, dont la queue prend à-peu-près la moitié. Longueur du crâne de 4 pouces 2 lignes.

Teintes du pelage excessivement variables, ce qui m'a fait regarder le Lemur ruber comme variété du Vari (Contrib. 1866, p. 75).

Le squelette présente 15 paires de côtes, 6 vertèbres lombaires, 2 sacrales et 30 caudales.

M. Grandidier dit que cette espèce vient de la Côte N. E. de Madagascar en face de l'île St. Marie.

Individus montés. — 1. Adulte, absolument semblable à l'individu figuré par Buffon, l. c., pl. 27, et par Audebert, pl. 5; Madagascar. — 2. Femelle à-peu-près adulte, semblable au N° 1; mais à collier noir, au lieu de blanc, morte en captivité le 22 Déc. 1870, Madagascar. — 3. Mâle adulte, semblable à l'individu figuré par Audebert, pl. 6; Madagascar. — 4. Adulte, var. Lemur ruber, semblable à l'individu figuré par Fr. Cuvier, mais sans bracelets blancs aux mains postérieures, Madagascar.

5. Squelette du N° 2. — 6. Squelette d'un individu adulte, acquis en 1867.

7. Crâne du N° 3.

β. Pelage du mâle teint de noir, celui de la femelle d'un roux plus ou moins vif. Oreilles garnies, comme dans le Vari, de tous côtés, de poils très longs. Queue plus longue que le reste du corps. Point de différence dans les teintes du pelage suivant l'âge.

LEMUR MACACO, Linné, S. N., éd. 12, p. 44, N° 5 (exc. syn. Petiver et Brisson): mâle. — Black Mancauco, Edwards,

Glean., t. 1, p. 13, pl. 217: Schreber, pl. 40 a: mâle. — Lemur niger, E. Geoffr., Ann., Mus., t. 19, p. 159, N^o 2 (mâle). — Lemur leucomystax, Bartlett, Pr. Z. S. L., 1862, p. 347, pl. 41 (femelle). — Lemur macaco, Schlegel, Contribut. dans Nederl. Tijdschr. v. Dierkunde, 1866, t. 3, p. 77 (mâle et femelle); Schlegel et Pollen, Faune Madag., t. 1, p. 1, pl. 1: femelle adulte avec son petit étant un mâle d'un noir uniforme.

Après avoir démontré en 1866 (l. c.) l'identité des Lemur macaco et xanthomystax et exposé leur synonymie, M. Pollen est venu confirmer ces données par des observations faites sur les lieux. Depuis, on a pu s'en assurer par le grand nombre d'individus apportés vivants de ce Lémur en Europe.

Cette espèce est d'une taille moins considérable et elle a la voix beaucoup moins forte que le Vari; mais sa queue est plus longue. Longueur totale des adultes de 41 pouces, dont la queue prend 22 pouces. La teinte noire du mâle et la teinte rousse de la femelle sont sujettes à des variations individuelles; dont nous indiquerons les principales dans l'énumération des individus de notre collection.

Le squelette offre 12 paires de côtes, 7 vertèbres lombaires, 2 sacrales et 28 caudales: par conséquent une paire de côtes de moins et une vertèbre lombaire de plus que celui du Vari. Longueur du crâne de 42 lignes; largeur aux orbites de 25 lignes.

Cette espèce n'a été observée qu'à la Côte Nord Ouest de Madagascar. Nos voyageurs l'ont rencontrée depuis la baie de Passandava jusqu'au bord septentrional de celle de Bombetok.

Individus mâles montés. — 1. Mâle adulte d'un noir uniforme; Mourountsang (baie de Passandava), voyage de van Dam, 1869. — 2. Mâle à-peu-près adulte, d'un noir uniforme, Mourountsang, van Dam, 1869. — 3. Mâle passablement jeune, au noir du pelage tirant au brun pourpré sur les flancs, van Dam, 1868. — 4. Mâle adulte, au pelage entier tirant un peu au brun pourpré, Syrangene, tué le 8 Oct. 1864, voyage de Pollen et van Dam. — 5. Mâle adulte, semblable au N^o 4, tué le 23 Sept. 1865,

Congoni, Pollen et van Dam. — 6. Mâle passablement jeune, semblable aux Nos 4 et 5, tué le 25 Juillet 1865, Sjangoi, Pollen et van Dam. — 7. Mâle adulte, au pelage en grande partie d'un brun pourpré, van Dam, 1868. — 8. Mâle adulte, au pelage d'un brun pourpré tirant au roussâtre, mais offrant quelques poils blanchâtres à la queue et aux cuisses, tué le 26 Sept. 1865, Congoni, Pollen et van Dam. — 9. Mâle au pelage noir, petit de la femelle N^o 11, tué le 30 Oct. 1865, se tenant sur le corps de sa mère, figuré dans Schlegel et Pollen, l. 1., pl. 1; Maroandiana, prés. par M. Pollen. — 10. Petit, du sexe mâle, au pelage brun-noir lavé de roussâtre, van Dam, 1868.

Femelles montées. — 11. Femelle adulte, mère du jeune mâle N^o 9, tuée avec son petit le 30 Oct. 1865, Maroandiana, Pollen et van Dam: teinte dominante d'un roux rougeâtre, tirant au blanchâtre sur la queue, le bras et l'avant-bras, passant au blanc sur la fraise, au blanc mêlé de noirâtre sur le front et le vertex, au noir sur les doigts, et remplacée, sur l'occiput et la nuque, par une large tache noire. — 12. Femelle adulte, semblable au N^o 11; mais au pelage d'un roux-rouge vif, foncé sur le dos, plus clair sur la queue et les jambes, et tirant au blanchâtre sur les membres antérieurs; les quatre mains sont noires; Mourountsang, 1869, van Dam. — 13. Femelle adulte, semblable au N^o 12, Mourountsang, 1869, van Dam. — 14. Femelle adulte, semblable aux Nos 12 et 13, à tache noire de la nuque petite et peu prononcée, tuée le 24 Sept. 1865, Congoni, voyage de Pollen et van Dam. — 15. Femelle adulte, à la teinte dominante d'un brun-roux foncé passant, sur la queue, au roux rougeâtre; tache noire de la nuque peu grande, les quatre mains noires, van Dam, 1868. — 16. Femelle adulte, à-peu-près semblable au N^o 15, Mourountsang, van Dam, 1869. — 17. Femelle adulte, semblable au N^o 11; mais à la teinte dominante plus foncée, tuée le 8 Oct. 1864, Syrangene, Pollen et van Dam. — 18. Jeune femelle, semblable au N^o 15, van Dam, 1868. — 19. Femelle adulte, semblable au N^o 12;

mais sans tache noire à la nuque, van Dam, 1868. — 20. Femelle à-peu-près adulte, semblable au N° 11, mais à queue et aux membres postérieurs d'un roux vif et au dessus de la tête blanchâtre, van Dam, 1868. — 21. Femelle adulte, semblable au N° 11, mais aux teintes plus vives et à la tête blanche, Mourountsang, 1869, van Dam. — 22. Femelle adulte, au pelage d'un roux-rouge intense jusqu'au bout des doigts, et à tête blanche, van Dam, 1869. — 25. Femelle adulte, à la teinte dominante d'un brun-roux grisâtre peu foncé, mais au dessus de la tête grisâtre et sans tache foncée à la nuque; Mourountsang, van Dam, 1869.

24. Squelette d'un mâle adulte, acquis en 1867.

25. Crâne du N° 1. — 26. Crâne du N° 2. — 27. Crâne du N° 4. — 28. Crâne du N° 5. — 29. Crâne du N° 6. — 30. Crâne du N° 7. — 31. Crâne du N° 8. — 32. Crâne du N° 9. — 33. Crâne du N° 10. — 34. Crâne du N° 12. — 35. Crâne du N° 13. — 36. Crâne du N° 14. — 37. Crâne du N° 15. — 38. Crâne du N° 16. — 39. Crâne du N° 17. — 40. Crâne du N° 19. — 41. Crâne du N° 22. — 42. Crâne du N° 23. — 43. Crâne et tête bourrée d'une femelle, tuée le 30 Oct. 1865, Moroandiana, Pollen et van Dam.

γ. Front et vertex teints plus ou moins généralement d'un noir interrompu, de chaque côté du front, par une large tache blanchâtre plus ou moins sensible. Oreilles à bords nus, garnies, du reste, de poils courts. Pelage d'un gris tirant ou passant, tantôt au brun, tantôt au fauve, tantôt au roux; aux quatre mains de la même couleur que la teinte dominante, ou tirant au roux. Dessus roussâtre ou d'un blanc grisâtre. Dessus de la base de la queue, face postérieure des cuisses et talon souvent d'un roux vif, plus ou moins foncé. Moitié postérieure de la queue tirant ordinairement au noir. Les nuances des teintes subissent souvent des modifications plus ou moins sensibles selon les individus. On observe en outre que ces teintes présentent, suivant les localités qu'habite l'espèce, certaines

différences plus ou moins apparentes dans le système de coloration, ce qui indique l'existence de plusieurs conspécies dans l'espèce de cette subdivision.

Il est, d'ailleurs, impossible, vu le défaut de collections suffisantes, de faire connaître, dans tous ses détails, cette espèce qui, avec ses conspécies, paraît être répandue, non seulement dans toutes les parties moyenne et septentrionale de Madagascar, mais encore dans les îles Comores de Mayotte et d'Anjouan.

La grande incertitude qui règne dans la synonymie des Lémurs m'avait fait choisir, dans mes Contributions publiées en 1866, l'épithète de *collaris*, Geoffroy, pour désigner cette espèce de Lémur, la plus commune dans les cabinets d'histoire naturelle.

LEMUR COLLARIS, E. Geoffroy, Ann. Mus., t. 19, p. 161, N° 11; Lemur fulvus, ib. N° 9: établi sur le grand Mongous de Buffon, Suppl., t. 7, p. 118, pl. 33, et sur le Maki brun, figuré par Maréchal, dans Lacép. et G. Cuv., Ménag. nationale. — Le Mongous, Fr. Cuv., Mammifères avec figure; le Maki à front blanc femelle et jeune (mais non pas le mâle: F. Cuv., l. c.); Maki à front noir, ibid. — Lemur brunneus, v. d. Hoeven. — Lemur xanthomystax, Gray, Pr. Z. S. L., 1863, p. 138, N° 6, pl. 17.

Longueur du crâne de 42 lignes, largeur de 21 lignes.

Individus montés tués par M. van Dam à la côte N. Ou. de Madagascar, savoir à la bouche de l'Antamba (14° 50' L. A.), et sur les bords des baies de Mazamba (15° 15' L. A.) et de Bombetok (environ 16° L. A.). Longueur totale des adultes de 36 pouces, dont la queue en occupe vingt. — 1. Mâle adulte, Antamba, 1868: pelage d'un gris-brun lavé de roussâtre, taches frontales blanchâtres très grandes. — 2. Mâle adulte, semblable au N° 1, Antamba, 1868. — 3. Mâle adulte, à-peu-près semblable au N° 1, Antamba, 1868. — 4. Mâle adulte, à-peu-près semblable au N° 1, Antamba, 1868. — 5. Mâle adulte, sem-

blable au N^o 1, mais aux taches frontales moins claires, Antamba, 1868. — 6. Mâle adulte, aux teintes semblables à celles du N^o 1; mais aux taches du front peu sensibles, Antamba, 1868. — 7. Mâle adulte, semblable au N^o 6, Antamba, 1869. — 8. Mâle adulte, semblable au N^o 6, Antamba, 1869. — 9. Mâle adulte, aux taches frontales presque imperceptibles, Antamba, 1869. — 10. Mâle adulte, semblable au N^o 9, Antamba, 1869. — 11. Petit, mâle, aux teintes semblables à celles des adultes; mais plus pâles. — 12. Femelle adulte, semblable au N^o 6, Antamba, 1868. — 13. Femelle adulte, semblable au N^o 6, Antamba, van Dam, 1869. — 14. Femelle adulte, semblable au N^o 13, Antamba, 1869. — 15. Femelle adulte, à teinte dominante tirant fortement au gris, Antamba, 1869. — 16. Femelle adulte, à teinte dominante tirant au roussâtre, Antamba, 1869. — 17. Jeune femelle, aux teintes plus pâles que dans les adultes et à queue d'un gris roussâtre uniforme, Antamba, 1869. — 18. Femelle adulte, aux teintes pâles, Antamba, 1869. — 19. Mâle adulte, semblable au N^o 1, Mazamba, 1869. — 20. Femelle adulte, aux taches frontales claires peu sensibles, Mazamba, 1869. — 21. Femelle adulte, aux teintes passablement claires et aux poils des oreilles blanchâtres, Bombetok, 1870. — 22. Jeune femelle, au pelage fortement lavé de roussâtre et aux taches grisâtres du front très larges, Bombetok, 1870.

Individus montés de différentes localités de l'île de Madagascar. — 23. Femelle adulte, aux teintes ordinaires, un des types du Lemur brunneus de van der Hoeven. — 24. Mâle adulte, aux teintes ordinaires, mais aux taches frontales peu sensibles: un des types du Lemur brunneus de van der Hoeven. — 25. Mâle adulte, à la fraise et aux taches frontales roussâtres, Côte N. E. de Madagascar, voyage de Bernier. — 26. Femelle adulte, aux teintes ordinaires et aux taches frontales faiblement prononcées, morte en captivité le 21 Dec. 1865.

27. Femelle adulte, un des types du Prosimia melanocephala de Gray, Proc. Z. S. L., 1863, p. 137, pl. 18; s'éloignant

par le manque de taches frontales claires, par le noir de la tête s'étendant jusque dans la nuque, et par la teinte dominante de son pelage d'un brun tirant fortement au roux rougeâtre, voyage de Crossley, acquise en 1875. Taille forte: longueur totale de 41 pouces et demi, dont la queue prend 23 pouces.

28. Métis des Lem. *collaris* et *albifrons*: femelle, morte en captivité le 27 Mai 1874; aux teintes ordinaires au *L. collaris*.

Individus de l'île de Mayotte. — Lemur *mayottensis*, Schlegel, *Contrib.*, 1866, p. 76 ¹⁾; Schlegel et Pollen, *Recherches Faune Madagascar*, p. 5, pl. 2. — Semblables aux individus ordinaires du Lemur *collaris*; mais à taille un peu plus forte, aux teintes en général plus ternes, et avec une large tache foncée à la partie supérieure de l'origine de la queue, tandis que cette tache ne se trouve que plus ou moins exceptionnellement dans les individus du *L. collaris* de Madagascar. Longueur totale des adultes de 39 pouces, dont la queue occupe vingt et un pouces.

Individus montés, tués en 1864 dans l'île de Mayotte par M. M. Pollen et van Dam. — 29. Mâle adulte, tué le 19 Mai 1864, baie de Jongoni. — 30. Mâle adulte, tué le 9 Juin 1864. — 31. Mâle adulte, tué le 7 Juin 1864. — 32. Mâle adulte, tué le 8 Mai 1864, baie de Jongoni. — 33. Mâle adulte, au pelage tirant fortement au roux, tué le 8 Mai 1864, baie de Jongoni. — 34, 35. Mâles adultes, tués le 8 Mai 1864. — 36. Femelle adulte, à la teinte dominante d'un roux-brun, tué le 19 Mai 1864, baie de Jongoni. — 37. Femelle adulte, à la teinte dominante d'un roux-brunâtre clair, tué le 10 Mai 1864, baie de Jongoni. — 38. Femelle, à-peu-près semblable au N^o 37, tuée le 8 Mai 1864.

39. Squelette du N^o 26: 13 paires de côtes, 7 vertèbres lombaires, 3 sacrales et 30 caudales.

1) « Sans insister sur la différence spécifique de notre Lémur d'avec le *L. collaris* de Madagascar, nous nous permettons de l'introduire sous le nom de Lemur *mayottensis*, dans le seul but d'indiquer, et son origine et les variations, soit locales, soit individuelles qu'il présente, en comparaison de celles du Lemur *collaris* de Madagascar », l. c.

40. Crâne du N^o 1. — 41. Crâne du N^o 4. — 42. Crâne du N^o 7. — 43. Crâne du N^o 8. — 44. Crâne du N^o 10. — 45. Crâne du N^o 6. — 46. Crâne du N^o 12. — 47. Crâne du N^o 13. — 48. Crâne du N^o 14. — 49. Crâne du N^o 15. — 50. Crâne du N^o 16. — 51. Crâne du N^o 18. — 52. Crâne du N^o 19. — 53. Crâne du N^o 20. — 54. Crâne du N^o 21. — 55. Crâne du N^o 27. — 56. Crâne du N^o 28. — 57. Crâne du N^o 29. — 58. Crâne du N^o 30. — 59. Crâne du N^o 31. — 60. Crâne du N^o 32. — 61. Crâne du N^o 33. — 62. Crâne du N^o 34. — 63. Crâne du N^o 35. — 64. Crâne du N^o 36. — 65. Crâne du N^o 38. — 66. Crâne, Mayotte, Pollen et van Dam.

Quant au Lémur de l'île d'Anjouan, *Lemur anjuanensis*, les personnes qui en ont vu des individus, me mandent qu'il ne diffère pas du *Lemur collaris* ordinaire. Notez que M. Peters, Mossambique, p. 21, en a donné la description.

LEMUR COLLARIS RUFUS. — Le Mongous, Buffon, t. 13, p. 198, pl. 26 (mâle); *Lemur mongoz*, Schreber, p. 138, N^o 6, pl. 39 A (nec *Lem. mongoz*, Linné). — Maki roux, *Lemur rufus*, Audebert, p. 12, pl. 2 (femelle). — *Lemur rufus*, E. Geoffroy, Ann., Mus., t. 19, p. 160, N^o 5. — *Lemur rufifrons*, Bennett, Pr. Z. S. L., 1835, p. 106 (mâle).

En général semblable au *Lemur collaris* ordinaire; mais au pelage tirant, le plus souvent, plus fortement au gris dans les mâles, au roux dans les femelles; aux taches frontales très prononcées et séparées par une raie noire; enfin, plus particulièrement distinct par le sommet de la tête d'un roux vif dans le mâle, d'un gris roussâtre plus ou moins mêlé de blanc dans la femelle. Favoris roussâtres ou blanchâtres.

Longueur totale de 36 pouces, dont la queue prend vingt ou vingt et un pouces.

Ce Lémur remplace le *Lemur collaris* ordinaire, vers le Sud, depuis la rivière Tsidsoubon (19^o 45' L. A.) jusqu'à la rivière Mangouke (21^o 30' L. A.).

Individus tués par M. van Dam sur les bords du Mouroundava

(20° 20' L. A.). — 1. Mâle adulte, tué en Sept. 1870. — 2. Mâle adulte, tué en 1869. — 3. Mâle adulte, 1870. — 4. Mâle adulte, 1870. — 5. Mâle adulte, tué en Sept. 1870. — 6, 7. Mâles adultes, tués en Sept. 1870. — 8, 9, 10. Mâles adultes, au pelage tirant un peu au roux, tués en Sept. 1870. — 11, 12, 13. Femelles adultes, tuées en Sept. 1870. — 14. Femelle adulte, au pelage très roux, 1870. — 15. Jeune femelle, 1870. — 16, 17, 18. Femelles adultes, tuées en Sept. 1870, au pelage plus ou moins gris.

Individus montés de localités indéterminées de Madagascar. — 19. Mâle adulte. — 20. Femelle adulte, obtenue en 1815 du Musée de Paris comme un des types du *Lemur rufus* de Geoffroy.

21. Crâne du N° 1. — 22. Crâne du N° 2. — 23. Crâne du N° 3. — 24. Crâne du N° 4. — 25. Crâne du N° 5. — 26. Crâne du N° 6. — 27. Crâne du N° 7. — 28. Crâne du N° 8. — 29. Crâne du N° 9. — 30. Crâne du N° 10. — 31. Crâne du N° 11. — 32. Crâne du N° 12. — 33. Crâne du N° 13. — 34. Crâne du N° 14. — 35. Crâne du N° 16. — 36. Crâne du N° 17. — 37. Crâne du N° 18.

δ. Tête blanche jusqu'au vertex.

LEMUR ALBIFRONS, E. Geoffroy, *Ann. Mus.*, t. 19, p. 160, N° 6; Audebert, *Makis*, p. 13, pl. 3, copié dans Schreber, pl. 39 D; Fr. Cuv., *Mammif.*, avec figure.

Ce Lémur fort peu connu, se rapproche en général du *Lemur collaris* ordinaire; cependant, il se distingue, non seulement de cette espèce, mais encore de tous les autres Lémurs connus, par sa tête blanche en avant du vertex, à l'exception du museau, du tour et de l'entre-deux des yeux.

M. Bernier a rapporté cette espèce de la Côte N. E. de Madagascar, et je ne crois pas qu'elle ait été trouvée dans d'autres localités.

Individus montés. — 1. Mâle adulte; absolument semblable

aux figures données de cette espèce par Audebert et Fr. Cuvier : longueur totale de 37 pouces, dont la queue en prend dix-neuf. —

3. Mâle adulte, aux teintes plus foncées que dans le N^o 1 et passant, sur l'occiput, au noir brunâtre; voyage de Crossley, acquis en 1876.

2. Squelette d'adulte: 12 paires de côtes, 7 vertèbres lombaires, 2 sacrales et 25 caudales. — 4. Crâne du N^o 3.

ε. Oreilles passablement petites, fortement velues dans toute leur étendue et comme cachées dans le pelage de la tête. Teinte du pelage d'un brun-roux tiqueté de noir et passant, sur la queue, plus ou moins au noir. Dessous, soit roux, soit jaunâtre ou blanchâtre.

LEMUR RUBRIVENTER et flaviventer, Is. Geoffr., Cat., pp. 71 et 72, Nos 4 et 5. — *Prosimia rufipes*, Gray, Pr. Z. S. L., 1872, p. 852, pl. 69.

Longueur totale de 58 pouces, dont la queue en occupe vingt. Is. Geoffroy, Cat., p. 74, fait mention d'une variété individuelle albine de cette espèce.

Longueur du crâne de 40 lignes; largeur de 25 lignes.

Il paraît que cette espèce habite la côte N. E. de Madagascar.

Individus montés. — 1, 2. Mâles adultes, voyage de Crossley, deux des types du *Prosimia rufipes* de Gray, obtenus en 1873: aux parties inférieures rousses. — 3. Femelle adulte, voyage de Bernier, obtenue du Musée de Paris: un des types du Lemur flaviventer d'Is. Geoffroy; gorge et poitrine blanches, ventre d'un blanc tirant faiblement au roussâtre.

4. Crâne du N^o 1. — 5. Crâne du N^o 2. — 6. Crâne du N^o 3.

B. Toutes les parties du museau couvertes de poils blancs. Oreilles velues.

LEMUR MONGOZ, Linné, S. N., éd. 12, p. 44, N° 2. — Mongooz, Edwards, Glean., t. 1, p. 12, p. 216, copié dans Schreber, pl. 39 B. — Lemur nigrifrons, exc. syn., Petiver, nec L. nigrifrons, F. Cuv. (fem.); Lemur mongoz, exc. synonym. Buffon (femelle), et Lemur albimanus (mâle et variété aux mains blanches), E. Geoffroy, Ann. Mus., t. 19, pp. 169 et 161, Nos 4, 8 et 7. — Maki aux pieds blancs, Lemur mongoz, Audebert, p. 10, pl. 1 (mâle). — Lemur mongoz, Sclater, Pr. Z. S. L., 1871, p. 231, pl. 16, fig. 1 (mâle), fig. 2 (femelle); notez que M. Sclater a indiqué à l'inverse le sexe de ces deux individus.

On voit par cette synonymie et celle du Lemur collaris, que ces deux espèces ont souvent été confondues et que le véritable Lemur mongoz si facile à distinguer, avec le Lem. coronatus, des autres espèces par son museau blanc, a été méconnu par beaucoup d'auteurs.

Teinte dominante d'un gris brunâtre, plus ou moins lavé de roussâtre et tiqueté de noir. Dessous blanchâtre, quelquefois roussâtre, ou même teint comme les parties supérieures. Teintes de la tête assez différentes dans les deux sexes: le mâle ayant les favoris, un bandeau frontal ou même tout le front et le vertex d'un roux vif; tandis que la femelle offre des favoris blancs et un large bandeau noir sur le devant du front, sans nulle trace de roux. Ce bandeau noir est très caractéristique pour la femelle du Mongoz, et ne se retrouve pas non plus dans aucune autre espèce du genre.

Longueur totale des adultes de 37 pouces, dont la queue en occupe vingt. Longueur du crâne de 38 lignes, largeur de 21 lignes.

Le squelette présente 12 paires de côtes, 7 vertèbres lombaires, 2 sacrales et 27 caudales.

Le voyageur Néerlandais van Dam n'a rencontré cette espèce que sur les bords de la baie de Bombetok, à la Côte Ouest de Madagascar (16° L. A.).

Individus montés. — 1, 2. Mâles adultes, Bombetok, van

Dam 1870. — 3. Mâle à l'âge moyen, Bombetok, van Dam, 1870. — 4, 5. Femelles adultes, Bombetok, van Dam, 1870. — 6. Femelle adulte, au tronc et aux cuisses tirant fortement au roux jaunâtre, Bombetok, van Dam, 1870. — 7. Femelle à-peu-près adulte, semblable au N^o 6, Bombetok, van Dam, 1870. — 8. Mâle adulte, à la teinte dominante d'un brun grisâtre, de l'ancien Cabinet. — 9. Mâle adulte, semblable au N^o 8, mais au dessous à peine plus clair que sur le dessus et aux mains blanchâtres, ancien Cabinet. — 10. Femelle adulte, semblable au N^o 7, ancien Cabinet. — 11. Femelle adulte, morte en captivité le 29 Mars 1870, au bandeau noir occupant tout le front. — 12. Squelette d'adulte. — 13. Crâne du N^o 1. — 14. Crâne du N^o 3. — 15. Crâne du N^o 7. — 16. Crâne du N^o 10. — 17. Crâne du N^o 11.

LEMUR CORONATUS, I. E. Gray, Ann. and Mag. N. H., t. 10, 1842, p. 257; Zool. Sulphur, pl. 4. — *Prosimia coronata*, Gray, Pr. Z. S. L., 1863, p. 138. — *Lemur chrysampyx*, Schuermans, Acad. Brux., t. 22, 1848, avec figure (au pelage imparfait).

Très caractérisé par le poil ras et blanc occupant uniformément tout le museau, le tour des yeux, les joues et même le devant du front, où il est suivi d'une bande rousse s'étendant en chevron jusqu'aux oreilles et descendant sur les favoris; enfin par le vertex noir en arrière de la bande rousse du front, mais seulement dans les adultes. Teinte dominante d'un gris brunâtre lavé plus ou moins de roussâtre; dessous blanchâtre.

Longueur totale de 31 pouces, dont la queue en prend seize.

Cette espèce vient probablement de la Côte N. E. de Madagascar.

Individus montés. — 1. Adulte, acquis en 1835. — 2. Femelle adulte, ancien Cabinet. — 3. Mâle au pelage imparfait; voyage de Bernier, obtenu en 1835 du Musée de Paris: absolument semblable au *L. chrysampyx* de Schuermans.

4. Crâne du N^o 3.

II. Queue annelée de noir et de blanc.

L'espèce de cette division se distingue de toutes les autres par sa queue ornée de vingt-huit anneaux alternes noirs et blancs. Elle s'en éloigne, en outre, par la partie basale de son museau, garnie de poils blancs. Des poils semblables occupent l'entre-deux des yeux et touchent aux poils blancs qui forment, sur le devant du front, une grande tache blanche s'étendant jusque sur le milieu des orbites. Oreilles couvertes de poils blancs passablement longs. Tour de l'oeil noir. Partie antérieure du museau foncée. Teinte du pelage d'un gris tirant au roux sur le dos. Favoris et parties inférieures blanchâtres.

Point de différence dans les teintes du pelage, ni suivant le sexe et l'âge, ni suivant les individus.

Longueur totale de 40 pouces, dont la queue prend 23 pouces.

LEMUR CATTA, Linné, S. N., éd. 12, p. 45, N^o 4. — Mococo, Buffon, t. 15, p. 184, pl. 22; Audebert, p. 14, pl. 4. — Lac. et G. Cuvier, Ménag. avec figure. — Mococo, Fr. Cuvier, Mammifères, avec figure.

Espèce reconnaissable, au premier coup d'oeil, aux caractères ci-dessus indiqués.

Le squelette offre 12 paires de côtes, 7 vertèbres lombaires et 3 sacrales. Longueur du crâne de 39 lignes, largeur de 22 lignes.

Le Lemur catta habite la partie méridionale de l'île de Madagascar, à la côte Ouest jusqu' au Mouroundava (20° 20' L. A.) à la côte Est jusqu'à Andrahoumbe (25° L. A.).

Individus montés, tués par M. van Dam. — 1. Femelle adulte, 1871, Mouroundava. — 2. Petit, femelle, Mouroundava, tuée en Oct. 1870. — 3. Mâle adulte, tué en Octobre 1870; Matsérouké (21° L. A.). — 4. Femelle adulte, Matsérouké, 1871. —

5. Mâle adulte, tué en Oct. 1870, Matsérouké. — 6, 7. Petits mâles, tués en Oct. 1870, Matsérouké.

8. Mâle passablement jeune, tué dans la baie de St. Augustin (25° 30' L. A.) prés. en 1865 par M. M. Pollen et van Dam.

9. Mâle adulte, de l'ancien Cabinet. — 21. Femelle adulte, acquise en 1867.

10. Squelette d'un vieux mâle, acquis en 1867. — 11. Squelette d'un individu adulte, acquis en 1867, comme appartenant au *L. catta*, mais ne présentant que 6 vertèbres lombaires.

12. Crâne du N° 1. — 13. Crâne du N° 2. — 14. Crâne du N° 3. — 15. Crâne du N° 4. — 16. Crâne du N° 5. — 17. Crâne du N° 6. — 18. Crâne du N° 7. — 19. Crâne du N° 8. — 20. Crâne d'adulte, de l'ancien Cabinet.

LES FAUX-LÉMURS.

HAPALEMUR.

Les espèces de cette famille, assez différentes les unes des autres, s'éloignent des Lémurs proprement dits par leur taille moins forte et leur museau plus court, et se rattachent, de de leur côté, aux Cheirogales qu'ils surpassent, de rechef, en général par leur taille.

A cette famille paraît encore appartenir le *Myxocebus caniceps* de Peters, Monatsbericht Acad. Berlin, 12 Nov. 1874, p. 690, pl. 1 et 2. C'est un animal de deux pieds en longueur totale dont la queue occupe la moitié, et dont l'intermaxillaire n'est armé que de deux incisives assez petites. 1)

1) Nous rappelons qu'il est essentiel, dans certains faux-Singes, comme dans certaines chauve-souris d'examiner les incisives supérieures dans les jeunes individus, avant de pouvoir fixer d'une manière péremptoire cette partie du système dentaire. Ce sont plus particulièrement l'Awahi, le *Lepilemur mustelinus* et le *Daubentonia* qui présentent des exemples de cette sorte, et dans le *Daubentonia*, il existe même une canine supérieure décidue. Ces faits prouvent en même temps, combien il faut user de circonspection en empruntant des caractères au système dentaire.

Il a l'entre-deux des yeux blancs. M. Peters en donne la diagnose suivante: »supra canoferrugineus, subtus ochraceus; capite cano, subtus albido; caudae apice fuliginoso».

* HAPALEMUR GRISEUS et olivaceus, Is. Geoffr., Catal., p. 74. — Le petit Maki gris, Buffon, Suppl., t. 7, p. 121, pl. 34. — Lemur griseus, E. Geoffroy, Mém. s. l. Makis, 1796; Cat., 1803, p. 35, N^o 6. — Le Grisct, Audebert, p. 18, pl. 7. — Hapalem. griseus; Schlegel et Pollen, Madagascar, Mammif., p. 6, pl. 3, et pl. 7, fig. 4 (crâne). — Hapalem. simus, Gray, Cat., p. 153; Pr. Z. S. L., 1870, p. 828, pl. 52; figure peu reconnaissable, mais que Gray lui-même dit être identique avec celle du Hapal. griseus, publiée par nous dans la Faune de Madagascar. Gray prétend, du reste, que le Hapal. griseus du Musée Britannique appartient à une autre espèce. Je ne comprends rien à cette distinction, vu que notre individu figuré dans la Faune de Madagascar ne diffère nullement de l'individu type du Hap. griseus, cédé par Is. Geoffroy à notre musée: c'est notre N^o 1.

Cette espèce est facile à reconnaître à son museau large, à ses oreilles fortement velues et de grandeur moyenne, ainsi qu'à son pelage d'un gris plus ou moins lavé d'olivâtre et finement tiqueté de noir. Les incisives supérieures sont très petites et au nombre de quatre, mais placées, deux à deux de chaque côté de l'intermaxillaire, dont la région mitoyenne est dépourvue de dents.

Longueur totale des adultes environ de 2 pieds, dont la queue occupe la moitié. Longueur du crâne de 28 lignes, largeur de 19 lignes.

Un de nos individus a été rapporté par Bernier de la Côte orientale de Madagascar. Les autres ont été tués à la côte N. Ou. de l'île.

Individus montés. — 1. Mâle adulte, Madagascar oriental, voyage de Bernier, obtenu de feu Isid. Geoffroy comme l'un des types de son Hapalemur griseus. — 2, 3, 4. Femelles adultes, Pasan-

- dava, voyage de van Dam, 1868. — 5. Femelle adulte, tuée le 2 Nov. 1865, Kakambe à la côte N. Ou. de Madagascar, voyage de Pollen et van Dam. — 6, 7. Mâles adultes, tués le 5 Oct. 1865, Sjangoi, N. Ou. de Madagascar, Pollen et van Dam. — 8. Mâle adulte, tué le 2 Nov. 1865, Tani-Malandi, Côte N. Ou. de Madagascar, Pollen et van Dam. — 9. Individu adulte, Mourountsang, Côte Ouest de Madagascar, van Dam, 1869. — 10. Femelle passablement jeune, Mourountsang, van Dam, 1868.
11. Petit du N^o 5, conservé dans la liqueur forte.
12. Crâne du N^o 1. — 13. Crâne du N^o 2. — 14. Crâne du N^o 5. — 15. Crâne du N^o 6. — 16. Crâne du N^o 7. — 17. Crâne du N^o 8.

LEPILEMUR MUSTELINUS, Is. Geoffr., Catal., p. 75; Schlegel et Pollen, Madagascar, pl. 4 et pl. 6, fig. 3 (crâne). — *Lepilemur ruficaudus*, Grandidier, Revue Zool., 1867, p. 2. — *Lepilemur pallidicauda*, Gray, Proc. Z. S. L., 1872, p. 850.

Cette espèce est reconnaissable aux traits suivants. Queue plus courte que d'ordinaire, c'est-à-dire environ de la longueur du tronc. Pelage très fourni, laineux et doux au toucher. Oreilles passablement petites, nues en dedans et le long de leur bord externe. Les quatre incisives supérieures sont assez petites et tombent de très bonne heure. Teinte du pelage d'un gris-brun, tirant plus ou moins au roussâtre, notamment sur la queue; et interrompue, sur la ligne médiane du dos par une étroite bandelette brune, quelquefois peu apparente. Teintes, quelquefois, et le plus souvent dans les individus de Mouroundava, très claires.

Longueur totale des adultes environ de 22 pouces, dont la queue occupe 10 pouces. Longueur du crâne de 26 lignes, largeur de 17 lignes.

Nos voyageurs ont observé cette espèce à la côte Ouest de Madagascar, dans trois localités bien éloignées l'une de l'autre, c'est-à-dire dans les terres de la baie de Pasandava jusqu'à

Mourountsang, ($13\frac{1}{2}^{\circ}$ L. A.) dans celles de la baie de Mazamba ($14\frac{1}{2}^{\circ}$ L. A.) et sur les bords du Mouroundava ($20\frac{1}{2}^{\circ}$ L. A.).

Individus montés, tués dans les environs de Mourountsang, du voyage de Pollen et van Dam. — 1. Femelle adulte; teinte dominante d'un gris-brun, faiblement lavé de roussâtre, 1868. — 2. Mâle adulte, au pelage foncé et tirant au brun roussâtre, 1869. — 3. Mâle adulte, en mue: pelage foncé, mais aux pointes des poils roussâtres, queue d'un brun-roux; tué le 24 Nov. 1865. — 4. Mâle adulte au pelage en général lavé de roussâtre, 1868. — 5. Mâle adulte, aux teintes du pelage à-peu-près semblables à celles du N^o 4, 1869. — 6. Femelle adulte, au pelage plus fortement lavé de roux que dans les Nos 4 et 5, 1868. — 7. Femelle passablement jeune, à-peu-près semblable au N^o 4; mais se distinguant de tous nos autres individus de l'espèce par la moitié terminale de sa queue noirâtre, 1868. — 8. Jeune femelle, au pelage peu lavé de roux, mais à queue d'un roussâtre uniforme, 1868. — 9. Jeune mâle au pelage fortement lavé de roux, 1868. — 10. Très jeune femelle, au pelage à-peu près semblable à celui du N^o 9.

11. Femelle adulte, montée, tuée le 8 Sept. 1865, Sjangoi, terres de la baie de Pasandava, voyage de Pollen et van Dam; au pelage teint comme celui du N^o 5.

Individus montés, tués en 1869 dans les terres de la baie de Mazamba. — 12. Femelle adulte, en mue, au pelage gris, peu lavé de roussâtre, mais à queue d'un roussâtre uniforme. — 13. Mâle adulte, aux teintes du pelage en général semblables à celles du N^o 12. — 14. Femelle adulte, aux membres antérieurs et à la partie postérieure du dos teints de brun-roux intense. — 15. Femelle adulte, à la teinte dominante assez claire et même d'un roux blanchâtre sur les lombes, les membres postérieurs et la queue.

Individus tués en 1870 sur les bords du Mouroundava, voyage de van Dam. — 16. Femelle adulte, au pelage d'un gris, presque insensiblement lavé de roussâtre passant au blan-

châtre à la face postérieure des cuisses et sous la queue, dont la moitié terminale est, par contre, d'un roux jaunâtre pur. — 17. Mâle adulte, tué en Août 1870, aux teintes semblables à celles du N^o 16, mais plus pâles. — 18. Femelle adulte, au pelage lavé de roux et à queue rousse, tuée en Août 1870. — 19. Femelle adulte, aux teintes à-peu près semblables à celles du N^o 18, tuée en Août 1870. — 20. Mâle adulte, au pelage fortement lavé de roux, tué en Août 1870. — 21. Mâle adulte, aux teintes semblables à celles du N^o 20, quoique plus claires. — 22. Mâle adulte, aux teintes encore plus claires que celles du N^o 21. —

23. Femelle adulte, aux teintes très claires, tuée en Août 1870. — 24. Femelle adulte, à la teinte d'un gris clair remplacé, sur la queue, par du roux jaunâtre clair.

25. Petit, conservé dans la liqueur forte, pris le 8 Sept. 1865, Pasandava.

26. Crâne du N^o 1. — 27. Crâne du N^o 2. — 28. Crâne du N^o 3. — 29. Crâne du N^o 4. — 30. Crâne du N^o 7. — 31. Crâne du jeune N^o 8: aux quatre incisives supérieures assez développées. — 32. Crâne du jeune N^o 9, avec une incisive de chaque côté de l'intermaxillaire. — 33. Crâne du jeune N^o 10, avec deux incisives supérieures du côté droit. — 34. Crâne du N^o 11. — 35. Crâne du N^o 12. — 36. Crâne du N^o 13. — 37. Crâne du N^o 14. — 38. Crâne du N^o 15. — 39. Crâne de l'adulte N^o 16, avec une seule incisive supérieure externe du côté droit. — 40. Crâne du N^o 17. — 41. Crâne du N^o 18. — 42. Crâne du N^o 19. — 43. Crâne du N^o 20. — 44. Crâne du N^o 21. — 45. Crâne du N^o 22. — 46. Crâne du N^o 23. — 47. Crâne du N^o 24.

PHANER FURCIFER, Gray, Catal., p. 135. — Cheirogaleus furcifer, Is. Geoffr., Catal., p. 77; Schl. et Pollen, Madag., p. 8; pl. 5 et pl. 7 f. 1. (Crâne). — Lepilemur et Microcebus furcifer, Mivart.

Très reconnaissable à ses teintes et à la paire interne des

incisives supérieures de beaucoup plus grande que la paire externe et, en outre, tournée vers le devant et un peu vers le dedans. Queue plus longue que le reste du corps. Pelage d'un gris lavé plus ou moins de roussâtre, mais interrompu par une raie dorsale médiane d'un brun-noir, se divisant, sur le vertex, en deux branches, dont chacune se rend, par dessus l'oeil, jusqu' au chanfrein. Dessous d'un blanc grisâtre. Tiers terminal de la queue ordinairement d'un noir remplacé, quelquefois, vers l'extrémité de la queue, par du blanc. Oreilles moyennes revêtues, à leur face externe, de poils passablement ras.

Longueur totale des adultes environ de deux pieds, dont la queue occupe 14 pouces.

Le squelette présente 13 paires de côtes, 7 vertèbres lombaires, 3 sacrales et 27 caudales. Longueur du crâne de 25 lignes, largeur de 15 lignes.

Les voyageurs Néerlandais Pollen et van Dam ont recueilli cette espèce dans deux localités assez distantes l'une de l'autre, savoir dans les terres de la baie de Pasandava et sur les bords du Mouroundava.

Individus montés, tués dans les environs de la baie de Pasandava. — 1. Mâle adulte, 1868. — 2. Femelle adulte, au pelage tirant fortement au roux, 1868. — 3. Jeune mâle, 1868. — 4. Mâle adulte, variété à la pointe de la queue blanche sur une étendue de deux pouces, tué le 5 Sept. 1865, près de Sjangoi. — 5. Femelle adulte, variété à l'extrémité de la queue blanche sur une étendue de cinq pouces, 1865. — 6. Femelle adulte, fortement lavée de roux, tuée dans les environs de Congoni, le 25 Sept. 1865. — 7. Femelle adulte, semblable au N° 6, tuée le 20 Sept. 1865, Congoni.

Individus montés, tués en Août 1870, sur les bords du Mouroundava, voyage de van Dam. — 8, 9, 10, 11. Mâles adultes. — 12. Femelle adulte. — 13. Mâle adulte, fortement lavé de roux. — 14. Femelle adulte, semblable au N° 13.

15. Squelette d'un mâle adulte, voyage de Pollen et van Dam.

16. Crâne du N^o 1. — 17. Crâne du N^o 4. — 18. Crâne du N^o 5. — 19. Crâne du N^o 6. — 20. Crâne du N^o 7. — 21. Crâne du N^o 8. — 22. Crâne du N^o 9. — 23. Crâne du N^o 10. — 24. Crâne du N^o 11. — 25. Crâne du N^o 12. — 26. Crâne du N^o 13. — 27. Crâne du N^o 14.

MIRZA COQUERELII, Gray, Catal., p. 135. — *Microcebus Coquerelii*, Schlegel et Pollen, Madagascar, p. 42, pl. 6 et pl. 7 fig. 2 (crâne).

Taille de l'écureuil. Oreilles passablement grandes, presque nues. Queue considérablement plus longue que le reste du corps, passablement grêle, d'un roux passant ordinairement, vers son extrémité, au brun-noir. Pelage d'un gris-brun tirant plus ou moins au roussâtre et remplacé sur le dessous, par du blanchâtre ou du roussâtre. Museau conique. Quatre petites incisives dans l'intermaxillaire.

Longueur totale de l'adulte de 21 pouces et demi, dont la queue en occupe treize.

Le squelette présente 13 paires de côtes, 7 vertèbres lombaires, 3 sacrales et 25 caudales. Longueur du crâne de 24 lignes, largeur de 15 lignes.

Cette espèce a été observée à la côte Ouest de Madagascar, sur les bords de la baie de Pasandava et de la rivière Mouroundava.

Individus montés. — 1, 2. Femelles, Pasandava, voyage de Pollen et van Dam. — 3. Mâle, tué le 25 Sept. 1865, près de Congoni, Pollen et van Dam. — 4, 5, 6, 7. Mâles adultes, Mouroundava, van Dam, 1870. — 8, 9, 10, 11. Femelles, Mouroundava, van Dam, 1870.

Individus conservés dans la liqueur forte. — 12, 13. Adultes, van Dam, 1868. — 14. Jeune individu, van Dam, 1868.

15. Squelette d'une femelle adulte, Mouroundava, van Dam.

16. Crâne du N^o 1. — 17. Crâne du N^o 2. — 18. Crâne du N^o 3. — 19. Crâne du N^o 4. — 20. Crâne du N^o 5. — 21. Crâne du N^o 6. — 22. Crâne du N^o 7. — 23. Crâne du

N^o 8. — 24. Crâne du N^o 9. — 25. Crâne du N^o 10. —
26. Crâne du N^o 11.

LES CHEIROGALES.

CHEIROGALEUS.

On a réuni sous ce nom quelques espèces de faux-Singes de l'île de Madagascar, qui forment un genre très naturel et que l'on peut caractériser de la manière suivante. Leur taille varie depuis celle de l'écureuil à celle d'un jeune rat. Elles ont les membres moins allongés que d'ordinaire, et la queue occupe environ la moitié de la longueur totale de l'animal. Leur tête est plus ou moins globuleuse, et les oreilles sont passablement petites. Leur pelage est fourni et teint, soit de gris souvent lavé de roussâtre, soit de roux; mais le dessous, ainsi que les parties internes des quatre membres sont blanchâtres ou d'un jaune blanchâtre, l'entre-deux des yeux est blanc, et le chanfrein d'un brun noirâtre.

Elles ont, comme la plupart des Lémuriens, l'intermaxillaire et la mâchoire inférieure pourvus de quatre incisives, et les molaires au nombre de six dans chaque branche des deux mâchoires.

On connaît cinq espèces de ce genre: savoir le Cheirog. Mili, que les voyageurs Néerlandais ont observé à la Côte Nord-Ouest; le Cheirog. Samatii de la Côte Sud-Ouest; le Cheirog. myoxinus de la Côte Ouest, depuis la baie de Bombetok jusqu'à celle de St. Augustin; le Cheirog. pusillus de la Côte Nord-Est; enfin, le CHEIROGALEUS TRICHOTIS de Günther, Proc. Zool. Soc. Lond., 1875, p. 78, pl. 15, espèce découverte par Crossley lors de son voyage de Tamatave à Mouroundava, et dont nous ne possédons pas d'échantillon. Cette espèce rappelle, par sa taille et la teinte de son pelage, le Cheirog. pusillus; mais elle s'éloigne de celle-ci, ainsi que de toutes les autres espèces connues par un gros paquet de poils allongés, et lequel se trouve placé sur les tempes à la base

antérieure des oreilles et cachant complètement ces organes qui sont, du reste, très courts.

On sait que le genre de *Cheirogaleus* a été établi pour désigner trois animaux figurés par Commerson, évidemment lors de son séjour au fort Dauphin, et dont il a envoyé les dessins au jardin des plantes de Paris. Feu Ét. Geoffroy, *Ann. d. Mus.*, t. 19, 1812, p. 171, pl. 10, en créant le genre *Cheirogaleus*, a reproduit ces figures en noir et réduites, suivant l'indication sur la planche, aux deux tiers de la grandeur naturelle, tandis qu'il termine son mémoire (p. 175) par la phrase de: »pour les (ces dessins) faire rentrer dans le format des *Annales*, je les ai fait réduire, et les présente ici ne formant plus que le tiers de ce qu'ils sont en original". Ces trois animaux ont été introduits dans la science, par É. Geoffroy, suivant leur taille, sous les noms de *Cheirogaleus major*, *medius* et *minor*. M. A. Milne Edwards, *Proc. Zool. Soc. Lond.*, 1875, p. 492, rapporte à ces trois dessins les espèces suivantes, savoir: le *Cheirog. Mili* au *Cheirog. major*, le *Ch. Samatii* au *Ch. medius*, et le *Ch. pusillus* qu'il identifie avec le *Ch. myoxinus*, au *Ch. minor*, pour lequel il adopte l'ancienne épithète de »*murinus*". Or, on ne saurait adopter ces vues, sans avoir, préalablement, levé les doutes suivants. On n'a jamais rapporté de ces animaux de la partie de Madagascar où est situé le fort Dauphin, et il se peut fort bien qu'ils diffèrent par l'espèce de ceux que l'on connaît des autres régions de cette île. Il me semble qu'il en doit être ainsi du *Cheirog. major* qui, offrant l'entre-deux des yeux foncé, ne paraît pas même appartenir à notre genre. Il y aurait moins de difficulté d'identifier le *Cheirog. Samatii* avec le *Cheirog. medius*, s'il fut prouvé que cette première espèce se trouve en même tems sur les deux côtés de l'île. Quant au *Cheirog. minor*, je n'ai jamais vu des individus des *Cheir. pusillus* et *myoxinus*, dont la taille, à l'exception de la queue, va jusqu'à sept pouces. Ces considérations m'ont déterminé à préférer à ces épithètes plus anciennes celles auxquelles se rattachent des notions tout-à-

fait exactes. Il en est de même de l'application de l'épithète de murinus pour la petite espèce rousse et à museau allongé, vu que l'on ne saurait préciser au juste, si le Lemur murinus de Miller, Cim. Phys., p. 25, pl. 13, appartient véritablement au Cheirog. pusillus qui repose sur le Rat de Madagascar de Buffon et dont les figures données par cet auteur et par Audubert ne laissent d'autant moins de doute sur l'espèce que ces écrivains ont eue sous la main que l'individu type d'Ét. Geoffroy existe encore dans le Musée de Paris (voir Is. Geoffroy, Catal., p. 80.

CHEIROGALEUS MILII, É. Geoffroy, Cours, 1828, p. 25; Is. Geoffroy, Catalogue, p. 77, N^o 1: reposant sur la figure du Maki nain de Fr. Cuvier (nec É. Geoffroy). — Cheirogaleus typicus; A. Smith, South African Journal, t. 2; Gray, Catal., pp. 78 et 133; Proc. Z. S. L., 1872, p. 855, pl. 71 et p. 856, fig. 3 (crâne).

Longueur totale des adultes de 22 pouces dont la queue occupe environ douze pouces. Longueur du crâne environ de deux pouces, largeur de 16 lignes. Longueur des oreilles de 4 lignes et demie à 5 lignes; largeur de 6 à 7 lignes.

Dessous et face interne des quatre extrémités d'un blanc très légèrement lavé de jaunâtre. Les autres parties du pelage d'un gris brunâtre lavé de roussâtre, notamment dans nos individus de la Côte Ouest, où la tête prend même une teinte rousse assez prononcée.

Deux de nos individus ont été recueillis sur les bords de la baie de Pasandava, à la Côte N. Ou. de Madagascar. Le troisième vient du voyage de Crossley.

Individus montés. — 1. Individu adulte, baie de Pasandava, voyage de van Dam, 1867. — 2. Mâle adulte, Pasandava, van Dam, 1867. — 3. Vieille femelle, voyage de Crossley, obtenue en 1874.

4. Crâne du N^o 1. — 5. Crâne du N^o 2. — 6. Crâne du N^o 4.

CHIROGALEUS SAMATII, Grandidier, Rev. et Magas. de Zool., 1868. — *Opolemur Milii*, Gray, Proc. Z. S. L., 1872, p. 854, pl. 70 (nec *Cheirog. Milii*, Geoffroy).

En général semblable au *Cheir. Milii*; mais à queue un peu plus courte, d'une taille moins forte, enfin au pelage en dessous et à la face interne des quatre membres blanchâtre, sur les autres parties d'un gris tirant quelquefois au roussâtre, avec la pointe des poils d'un blanc argenté. Queue dans tous nos individus tués au mois d'Août, grosse et déprimée, par suite d'un dépôt de graisse.

Longueur totale des adultes environ de 15 pouces, dont la queue occupe la moitié. Longueur du crâne de 19 lignes, largeur de 13 lignes. Longueur des oreilles de 4 lignes; largeur de 5 lignes.

Le squelette présente 14 paires de côtes, 6 vertèbres lombaires, 5 sacrales et 22 caudales.

Nos individus de cette espèce ont été tous recueillis dans les environs de Mouroundava, à la Côte Sud-Ouest de Madagascar. On lit dans Grandidier, l.l. »Habitat flumen Tsidsibon in littore occidentali Madagascar Insulae.

Individus montés. — 1, 2, 3, 4. Mâles adultes, tués en Août 1870; Mouroundava, van Dam. — 5, 6, 7, 8, 9. — Femelles adultes, Mouroundava, tuées en Août 1870, van Dam.

Individus conservés dans l'esprit de vin. — 10, 11. Adultes à queue grosse, van Dam, 1870.

12, 13, 14, 15. Squelettes d'adultes; Mouroundava; van Dam, 1870.

16. Crâne du N° 1. — 17. Crâne du N° 2. — 18. Crâne du N° 3. — 19. Crâne du N° 4. — 20. Crâne du N° 5. — 21. Crâne du N° 6. — 22. Crâne du N° 7. — 23. Crâne du N° 8. — 24. Crâne du N° 9.

CHEIROGALEUS PUSILLUS. — *Lemur pusillus*, É. Geoffroy, *Bullet. philomatique*, 1795, 1^{re} partie, p. 89; Audebert, p. 19, pl. 8. — *Galago madagascariensis*, É. Geoffroy, *Ann. Mus.*, t. 19,

p. 166, N° 1: le Rat de Madagascar, Buffon, t. 13, p. 149, pl. 20. — Cheirogaleus Smithii, Gray, Ann. et Magaz., 1842, p. 257; Catal., 1870, p. 78. — Azema Smithii, Gray, Catal., p. 154; Proc. Z. S. L., 1872, p. 856, fig. 4 (crâne). — ? Cheirog. Crossleyi et gliroides, Grandidier. — Taille petite. Longueur totale de 12 pouces, dont la queue occupe environ la moitié. Longueur du crâne de 15 lignes, largeur de neuf lignes et demie; longueur du museau, depuis l'arc zygomatique, de quatre lignes et demie. Longueur des oreilles des adultes de 4 lignes, largeur de 5 lignes. — Dessous et face interne des quatre membres d'un blanc roussâtre. Les autres parties du pelage d'un roux plus ou moins intense.

Le squelette offre 13 paires de côtes, 7 vertèbres lombaires, 3 sacrals et 27 caudales.

Les individus que j'ai vus de cette espèce ont été recueillis dans la partie N. E. de Madagascar, en face de l'île de St. Marie.

Individus montés. — 1. Adulte, obtenu en 1815 du Musée de Paris: un des types du Cheirog. pusillus d'Ét. Geoffroy. — 2. Mâle adulte, voyage de Crossley, obtenu en 1874. — 3. Adulte, voyage de Goudot, obtenu en 1856 du Musée de Paris. — 4. Squelette d'un individu adulte, acquis en 1867. — 5. Crâne du N° 1. — 6. Crâne du N° 2. — 7. Crâne du N° 3.

CHEIROGALEUS MYOXINUS, Peters, Mossambique, p. 14, pl. 3; pl. 4, fig. 6 à 9 (crâne).

Cette espèce rappelle le Cheirog. pusillus, qu'elle remplace à la Côte Ouest de Madagascar, par sa taille et l'ensemble de ses formes; mais elle s'en distingue facilement par son museau plus court, par ses oreilles plus grandes, ainsi que par les teintes de son pelage: sur le dessous d'un blanc presque pur et non pas lavé de roussâtre; sur les autres parties non pas d'un roux prononcé, mais d'un gris plus ou moins faiblement lavé de roussâtre; cette dernière teinte prédomine toutefois un peu sur la queue.

Longueur et largeur du crâne comme dans le Cheir. pusillus; mais le museau long seulement de 3 lignes et demie. Oreilles longues de 6 lignes et demie, larges de 7 lignes.

M. Peters a recueilli des individus de cette espèce dans les baies de Bombetok et de St. Augustin ¹⁾, M. van Dam sur les bords du Mouroundava: localités toutes situées à la Côte Ouest.

Individus montés, tous recueillis, par M. van Dam, sur les bords du Mouroundava. — 1, 2. Mâles adultes. — 3. Femelle adulte.

4. Crâne du N^o 1. — 5. Crâne du N^o 2. — 6. Crâne du N^o 3.

LES GALAGOS.

GALAGO.

Ce genre comprend les faux-Singes Africains à longue queue. Ils sont plus particulièrement reconnaissables à leurs grandes oreilles nues et à leurs tarses allongés. Ce dernier trait et leurs membres postérieurs en général beaucoup plus allongés que les membres antérieurs rendent ces animaux sauteurs et les distinguent des genres voisins originaires de Madagascar, tels que les Cheirogales et quelques espèces de faux-Lémurs.

Les Galagos ont quatre incisives supérieures et autant dans la mâchoire inférieure.

Leur taille varie depuis celle d'une petite marte à celle d'un petit rat.

Les squelettes des Galago senegalensis et Demidoffii présentent, chacun, 13 paires de côtes et 6 vertèbres lombaires.

A part des espèces dont notre Musée possède des échantillons, on en a décrit plusieurs autres dont voici la revue.

Galago Monteiri, Bartlett, P. Z. S. L., 1863, p. 231, pl. 28; Callotus Monteiri, Gray, ibid., p. 145; Otogale crassicaudata, Gray, ibid., 1864, p. 456. Originaire d'Angola, et tout-à-fait

¹⁾ Notez que l'erreur typographique dans l'ouvrage de M. Peters, p. 14, savoir: Insula Madagascar orientalis, a été mal-à-propos répétée par Gray, p. 88, a.

ressemblant au *Galago crassicaudatus*, mais au pelage gris. Sclater, Proc., 1864, p. 711, en a reçu du Zambési un individu semblable, ce qui le porte à croire que ces animaux ne forment qu'une variété pâle du *Galago crassicaudatus*.

Quant à l'animal décrit par Coquerel, Rev. et Mag. de Zool., 1859, p. 459, pl. 17, et pl. 18; fig. 1 (crâne), sous le nom d'*Otolemur agisymbanus*; et originaire de l'île de Zanzibar, il ne paraît pas non plus différer du *Gal. crassicaudatus*.

Il n'en est pas ainsi du *GALAGO PALLIDUS*; *Otogale pallida*, Gray, Proc. Z. S. L., 1863, p. 140, pl. 19. Cette espèce remarquable est de la taille du *Galago Alleni*; mais elle a les oreilles beaucoup moins développées, les parties supérieures sont d'un gris légèrement lavé de roussâtre, passant au roussâtre sur les quatre mains et sur la ligne médiane du dos, tandis que la queue est d'un gris plus foncé. Dessous blanchâtre. Apportée de Fernando-Po.

GALAGO CRASSICAUDATUS, É. Geoffroy, Ann. Mus., t. 19, p. 166, N^o 2. — *Otolicnus crassicaudatus*, Peters, Mossamb., p. 5, pl. 2, et pl. 4 fig. 1 à 5 (crânes). — *Otogale crassicaudata*, Gray, P. Z. S., 1863, p. 140.

C'est la plus grande des espèces connues. Longueur totale de 28 pouces, dont la queue en prend quinze; longueur des oreilles de 18 lignes. Queue très touffue. Pelage d'un brun roussâtre, plus foncé sur les quatre mains, passant au noirâtre à l'extrémité de la queue, et au blanc roussâtre sur les parties inférieures de l'animal. L'entre-deux des yeux est marqué par une raie blanchâtre plus ou moins sensible.

Longueur du crâne de 30 lignes, largeur de 18 lignes.

Cette espèce vient de Mossambique.

Individus montés. — 1. Mâle adulte, Mossambique, 1874. —

2. Adulte, Mossambique, 1872.

3. Crâne du N^o 1. — 4. Crâne, Mossambique, voyage de Peters.

GALAGO GARNETTII, Sclater, Proc. Z. S. L., 1864, p. 711, pl. 40. — *Otolicnus Garnettii*, Ogilby, Pr. Z. S. L., 1858, p. 6. — *Otogale Garnettii*, Gray, ibid., 1863, p. 140.

Semblable au *Galago crassicaudatus*; mais aux oreilles moins grandes, à la queue et au pelage en général moins touffus et moins laineux, et sans raie blanche sur l'entre-deux des yeux.

Cette espèce a été découverte dans les environs du Port Natal.

Individu monté. — 1. Adulte, Port Natal, 1873. Longueur totale de 26 pouces, dont la queue occupe la moitié. Longueur des oreilles de 14 lignes.

GALAGO ALLENI, Waterhouse, Pr. Z. S., 1857, p. 87; Sclater, ib., 1863, p. 375, pl. 52. — *Galago (Otolicnus) gabonensis*, Mivart, ib., 1864, p. 647.

De la taille de l'écureuil. Oreilles grandes. Pelage d'un brun légèrement lavé de roux, mais passant au roux sur les membres, au noir-brun sur la queue et au blanc-gris sur le dessous de l'animal.

Longueur totale de 21 pouces, dont la queue en occupe douze. Longueur des oreilles de 15 lignes.

L'espèce a été envoyée de Fernando Po, du Gabon, et des bords du Cameroun (Sclater).

1. Femelle adulte montée, acquise comme provenant de la Côte de Guinée.

GALAGO SENEGALENSIS, É. Geoffroy, Mag. encycl., 1795; Audebert, p. 27, pl. 1. — *Galago Geoffroyi*, Fischer, Mém. Moscou, t. 1, p. 25. —

Cette espèce, répandue depuis la Sénégambie et le Sennaar jusque dans la Cafrérie, a donné lieu à l'établissement de quatre espèces dont il est, toutefois, difficile d'apprécier les caractères. A. Smith, Illustr., Mamm., pl. 7, a séparé les individus de la Cafrérie sous le nom de *Gal. Moholi*, et ceux du Sennaar portent, chez Gray, Proc., 1863, p. 147, le nom de *Gal. sennarensis*; et chez Sundeval celui de *Gal. teng*. Is.

Geoffroy, enfin Cat., p. 81, a établi son *Gal. conspicillatus* d'après un individu du Port Natal au tour de l'oeil plus foncé que d'ordinaire.

Taille du rat. Oreilles très grandes. Pelage passablement court, mais plus long à la moitié terminale de la queue. Dessus d'un gris lavé de roussâtre. Queue d'un brun rougeâtre clair. Dessous de l'animal, dessus du nez et entre-deux des yeux blanchâtres. Tour de l'oeil en partie plus ou moins sensiblement foncé.

Les adultes offrent en longueur environ 17 pouces, dont la queue en occupe neuf. Les oreilles sont longues de 15 lignes. Longueur du crâne de 19 lignes.

Le squelette présente 13 paires de côtes, 6 vertèbres lombaires, 3 sacrales et 27 caudales.

Ce *Galago* paraît être répandu sur une grande étendue de terres. Découvert dans la Sénégambie (Adanson), on l'a depuis retrouvé au Sennaar et au Kordofan (Rüppell) jusque dans l'Abyssinie et dans le pays de Shoa (Heuglin), puis dans les pays du Zambési (Peters) et dans la Cafrérie (Smith).

Individus montés. — 1. Mâle adulte, Sénégambie. — 2, 3, 4. Adultes, Sennaar, voyage de Rüppell. — 5. Individu adulte, Cafrérie, voyage de van Horstock.

6. Squelette d'adulte, Kordofan, Rüppell.

7. Crâne du N^o 5. — 8. Crâne d'un jeune individu, Sennaar, Rüppell.

GALAGO DEMIDOFFII, G. Fischer, Mém. Ac. Moscou, t. 1, 1806, p. 24, fig. 1. — *Otolienus Peli*, Temminck, Esquisses Côte de Guinée, p. 42; Hoekema Kingma, Observ. sur l'Otolic. Peli, Lugd. Batav., 1855, avec planche (crâne, anatomie). — *Hemigalago Demidoffii*, Dahlbom, Stud., p. 250, pl. 10.

Cette espèce est très reconnaissable à sa petite taille, à ses oreilles moins développées que dans les autres *Galagos*, et à son pelage roux brunâtre en dessus et sur la queue, et blanc roussâtre sur le dessous. L'entre-deux des yeux est marqué par

une raie blanchâtre qui se prolonge sur le devant du front.

Ce petit animal rappelle, au premier abord, à s'y méprendre, le *Cheirogaleus pusillus* de Madagascar, mais il suffit de comparer leurs extrémités postérieures, pour s'apercevoir qu'elles sont, dans notre espèce, comme dans tous les Galagos, beaucoup plus longues que dans ce petit *Cheirogale* de Madagascar. Elle a, du reste, une vertèbre lombaire de moins.

Les adultes ont 14 pouces en longueur totale, dont la queue occupe 8 pouces. Longueur des oreilles de 7 lignes. Le crâne est long de 16 lignes et demie, large de 9 lignes.

Le squelette offre treize paires de côtes et six vertèbres lombaires.

Ce Galago a été observé à la Côte d'Or. Is. Geoffroy l'a reçu du Gabon, et les naturalistes Anglais de l'ancien Calabar.

Individus montés. — 1, 2. Adulte, Côte d'Or, présentés en 1862 par M. le Gouverneur Nagtglas. — 3. Mâle adulte, Côte d'Or, voyage de Pel. — 4. Individu passablement jeune, Côte d'Or, Pel. — 5. Jeune individu, Côte d'Or, Pel. — 6. Jeune individu, Côte d'Or, ancien Cabinet.

Individus conservés dans la liqueur forte. — 7. Adulte, Côte d'Or, Pel. — 8. Adulte, Côte d'Or, prés. en 1862 par M. le gouverneur Nagtglas.

9. Squelette d'un individu adulte, Côte de Guinée.

10. Crâne du N° 3. — 11. Crâne du N° 4. — 12. Crâne du N° 5. — 13. Crâne du N° 6.

ESPÈCES ANORMALES.

LE TARSIER.

TARSIUS.

TARSIUS SPECTRUM, É. Geoffroy, Ann. Mus., t. 19, p. 168, N° 1. — Le Tarsier, Buffon, t. 13, pl. 87, p. 9. — *Lemur spectrum*, Pallas, Glires, p. 275, note. — *Didelphis macro-tarsus*, Schreber, Gmelin. — *Lemur tarsius*, Erxleben. —

Tarsius fuscomanus, Fischer, Makis, fig. 3. — Geoffr., l. c., N° 2. — *Tarsius Daubentonii*, É. Geoffr., Magas. encycl. t. 7; Audebert, p. 29, fig. 1. — *Cephalophaeus bancanus*, Swainson. — *Tarsius spectrum*, Schlegel, Handleiding, Breda, 1857, pl. 1, fig. 9; faite sur le vivant.

Le Tarsier est un animal de la taille d'un rat ordinaire, au pelage laineux et doux; avec une queue plus longue que le reste du corps, garnie à sa base de poils laineux, sur ses autres parties de poils droits, peu fournis, et même ras et clair-semés vers le devant; aux yeux très grands et aux orbites fort spacieuses; au museau excessivement court et conique; aux oreilles passablement grandes et nues, et aux membres postérieurs allongés. Le Tarsier se distingue, d'ailleurs, de tous les autres faux-singes, d'abord parce que, outre le deuxième doigt des pieds, c'est encore le troisième dont l'ongle est en faux, puis par les canines inférieures qui, par leur forme et leur rapprochement des supérieures, rappellent de véritables canines, tandis que dans les autres faux-singes normaux, ces canines accompagnent les incisives, tout en affectant en même temps leur forme. Le Tarsier n'offre, comme les Indris, que deux incisives à la mâchoire inférieure, mais elles sont peu inclinées. Les incisives supérieures sont au nombre de quatre, mais la paire extérieure est petite, l'intérieure grande et tout-à-fait perpendiculaire. Il existe, comme dans la plupart des faux-singes, six molaires à chaque branche des deux mâchoires.

Notre squelette du Tarsier présente 12 paires de côtes, 6 vertèbres lombaires, 3 sacrales et 29 caudales.

Longueur du crâne de 17 lignes; largeur aux orbites de 13 lignes.

L'adulte offre en longueur totale 19 pouces, dont la queue en occupe onze. Les oreilles sont longues de 10 lignes.

Le pelage est d'un gris roussâtre passant, sur le dessous, plus ou moins au gris ou au gris blanchâtre et sur la queue au brun noirâtre pourpré.

Le Tarsier est répandu dans toute l'Inde Archipélagique jusqu'aux

Philippines, et à l'Est jusqu'à Célèbes et à l'île de Savou près de Timor; mais il n'a jamais été rencontré sur le continent de l'Inde. Nous ne possédons, ni des individus de Sumatra où Raffles a observé l'espèce, ni des individus des Philippines, d'où Cuming l'a rapportée le premier des îles de Bohol et Mindanao.

Le Tarsier se tient sur des arbres, au repos accroupi à la manière des Rainettes, et se déplaçant, par sauts, comme celles-ci (S. Müller).

Individus montés. — 1. Adulte, Bangka, 1872. — 2. Jeune individu, Bangka, 1872. — 3. Mâle adulte, rivière Kapouas, partie S. E. de Bornéo, voyage de Schwaner. — 4. Mâle passablement jeune, partie S. E. de Bornéo, voyage de Müller. — 5. Adulte, île de Saleyer, au Sud de Célèbes, voyage de Reinwardt. — 6. Jeune individu, Saleyer, Reinwardt. — 7. Femelle adulte, Gorontalo à Célèbes, voyage de Forsten. — 8. Très vieille femelle, tuée le 6 Janvier 1866 dans l'île de Sanghir, située entre Célèbes et Mindanao, voyage de Hoedt.

Individus conservés dans la liqueur forte. — 9. Adulte, Bangka, prés. en 1861 par M. van den Bossche. — 10. Jeune, Bangka, 1861, van den Bossche. — 11. Adulte, Sourabaya à Java, prés. en 1873 par M. Neeb. — 12. Adulte, île de Savou, située entre Timor et l'île de Soumba (Sandelwood), 1874.

14. Squelette d'adulte, Bornéo, S. Müller.

14. Crâne du N° 1. — 15. Crâne du N° 2. — 16. Crâne du N° 3. — 17. Crâne du N° 7. — 18. Crâne, île de Saleyer, Reinwardt.

LE MAKI RONGEUR.

DAUBENTONIA.

On ne connaît qu'une seule espèce de cette forme anormale. Elle rappelle, par l'ensemble de sa figure; par ses grandes oreilles nues, ainsi que par sa queue très touffue, les Galagos

de grande taille; mais elle s'éloigne de tous les autres faux-Singes par les modifications inusitées suivantes dans le système dentaire, du troisième doigt des mains antérieures et des ongles. Chacune des deux mâchoires est, dans l'âge adulte, munie, par devant, de deux fort grosses incisives, comprimées, tout-à-fait rapprochées l'une de l'autre et suivies, à une grande distance, des machelières qui sont très petites, sans tubercules saillants, et dont il existe quatre à la mâchoire supérieure, trois à l'inférieure. Dans le premier âge, on voit, de chaque côté, une petite canine et une très petite incisive; mais ces dents tombent de bonne heure. Quant aux doigts, il n'y a que le pouce du pied dont l'ongle est aplati, les ongles de tous les autres doigts étant comprimés et un peu en faux. Les doigts de la main sont plus longs que ceux des pieds et, parmi les premiers, le troisième est plus particulièrement remarquable par sa ténuité. Le condyle de la mâchoire inférieure est plus long que large, par conséquent situé dans l'axe longitudinal du crâne, et rappelant celui des Rongeurs.

Teinte dominante d'un brun pourpré foncé, tirant fortement au noirâtre sur la queue et la ligne médiane du dos, et passant au roux blanchâtre sur la tête en avant des oreilles. On voit des poils clair-semés, alongés et annelés de brun et de blanc sur le vertex, la nuque, les épaules et sur une partie du dos.

Cette espèce vit dans les grandes forêts de Madagascar, où elle paraît être fort répandue. Ses incisives lui servent à ronger des trous dans l'écorce dure des bambous, pour en retirer avec son doigt grêle, les larves des insectes dont elle se nourrit.

Nous ne citerons que les synonymes suivants de l'espèce.

DAUBENTONIA MADAGASCARIENSIS, É. Geoffroy, Décade philos., t. 4, 1795, p. 193. — Aye-Aye, Sonnerat, voyage aux Indes, t. 4, p. 122, pl. 92. — *Sciurus madagascariensis*, Gmelin, p. 152, N^o 29. — *Lemur psilodactylus*, Schreber, pl. 38 D (ex Sonnerat). — *Cheiromys madagascariensis*, É. Geoffr., Catal. 1803, p. 181. — *Chiromys madagascariensis*,

Owen, Trans. Z. S. L., 1863, p. 53, pl. 14 à 26. — Chiro-mys, Peters, Abhandl. Ac. Berlin, 1866, p. 79, pl. 1 à 4. — 1. Individu mâle monté, Madagascar, acquis en 1863: longueur totale de 55 pouces, dont la queue occupe 19 pouces.

LE MAKI VOLANT.

GALEOPITHECUS.

C'est l'espèce la plus anormale de tous les faux-Singes: notamment par la présence d'un repli de la peau formant une espèce de parachute, étendue le long de chaque côté de l'animal, liant ensemble le cou et les membres antérieurs, ceux-ci et les membres postérieurs, ceux-ci et la pointe de la queue; puis, par tous ses doigts situés dans le même plan, et tous ses ongles comprimés et en faux; enfin, par un système dentaire très inusité: les dents, à l'exception des quatre mâchelières postérieures dont chacune présente trois tubercules pointus, étant comprimées et plus ou moins en peigne. Il existe, à la mâchoire supérieure, de chaque côté de l'intermaxillaire, deux incisives; elles sont suivies par la canine, et celle-ci par les cinq machelières. La canine de la mâchoire inférieure est également suivie de cinq mâchelières, mais précédée par une incisive latérale et quatre incisives proclives placées sur le devant de cette mâchoire.

En repos, comme en grim pant, le Galéopithèque se tient suspendu aux branches d'arbre, avec les mains des quatre pieds, le dos tourné vers le bas.

On ne connaît avec précision qu'une seule espèce de ce genre.

GALEOPITHECUS VOLANS, Shaw, Zool., pl. 38. — Lemur volans, Linné, ed. 12., t. 1, p. 45, N° 5. — Galeop. rufus, variegatus et ternatensis, É. Geoffroy. — Gal. undatus, Wagner. — Gal. Temminckii et philippensis, Waterhouse, Proc. Z. S. L., 1858, p. 119. — Schlegel, Handleiding, pl. 1, fig. 12 (figure faite sur le vivant).

Le Galeopithecus macrurus de Temminck, Fauna japon., in-

trod., p. 9, repose sur le squelette sans tête d'un Écureuil volant. Gray, Catal., p. 98, en a fait le genre Galeolemur.

Teintes du pelage très variables suivant les individus. Poils courts. Dessus brun, gris ou roux, marbré de noir, orné souvent, par-ci par-là, de taches blanches; dessous le plus souvent roux, quelquefois fauve blanchâtre.

Longueur totale de l'adulte de 29 pouces, dont la queue en prend huit. Longueur du crâne de 34 lignes, largeur de 21 lignes.

Le squelette présente 14 paires de côtes, 5 vertèbres lombaires, 4 sacrales et 18 caudales.

Le Galéopitheque a été observé à Java, Sumatra, Bangka, Malacca, Bornéo et aux Philippines.

Individus montés. — 1. Femelle adulte, Java, voyage de Reinwardt. — 2. Femelle à-peu-près adulte, Java, Reinwardt. — 3. Adulte, variété d'un roux uniforme, Java, Reinwardt. — 4. Individu à l'âge moyen, Java, voyage de Junghuhn, 1864. — 5. Jeune mâle, Tapos à Java, voyage de Macklot et Müller. — 6. Jeune mâle, tué en Oct. 1827 près de Buitenzorg à Java, voyage de S. Müller. — 7. Femelle adulte, Sumatra, S. Müller. — 8. Mâle adulte, Padang à Sumatra, voyage de Henrici. — 9. Femelle adulte, variété rousse, Padang, Henrici. — 10. Jeune individu, Sumatra, Henrici. — 11. Très jeune individu, Sumatra, S. Müller. — 12. Mâle adulte, Bangka, présenté en 1873 par M. H. Vosmaer. — 13. Jeune mâle, Bangka, prés. en 1873 par M. H. Vosmaer. — 14. Mâle adulte, variété rousse, Malacca, voyage de Diard. — 15. Jeune individu Malacca, Diard. — 16. Adulte, Philippines, acquis en 1862.

Individus conservés dans la liqueur forte. — 17. Jeune individu, Java, Diard, 1865. — 18, 19. Jeunes individus, Java, acquis en 1867. — 20. Foetus, Sumatra, S. Müller. — 21. Jeune, Bangka, présenté en 1862 par M. van den Bossche. — 22. Jeune individu, Bornéo. — 23. Jeune individu, Sourabaya à Java, prés. par M. Neeb.

24. Squelette d'un individu adulte, Java, voyage de Kuhl

et van Hasselt. — 25. Squelette d'un individu à-peu-près adulte, Padang à Sumatra, prés. en 1870 par I. Buddingh. — 26. Squelette d'un individu passablement jeune, Java, voyage de Boié et Macklot.

27. Crâne du N^o 1. — 28. Crâne du N^o 4. — 29. Crâne du N^o 9. — 30. Crâne du N^o 12. — 31. Crâne du N^o 16. — 32. Crâne d'adulte, Java, 1865. — 33. Crâne d'adulte, Java. — 34. Crâne d'adulte, Padang à Sumatra, Henrici. — 35. Crâne d'adulte, Sumatra. — 36. Crâne d'un jeune individu, Java. — 37. Crâne d'adulte, Java, 1861. — 38. Crâne d'adulte, Java.

SIMIAE ANTIQUI ORBIS.

SIMIA.

	Page.	Ind. m.	Ind. liq. f.	Squel.	Crân.
<i>Simia troglodytes</i> , Côte d'Or (Sierra-Leone, Gabon).	8	2	1	1	
" <i>gorilla</i> , Gabon, Congo.	8			1	3
" <i>satyrus</i> , Bornéo, Sumatra.	9	7	1	7	9
		<u>9</u>	<u>2</u>	<u>9</u>	<u>12</u>

HYLOBATES.

<i>Hylobatus lar</i> , Presqu'île Malayenne jusque dans l'Arracan, S. E. de Su- matra.	15	15		1	4
" <i>pileatus</i> , Cambodja.	16	3			3
" <i>hoolock</i> , Assam.	16	1			
" <i>agilis</i> , S. Ou. de Sumatra.	17	17		1	3
" <i>leuciscus</i> , Java.	19	10		3	5
" <i>concolor</i> , Côte Ouest de Bornéo.	20	4			2
" <i>Mülleri</i> , Partie S. E. de Bornéo.	21	7		1	2
" <i>syndactylus</i> , Partie S. Ou. de Sumatra.	22	8		1	4
" <i>leucogenys</i> , (Siam).	13				
		<u>65</u>		<u>7</u>	<u>23</u>

COLOBUS.

<i>Colobus guereza</i> , Abyssinie.	25	3			2
" <i>vellerosus</i> , Côte d'Or.	26	4	1	1	1
" <i>satanas</i> , Gabon, Congo.	27	2			1
" <i>ferrugineus</i> , Côte d'Or; Gambie (Ren- dall), Sierra-Leone (Pennant).	27	4			4
Transport		<u>13</u>	<u>1</u>	<u>1</u>	<u>8</u>

	Page.	Ind. m.	Ind. liq. f.	Squel.	Crâne.
Transport		13	1	1	8
<i>Colobus verus</i> , Côte d'Or.	28	1			1
" <i>polycomos</i> , Sierra-Leone.	24				
" <i>ursinus</i> , Sierra-Leone.	24				
" <i>angolensis</i> , Angola.	24				
" <i>palliatu</i> s, Zanzibar.	24				
" <i>Kirkii</i> , Zanzibar.	25				
		<u>14</u>	<u>1</u>	<u>1</u>	<u>9</u>

SEMNOPIITHECUS.

<i>Semnopithecus frontatus</i> , Sud-Est de Bornéo.	34	4		1	2
" <i>rubicundus</i> , Sud-Est de Bornéo.	36	7		1	6
" <i>mitratus</i> , Java.	37	8	1	3	3
" <i>albo cinereus</i> , Malacca et partie Sud-Est de Sumatra.	38	8		2	2
" <i>ferrugineus</i> , Padang à Sumatra.	42	6		3	2
" <i>melalophus</i> , Bencoulen et Indrapore à Sumatra.	43	7		1	1
" <i>femoralis</i> , Mont Ophir à Sumatra.	45	5		2	4
" <i>chrysomelas</i> , Pontianak à la Côte Est de Bornéo.	46	4			2
" <i>neglectus</i> , Singapore.	47	3			3
" <i>obscurus</i> , Malacca et partie Sud-Est de Sumatra; Bangka, (Bleeker).	49	11		2	5
" <i>Johnii</i> , Monts Ghats occidentaux au Decan.	50	4			3
" <i>cephalopterus</i> , Prov. mérid. et occid. de Ceylan.	51	5			3
" <i>Kelaartii</i> , Nord, Est et Sud de Ceylan.	52	1			
" <i>senex</i> , Régions élevées de Candie à Ceylan.	53	1			
Transport		<u>74</u>	<u>1</u>	<u>15</u>	<u>36</u>

	Page.	Ind. m.	Ind. liq. f.	Squel.	Crân.
Transport	74	1	15	36	
<i>Semnopithecus maurus</i> , Java.	54	15	1	3	4
" <i>pyrrhus</i> , Java oriental.	56	1			1
" <i>pruinus</i> , Padang, Indrapore, Bencoulen, Lamongs à Sumatra, Ouest et Sud-Est de Bornéo; Bangka (Bleeker).	58	11		4	4
" <i>entellus</i> , Régions chaudes de la partie Sud-Ouest des provinces Gangésiennes, introduit dans les pays environnants.	60	3		1	1
" <i>schistaceus</i> , Régions élevées du Nipaul.	61	2			1
" <i>Dussumieri</i> , Malabar.	62	1		1	1
" <i>nemaeus</i> , Cochinchine.	64	2			1
" <i>Roxellanae</i> , Moupin au N. E. du Tibet.	65	1			
" <i>nasica</i> , Bornéo.	66	9	2	2	8
" <i>Germani</i> , Cochinchine.	32				
" <i>nigripes</i> , Saïgon.	32				
" <i>pileatus</i> , Chittagong, Tenasserim.	32				
" <i>albipes</i> , ? Ile Solo.	33				
		119	4	26	57

CERCOPITHECUS.

<i>Cercopithecus cynosurus</i> , (Sénégalie?).	72	7		3	5
" <i>callithrichus</i> , Sénégalie.	73	4		3	5
" <i>sabaeus</i> , Abyssinie, Sennaar, Kordofan.	74	4		1	1
" <i>pygerythrus</i> , Afr. australe.	76	7		1	5
" <i>erythrarchus</i> , Mossambique.	77	1			1
" <i>rufoviridis</i> , (Zambesi?).	78	2		1	
" <i>albogularis</i> , Côte d'Or.	79	5			3
" <i>samango</i> , Cafrérie.	79	1			1
Transport	31			9	21

	Page.	Ind. m.	Ind. liq. f.	Squel.	Crân.
Transport		31		9	21
<i>Cercopithecus mona</i> , (Sénégalie?).	80	6		1	2
" <i>Campbellii</i> , Côte d'Or.	81	7			1
" <i>pogonias</i> , Congo; Gabon (Du- chaillu).	82	2			1
" <i>leucampyx</i> , Angola, Congo.	83	6		1	2
" <i>patas</i> , Sénégalie.	84	3		1	1
" <i>pyrrhonotus</i> , Sennaar, Nil supérieur; Darfour, Kordo- fan (Rüppell).	84	3			1
" <i>petaurista</i> , Côte d'Or.	86	7		1	
" <i>ascanias</i> (Afrique centrale, Gray).	87	1			
" <i>nictitans</i> (Côtes du Golfe de Benin?).	89	6			2
" <i>melanogenys</i> , Angola (Mon- teiro).	90	1			1
" <i>cephus</i> , Congo.	91	6		4	1
" <i>diana</i> , Côte d'Or.	92	5		2	2
" <i>erythrogaster</i> , (Afr. occid.).	69				
" <i>neglectus</i> , Nil blanc (Gray).	70				
" <i>erythrotis</i> , (Fernando-Po).	70				
" <i>talapoin</i> , (Sénégalie?).	71				
" <i>ochraceus</i> , (Mossambique).	70				
		<u>84</u>		<u>19</u>	<u>35</u>

CERCOCEBUS.

<i>Cercocebus fuliginosus</i> , Afr. occid. chaude.	95	3		3	4
" <i>aethiops</i> , Côte d'Or.	95	5			1
" <i>collaris</i> , Congo, Camerons (Ga- bon, Pucher).	96	7			5
" <i>albigena</i> , Congo (Gabon, Du- chaillu).	97	5		2	2
" <i>pileatus</i> , Ceylan.	98	8		1	4
" <i>sinicus</i> , Decan.	99	7		4	3
Transport		<u>35</u>		<u>10</u>	<u>19</u>

	Page.	Ind. m.	Ind. liq. f.	Squel.	Crân.
Transport . . .	35			10	19
<i>Cercocebus cynamolgos</i> , Java, Timor, Bornéo, Cambodja, Malacca, Sumatra, Rangoon, Philippines. — Bangka (Bleeker), Nicobar (Horsf. et Novara).	101	35	1	5	16
		70	1	15	35

MACACUS.

<i>Macacus gelada</i> , Abyssinie (Tigré, Simén).	107	2			1
" <i>obscurus</i> , Abyssinie orientale : sources du Takassie.	107	4			5
" <i>silenus</i> , Malabar.	109	3		2	
" <i>nemestrinus</i> , Bornéo, Sumatra, Bangka. Peninsule Malayenne (Cantor). Burmah (Hamilton).	110	9		6	7
" <i>erythraeus</i> , (Bengale, Nipaul, Chine, Haïnan, Formosa).	112	3		1	4
" <i>speciosus</i> , Japon mér.	114	6		3	5
" <i>sylvanus</i> , Barbarie (Gibraltar).	116	6		6	2
" <i>arctoides</i> ; depuis le Burmah jusqu'en Cochinchine.	116	3			1
" <i>maurus</i> , (Bornéo sept.).	117	4		3	2
" <i>ocreatus</i> , Macassar.	117	5		1	1
" <i>niger</i> , Nord de Célèbes, introduit dans l'île de Batjan.	119	19		3	15
" <i>thibetanus</i> (Tibet oriental).	112				
		64		25	43

PAPIO.

<i>Papio porcarius</i> , Afr. austr.	124	7		3	4
" <i>anubis</i> , Côte du golfe de Benin.	125	3		2	1
" <i>doguera</i> , Abyssinie.	126	4		1	1
" <i>sphinx</i> , Sénégal.	127	4		3	1
Transport . . .	18			9	7

	Page	Ind. m.	Ind. liq. f.	Squel.	Crân.
Transport . . .	18			9	7
<i>Papio cynocephalus</i> , Dongola, Sennaar (Rüppell); Zambésie, Mossambique (Peters, Kirk).	127	4		2	1
" <i>rubescens</i> , Côte des esclaves?	128	2			
" <i>hamadryas</i> , Abyssinie. Somâli, Arabie mér. (Henglin).	129	6		1	4
" <i>maimon</i> , (Gabon, Is. Geoffr.).	130	6		2	2
" <i>leucophaeus</i> , Afr. occid. chaude.	131	5		2	2
	41			16	16

SIMIAE AMERICANAE.

MYCETES.

<i>M. niger</i> , Intér. de Bahia, Minas-Geraës, Bolivia (Mus. L.). — Minas-Geraës (Spix); Paraguay (Azara, Rengger); Villa-Maria, Mato-grosso (Natterer); Rio-Aragay dans la prov. de Goyaz (Castelnaud).	149	3			1
<i>M. belzebul</i> , Parà propre (Mus. L.). — Ile de Macajo?, Rio-Tocantins et embouchure du Rio-Madeira, Gurapa à l'Est du Rio-Xingu. — Pérou (Tschudi).	150	2			1
<i>M. villosus</i> , Coban au Guatemala.	151	2		1	2
<i>M. palliatus</i> , Panama, M. L. — Costa-Rica (Frantzius); Nicaragua (Sallé).	152	7			5
<i>M. fuscus</i> , Prov. Brésil. de St. Paul jusqu'au Rio-Parahyba.	154	9			4
<i>M. ursinus</i> , Côte Or. du Brésil depuis le Rio-Parahyba jusqu'à Bahia.	155	3			
<i>M. seniculus</i> , l'Amér. méridionale au Nord de l'Amazone, le Pérou Amazonien, Bolivia (Mus. Leid.). — Cours					
Transport . . .	26			1	13

	Page.	Ind. m.	Ind. liq. f.	Squel.	Crân.
Transport	26			1	13
supér. du Madeira (Natterer); Sud de Mato-Grosso (Castelnau).	156	24	3	1	14
<i>Mycetus flavicauda</i> (Jaën de Bracamoros).	147				
		50	3	2	27

LAGOTHRIX.

<i>Lagothrix cana</i> , Parà proprement dit; Rive méridionale du Solimoëns (Mus. Nederl.). L'Amazone depuis Ca- metà jusqu'aux confins du Pérou (Spix, Bates). Chûtes du Rio-Ma- deira (Natterer).	162	2		1	1
" <i>Humboldtii</i> , Rio-Jça, affluent sep- tentrional du Haut-Amazone (Mus. Nederl., Spix); fleuves Ouapoué et Xié, affluents du Haut-Rio-Negro (Natterer); Rio-Guaviaré, affluent du Haut-Orénoque (Humboldt).	162	1			1
" <i>Poeppigii</i> , Écuador (Mus. Nederl., Buckley); Pérou Amazonien (Poeppig, Castelnau, Bartlett).	164	5			4
		8		1	6

ATELES.

<i>Ateles paniscus</i> , Surinam. — Cayenne (Mus. Par.); G. Anglaise (Schomburgh); Obidos dans le Parà, au nord du Maragnon (Bates); le Rio-Negro; (Martius); le Rio-Madeira jusqu'à Mato-Grosso (Nat- terer); parties Nord-Est du Pérou (Cas- telnu, Tschudi et Bates).	169	4		4	2
<i>A. ater</i> , Pérou (Tschudi, Bartlett); Panama, Carthagène (Sclater).	170	1			
<i>A. pentadactylus</i> , Pérou (Tschudi).	172	4		6	
Transport	9			10	2

	Page.	Ind. m.	Ind. liq. f.	Squel.	Crân.
Transport.	9		10		2
<i>A. marginatus</i> , Parà mérid. — Cours inférieur du Tocantins (Sieber) et du Tabajos (Bates); Pérou (Tschudi).	174	3			2
<i>A. chuva</i> , Nord-Est du Pérou. — Ibid. (Humboldt, Bartlett). — Rivière Caura, affluent de l'Orénoque (Sclater); Rio-Negro (Natterer); Oyapock à la frontière orient. de Cayenne (Sclater).	175	2			1
<i>A. fuliginosus</i> , États de Vera-Cruz et d'Oajaca au Mejico (Mus. de Berlin et de Copenhague).	179	3			1
<i>A. pan</i> , Coban, Vera-Paz, au Guatemala.	180	3			3
<i>A. Geoffroyi</i> , Costa-Rica.	181	6			3
<i>A. rufiventris</i> , Panama. — Rio-Atrato, Colombie occid. (Sclater).	182	1			1
<i>A. hybridus</i> , Rio-Magdalena, Colombie.	183	2			
<i>A. arachnoides</i> , Prov. de St. Paul, au Brésil méridional.	184	3			1
<i>A. hypoxanthus</i> , Côte Atlantique du Brésil depuis Bahia jusqu'à Rio de Janeiro.	185	3			1
<i>A. belzebuth</i> (bords de l'Orénoque, v. Humboldt).	178				
<i>A. fusciceps</i> , Ecuador trans-Andien (Buckley).	173				
		35		13	14

CEBUS.

<i>Cebus hypoleucus</i> , Panama Nouv. Grenade (Mus. L.); Costa-Rica, Nicaragua (Sclater).	190	8		1	8
<i>capucinus</i> , Cayenne, Surinam (M. L.), Guyane Anglaise (Schomburgk)? Rio-Branco (Natterer).	191	5		4	2
<i>albifrons</i> , Haute-Colombie (Mus. L.).					
Mainas au Pérou (Tschudi), Catarac-Transport	13			5	10

	Page.	Ind. m.	Ind. liq. f.	Squel.	Crân.
Transport	13			5	10
tes de l'Orénoque (Humboldt), Teffé (Spix); Serpa, Villa-Nova (Bates);? Borba, Rio-Negro (Natterer); Guayaquil (Pucheran).	195	3			3
<i>Cebus barbatus</i> .	197	2			
" <i>apella</i> . Surinam (Mus. L.), Guyane Angl. (Schomburgk), Cayenne (Mus. Par.).	199	7		4	6
" <i>libidinosus</i> . Minas-Geraës (Spix), Goiaz (A. de St. Hilaire), part. mér. de la prov. de Mato-Grosso (Natterer).	201	1		1	
" <i>niger</i> . Prov. de Rio de Janeiro (Mus. L.). Prov. de St. Paul (Spix et Natterer). Parties Sud de Mato-Grosso (Natterer).	202	9		6	7
" <i>flavus</i> . Bolivia (Mus. L.).	204	4			2
" <i>frontatus</i> .? Capit. St. Paul (Natterer).	206	3			
" <i>fatuellus</i> .? Nouv. Grenade.	207	3			1
" <i>variegatus</i> . Côte du Brésil depuis Rio de Janeiro jusqu'à Bahia.	208	8			4
" <i>fallax</i> .	210	1		1	
" <i>Azarae</i> (Paraguay).	189				
		<u>54</u>		<u>17</u>	<u>33</u>

NYCTIPITHECUS.

Nyctipithecus Azarae. Mato-Grosso, Mojos en Bolivie (Mus. Nederl.); la partie de la République Argentine avoisinant le Rio-Paraguay depuis le nord jusqu'au 25me degré L. A. (Azara et Rengger); Rio-Paraguay supérieur et Rio-Guaparé (Natterer); environs de la ville de Parà (Spix). 212 3 1

Transport 3 1

	Page.	Ind. m.	Ind. liq. f.	Squel.	Crân.
Transport	3				1
<i>Nyctipithecus trivirgatus</i> , Forêts du Haut-Orénoco, du Cassiquiare et du Haut-Rio-Negro (Humboldt et Natterer).	213	1			
" <i>vociferans</i> , Pérou Amazonien (Mus. Nederl.); ibid. (Spix et Bartlett); St. Fé da Bogotà (Is. Geoffr.); Costa-Rica (van Patten).	214	$\frac{1}{5}$			$\frac{1}{2}$

PITHECIA.

<i>Pithecia nocturna</i> , Surinam (Mus. Nederl.), Cayenne (Mus. Paris), Guyane Anglaise (Schomb.), Rio-Branco (Natt).	217	14		4	2
" <i>monacha</i> , Pérou Amazon., Ecuador (Mus. Nederl.); Barra do Rio-Negro, Borba, Rio-Ribeiran, Rio-Mamoré, Mato-Grosso (Natterer).	220	5			1
" <i>chiropotes</i> , Guyanes Angl., Nederl., et Française (Mus. Nederl.), Haut-et Bas-Orénoque (Humb.), Rio-Branco, Cararouca (Amazone), Natterer.	223	10		1	5
" <i>satanas</i> , Parà pr. dit (Mus. Nederl., Natterer).	224	2			1
" <i>melanocephala</i> , Rio-Iça (Mus. Nederl., Spix); Rio-Negro supér. et Cassiquiare (Humb.); Rio-Negro supérieur et bouches du Rio-Branco (Natterer).	227	1			1
" <i>calva</i> . Forêts entre la rive gauche du Rio-Iça et du Solimoëns en face de Fonteboa.	228	$\frac{1}{5}$			$\frac{1}{11}$
Transport	33			5	11

	Page.	Ind. m.	Ind. liq. f.	Squel.	Crân.
Transport	33			5	11
<i>Pithecia rubicunda</i> , Rive droite de l'Iça jusqu'aux forêts du bord sept. du Solimoëns en face de St. Paul.	228	1			1
" <i>albicans</i> (Teffé).	216				
" <i>albinasa</i> (Parà).	222				
" <i>alba</i> (bouche principale du Japura).	229				
				<hr/> 34	<hr/> 5 12

CALLITHRIX.

<i>Callithrix personata</i> , Côte du Brésil depuis Rio de Janeiro jusqu' au Rio-St. Matheus (Mus. Nederl., Spix, Wied, Aug. de St. Hilaire); Pé- rou mér. (Tschudi).	231	3			1
" <i>nigrifrons</i> , Partie sept. de la prov. de St. Paul jusque près de Rio de Janeiro (Natterer); Minas-Ge- raës (Spix).	232	2			
" <i>melanochir</i> , Côte du Brésil depuis le Rio-St. Matheus jusqu'au Ser- tan de Bahia (Wied).	233	3			1
" <i>gigot</i> , Côte du Brésil depuis Ba- hia jusque près de Rio de Ja- neiro (Spix, Sellow, Beske).	234	1			
" <i>torquata</i> , Olivença, Haute-Ama- zonie (Spix, Mus. Nederl.); Haut- Orénoque (Humboldt), Rio-Negro supérieur (Natterer).	235	2			
" <i>cuprea</i> , Pérou Amazonien (Spix, Castelnau, Bartlett); Teffé (Bates).	236	1			
" <i>caligata</i> , Rio-Madeira (Natterer).	237	2			
" <i>ornata</i> , Colombie inférieure (Mus. Nederl.)	238	4			2
" <i>moloch</i> , Parà (Mus. Nederl.); Rio- Tabajos (Bates, Natterer).	239	1			
Transport	19				<hr/> 4

	Page.	Ind. m.	Ind. liq. f.	Squel.	Crân.
Transport	19				4
<i>Callithrix donacophila</i> , Bolivia (Mus. Nederl., d'Orbigny); Pérou (Is. Geoffr.)	240	4			
" <i>brunnea</i> (Rio-Mamoré).	230				
		<u>23</u>			<u>4</u>

SAIMIRI.

<i>Saimiri sciureus</i> , Surinam, Venezuela, Nouv. Grenade, Rio. Yavarè (Mus. L.); Guyane Anglaise (Schomburgk); Cayenne (Mus. Par); Barra do Rio-Negro, Rio-Branco, Rio-Negro supérieur, Borba au Rio-Madeira inférieur (Nat.); Province Brésilien. de Goyaz (Castelnau); Parà, Santarem, Obydos, Serpa (Lichtenstein, Natterer, Castelnau, Bates); St. Fé da Bogotà (Is. Geoffr.)	242	11		7	5
" <i>lunulatus</i> , Oyapock, Cayenne orient. (Mus. Nederl.); bords de l'Orénoque au Sud des cataractes jusqu'aux bords du Rio-Guaviarè et du Cassiquiare (Humboldt); bords du Teffé, affluent méridional du Solimoëns (Spix).	245	1			1
" <i>Örstedii</i> , Veragua (Mus. Nederl.)	245	2			2
" <i>entômophagus</i> , Bolivia (Mus. Nederl.); bouches du Mamoré entre Bolivia et Mato-Grosso (Natterer); Sarayacu aux bords de l'Ucayali, Pérou Amazonien (Castelnau).	246	2			
		<u>16</u>		<u>7</u>	<u>8</u>

HAPALE.

<i>Hapale rosalia</i> , Province de Rio de Janeiro.	250	9		2	4
Transport		9		2	4

	Page.	Ind. m.	Ind. liq. f.	Squel.	Crân.
Transport	9			2	4
<i>Hapale chrysomelas</i> , Côte du Brésil entre Ilhéos et le Rio-Pardo (Wied); Pérou (Tchudi).	254	1			
" <i>chrysopyga</i> , Prov. de St. Paul au Brésil mér. (Natterer).	254	2			
" <i>bicolor</i> , Barra do Rio-Negro (Spix, Natterer); Pébas, au Pérou Amazonien (Castelnaud).	257	1			
" <i>oedipus</i> , Basse-Colombie.	258	4		1	2
" <i>Geoffroyi</i> , Nouvelle Grenade, Panama, Costa-Rica.	258	3			
" <i>labiata</i> , Pérou Amazonien (Mus. L.); Solimoëns (près du Rio-Madeira?), Natterer.	260	1			
" <i>mystax</i> , Forêts entre l'Jça et le Solimoëns (Spix), Olivença (Castelnaud).	261	2			1
" <i>Illigeri</i> , ? Pérou Amazonien (Bartlett), ? Colombie (Is. Geoffr.).	263	1			
" <i>nigrifrons</i> , Rio-Yavarì.	263	1			
" <i>fuscicollis</i> . Forêts entre le Solimoëns et l'Jça (Spix); Pébas au Pérou Amazon. (Castelnaud). Rio-Yavarì (M. N.)	264	2			
" <i>nigricollis</i> . Forêts entre l'Jça et le Solimoëns (Spix), Pébas au Pérou Amaz. (Castelnaud).	264	1			
" <i>ursula</i> , Parà Mus. N., Sieber, Natterer, Bates, Wallace.	265	4			3
" <i>midas</i> . Les Guyanes Française, Néerlandaise et Anglaise, Forte do Rio Branco (Natterer); Pérou (Tschudi).	266	4		5	2
" <i>melanura</i> . Mato-Grosso, Cuyaba (Natterer); Bolivia (Bridges).	267	2			1
" <i>argentata</i> , Parà (Sieber, Bates).	268	1			
" <i>jachus</i> , Bahia (Wied, Spix).	271	4		3	
		43		11	13

	Page.	Ind. m.	Ind. liq. f.	Squel.	Crân.
Transport	43.			11	13
<i>Hapale penicillata</i> , Côte du Brésil. or. entre les 14me et 17me degrés L. A. (Wied), Minas-Geraës (Spix et Burmeister), Goyaz (Aug. de St. Hil.), Sources du Rio-Parana (Natterer).	273	11	2		2
" <i>leucocephala</i> , Côte du Brésil or. entre les 20me et 21me degrés L. A. (Wied, Sellow), Minas-Geraës (Aug. St. Hilaire).	274	3			
" <i>aurita</i> , Capit. de St. Paul (Natt.).	276	4			2
" <i>pygmaea</i> , Pérou Amazon. (Spix, Castelnau, Bartlett); bouches du Teffé (Castelnau).	277	2			
" <i>chrysoleuca</i> , Borba, au Rio-Madeira inférieur (Natterer).	277	1			
" <i>leonina</i> (Hauts-Jça et Japura)	255				
" <i>Devillei</i> (Amazonie Péruv.).	262				
" <i>Weddellii</i> (Bolivia.).	262				
" <i>pileata</i> (Amaz. Pér.).	260				
		64	2	11	17

PROSIMIAE.

NYCTICEBUS.

<i>Nycticebus gracilis</i> , Ceylan. Pondichery (Is. Geoffr.).	284	2	1	4	1
" <i>tardigradus</i> , Malacca, Sumatra, Bornéo. — Bengale (Blyth).	285	6		2	2
" <i>cinereus</i> , Siam, Cochinchine.	286	1			
" <i>javanicus</i> , Java.	286	5	1	5	2
" <i>potto</i> , Côte d'Or. — Sierra- Leone (Bennett), Gabon (Fu- cheran).	287	3	2	1	1
" <i>calabarensis</i> , Calabar.	287				
		17	4	12	6

Page. Ind. m. Ind liq. f. Squel. Crân.

INDRISII.

Indri brevicaudatus, Côte N. E. de Madagascar.	290	2	1	2
Propithecus Coquerellii, Côte N. Ou. de Madagascar entre les baies de Narinda et Bombetok.	292	8		9
" Damanus, Sud de la baie de Bombetok.	293	7		6
" Deckenii, Côte Ouest de Madagascar: Akavandra et Kanatsi.	294	1		1
" Verreauxii, partie mérid. de Madagascar.	295	6		6
" diadema, Part. E. de Madagascar.	296	2		2
" Edwardsii, Sud-Est de Madagascar.	297	2		2
" holomelas, S. E. de Madagascar.	297	1		1
" sericeus, N. E. de Madagascar.	292			
Avahi laniger, Côtes N. E. et N. Ouest de Madagascar.	298	5	1	4
		<u>34</u>	<u>2</u>	<u>33</u>

LEMUR.

Lemur vari, Côte N. E. de Madagascar.	301	4	2	1
" macaco, Côte N. Ou. de Madagascar, (terres entre la baie de Pasandava et celle de Bombetok).	302	23	1	19
" collaris, Côte N. Ou. de Madagascar et Mayotte.	306	38	1	27
" collaris rufus, Côte Ouest de Madag., depuis le Tsidsoubon jusqu'au Mangouké.	309	20		17
" rubriventer, N. E. de Madagascar.	311	3		3
" albifrons, N. E. de Madagascar.	310	2	1	1
Transport	90		<u>5</u>	<u>68</u>

	Page.	Ind. m.	Ind. liq. f.	Squel.	Crân.
Transport		90		5	68
Lemur mongoz, Côte Ouest de Madagascar (baie de Bombetok).	312	11		1	5
" coronatus, Côte N. E. de Madagascar.	313	3			1
" catta, Partie Sud de Madagascar.	314	10		2	9
" flavifrons.	301				
		<u>114</u>		<u>8</u>	<u>83</u>

HAPALEMUR.

Hapalemur griseus, Côtes N. Ouest et N. E. de Madagascar.	316	10	1		6
Lepilemur mustelinus, Côte Ouest de Madagascar.	317	24	1		22
Phaner furcifer, Côte Ouest de Madagascar.	319	14		1	12
Mirza Coquerelii, Côte Ouest de Madagascar.	321	11	3	1	11
? Myxocebus caniceps.	315				
		<u>59</u>	<u>5</u>	<u>2</u>	<u>51</u>

CHEIROGALEUS.

Cheirogaleus Mili, Côte N. Ou. de Madagascar.	324	3			3
" Samati, Côte Sud-Ouest de Madagascar.	325	9	2	4	9
" pusillus, Côte N. Est de Madagascar.	325	3		1	3
" myoxinus, Côte Ouest de Mad.	326	3			3
" trichotis.	322				
		<u>18</u>	<u>2</u>	<u>5</u>	<u>18</u>

GALAGO.

Galago crassicaudatus, Mossambique. Angola (Monteiro).	328	2			2
Transport		2			2

	Page.	Ind. m.	Ind. liq. f.	Squel.	Crân.
Transport	2				2
Galago Garnettii, Cafrérie.	329	1			
" Alleni, Gaboon, Cameron.	329	1			
" senegalensis, l'Afrique au Sud de la Sénégambie et du Sennaar.	329	5		1	2
" Demidoffii, Côte d'Or, Gabon et Ca- laour.	330	6	2	1	4
" pallidus, Fernando-Po.	328				
		<u>15</u>	<u>2</u>	<u>2</u>	<u>8</u>

ESPÈCES ANOMALES.

Tarsius spectrum, Archipel Indien, à l'Est jusqu'à Célèbes et à l'île de Savou près de Timor, au Nord jusqu' aux Philippines.	331	8	4	1	5
Daubentonia madagascariensis, forêts de Ma- dagascar.	334	1			
Galeopithecus volans, Malacca, Sumatra, Bangka, Bornéo, Java, Philippines.	335	16	7	3	12
		<u>25</u>	<u>11</u>	<u>4</u>	<u>17</u>

RÉCAPITULATION.

SIMIAE VET. ORBIS.

Simia.	9	2	9	12
Hylobates.	65		7	23
Colobus.	14	1	1	9
Semnopithecus.	119	4	26	57
Cercopithecus.	84		19	35
Cercocebus.	70	1	15	35
Macacus.	64		25	43
Papio.	41		16	16
	<u>466</u>	<u>8</u>	<u>118</u>	<u>230</u>

SIMIAE AMERICANAE.

	Ind. m.	Ind. liq. f.	Squel.	Crân.
Mycetes.	50	3	2	27
Lagothrix.	8		1	6
Ateles.	35		13	14
Cebus.	54		17	33
Pithecia.	34		5	12
Nyctipithecus.	5			2
Callithrix.	23			4
Saimiri.	16		7	8
Hapale.	64	2	11	17
	<u>289</u>	<u>5</u>	<u>56</u>	<u>123</u>

PROSIMIAE.

Nycticebus.	17	4	12	6
Indri.	34		2	33
Lemur.	114		8	83
Hapalemur.	59	5	2	51
Cheirogaleus.	18	2	5	18
Galago.	15	2	2	8
Tarsius.	8	4	1	5
Daubentonia.	1			
Galeopithecus.	16	7	3	12
	<u>282</u>	<u>24</u>	<u>35</u>	<u>216</u>

Simiae Vet. Orbis.	466	8	118	230
Simiae Americanae.	289	5	56	123
Prosimiae.	<u>282</u>	<u>24</u>	<u>35</u>	<u>216</u>
	<u>1037</u>	<u>37</u>	<u>209</u>	<u>569</u>

Ind. mont.	1037			
Ind. d. l. liq. f.	37			
Squelettes.	209			
Crânes.	569			
Total	<u>1852</u>	échantillons:		

RECU PENDANT L'IMPRESSION.

	Indiv. mont.	Squelette.
Macacus nemestrinus, var. leonina, femelle, ? Arracan.	1	1
Papio doguera, jeune fem.	1	1
" sphinx, mâle ad.	1	1

ERRATA.

pag 10 ligne 5:	Mammifères lisez	Mammifères.
" 29 " 32:	à	de.
" 32 " 7:	albimanus	albipes.
" 49 note :	inges	singes.
" 80 ligne 9:	au	aux.
" 104 " 35:	53	55.
" 109 " 27:	Espèces	Espec.
" 120 " 8:	périr	peur.
" 161 " 10:	39	42.
" 222 " 20:	on	un.
" 272 " 19:	a	à.
" 305 " 28:	dessus	dessous.
" ibid. " ibid:	dessus	dessous.